This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 38.6

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

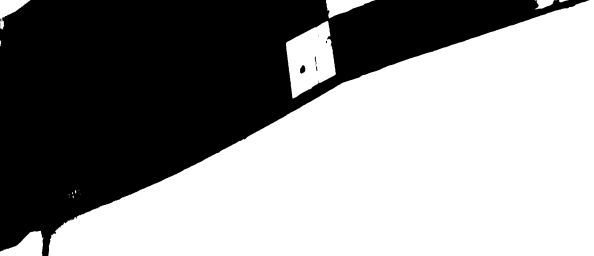

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

Digitized by Google

Laon. — Imp. A. Cortilliot et Cie, rue Sérurier, 22.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

—

TOME XXVII.

—

(Années 1884-1885-1886-1887.)

ON SOUSCRIT :

A LAON, chez tous les Libraires.

PARIS

Librairie de CHAMPION, Quai des Augustins

—

1890

Digitized by Google

Fr 38.6

Harvard College Library
AUG 28 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DES ANNÉES

1884-1885-1886-1887.

MESSIEURS,

En me faisant l'honneur de m'appeler aux fonctions de Secrétaire général, vous m'avez par cela même, en vertu de nos statuts, confié le soin de résumer vos travaux des dernières années. Cette tâche, toujours délicate, d'analyser rapidement les productions d'esprit de savants collègues, m'a cependant été facile. La variété des communications verbales, qui parfois gagneraient à être consignées par écrit, atteste la vitalité de votre compagnie. D'autre part, les mémoires sont, par leur valeur, absolument dignes de ceux qui les ont précédés : ils peuvent se passer d'une bienveillance banale. Ce n'est pas davantage le nombre qui a fait défaut : vous savez que le présent bulletin

Digitized by Google

aurait paru depuis longtemps, si nous n'avion attendu des planches et des dessins dont l'achèvemen n'était pas en notre pouvoir.

La mort si regrettable de notre distingué collègu M. Midoux a apporté une nouvelle entrave à la publ cation de ce bulletin qui est le XXVII^e^ de la collectio

Il est divisé en deux parties :

L'une comprend les procès-verbaux des séances de années 1884, 1885, 1886 et 1887 ;

L'autre, les mémoires communiqués pendant l même période.

PREMIÈRE PARTIE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Le 11 novembre 1884, l'honorable M. Combier, e prenant possession du fauteuil de la présidence, rappelé l'objet de notre Société ; puis, avec une grand élévation de pensée, il vous a indiqué les moyen qu'il croyait de nature à élargir les statuts et à étendr le cercle de nos travaux.

M. Midoux entre tout de suite dans cet ordr d'idées : il émettra prochainement le vœu que le minutes en dépôt chez les notaires soient inventoriée au point de vue de la conservation des document historiques qu'elles peuvent contenir : il proposera à la Société d'admettre des membres correspondant libres qui feront pour elle, en matière d'histoire et d géographie, ce que les instituteurs font pour l Société de Géographie. Ces correspondants fourni raient à notre Société des renseignements que le membres titulaires centraliseraient et mettraient e œuvre. C'est encore M. Midoux qui a eu la pensé

Digitized by Google

d'une Exposition qui se tiendrait à Soissons et réunirait toutes les richesses mobilières des églises du diocèse. Aucune difficulté d'application ne déconcertait l'initiative de notre zélé collègue. Le Musée de Laon est mal approprié et insuffisant. M. Midoux, son vigilant conservateur, voudrait que les deux chapelles de l'ancien palais épiscopal fussent affectées à l'établissement d'un second musée. — Ce projet aurait peut-être abouti, si la municipalité n'avait pris le bon parti de bâtir, de fond en comble, un unique et vaste local. C'est donc, sans aucun doute, à l'intelligente libéralité de la municipalité, au concours éclairé du Conseil général, au bon vouloir du Ministère des Beaux-Arts, mais c'est aussi à l'initiative de votre Société, aux doléances justifiées de M. Midoux que nous devrons les beaux bâtiments qui se construisent en ce moment, sous l'habile direction de M. Marquiset, architecte de la ville, pour recevoir le Musée dans une installation digne de ses richesses et du chef-lieu du département. M. Midoux n'aura pas la grande satisfaction de voir la fin d'une œuvre à laquelle il avait tant contribué, et à laquelle il destinait ses précieuses collections artistiques.

Le mérite de la restauration récente des tableaux de notre Musée par un excellent peintre de Paris, M. Guédy, revient aussi à M. Midoux.

La sollicitude de notre honorable collègue pour les choses d'art ne s'arrêtait pas aux limites de la cité : aucun monument remarquable du Laonnois ne lui était inconnu. Ses efforts tendaient à sauver de la ruine ceux qui étaient atteints par les ravages du temps ou laissés à l'abandon.

Dans la séance du 25 août 1885 vous étiez ainsi

Digitized by Google

amenés, Messieurs, à exprimer le vœu que certain
merveilles d'architecture romane ou ogivale fusse
ajoutées à la liste des monuments historiques. Ce vo
ne resta point stérile. La pierre tombale de Barth
lemy de Vir, l'église de Trucy, la porte de Laon
Coucy-le-Château et les remparts de cette ville ont é
compris dans les monuments classés. En mêr
temps qu'il s'appliquait de tout son pouvoir à la co
solidation des édifices anciens, M. Midoux chercha
par tous les moyens, à sauver de l'oubli les Laonno
qui, à différentes époques, avaient illustré leur pay
et, avec lui, vous exprimiez le désir que le nom
Méchain fût donné au Lycée et ceux de Lenai
Marquette, d'Harcigny, Anselme, Cotte, Condorc
etc, etc, aux rues avoisinantes.

Toutes les mesures qui lui semblaient susceptibl
de procurer à votre Société de l'extension, de la for
ou de l'éclat étaient soumises à votre approbatio
Dans la séance du 25 juin 1886, il demanda
s'adressant à qui de droit, que l'annuaire de l'Aisn
aujourd'hui si aride et si déchu, contint au moi
l'indication des legs faits à la Ville, ou aux divers
Sociétés qui s'y rencontrent, afin de perpétuer le so
venir des donateurs et encourager à leur imitation.

M. Midoux écrivait peu ; les loisirs lui manquaien
Il nous avait pourtant promis de consacrer une noti
biographique à la mémoire de Sauvresis, sculpte
sur bois, d'une grande réputation, né à Ardon-sou
Laon.

Il n'était pas besoin de ce résumé très succinct d
dernières communications de M. Midoux pour vo
permettre d'apprécier, Messieurs, la part considéral
que notre savant collègue prenait aux travaux de

Digitized by Google

Société. Vous connaissiez l'homme et l'artiste. M. le Président de Florival a rappelé, en termes éloquents, sur sa tombe, toutes les qualités du défunt et l'étendue de notre perte. Ce discours forme, avec celui de M. l'Inspecteur d'Académie Paisant, un tableau si vrai et si complet de la vie de M. Midoux qu'il n'y a plus rien à y ajouter. Vous les trouverez rapportés dans ce bulletin où leur place était marquée à côté du compte rendu des obsèques de l'honorable M. Taiée. Malheureusement tous nos regrets ne combleront pas le vide que ces collègues distingués ont laissé après eux. L'expérience, l'érudition, la verve de M. Taiée ne sont pas faciles à remplacer. Nous nous souviendrons longtemps de l'*humour* des communications de M. Midoux, de son large esprit d'initiative, de son incomparable compétence en archéologie et dans les choses d'art. Puissions nous ne pas regretter jusqu'à sa virile franchise et la liberté sans limite que nous lui accordions si volontiers dans le jugement des travaux de la Société. M. Midoux avait la bonne foi des grands esprits et l'âme loyale et généreuse de l'artiste.

M. Midoux n'était pas seul à faire à la Société des communications intéressantes.

M. Brismontier nous a lu une étude instructive, sur les fables de La Fontaine, par Pierre Laurent Bérenger, professeur d'éloquence au collège d'Orléans.

Les découvertes de tombeaux sur l'emplacement où a été érigé le lycée vous ont été clairement expliquées par M. Ermant. Nous avons appris avec plaisir qu'il continuait ses recherches de documents en vue d'une étude sur notre compatriote l'architecte François Blondel, né à Ribemont en 1617.

M. Combier nous a donné lecture d'une notice

Digitized by Google

biographique sur un savant Laonnois, Le Marchant de Cambronne, né à Laon le 29 août 1742, décédé Presles-et-Thierny le 1er septembre 1836. Ancien officier d'artillerie, marié à 29 ans et précepteur à 4 d'une jeune femme à qui il enseigne l'astronomie conseiller-rapporteur du Point d'honneur au bailliag de Laon, professeur de botanique et poëte à se heures, auteur de 22 volumes manuscrits et ne com pilant que pour son propre agrément et tuer le temps ancien séminariste devenu franc-maçon, Le Marchant de Cambronne est une figure originale qui a été peint avec esprit.

M. l'abbé Baton a fait passer sous vos yeux des pièce de monnaie d'or trouvées à Monampteuil aux effigie de Charles V, de Charles VI rois de France, de Henri VI roi d'Angleterre et de France, monnaies rares d'un triste époque dans les annales de notre histoire.

M. Cortilliot communique un ouvrage manuscrit d la Révolution rendant compte, jour par jour, des tra vaux de l'Assemblée nationale du 5 mai 1789 au 1 février 1790. Ce curieux journal, dont notre honorable collègue se trouve l'heureux possesseur, est attribué avec pièces à l'appui, à notre compatriote, feu M. Devisme.

M. Glinel nous a lu, à différentes reprises, un drame inédit d'Alexandre Dumas père, tiré du roman de Walter Scott, *Quentin Durward* et intitulé l'*Ecossais* dont il a pu se procurer une copie, ainsi que la traduc tion, également inédite, par le même auteur, de plusieurs fragments de la belle tragédie d'Euripide, *Hippolyte*. L'analyse, par M. Glinel, de l'*Ecossais*, le récit des aventures du manuscrit égaré chez Frédérick Lemaitre, la traduction de l'invocation d'Hippolyte à

Digitized by Google

la déesse Diane dont il pratique le culte, étant ennemi de Vénus, et celle de la scène d'égarement amoureux de Phédre sont insérés dans la seconde partie du bulletin. Je ne puis rien faire de mieux que de vous y renvoyer. Vous jugerez de la différence qui existe entre la morale si pure d'Euripide et celle de l'auteur d'Antony.

M. Glinel fait hommage à la Société de son étude sur *Félix Arvers*, 1806-1850, publiée en 1886 chez MM. Rouquette et Michaud, libraires à Paris et à Reims, en un volume in-8 raisin de 54 pages. Cette biographie fut bientôt suivie d'une notice complémentaire intitulée « *Voyage autour de Félix Arvers* » parue dans *Le Livre*, numéro du 10 février 1888.

A force de recherches guidées par d'heureuses inductions, M. Glinel a fini par reconstituer, de toutes pièces, la vie modeste et la carrière dramatique peu connue de l'ancien clerc de notaire de Me Guyet-Desfontaines, à qui un amour profond et non déclaré pour la fille de Charles Nodier, Madame Mennessier, a inspiré le fameux sonnet :

« Mon âme a son secret, ma vie a son mystère, etc, etc. »

Ces deux études sur Arvers, analysées avec beaucoup de bonheur par notre honorable Vice-Président, M. Lemaitre, ont obtenu aussi, en dehors de notre compagnie, un légitime succès. En rehaussant encore le mérite de l'auteur d'*Alexandre Dumas et son œuvre*, elles lui ont valu une place distinguée dans le monde littéraire.

Vous avez voté l'impression d'une intéressante monographie de M. Dufrénoy « Une municipalité de village pendant la Révolution. »

Digitized by Google

M. Combier nous a communiqué, dans la séance d
18 février 1887, diverses thèses de droit gravées, d
1774 et 1776, soutenues à Paris par M. Claude Philipp
La Pourielle. La description fort complète qui en
été faite me dispense d'y insister. Il est bien probabl
que le jeune étudiant se rattachait à une famille d
Laonnois, car j'ai eu l'occasion d'acheter, dans notr
ville, les mêmes thèses que celles présentées par M
Combier. Notre honorable collègue nous a lu auss
une notice sur les vœux relatifs à l'instructio
publique dans le cahier des doléances du bailliage d
Vermandois — on voulait déjà l'instruction obliga
toire, mais non gratuite. Ce travail a été extrait d'u
ouvrage beaucoup plus considérable, qui a pour titr
« *Cahiers du Tiers-Etat du Bailliage de Laon en 1789*
de la première partie duquel il vous a été rend
compte, dans une de nos dernières séances, par M
Baillet, notre honorable et nouveau collègue, en de
termes justement élogieux que vous n'avez pa
oubliés.

Dans votre séance du 27 mars 1887, M. de Marsy
président de la Société française d'Archéologie
entretenu votre Société, dont il est membre correspon
dant, du projet formé par la Société française d'Ar
chéologie de tenir, cette même année, une session
Soissons et à Laon. Plusieurs questions de détail
ont été traitées, la durée de la session fixée à hui
jours, l'itinéraire des visites à rendre aux monument
historiques de la ville et des environs arrêté. M. d
Florival a été ensuite nommé secrétaire général du
Congrès de Laon, qui devait s'ouvrir le 21 juin 1887
La session a eu lieu, le compte rendu qui en a été
fait, d'une façon si remarquable, par notre honorable

Digitized by Google

collègue, se trouve publié dans les annales de la Société d'Archéologie de France, à laquelle nous l'avons emprunté pour le reproduire dans la seconde partie du bulletin.

Nous voilà arrivés, Messieurs, à la fin des procès-verbaux. Je viens de vous en donner, trop longuement peut-être encore, une vue d'ensemble, comptant sur ces procès-verbaux eux-mêmes et sur la table analytique des matières pour me compléter. Et cependant, je ne répondrais pas à votre attente, j'en suis sûr, si je ne rappelais, par une mention spéciale, les félicitations que vous avez adressées, à la fin de chaque exercice, à notre honorable et excellent trésorier, M. Baudemant, les marques de sincères regrets que nous avons données à la mémoire de nos membres, titulaires ou correspondants, enlevés par la mort à notre amicale collaboration, et les sentiments de gratitude que nous avons exprimés, en toutes circonstances, aux généreux donateurs qui augmentaient nos collections, aux Sociétés Savantes qui nous honoraient de l'envoi de leurs ouvrages, à tous ceux enfin qui, par un témoignage quelconque, manifestaient leur bienveillance ou leur sympathie pour notre Société.

SECONDE PARTIE.

Mémoires communiqués.

En tête de cette seconde partie sont placés trois comptes rendus de M. Combier, alors Président de notre Société : le premier, d'un rapport de M. le docteur Blanquinque sur les excellents résultats obtenus par lui en 1884 à la clinique ophthalmique, créée à l'Hôtel-Dieu de Laon au mois d'octobre 1882, pour le

traitement gratuit des indigents ; le deuxième, d'u ouvrage de M. Charles Glinel sur *Alexandre Dumas son œuvre ;* le troisième, d'un rapport de M. le doc teur Blanquinque, présenté au Conseil départementa d'hygiène sur les épidémies observées en 1885 dan le département de l'Aisne.

Je ne vous ferai pas, Messieurs, le compte rend de ces comptes rendus : ils ne laissent rien à désire au double point de vue de la précision et de la mis en lumière des passages principaux. Vous pouve même vous reporter aux savants rapports du docteu Blanquinque, vous y trouverez des considération sanitaires à la fois d'un ordre élevé et d'un intérê pratique.

Quant à l'ouvrage de M. Glinel sur Alexandr Dumas, comme il rentre plus particulièrement dan la nature des travaux de la Société, et comme se grandes dimensions n'ont pas permis son insertion dans notre Bulletin, vous comprendrez que nous nous y arrêtions un peu plus longtemps. M. Combier en approuve la publication opportune, alors qu'une statue allait être érigée au célèbre romancier à Villers-Cotterêts, son pays natal ; il apprécie, à sa grande valeur, le mérite de l'auteur et partage son admiration pour Dumas, « dont la renommée, après avoir paru » noyée dans les flots bourbeux ou les buées fétides » d'une littérature, se disant naturaliste, éclata plus » vive que jamais. »

Alexandre Dumas appartient, en effet, à l'école romantique. Comme tous les littérateurs qui désirent laisser un nom durable, Dumas puisa, d'abord, ses inspirations aux sources de l'antiquité et traduisit les grands tragiques grecs. Shakespeare, l'adorateur de la

Digitized by Google

nature, et Walter Scott, son admirable peintre, furent pris ensuite pour modèles. Mais, comprenant bientôt qu'à des temps nouveaux il fallait une littérature nouvelle, avide de gloire et de bénéfices littéraires, il se jeta dans le romantisme et fit bon marché des trois unités classiques. Le romantisme, n'était-ce pas sous la monarchie de Juillet le libéralisme en littérature, comme le réalisme en sera plus tard la licence, c'est-à-dire la description sans mesure et sans merci des choses de la vie les plus prosaïques, sinon les plus répréhensibles ? Doué d'un profond sentiment dramatique, Alexandre Dumas n'aura qu'un objectif : émouvoir le spectateur et troubler ses sens par la peinture des passions les plus puissantes ; l'amour avec ses emportements et ses fureurs seront les moyens habituellement employés. Pendant quarante ans, la scène et les lettres françaises furent remplies de ses tragédies, de ses comédies, de ses romans, de ses écrits de tous genres, soit qu'ils fussent son œuvre personnelle, soit celle d'une collaboration fréquente.

Ses innombrables productions littéraires sont répandues dans mille publications les plus diverses. Et cependant, on peut se demander combien d'entre elles ne seraient pas tombées dans l'oubli, si leur auteur n'avait pas eu la rare fortune de trouver après sa mort un biographe et un bibliographe comme notre distingué collègue. S'enthousiasmant des œuvres d'Alexandre Dumas et apercevant dans sa vie romanesque un vaste sujet d'histoire locale, M. Glinel s'est mis au travail ; et, après plus de huit années de recherches incessantes, sans se laisser rebuter par des difficultés de toute nature, il a publié, en 1884, chez l'éditeur Rémois, M. Michaud, le gros volume grand in-8 de

Digitized by Google

plus de 500 pages que nous avons tous lu avec intérê
et qui a pour titre : *Alexandre Dumas et son œuvr*
notes biographiques et bibliographiques.

Le livre de M. Glinel se divise en sept parties : le
années d'enfance de Dumas, les années d'adolescence
les années de jeunesse, l'âge viril, l'âge mûr, la viei
lesse, la mort et la postérité ; suit un appendice conte
nant deux tables alphabétiques : l'une, des œuvres
écrits de Dumas ; l'autre, des ouvrages, lettres et écrit
relatifs à Dumas. Cette division naturelle qui rappell
les quatre âges de l'*Art Poétique* et du poème l'*Imag*
nation prouve l'esprit de méthode qui a présidé
l'arrangement et à la confection de l'ouvrage.

Ce cadre une fois tracé, l'auteur le remplira sans l
moindre lacune et avec une exactitude minutieuse.
prend son héros avant sa naissance, alors que sa mère
un jour de fête à Villers-Cotterêts, effrayée par l
parade d'un saltimbanque, manifeste la peur de mettr
au monde *un Berlick :* (c'était le nom donné à so
diable par le saltimbanque). Après nous avoir bie
affirmé que ce pressentiment maternel fut loin de s
réaliser, M. Glinel suit Dumas pas à pas, à traver
toutes les vicissitudes d'une existence tourmentée e
d'une activité exubérante, jusqu'au delà de la mor
arrivée à Puys en 1870, jusqu'au transfèrement d
ses cendres à Villers-Cotterêts en 1872, où il le quitt
cette fois, non encore sans regrets, pour le confier
la postérité. La partie biographique est écrite dans u
style sobre et clair, avec une finesse d'esprit toujour
bienveillante. Les faits parlant assez d'eux-mêmes son
rapportés sans commentaires, mais avec une sincérit
historique fort louable. Quant à la partie bibliogra
phique, elle est très considérable par la quantité pro

Digitized by Google

digieuse des écrits de Dumas. Il paraît, malgré tout, que cette nomenclature est incomplète. Nous tenons de M. Glinel lui-même que des recherches continuelles, favorisées par de nombreuses communications, ont amené un nouvel amoncellement de pièces, documents et matériaux qui attendent la publicité. Sur chacun des écrits qu'il énumère, l'auteur s'arrête, avec un visible plaisir : on sent qu'il est heureux de l'expliquer, avec une précision sans pareille, dans son origine, dans ses péripéties, dans son sort devant le public. N'est-ce pas l'œuvre de son héros que M. Glinel a pris à cœur de rassembler, de faire vivre ou revivre ? C'est dans le même esprit, avec la même préoccupation de la durée de l'œuvre, que l'auteur relate, avec un soin jaloux, le nom de tous les littérateurs qui ont parlé d'Alexandre Dumas pour rendre hommage aux qualités solides ou brillantes du grand et fécond écrivain. Dans les derniers jours de sa vie, alors qu'après avoir été au plus haut de la roue de la fortune, il était revenu au plus bas, Alexandre Dumas ne s'est-il pas inquiété, lui aussi, de la durée de son œuvre, comme s'il se fût souvenu de cette pensée d'Eschyle : que le temps ne respecte que les œuvres faites avec lui.

Que M. Glinel se rassure, le nom de l'auteur de *Mademoiselle de Belle-Isle* et d'honnêtes romans devenus populaires par l'attrait du merveilleux, n'est pas destiné à s'éteindre de sitôt. La réputation littéraire d'Alexandre Dumas père pourrait même se passer d'être consolidée par celle de son fils, bien que toutes les deux se rendent un mutuel service. Le livre de M. Glinel aussi restera, parce qu'il n'est pas le produit éphémère de la fantaisie ou de la camaraderie, mais parce qu'il a le grand avantage d'être rempli de docu-

Digitized by Google

ments d'un intérêt réel, d'une authenticité indisc
table. L'ensemble de l'ouvrage, biographie et bibli
graphie, est, jusqu'à présent, le plus précieux et
véritable monument élevé à la mémoire de not
illustre compatriote, avec une patience, une persév
rance, un amour du sujet et un talent qu'il était dif
cile de rencontrer réunis.

L'histoire locale est fort dignement représentée da
ce bulletin par l'étude de M. le président de Floriv
sur Jean d'Estrées, évêque de Laon de 1681 à 169
L'auteur nous montre tout de suite le grand rôle jo
dans l'Ile-de-France par la famille des d'Estrées, orig
naire de l'Artois, depuis Antoine d'Estrées, gra
maître de l'artillerie, gouverneur de l'Ile-de-Franc
gouverneur particulier de Laon dès 1598, père de
belle Gabrielle, dont le bon roi Henri fit la connai
sance en passant à Cœuvres où elle habitait, et décéd
à Paris le 5 mai 1670 à l'âge de plus de cent ans. U
de ses descendants fut César d'Estrées, duc et pai
cardinal, diplomate, membre de l'Académie français
né à Paris le 5 février 1628, décédé en la même vil
le 19 décembre 1714, évêque de Laon de 1653 à 168
A cette date, il se démit de son évêché en faveur de so
neveu Jean d'Estrées, abbé de Conches. M. de Floriva
nous dit que : « le nouvel évêque était docteur en So
» bonne ; que c'était un prêtre pieux, instruit, érud
» même, charitable comme son oncle et des plus capa
» bles de continuer son œuvre. Comme son oncle
» cardinal, il avait l'abord agréable, le ton et les ma
» nières d'un grand seigneur. » Vous savez que so
portrait est exposé dans le parloir de l'Hôpital de notr
ville, et que la photogravure que M. de Florival
fait exécuter d'après un cliché obligeamment prêt

Digitized by Google

par M. Dollé, est jointe, dans ce bulletin, à sa biographie. Malheureusement la santé de Jean d'Estrées laissait à désirer : il était sujet à de fréquentes et graves attaques de goutte, laquelle, pourtant ne lui avait pas été donnée par le petit vin de Cuissy que le cardinal proclamait « *le seul excellent à son goût* », car il arrivait de Normandie. Ses précieuses qualités morales et l'appui de son père François Annibal II, gouverneur de Laon, allaient lui être bien nécessaires pour diriger l'évêché dont il prenait possession dans des temps difficiles.

Comme c'était l'habitude alors, une députation avait été envoyée à Paris complimenter l'abbé d'Estrées de son élévation à l'épiscopat. A l'occasion de l'arrivée à Laon, le 10 septembre 1681, de *Monseigneur l'Evêque*, un feu d'artifice fut tiré. Hennequin, régent du collège, auteur d'une tragédie, la fit représenter par les écoliers. Mais bientôt, avec le gouvernement du diocèse, les difficultés commencèrent.

Le Chapitre de la Cathédrale était puissant et jaloux de ses privilèges ou de ses droits. Des conflits d'attribution et d'autorité ne tardèrent pas à s'élever entre l'Evêque et lui. Une transaction qui n'était pas de nature à satisfaire l'Evêque, intervint, au bout de deux ans, entre lui et son plus ardent adversaire, le *butillier* Adrien Mignot : ils finirent même par se réconcilier publiquement dans l'assemblée du clergé diocésain tenue à Laon le 1er juin 1683.

La paix faite, Jean d'Estrées entreprit de visiter son diocèse accompagné d'ecclésiastiques de talent qui prêchaient, évangélisaient, baptisaient partout, allant dans les plus petites paroisses. Ces tournées pastorales étaient de véritables *missions*. On était à la veille de

Digitized by Google

la révocation de l'Edit de Nantes qui s'annonçait p
des signes précurseurs. Il fallait essayer de ramer
par la persuasion les dissidents avant de les trai
avec la dernière rigueur, s'ils persévéraient da
leur religion prétendue réformée.

Le 22 octobre 1685, l'édit de Nantes était révoqu
C'était allumer des guerres civiles ; c'était de la p
du souverain se tourner contre son peuple ; c'est
plus grande faute qu'un homme d'Etat puisse co
mettre. La réformation de Luther avait brisé l'un
religieuse : Louis XIV se crut assez fort pour la ré
blir. Il ne devait plus se trouver de protestants
France, le roi l'avait dit. L'Etat étant le Roi, natur
lement l'Etat pensait comme le Roi. Dans l'orais
funèbre du chancelier Michel Le Tellier, un des pr
cipaux instigateurs de la révocation, Bossuet exulta
Dans toutes les églises de France, les évêques cha
taient des *Te Deum.* Les persécutions sévire
plus sanglantes que *les Dragonnades.* Quelle fu
en cette circonstance, l'attitude de l'évêque Je
d'Estrées dans son diocèse ? Quel a été son rôle p
sonnel, particulier ? A cet égard, les jugements
rient, nous dit l'honorable M. de Florival. Suivant
chanoine l'Eleu « Si l'évêque de Laon lutta vigoure
» sement contre l'hérésie, ce fut avec des armes esse
» tiellement pacifiques, par la science, par la persu
» sion et la douceur ». D'après M. Douen, le mê
évêque « voulait tout réduire par la violence et
» avait fallu que Pontchartrain *le calmât.* » Ces de
opinions extrêmes ne nous semblent pas donner
vérité historique. Si nous consultons l'ouvrage de
Combier qui a pour titre : « Documents inédits po
servir à l'histoire du culte réformé dans le Verma

dois, de 1600 à 1789 », nulle part dans ce précieux recueil, ni dans les enquêtes administratives qui ont précédé la révocation de l'Edit de Nantes, ni dans les enquêtes judiciaires qui la suivirent, on ne constate l'action directe ou l'intervention, à un titre quelconque, de l'évêque de Laon. Dans les enquêtes administratives, le clergé du diocèse est représenté par son député Nicolas Desmonts, chanoine official de Laon, archidiacre de la cathédrale et vicaire général de l'évêque, duc de Laon. Or, nous savons que Nicolas Desmonts était un homme de volonté et de caractère, agissant de sa propre autorité dans la limite de ses attributions. Les enquêtes judiciaires sont conduites par des magistrats, comme le lieutenant criminel Bellotte et le procureur du roi Levent, chargés seuls d'exécuter les ordonnances royales. Lors même que nous n'aurions pas la preuve, par ces documents authentiques, que Mgr. d'Estrées est resté, autant que possible, étranger aux persécutions religieuses, sa conduite si dévouée, si généreuse, pendant la famine qui désola le Laonnois en cette même année 1685, nous ferait croire à son esprit de tolérance. Louis XIV fut, à ce point, touché de son zèle à organiser des services de charité et à porter des secours aux nécessiteux qu'il le proposa en exemple au clergé de France.

M. de Florival indique tous les efforts faits par Jean d'Estrées pour consolider l'établissement de l'Hôpital fondé par son oncle. Mgr. d'Estrées contribua également à la création de la maison d'éducation dite *des sœurs Marquette*, du nom de Françoise et Marie Marquette, leurs fondatrices en 1685. On sait qu'elles avaient, pour frère, le jésuite Jacques Marquette et, pour proche parent, du côté de leur mère, née de la

Digitized by Google

Salle, Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Inst
tut des Ecoles chrétiennes, né à Reims le 30 avr
1651. Indépendamment des sentiments de famille q
les liaient fortement, ils étaient tous unis par la mên
communauté de vue en matière de religion, de pié
et de bienfaisance.

C'est encore Mgr. d'Estrées qui ouvrit à Laon, e
1687, près de la promenade *de la Plaine*, une maiso
de retraite pour les ecclésiastiques infirmes et pa
vres du diocèse.

Son inépuisable charité fut soumise à une nouvel
épreuve pendant les dernières années de son épisc
pat. De 1691 à 1694 le prix du blé à Laon était tell
ment élevé que la misère était générale. En l'ann
1694, dit M. de Florival, on n'évalue pas à moins
20,000 livres la somme nécessaire pour assurer
subsistance des pauvres. Mgr. d'Estrées fit des pr
diges de dévouement et d'abnégation pour trouv
des ressources, répartir les aumônes et faire face
toutes les misères.

Les fatigues, les soucis sans fin d'un si laborieu
épiscopat achevèrent de ruiner sa santé, altérée p
le climat de Laon qui ne lui convenait pas, disait-
et par la goutte qui, sans pitié, ne cessait de le mine
Il mourut à Paris le 1er décembre 1694, ne laissa
aucune fortune. C'était moins la conséquence de l'a
propriation de quelques piéces d'habitation dans
château épiscopal d'Anizy que des lourdes charges
l'évêché et de l'inépuisable charité de l'évêque.

Le travail de M. de Florival, je n'ai pas besoin
vous le dire, Messieurs, est écrit avec la plus gran
sincérité et la plus scrupuleuse honnêteté littérai
Les ouvrages consultés sont indiqués, les faits énc

Digitized by Google

cés, appuyés par des documents justificatifs : pour apprécier tel ou tel événement, l'auteur se reporte à l'époque où il s'est produit. Cela nous paraît être la vraie, la bonne manière d'écrire l'histoire.

La monographie de M. Combier « le Divorce au tribunal de Laon » est pleine d'intérêt au double point de vue juridique et social. Personne n'était plus à même de traiter avec compétence un pareil sujet que l'honorable Président du Tribunal.

M. Combier divise les cas de divorce en deux périodes : l'une de 1792 à l'an XIII. Il ne va pas jusqu'à la promulgation de la loi de 1816 qui a aboli le divorce : l'autre de la loi de 1884 qui l'a rétabli, jusqu'en 1888.

Dans la première période, l'auteur fait observer que l'instance en divorce est provoquée presque uniquement par les femmes nobles, dans le but évident de sauver leurs personnes, leurs enfants et leurs biens mis en péril par l'émigration de leurs maris. A partir de l'an II, une véritable épidémie de divorces sérieux se déclare, suivant l'expression pittoresque de l'auteur. C'était la conséquence des lois des 8 nivôse et 4 floréal an XI qui donnèrent à l'action en divorce une grande facilité, l'incompatibilié d'humeur et le consentement mutuel des époux suffisant pour l'obtenir.

De 1792 à 1816, d'après la statistique de M. Brayer, le nombre de divorces *dans le département de l'Aisne*, s'était élevé à 252, soit 10 par an.

De 1884 à 1888, M. Combier a constaté qu'il a été de 131 *dans l'arrondissement de Laon*, soit plus de 20 par an.

Une récente statistique officielle relève dans le département de l'Aisne, de 1885 à 1888, 34 divorces pour 10,000 mariages.

Digitized by Google

Dans cette seconde période indiquée par M. Com bier, il est à noter que ce ne sont plus les classe riches ou aisées qui demandent le divorce (elles s contentent de la séparation de corps), mais surtou les classes pauvres et laborieuses. La progressio croissante des divorces est d'un grand enseignemen social.

Nous pensons qu'il est regrettable que le Code civ et les canons de l'Eglise ne soient pas d'accord e matière de divorce. L'Eglise le condamne ; elle n'en tend pas que l'homme sépare ce que Dieu a uni par l sacrement du mariage. Le législateur l'autorise voyant la question d'une façon plus humaine. De c conflit entre le Code civil et la loi religieuse, il résult que le nombre des divorces s'augmentera ou dim nuera en raison du degré du relâchement des mœurs de l'affaiblissement de l'esprit de famille et du senti ment religieux.

Après l'histoire locale et la philosophie du divorce voici de l'archéologie. M. Hidé, notre savant collègue dans la séance du 5 mars 1861, en vous annonçan la découverte de sépultures anciennes, sur le côt gauche de la route allant de Bruyères à Vorges, à l limite de ces deux communes, au lieu dit *Croix Ma thras*, avait manifesté l'opinion qu'un grand nombr de tombeaux devaient se trouver en cet endroit. Pou s'être fait attendre, la réalisation de ses espérance n'en est pas moins arrivée. En 1883, sur ses indica tions, un chercheur de profession, très expérimenté M. Lelorain, a mis à jour 92 sépultures rangées e forme de parallélipipède. C'était un véritable cimetièr à ajouter aux 20,000 de ce genre déjà découverts e France et appartenant aux époques mérovingienn

Digitized by Google

ou carlovingienne. Les sépultures de Vorges, comme la plupart des autres, avaient été violées. Malgré cela, l'habileté des fouilles a amené la découverte de couvercles de sarcophages en pierre, un peu bombés en dos d'âne et représentant gravés les couronnes et les serpents symboliques. Des agrafes et des bijoux portaient encore des vestiges d'étoffes et de cuir. Les couronnes et l'étoffe, comme le monogramme du Christ, l'agneau, les colombes, le phénix, etc., etc , sont des signes funéraires de la plus haute antiquité, d'après M. de Caumont, assignant une date du IV^e^ au VII^e^ siècle. Quant à fixer une date *absolue* à ces champs de sépulture, la chose est difficile, par cette raison que les inhumations s'étant succédé sans interruption depuis le IV^e^ siècle jusqu'au VII^e^ dans beaucoup de cimetières, ils renferment des cercueils de plusieurs époques. Cependant on a observé que la partie étroite des cercueils, c'est-à-dire les pieds sont, en général, tournés vers l'est. Une exception à cette règle se rencontre dans les sépultures de Vorges.

Bien d'autres objets consistant en boucles de ceinturons, ornements de vêtements, bagues, bracelets, fibules, bijoux, épingles à cheveux, colliers, armes, poteries et verreries, silex, etc., etc., ont été le produit des fouilles du cimetière de Vorges. L'historique que M. Hidé en a rédigé est présenté d'une façon originale et pleine d'érudition. Il a pris aussi la peine d'indiquer, par des tables, le jour, le mois et l'année de la découverte de chacun des objets et de les décrire, l'un après l'autre, avec la grande exactitude qui lui est familière. Cette description comprend 27 planches, dont 3 gravées habilement sur bois par M. de Maghellen de la Bretesche et 24 photogravées

Digitized by Google

avec un réel talent par notre honorable collègue M. Dollé. Ces planches sont annexées au bulletin ; elles complètent bien l'important travail de M. Charles Hidé.

Le bulletin se termine par la reproduction du compte rendu, par M. le secrétaire général de Florival, des séances du Congrès de la Société française d'archéologie tenues à Laon au mois de juin 1887, dont nous avons déjà parlé en résumant les procès-verbaux. Nous nous reprocherions d'analyser ce remarquable compte rendu qui a valu à son rédacteur les vives félicitations des membres du Congrès et de son honorable président, si compétent en semblable matière. Vous y retrouverez l'allocution de bienvenue élégante et courtoise, adressée aux membres du Congrès par notre président d'alors, l'honorable M. Cortilliot, et, en même temps, la gracieuse et académique réponse de M. de Marsy, président du Congrès. M de Florival rapporte, avec une grande fidélité, la physionomie des séances, les visites aux monuments de Laon, les excursions aux églises des environs et aux ruines de Coucy ; toutes les beautés archéologiques sont mises en lumière. Parmi les marques de distinction accordées à plusieurs membres du Congrès, vous relirez avec plaisir celles décernées à nos collègues MM. Midoux et de Florival. Neuf planches dessinées avec art par M. Midoux, bien gravées par le procédé Gilot, parfaitement expliquées par M. de Florival, sont ajoutées à ce compte rendu. Elles lui donnent un lustre nouveau et un heureux complément.

Puis le Congrès s'est séparé. Les membres savants de la Société française d'archéologie ont bien voulu, avant de nous quitter, remercier votre Société de son

Digitized by Google

cordial accueil ; ils ont aussi porté sur vos travaux les appréciations les plus flatteuses.

On raconte qu'Alexandre, apprenant les grands succès de Philippe, roi de Macédoine, sur les Perses, ne put retenir ses larmes, parce que son père, disait-il, ne lui laisserait plus rien à faire. Un pareil souci ne peut nous atteindre. Les sujets d'étude ne sont pas près de faire défaut dans l'illustre et vieux laonnois. Nous avons la ferme confiance que le passé de notre Société est la garantie de son avenir.

Laon, ce 28 avril 1890.

E. LOBGEOIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

ANNÉE 1884.

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DE RENTREE DU 7 NOVEMBRE 1884.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance est donnée par M. Lion, élu secrétaire en l'absence de M. Lemaître. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Président donne à la Société communication d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique lui envoyant la liste des prix et sujets que l'Académie des sciences morales et politiques met au concours. Il est décidé, afin de donner à ce document une très sérieuse publicité, qu'un exemplaire sera remis à la bibliothèque et l'autre joint au procès-verbal.

M. le Président, en l'absence de M. Hidé, qui s'est fait excuser, donne à la Société lecture du rapport de M. le Secrétaire général.

M. Dollé fait remarquer que dans la partie nécro-

Digitized by Google

logique de ce rapport le nom du regretté M. Bourbie
l'un de nos membres correspondants, ne figure pa
Cet oubli très involontaire est immédiatement répar

Il est ensuite procédé au renouvellement du b
reau.

M. le Président donne lecture de deux lettres, ém
nant l'une de M. l'abbé Baton, remerciant ses co
lègues de l'honneur qu'ils lui ont fait de le nomm
Vice-Président, mais déclarant qu'il ne peut, p
suite de ses fonctions l'obligeant à de nombreus
occupations, accepter pour cette année le titre
vice-président ; l'autre, de M. Ch. Hidé, secrétair
général, qui remercie également ses collègues de le
sympathie, mais les prie de reporter sur une aut
personne que la sienne les voix qu'on aurait dési
lui accorder encore pour les fonctions de secrétair
général.

M. Cortilliot, Président, remercie ses collègues
l'honneur qu'ils lui ont fait l'année dernière en l
maintenant une présidence acceptée par lui dans l
circonstances difficiles qui ont suivi la mort
M. Fleury. Il les prie de reporter cette année leu
voix sur un autre de leurs collègues.

Avant de passer au scrutin, il reste à trancher u
question préjudicielle. MM. Dufrénoy et Gravier, da
l'impossibilité d'assister à la séance, ont, avec leu
excuses et désirant prendre part au vote, adressé
M. le Président, sous enveloppes cachetées porta
leur signature réciproque et les titres des dive
membres composant le bureau, leur bulletin de vot

Digitized by Google

La Société peut-elle admettre ce genre de vote ? Est-il régulier ? La question ainsi posée est mise aux voix. La Société décide, par 6 voix contre 4, que les votes de MM. Gravier et Dufrénoy seront recueillis.

Le scrutin est ouvert pour la nomination des membres du bureau, et donne les résultats suivants :

M. COMBIER est élu Président par l'unanimité des votants ;

M. DE FLORIVAL est nommé Vice-Président ;

M. MIDOUX est élu Secrétaire-Général ;

M. LOBGEOIS, Secrétaire des séances ;

M. BAUDEMANT, Trésorier ;

M. DUFRÉNOY, Bibliothécaire-Archiviste.

MM. Midoux et Lobgeois, tout en adressant à leurs collègues leurs remerciements pour l'honneur dont ils viennent d'être l'objet, déclarent qu'ils ne peuvent accepter les fonctions qui leur sont confiées. Pour des raisons personnelles qu'ils font valoir, ils prient donc les membres de la Société de reporter sur d'autres les voix qui leur ont été accordées.

Il sera procédé à quinzaine à de nouvelles élections si MM. Midoux et Lobgeois persistent d'ici là dans leurs intentions, que leurs collègues espèrent voir changer.

La séance est levée à dix heures du soir.

Digitized by Google

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1884.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par M. Lemaître, secrétaire sortant, est adopté.

En prenant possession du fauteuil de la présidence l'honorable M. Combier prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» En présence des raisons, d'une nature toute spéciale, données par l'honorable M. Cortilliot, vous avez cru, d'accord avec lui-même, qu'il convenait, pour le moment, de me rappeler au fauteuil de la présidence.

» Il ne s'agit plus, en effet, de réaliser une idée excellente et nouvelle, à l'exécution de laquelle — un irréparable malheur ne l'a que trop prouvé — il ne fallait pas seulement la science et le dévouement de l'érudit, mais encore l'activité et la vigueur de la jeunesse ou de l'âge mûr. Non ! il n'est plus question de préparer, de faire réussir et de liquider une de ces entreprises importantes, sous le poids de laquelle, trahi par ses forces, le plus savant en histoire locale, de vos Présidents a succombé, et que, cependant, Messieurs, vous avez su, grâce à la direction éclairée de son successeur, grâce à votre expérience et à votre énergie, mener à si bonne fin qu'elle a laissé, dans notre contrée, des souvenirs instructifs et agréables et des semences fécondes.

» Il s'agit de revenir à des études plus calmes et

Digitized by Google

plus ordinaires, et vous avez pensé que, dans cette circonstance, l'un de vos anciens Présidents pouvait, malgré son âge, vous fournir un suffisant concours.

» J'obéis donc, Messieurs, à l'unanimité de vos suffrages. Je vous en remercie et j'en suis profondément touché. Cette unanimité et certaines assurances que je pouvais encore être utile, ont entraîné mon adhésion, quoique je ne fusse plus dans les mêmes conditions d'activité qu'il y a deux ans. Je vous avouerai, sincèrement, que j'y ai vu une promesse implicite du concours de vous tous, Messieurs, à l'administration que vous constituez aujourd'hui. Permettez-moi d'y compter d'une manière absolue ; sans quoi, disons les choses très franchement, la Société serait menacée dans sa vie même. Les années, la fatigue, diverses convenances intimes, ne me permettront pas, — comme elles s'y opposaient déjà depuis longtemps, -- de vous apporter, personnellement, le même contingent de travail et de zèle qu'autrefois. J'ai donc besoin, plus que jamais, de l'aide de vous tous. Mais, déjà, il me semble que vous avez apprécié cette situation, du reste provisoire, en me donnant un lieutenant jeune et actif qui pourra me suppléer avantageusement.

» Avec moi, Messieurs, vous revenez au terre à terre. Il ne m'est pas possible de vous proposer autre chose que de reprendre l'ancien programme rappelé dans l'article 1er de nos statuts. Son application a consisté, jusqu'à présent, en production : 1° de mémoires sur l'histoire locale et les monu-

Digitized by Google

ments de notre département ; 2° de mémoires po
vant contribuer au développement des science
belles-lettres et arts ; 3° de rapports sur des o
vrages, documents et découvertes de toute nature
et 4° de communications et impressions de pièc
oubliées ou inédites. Permettez-moi d'ajouter que
dernier mode d'exécution du programme mérite, pa
ticulièrement, notre attention tant au point de vue
la conservation de nos archives locales qu'il sauv
qu'au point de vue de la facilité d'un bon concours
l'œuvre commune. N'en résulte-t-il pas, en effet, qu
ceux-là mêmes qui, parmi nous, ont le moins
loisir, peuvent apporter, sans grands efforts, leu
pierres au monument que nous élevons, chaque jou
à l'histoire de notre pays, et comme le disait dernié
rement M. le Président de l'Académie des Inscri
tions et Belles-Lettres, à la réunion des matériau
d'une histoire complète et sincère?

» En principe, ce programme, il faut en convenir
est assez vaste. En fait, tout en pensant qu'il ne pou
vait en être autrement pendant longtemps, je recon
nais que son application a été, jusqu'à un certai
point, circonscrite et timide, et qu'elle ne répon
peut-être plus aux aspirations actuelles.

» On a reproché aux Sociétés comme la nôtre leu
manque de direction supérieure et l'éparpillement
si je puis parler ainsi, de leurs études.

» Elles ont répondu que la liberté était le pivô
même de leur existence.

» On leur a objecté que cette liberté devait être

Digitized by Google

limitée par un programme méthodique et magistral, dont les prescriptions fussent comme autant de canaux conduisant à un réservoir commun. On a dit que ce guide qui leur serait, sinon imposé, du moins conseillé, comme Société, n'ôterait rien à leur indépendance, et laisserait toute latitude aux travaux personnels. On a proposé des expositions, du genre de celle dont vous avez eu l'heureuse initiative, et des fondations de prix, dans le but de réveiller le goût et l'émulation. On a proposé des conférences, semblables à celles auxquelles un de nos collègues a éloquemment participé, afin de répandre l'instruction et, notamment les connaissances historiques. Enfin, on a parlé de congrès départementaux et d'une centralisation à Laon du mouvement scientifique ayant pour mission principale de tracer aux travailleurs le sûr chemin qui mène à la grande et sérieuse histoire, et de réunir et coordonner leurs recherches pour en constituer un véritable trésor de renseignements locaux.

» Ces idées trouvent de solides appuis dans les essais déjà tentés, et, singulièrement, dans l'exemple donné par la Société géographique de Laon. Sous l'impulsion savante de M. l'Inspecteur d'Académie et de plusieurs de nos collègues, et, vous le reconnaîtrez avec moi, Messieurs, du concours infatigable et primesautier de l'un d'entre eux surtout, une sorte de code d'investigation historique, économique, physique, a été créé, distribué, exécuté, avec un ensemble, une rapidité, une verve, une ardeur de savoir et de révéler qui ont déjà produit d'excellents résultats. Sans

Digitized by Google

contredit, il n'y a pas d'assimilation à établir ent
nos Sociétés libres et des travailleurs, pour ainsi dir
enrégimentés, qu'on me passe le mot pour bie
peindre ma pensée. Mais, toutes proportions gardée
n'y a-t-il pas, au moins, dans ce merveilleux exemple
une indication précieuse dont les partisans du systèm
à venir peuvent tirer large profit ?

» Eh bien ! Messieurs, tout en suivant, en atten
dant mieux, les vieux errements auxquels on a livr
bataille, étudions, si toutefois vous le jugez conve
nable, quelle sera l'extension, ou plutôt quel pourr
être le mécanisme du mode nouveau d'exécution de
nos statuts ; préparons ceux qui, parmi vous, en
deviendront les gouverneurs ; cherchons aussi, — e
cela peut être, avant tout, prudent, — les moyens de
nous procurer le nerf de toutes les guerres, même de
la guerre scientifique et littéraire. Vous avez déblaye
une partie du terrain. Continuons, Messieurs. Essayons
au moyen d'une Commission que vous pourriez
nommer. Je ne doute pas qu'avec la volonté, que
vous avez tous, de concourir au maintien de la Société
et à sa prospérité, vous n'arriviez bientôt à jeter les
bases définitives d'une organisation meilleure. Vous
aurez sans doute déjà fait l'épreuve d'un nouveau
fonctionnement quand, à une époque très prochaine,
viendront à vous des coopérateurs virils qui n'existent
que pour et par les sciences, les arts et les belles-
lettres, je veux parler des professeurs du futur lycée.
Soyez-en sûrs, ils vous aideront à l'ample dévelop-
pement du programme que vous aurez adopté, et avec

Digitized by Google

eux vous arriverez plus rapidement, peut-être, à la fondation, depuis longtemps rêvée, d'un centre intellectuel à Laon pour tout le département. »

La Société accueille le discours de son honorable Président par des marques d'unanime adhésion et décide, sur la proposition de M. Cortilliot, que ce discours sera reproduit textuellement dans le procès-verbal de la séance.

Puis il est procédé, par suite du refus persistant de MM. Midoux et Lobgeois, aux scrutins pour la nomination du secrétaire-général et du secrétaire des séances, destinés à les remplacer respectivement.

A l'unanimité des membres présents, M. Dufrénoy est nommé secrétaire-général et M. Glinel, secrétaire des séances.

M. Dufrenoy, devenu secrétaire-général, est remplacé comme bibliothécaire-archiviste par M. Midoux, appelé à ces dernières fonctions par le vote unanime de ses collègues.

Le bureau se trouvant ainsi régulièrement et entièrement constitué, il est procédé à l'élection des cinq membres de la Société qui doivent, avec M. le Président, membre de droit, composer la commission de lecture.

Ont été élus :

MM. de Florival, l'abbé Baton, Glinel, Cortilliot et Lobgeois.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures du soir.

Digitized by Google

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1884.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre d
nier est lu et adopté.

M. le Président fait passer sous les yeux de
collègues les ouvrages suivants, offerts à la Socié
savoir :

1° *Les Annales du Musée Guimet*, qui va être tra
féré de Lyon à Paris. Tome VII, 1884, Paris, Ern
Leroux, éditeur.

M. Dollé émet le vœu de voir la Société en posse
sion de la collection complète de ces Annales rema
quables, et M. le Bibliothécaire-Archiviste est invit
s'entendre avec M. le Président pour arriver à comb
les lacunes qui existeraient dans cette collection.

M. Cortilliot, qui a déjà rendu compte de plusieu
volumes de ces Annales antérieurement parus,
chargé d'analyser la présente publication.

2° Les Bulletins des procès-verbaux de la *Soci
d'Émulation d'Abbeville* pour l'année 1881, contena
un compte-rendu par M. l'abbé Coyette de l'ouvra
de notre regretté Président, M. Édouard Fleury, s
les « Origines et les développements de l'art théât
dans la province ecclésiastique de Reims » ; le mêm
Bulletin pour l'année 1882, mentionnant à la page
le don fait par M. Édouard Fleury à cette savan
Compagnie de son 4e volume des « Antiquités
Département de l'Aisne » ; et enfin le Bulletin
l'année 1883, relatant l'hommage fait à cette Soci
par M. A. de Florival, notre collègue, 1° de s

Digitized by Google

« Étude sur Barthélemy de Vir » ; et 2° du premier fascicule de son ouvrage intitulé : « Les Vitraux de la Cathédrale de Laon », pour lequel un autre de nos collègues, M. Midoux, a été son collaborateur. Le même Bulletin constate l'admission, en 1883, de M. de Florival au titre de correspondant de la Société d'émulation d'Abbeville.

3° *La Bibliothèque de l'École des Chartres*, revue d'érudition, année 1884, 5e livraison.

4° Le Bulletin de la *Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 2e et 3e trimestres 1884.

5° Le Bulletin de la *Société académique de Brest*, 1883-1884, contenant une curieuse étude sur le rôle de la lettre H dans l'aspiration des sons.

6° *La Thiérache*, bulletin de la Société archéologique de Vervins, tome VIIIe, 1881, contenant notamment un travail de M. Édouard Piette, intitulé « Les Minutes historiques d'un notaire de Vervins », et un autre de M. le docteur Penant, sur « Nicole Obry, dite Nicole de Vervins » ; et le tome IXe de la même Société, 1883, où l'on remarque : un article de M. Mennesson, ayant pour titre : « Une Fille de Jean Debry » ; une notice de M. Papillon sur le regretté M. Amédée Piette, qui fut président de notre Société ; les procès-verbaux de la séance du 3 août 1883, où se trouvent consignés les regrets inspirés par la mort inopinée de M. Édouard Fleury, et de la séance du 7 septembre suivant, rendant compte du Congrès départemental tenu à Laon les 12, 13 et 14 août 1883.

M. le Président communique à ses collègues deux

Digitized by Google

numéros du journal *l'Événement* des 16 novembre 8 décembre derniers, dans lesquels il est question la souscription ouverte en ce moment pour ériger Paris un monument à la mémoire de M. le géné de division de Wimpffen, notre concitoyen, mem honoraire de notre Société.

M. Dollé rappelle que le général de Wimpffe contribué par d'importantes libéralités à la format du musée de Laon.

De son côté, M. Glinel explique que notre concito est né le 13 septembre 1811, dans la maison porte sur la rue Saint-Martin le nº 25, et qui app tient aujourd'hui à M. Huriez.

A l'unanimité, la Société décide qu'elle particip à cette souscription pour une somme de cinqua francs.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Ar en date du 5 novembre 1884, relative à la 9e réuni annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départemen laquelle se tiendra à Paris en 1885. Par cette lett M. le Ministre informe M. le Président qu'il sera heureux d'apprendre que notre Société se propo d'envoyer au Comité des Sociétés des Beaux-Arts, février 1885, un ou plusieurs mémoires inédits aya trait à l'histoire de l'art dans notre région.

Acte est donné de cette communication.

M. Baudemant, trésorier, rend compte des recett et dépenses effectuées par lui du 1er novembre 188 au 1er novembre 1884, pour la Société.

Digitized by Google

Les recettes se sont élevées à quinze cent vingt-six francs treize centimes, ci. . . . **1,526 fr. 13**

Les dépenses, à six cent soixante-douze francs quinze centimes, ci. . **672 fr. 15**

Ce qui donne un reliquat actif de huit cent cinquante-trois francs quatre-vingt-dix-huit centimes au premier novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, ci. . . . . **853 fr. 98**

D'un autre côté, M. le Trésorier est reliquataire d'une somme de sept cent soixante-six francs quarante-cinq centimes sur le compte spécial de l'Exposition et du Congrès de 1883.

Notre collègue rappelle qu'il avait été décidé l'an passé que cette dernière somme serait affectée au compte-rendu des travaux du Congrès et de la réunion des Sociétés savantes de notre département.

Il propose de confondre cette somme avec l'actif social actuel et d'affecter le tout aux frais d'impression et de publication du tome XXVI^e^, qui comprendrait le compte-rendu du Congrès et de l'Exposition de 1883, et les travaux de la Société pendant les années 1883 et 1884. De cette façon, le nouveau tome pourrait paraître dans un délai assez rapproché.

La proposition de M. Baudemant est adoptée à l'unanimité.

M Cortilliot offre à la Société cinq médailles, dont il s'est rendu acquéreur, et qui ont été découvertes en novembre mil huit cent quatre-vingt-deux sur le

Digitized by Google

territoire de Dolignon, au lieudit le Chemin de
Garenne de Morgny-en-Thiérache, en extrayant
cailloux d'une carrière à ciel ouvert, située à 15
20 mètres d'un chemin rural et appartenant à M. Fr
sancourt, de Baudreuil, à Rozoy-sur-Serre. A la mê
place, quelques années auparavant, il avait été tro
des poteries dont plusieurs spécimens se rencontr
aujourd'hui encore à l'école de Dolignon.

Des remerciements sont votés à M. Cortilliot.

M. Brismontier fait passer sous les yeux de ses
lègues une pièce sur parchemin avec cachet en
rouge aux armes du prélat ci-aprés nommé, pi
écrite en langue latine et signée de Jean d'Estrées,
et évêque de Laon, à la date du 14 novembre 16
portant concession d'une bourse, au profit d'un é
diant, au collège de Laon à Paris.

M. le Président, en l'absence de M. de Flori
Vice-Président de la Société, donne lecture d'un
vail de ce dernier, intitulé : *Un Pélerinage à Jé
salem au XII^e siècle.*

A la demande de M. Dollé et d'accord avec
M. Midoux donne lecture :

1° D'une lettre adressée par M. Guedy, art
peintre à Paris, à M. Lemaître, ancien trésori
payeur général de l'Aisne, président de la comm
sion du budget du musée de Laon, lettre par laqu
cet artiste propose à la Ville de réparer, de restaur
en un mot de remettre en état la totalité ou partie
tableaux qui se trouvent au musée de Laon, à des con
tions de prix et sous des garanties qu'il détermine.

Digitized by Google

2° D'une autre lettre adressée par M. Lemaître, susnommé, à M. le Maire de Laon, pour lui donner communication des offres de M. Guedy.

Après un échange d'observations entre MM. Midoux, Cortilliot, Dollé et plusieurs autres de ses membres,

La Société,

Reconnaissant en principe qu'il y a nécessité de remettre en bon état les tableaux du musée de Laon, et que les œuvres d'art qui le composent sont les unes atteintes, les autres menacées de graves détériorations,

Attendu que cette situation fâcheuse a été constatée d'ailleurs par M. Kaempfen, inspecteur général des beaux-arts, dans une visite à notre musée, visite qui a fait l'objet d'un récent rapport de ce haut fonctionnaire à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Émet à l'unanimité le vœu que la Commission du musée prenne d'urgence les dispositions nécessaires pour la conservation et l'entretien des tableaux et objets d'art qui composent le musée de Laon.

M. Dollé fait en outre remarquer que la Commission du musée a actuellement en caisse une somme de plus de huit cents francs, indépendamment des deux cents francs qui formeront le montant du crédit de 1885.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures trois quarts.

Digitized by Google

SÉANCE DU 16 JANVIER 1885

Le procès-verbal de la précédente séance est lu
adopté.

M. le Président signale les envois suivants qui c
été faits à la Société :

1° *Tables décennales* de la Société d'Agriculture
la Lozère, 1870-1879 ;

2° *Journal des Savants*, décembre 1884 ; artic
de MM. Caro, Gaston Paris, H. Wallon, B. Hauréa
Barbier de Meynard ;

3° *Rapport à l'Académie des Inscriptions et Bell*
Lettres, au nom de la Commission des Antiquités
la France, sur les ouvrages envoyés au concours
l'année 1884, par M. Alexandre Bertrand, rapport
dans la séance du 31 octobre 1884 ;

4° *Bulletin de l'Association philotechnique*, 5e anné
décembre 1884 ;

5° *Revue des Travaux scientifiques*, tome IV, 188

6° *La Crise agricole et la France maçonnique*, p
Chavée-Leroy ;

7° *La Langue internationale néo-latine*, par E. Cou
tonne, 1875-1884 ; Nice, librairie Visconti.

M. le Président communique à ses collègues u
lettre de faire-part du récent décès de M. Charl
Gomart, de Saint-Quentin, l'un des membres hon
raires de notre Société.

Il est décidé que l'expression des regrets caus
par la perte de notre savant collègue sera consign

Digitized by Google

au procès-verbal de la séance et transmise à Madame veuve Gomart par M le Président.

M Combier communique à la Société une lettre et un dessin de notre collègue M. Ermant, relatifs à un tombeau en pierre découvert dans les déblais du futur lycée, près de la batterie russe et de l'enceinte longeant le Jeu de Paume, à environ $0^{m}75$ au-dessous du sol. La lettre en question, en date du 8 janvier courant, porte que ce cercueil en pierre contenait un squelette assez bien conservé, et que c'est la première découverte jusqu'alors faite dans les travaux de déblais dont il vient d'être parlé.

Au nom et de la part de notre collègue, M. J. Pilloy, M. Cortilliot offre à la Société une notice sur une coupe en verre gravé, découverte au territoire d'Hombliéres, dans une sépulture du IV^e^ siècle, décrite et reproduite par M. Pilloy. Celui-ci y attache une importance capitale et la rapporte à l'époque sus-indiquée.

M. le Président donne lecture :

1° D'une notice sur M. Édouard Fleury, ancien Président de notre Société, (notice, dit M. le Président, qui est juste, sage et très bien faite), insérée dans le Bulletin de l'Académie de Besançon, du 19 décembre 1884 ;

2° Et d'une série de questions posées par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, lesdites questions adressées par M. le Ministre avec une circulaire aux Sociétés savantes des départements. Les

Digitized by Google

sujets proposés sont les suivants : I. Histoire d'
domaine rural. II. L'État et la valeur de la propri
bâtie. III. Effets économiques d'une nouvelle v
de communication. IV. Étudier, pour une région
terminée, les modifications qui se sont introdui
dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis
Code civil.

M. Midoux renouvelle le vœu que les minutes
dépôt chez les notaires soient inventoriées et deman
que la Société engage les autres Associations de mê
nature à émettre un vœu analogue. La Société adhè
à la proposition de M. Midoux.

M. le Président informe ses collègues que M. Taïé
actuellement membre correspondant de notre Socié
lui a remis la deuxième partie de son travail s
l'Instruction secondaire à Laon (1795-1860). Ava
que cette étude, dans laquelle des personnalités enco
vivantes sont nominativement désignées, soit portée
la connaissance de la Société tout entière, il est conve
que la commission de lecture en fera l'examen, pu
donnera son avis sur l'opportunité de cette commun
cation, et en tant que de besoin, de la publication
notre Bulletin du travail de M. Taïée.

M. Midoux donne quelques détails sur les pou
parlers engagés entre la Commission du musée
Laon et M. Guedy au sujet de la restauration des t
bleaux de ce musée.

Le même membre, après avoir rappelé que l'arch
tecte François Blondel, né à Ribemont, fut l'auteur
l'arc triomphal de la porte Saint-Denis, explique qu

Digitized by Google

M. Poulin, directeur des bâtiments civils, vient d'informer M. Charles Normand, secrétaire-général de la Société de Protection des Monuments parisiens, que les travaux de consolidation nécessaires à la conservation de la porte Saint-Denis seraient entrepris incessamment.

M. Midoux offre à la Société, qui lui vote des remerciements, cinq monnaies romaines très belles, dont il a fait récemment l'acquisition.

La séance est levée.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1885.

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier dernier est lu et adopté.

M. le Président communique à ses collègues une lettre du 18 janvier dernier, par laquelle M. Vallais, gendre de Madame Gomart, remercie au nom de cette dame la Société académique de Laon du bon souvenir que cette Société a gardé à son défunt mari, et des témoignages de condoléance qui lui ont été transmis par M. le Président Combier, conformément à notre précédente délibération.

La vie et les nombreux et savants travaux de M. Ch. Gomart, né à Ham le 1er juillet 1805, ancien élève du collège de Soissons, domicilié à Saint-Quentin depuis 1841, ont été résumés dans une notice biographique écrite par M. l'abbé Danicourt, membre

de la Société des Antiquaires de Picardie (Ham, Lé
Carpentier, 1885, brochure in-18 de 19 pages), noti
dont Madame veuve Gomart fait hommage à la Socié

M. le Président énumère les diverses publicatio
envoyées à la Société, parmi lesquelles il croit devo
signaler :

1° *Le Bulletin de la Société historique de Co*
piègne, renfermant de très intéressants travaux ;

2° *Le Bulletin de la Société académique de Chaun*
du 15 janvier 1885, n° 5 ;

3° *La Revue de la Société des Études historiqu*
faisant suite à l'*Investigateur*, 4e série, tome
50e année, 1884, renfermant une étude critique sig
de M. Louis Ducas et relative à l'important travail
M. le Président Combier sur la Justice criminelle
Laon pendant la Révolution, 1789-1800. Cette étu
critique, dit M. de Florival, est très sérieuseme
faite et très remarquable.

M. le Président communique à ses collègues u
lettre, de M. le Ministre de l'Instruction publique
des Beaux-Arts en date du 29 janvier dernier, acc
sant réception d'une lettre de M. le Président de
Société, du 24 du même mois, accompagnant l'env
au Ministère de six exemplaires du tome XXV
notre Bulletin. M. le Ministre, en remerciant M.
Président de cet envoi, l'informe qu'il le place
incessamment sous les yeux des membres du Com
des travaux historiques et scientifiques.

Lecture est donnée par M. le Président d'une let
à lui adressée le 8 janvier dernier par M. A. Kaempfe

Digitized by Google

directeur des Beaux-Arts, et l'informant que la 9e réunion des Délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à la Sorbonne du mardi 7 avril au samedi 11 avril prochain.

Acte est donné de ces deux communications.

M. Ermant explique qu'il a entrepris depuis deux années des recherches en vue d'une étude sur notre compatriote François Blondel, né à Ribemont en 1617, qui non-seulement fut un architecte distingué, mais encore fut chargé de négociations diplomatiques en Turquie. Grâce à l'obligeance de MM. Jules Ferry et de Saint-Vallier, notre collègue a pu se procurer au Ministère des Affaires étrangères des copies de plusieurs pièces, relatives aux négociations de François Blondel. De plus, M. Ermant s'est mis en rapport avec, M. Normand, chargé de diriger les travaux de restauration de la porte Saint-Denis, œuvre de Blondel, et il espère se procurer des reproductions photographiques de ces travaux et pouvoir les placer sous les yeux des membres de la Société.

Arrivant aux fouilles pratiquées dans le terrain sur lequel sera érigé le lycée de Laon, dont il est l'architecte, M. Ermant explique que, depuis sa lettre analysée dans le procès-verbal de la précédente séance, de nouveaux tombeaux ont été découverts, ce qui porte à dix le nombre de ces tombeaux ainsi mis à jour.

Ces tombeaux sont placés, les pieds du cadavre tournés vers l'est.

Un relevé général du terrain sera dressé et indiquera la position exacte de tous les tombeaux.

Digitized by Google

Les tombes sont de diverses natures ; plusieu
contiennent des squelettes de petits enfants.

Un crâne superbe a été découvert ; il est enco
garni de toutes ses dents.

La plupart des individus ainsi inhumés étaient d
petite taille ; leur crâne indique par sa conformatio
une intelligence fort restreinte ; leur front est fuya
comme celui du singe.

Presque toutes ces sépultures ont 1m76 de lo
gueur ; une seule a 1m82. Ces tombeaux étaient pos
sur les roches et l'on coulait autour un lit de chau
Il serait difficile de les déplacer sans les briser. I
plus grand a pu seul être extrait sans dommages ;
sera conservé au musée de l'École normale d'institu
teurs de l'Aisne.

Deux des squelettes, de femmes sans doute, ont é
déplacés. La tête a été dérangée et fait face à la par
verticale ; l'on a dû chercher autour des colliers o
des boucles d'oreilles, puisqu'on n'y trouve plus trac
même d'une épingle.

Peut-être, à une plus grande profondeur, en creu
sant les rigoles des caves, arrivera-t-on, dit not
collègue, à découvrir plus de choses importantes.

Il y a encore un tombeau intact ; M. Ermant veu
bien se charger de le faire transporter au musée lap
daire de la Société, avec cette restriction toutefoi
qu'il n'est pas possible d'y ajouter le couvercle, qu
est brisé pour ainsi dire.

D'unanimes remerciements sont votés à M. Er
mant.

Digitized by Google

Notre collègue ajoute qu'à la tour Saint-Remi, rattachée par un éperon au mur du rempart, les maçonneries ne sont pas démolies. On prétend que cette tour n'est pas pleine. Il a interrogé à ce sujet d'anciens habitants des Creuttes, sans pouvoir obtenir de renseignements précis. Une antique légende, sur la valeur de laquelle on saura bientôt à quoi s'en tenir, veut que des cloches d'argent aient été jadis cachées dans cette tour.

M. de Florival offre à la Société, qui l'en remercie, un plan dressé par M. le colonel d'artillerie Cuvillier de la propriété de Saint-Vincent, après la prise de possession de cette propriété par l'autorité militaire.

M. Midoux fait remarquer que les précédents propriétaires de ce domaine en possédaient un plan fort exact et à une très grande échelle.

M. de Florival fait passer sous les yeux de ses collègues une *paix* ancienne dont la matière est une sorte de potin et qui lui paraît remonter au XVI^e^ siècle. Il donne à ce sujet lecture d'une intéressante notice.

M. Midoux, au sujet de découvertes de cercueils et de vases effectuées dans des fouilles pratiquées à Laon, dit qu'il s'en est trouvé derrière l'église Saint-Pierre-le-Vieil, chez M. Prudhommeaux, charron ; dans une tranchée ouverte par la télégraphie militaire, sur un espace de 30 mètres, dans la ruelle Saint-Martin, entre la maison du boulanger et la rue longeant la propriété de Madame de la Maisonneuse ; lors de la canalisation des eaux dans la cave de la maison sise rue

Digitized by Google

des Casernes et occupée alors par M. Jessien, fun aujourd'hui par un charcutier ; à Saint-Remi-P derrière la maison de Madame Varlet, sur l'a emplacement de l'église Saint-Michel ; chez M. dhomme, sur l'ancien emplacement de Saint-R au-Parvis.

Notre collègue fait remarquer que, dans l ville, partout où il y avait des églises, il se trouv proximité un puits communal.

M. Midoux informe la Société qu'il se propos consacrer une notice biographique à la mémoir sculpteur sur bois Sauvrezy, d'Ardon-sous-Laon, fut un artiste véritablement remarquable. L'Assem accueille avec empressement l'offre de M. Midoux.

Le même membre émet le vœu de voir la So académique de Laon admettre des correspond libres qui feraient pour elle, au point de vue de l toire et de la bibliographie, ce que MM. les Ins teurs font pour la Société de Géographie. Ces co pondants fourniraient à la Société des renseignem que ses membres titulaires centraliseraient et traient en œuvre. De cette façon, l'on arrivera reconstituer chaque année la partie historique digne d'intérêt, qui figurait autrefois dans nos nuaires départementaux.

La Société décide qu'elle examinera dans sa chaine séance le vœu de M. Midoux.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jou séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1885.

Le procès-verbal de la précédente séance (6 février) est lu et adopté.

M. le Président énumère les diverses publications envoyées à la Société et signale parmi elles :

1° *Le Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (section d'archéologie), année 1884, n° 4, contenant une notice sur le chanoine Pierre Roger, qui fut pape de 1342 à 1352, sous le nom de Clément VI, et la description de son tombeau dans l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire). Dans ce Bulletin se trouve une notice sur la collection numismatique des Archives du département de l'Aisne, entreprise par notre collègue M. Matton.

2° *Le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XII^e^, 2^e^ série, contenant un travail de M. l'abbé Pécheur sur les Bibliothèques du Laonnois, travail dont le savant secrétaire de la Société sus-indiquée a donné la primeur aux membres du Congrès qui s'est tenu à Laon en 1883.

3° *Le Bulletin de la même Société*, tome XIII^e^, 2^e^ série, 1882, contenant notamment une appréciation des ouvrages de M. Éd. Fleury sur les Instruments de musique au moyen-âge et sur l'origine et le développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims.

4° *Le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*

Digitized by Google

(novembre-décembre 1884), contenant un article M. Auguste Vitu tendant à détruire la légende de mansarde de Bonaparte au quai Conti, à l'angle de rue Dauphine, et un article de M. Guiffrey sur reliures.

5° *Le Bulletin de la Société d'Agriculture de Lozère* (novembre 1884), contenant d'assez curie documents sur les droits de douane aux États-Unis

6° Et le *Programme du concours* ouvert en 18 par la Société académique de Saint-Quentin.

M. Ermant explique que le tombeau en pier trouvé dans les fouilles du futur lycée et qu'il se pr posait d'offrir au musée de la Société, s'est ouvert trois parties, au moment où on le déplaçait. Il reste plus que le tombeau installé à l'École norma d'instituteurs.

On a découvert des ferrements dans ces fouilles.

Les fouilles ultérieures n'ont pas fait découvrir nouveaux tombeaux, mais seulement des squelette Des poteries assez nombreuses ont été trouvées, ma heureusement elles ne sont pas toutes intactes.

M. Ermant place sous les yeux de ses collègues d vases et des urnes de différentes formes et co leurs.

De nombreuses fouilles, dit notre collègue, sero encore pratiquées.

M. Ermant dessinera le tombeau qui se trouve l'École normale et fera graver pour le Bulletin de Société les objets trouvés sous sa direction.

Les poteries sont plus fines que celles qui se re

Digitized by Google

contrent ordinairement dans les fouilles pratiquées en notre pays. Il n'y a pas de terre analogue dans l'Aisne ; la terre qui a servi à la confection de la plupart de ces poteries est semblable à la terre de Marseille ; quelques-unes ont été faites dans notre pays.

M. Midoux croit que le plus grand nombre de ces poteries appartiennent aux époques mérovingienne ou gallo-romaine. Il estime que les sépultures se trouvant dans le terrain situé sur l'emplacement du futur lycée, sont antérieures à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, qui avait le privilège des inhumations. Quant aux ferrements trouvés dans les fouilles, ils s'expliquent par ce fait qu'à toute époque on a inhumé dans des cercueils en bois.

M. le Président rappelle qu'il y a vingt-cinq ans environ on a découvert au faubourg de Vaux, en procédant au tracé de la route d'Ardon, sept cercueils en pierre qui étaient superposés. La pierre de la tête était creuse.

M. le Président communique à la Société un manuscrit qui lui a été remis par M. Melleville, et qui semble répondre à des assertions et à des écrits de M. Édouard Fleury sur deux peintres de Laon, Colart de Laon et Colart le Voleur. Lecture est donnée par M. le Président d'une partie de ce manuscrit.

M. Midoux informe ses collègues que les crédits nécessaires pour les restaurations urgentes des tableaux du musée ont été votés par le Conseil municipal.

M. le Président communique à la Société un manus-

Digitized by Google

crit donné à M. Midoux et contenant une copie d'
ouvrage de M. Fromage père, avocat à Laon, ouvra
dont les feuillets ont été paraphés par la censu
C'est pour soutenir un procès sur des fumie
pailles et fourrages qu'on a recherché et retrou
cette copie

Il s'y rencontre une interprétation de la coutume
Vermandois sur le rez-de-chaussée qui emporte
propriété du dessus et du dessous.

M. le Président communique à ses collègues u
note sur une expérience de meunerie et de panifi
tion faite à Laon en 1747, et vérifiée par M. le M
chant de Cambronne, en 1783, sur l'ordre de l'A
démie des sciences.

M. le Président explique qu'il a réussi à se pr
curer 23 volumes manuscrits et inédits de feu
Marchant de Cambronne, et qu'il s'occupera d
tirer des documents pouvant intéresser ses collègu
Tous ces documents ont, en effet, une grande impo
tance au point de vue local.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour,
seance est levée.

SÉANCE DU 13 MARS 1885.

Le procès-verbal de la dernière séance (27 févrie
est lu et adopté.

M. le Président énumère les envois faits à la S
ciété, notamment :

1° *Les Mémoires de la Société académique de Main*

Digitized by Google

et-Loire, tome XXVIII^e^, Angers, 1883, contenant une Bibliographie des Œuvres de M. Peigné-Delacour.

2° *Le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, où se trouve un curieux travail de M. le général Lewal sur l'étymologie et la transformation des noms des repas.

3° *Le Journal des Savants.*

4° *Le Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 3^e^ volume, 4^e^ trimestre 1884.

5° *Les Minutes historiques d'un notaire de Vervins*, étude dont son auteur, M. Ed. Piette, fait hommage à notre Société.

Cette savante étude, insérée précédemment dans le Bulletin de la Société archéologique de Vervins, dont M. Ed. Piette est le Président, a été imprimé de 1873 à 1882.

Des remerciements sont votés à M. Piette, et M. Cortilliot veut bien se charger de faire une analyse de cet ouvrage.

M. le Président Combier donne lecture d'une notice qu'il a rédigée sur un savant Laonnois, Le Marchant de Cambronne, né en notre ville le 29 août 1742, mort à Presles-et-Thierny le 1^er^ septembre 1836, à l'âge de 94 ans.

Le Marchant de Cambronne avait été conseiller-rapporteur du Point d'honneur au Bailliage de Laon et ancien officier d'artillerie. Comme il a été dit dans la précédente séance, M. le Président Combier possède 23 volumes manuscrits de notre concitoyen.

Digitized by Google

M. Midoux, après la lecture intéressante de M Président, explique que Le Marchant de Cambr fut un bienfaiteur de notre pays.

Le même membre émet le vœu qu'une publica soit faite des discours prononcés lors des distribu de prix faites chaque année aux élèves du collèg Laon. Notre collègue pense que les anciens élèv cet établissement universitaire souscriraient v tiers à cette publication, dont notre Société pou avoir l'initiative.

Après un échange d'observations entre quel membres, l'ordre du jour étant épuisé, la séanc levée.

SEANCE DU 27 MARS 1885.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Midoux offre à la Société pour ses archives

1° Un Registre de délibérations de l'église S Remy-Porte, commencé le 2 janvier 1741 au 19 cembre 1762.

2° Un Registre pour servir à Messieurs les C Marguilliers et Paroissiens de l'église de Saint-R à la porte du cloistre de Laon, y être transcrits les actes de délibérations concernant la police rieure, non sujets au droit de controlle ny à vér tion, et ce en exécution de l'arrest du Conseil d'

Digitized by Google

du Roy du trois mars 1739, et d'un autre rendu en interprétation le trente aoust 1740, ledit registre contenant cinquante feuillets cottés et paraphés par premier et dernier, et tous les actes de délibération estre, suivant l'usage pratiqué jusqu'à présent, signés de Messieurs les Curé, Marguilliers et Paroissiens qui se trouveront aux assemblées du 20 mars 1763 au 24 avril 1774.

3° Le Journal seruant à écrire tout ce qui se donne à crédit dans la boutique de Jacques-Pierre Jenesson, maistre apothicaire à Laon, 1721.

Notre collègue pense que ce dernier registre devrait être confié à M. Baudemant, qui pourrait nous dire, dans une prochaine séance, si ce *Journal* renferme quelques particularités.

La séance est levée.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1885.

Le procès-verbal de la précédente séance (27 mars) est lu et adopté.

A l'unanimité, la Société confère l'honorariat à M. Zeller, Inspecteur de l'Académie de Douai, Président de la Société de Géographie de Laon.

M. le Président énumère les envois faits à la Société, parmi lesquels il signale :

1° *Le Journal des Savants.*

Digitized by Google

2° *Le Bulletin des travaux des Sociétés histori*
et scientifiques.

3°*Les Annales de la Société historique de Chât*
Thierry contenant, outre une notice concernant
Fontaine, un examen très remarquable de l'Exp
tion faite à Laon en 1883, examen dû à la plum
autorisée de M. Hachette, Président de cette
ciété.

M. le Président se fondant : sur un article
M. Barbey, Vice-Président de la Société historiqu
Château-Thierry, inséré dans les journaux de
dernière ville ; sur le discours prononcé par M.
blet, Ministre de l'Instruction publique, lors d
dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbo
et enfin sur le discours prononcé par M. Cortil
alors Président de notre Société, lors du Congrès
à Laon en 1883, émet le vœu que l'idée de l'u
des Sociétés savantes de notre département
reprise et rentre dans le domaine des faits.

Des explications sont échangées entre plusi
membres de la Société.

L'un d'eux propose Château-Thierry. M. Mid
reproduit les arguments qu'il avait antérieuren
émis sur les avantages d'une Exposition diocés
qui se tiendrait à Soissons, ville toute désignée
une exposition de cette nature et qui d'ailleurs a
été choisie par le Congrès. On obtiendrait certa
ment le patronage de l'autorité épiscopale.

L'Exposition du mobilier diocésain, dit notre
lègue, présenterait un très grand intérêt. Les in

Digitized by Google

taires des richesses archéologiques de la France n'ont encore rien produit. M. Midoux insiste pour que le prochain Congrès se tienne à Soissons.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M le Président fait remarquer que le musée de la ville de Laon ne pourra plus bientôt contenir toutes les richesses qu'il possède et il exprime le désir, auquel s'associent ses collègues, de voir le musée de notre Société recevoir le superflu du musée laonnois.

Au sujet de ce dernier établissement, M. Midoux veut faire une communication assez importante. La commission du musée s'est réunie le samedi 18 avril courant. Dans cette séance, notre collègue a exposé l'état des travaux entrepris et terminés par M. Guedy.

Il a rappelé que l'installation et l'aménagement du musée sont mauvais. La poussière et même la pluie pénètrent entre la toile et le châssis des tableaux. Le système d'éclairage doit être modifié. M. le Maire, consulté à ce sujet, a applaudi à cette idée et a chargé M. Marquiset, architecte de la ville, de dresser un projet et un devis. L'exécution de ce projet exigerait une certaine somme, mais la vie et la conservation de notre musée municipal sont à ce prix. C'est toujours, ajoute M. Midoux, la partie inférieure des tableaux qui est abîmée, et une disposition nouvelle de ces tableaux est indispensable.

L'Assemblée remercie M. Midoux de sa communication et s'associe aux vœux exprimés par lui.

Digitized by Google

M. Midoux donne lecture de la lettre suivante

« Montpellier, 8 mars 1885.

» Monsieur,

» Je viens me rappeler à votre bon souveni
» vous entretenant de nouveau au sujet du tablea
» Le Nain que j'ai eu en ma possession.

» La personne à qui je l'avais cédé est mort
» je suis chargé par un de ses héritiers, la d
» veuve Houlot, de trouver un nouvel acquéreur ;
» en demande 3,000 francs.

» Quant au musée de Montpellier, il ne faut p
» songer, au moins pour quelque temps. La com
» sion d'achat a fait depuis peu l'acquisition d
» répétition de la *Stratonice*, d'Ingres, au pri
» 20,000 francs, et par suite le budget du musé
» trouve considérablement grevé.

» J'ai pensé, Monsieur, à l'amateur dont vous
» parliez dans votre lettre du mois de juillet 188

» S'il en est encore temps, veuillez être mon
» terprète auprès de ce Monsieur, je serais heu
» de pouvoir mettre le tableau à sa disposition.

» Veuillez agréer, etc.

» (Signé) E. MARSAL.

» 4, rue Astruc.

Acte est donné de cette communication.

M. Midoux, qui a assisté à la récente réunion
Sociétés savantes à la Sorbonne, et qui y a entend

Digitized by Google

lecture d'une note de M. Morsalines, architecte à Château-Thierry, donne lecture de cette note, lecture suivie d'un vœu conforme. Voici le texte de cette note :

« M. Morsalines communique une importante série » de dessins représentant les anciens remparts de la » ville de Château-Thierry aux diverses époques du » moyen-âge. Une grande partie de cette enceinte » existe encore ; malheureusement elle se dégrade » tous les jours. Aussi M. Morsalines a-t-il cru utile » de faire un relevé exact de tout ce qui en reste. Il » soumet ce relevé au Congrès et lit en même temps » un mémoire dans lequel il a cherché à déterminer » les dates de constructions des principales parties » de l'enceinte.

» Plusieurs membres insistent sur l'intérêt que » présente encore, malgré son état de ruine, l'an- » cienne enceinte de Château-Thierry ; à la suite de » leurs observations, le bureau propose d'adresser à » M. le Ministre de l'Instruction publique un vœu » tendant au classement des parties les mieux con- » servées de cette enceinte.

» Ce vœu est émis à l'unanimité. »

Sur la proposition de M. Midoux, l'Assemblée s'associe unanimement à ce vœu.

M. l'abbé Baton fait part à ses collègues de la découverte faite récemment à Monampteuil de 72 monnaies d'or, aux effigies : quelques-unes de Charles V, une cinquantaine de Charles VI, et les autres de Henri VI, roi d'Angleterre et de France, et du duc de

Digitized by Google

Bourgogne. M. l'Archiprêtre fait passer sous les y
de ses collègues quelques pièces similaires dont il
possesseur.

Comme poids, ces monnaies découvertes à
nampteuil représentent environ 750 francs en or.

M. Cortilliot communique un journal manuscri
la Révolution, acquis récemment par lui dans
vente à Paris. Ce journal rend compte des travau
l'Assemblée nationale du 5 mai 1789 au 18 fév
1790. Ce mémorial doit être l'œuvre de notre sa
concitoyen, feu M. Devisme. M. Cortilliot fou
d'ailleurs des preuves à l'appui de son assert
Notre collègue donne lecture de la journée du 4 a
1789.

L'Assemblée remercie M. Cortilliot de son inté
sante communication.

M. de Florival donne lecture à ses collègues
compte-rendu de deux articles concernant les p
tures murales et la mosaïque du Panthéon, art
adressés à notre Société et déjà publiés par M. M
roux, membre de la Société Saint-Jean, dans la Re
de l'Art chrétien, tome III, 1re livraison, janvier 18

M. le Président donne lecture d'une lettre à
adressée par M. Mahon, professeur au collège de La
et contenant de curieux détails sur des vestige
murailles gauloises que M. Mahon aurait remar
dans la partie sud-ouest de la montagne de Laon.

Des remerciements sont votés à M. Mahon.

La séance est levée à dix heures du soir.

Digitized by Google

SÉANCE DU 22 MAI 1885.

M. le Président, qui avait à la date du 29 avril dernier reçu de l'honorable M. Zeller une lettre de remerciements pour le titre de membre honoraire à lui accordé par notre Société, invite notre nouveau collègue à prendre place au bureau et lui offre, au nom de la Société, ses souhaits de bienvenue. M. Zeller renouvelle de vive voix l'expression de sa gratitude.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 avril, qui est adopté.

M. le Président énumère les envois faits à la Société et signale notamment :

1° *L'Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie* (1er trimestre 1884), dans lequel il est fait mention du Trésor de Soissons.

2° *La Bibliothèque de l'École de Chartres*, qui contient une analyse par M. Léopold Delisle des thèses des élèves de cette école. L'une de ces thèses, celle de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, est consacrée à l'architecture du diocèse de Soissons aux XIe et XIIe siècles.

M. le Président signale une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 4 mai courant, invitant notre Société à remplir et à lui adresser en janvier prochain une feuille-questionnaire rédigée par la Commission ornithologique instituée par arrêté du 29 novembre 1884.

M. le Président signale également une circulaire relative au Congrès archéologique de France, qui tiendra sa 52e session à Montbrison.

Digitized by Google

M. le Président a reçu le 2e Bulletin de la Clini ophthalmologique installée à l'Hôtel-Dieu de Laor dont l'initiative est due à M. Sébline, Préfet de l'Ais et à M. le docteur Blanquinque, chargé de cette nique. En 1884, 148 malades y ont été traités dans la plupart des cas avec succès.

M. le Président donne lecture d'une note analyti sur un ouvrage de M. Charles Glinel, secrétaire séances, ouvrage ayant pour titre : « Alexandre Dur et son Œuvre, Notes biographiques et bibliograp ques », et qui a été offert par son auteur à la ciété.

M. Cortilliot, au nom de M. René Fossé d'Arcos propriétaire-gérant de l'*Argus soissonnais*, fait ho mage d'un livre de ce dernier, intitulé « Le Siège Soissons en 1870 ». Des remerciements sont votés donateur.

M. Baudemant, appelé à examiner le registre M. Jenesson, apothicaire à Laon, dont il a été pa dans la séance du 27 mars dernier, estime que registre offre peu d'intérêt, soit au point de vue te nique, soit au point de vue professionnel.

M. Midoux donne à ses collègues de nouveaux re seignements sur les pièces de monnaies d'or trouvée Monampteuil.

Le même membre, lors du Congrès de la Sorbon a, sur l'invitation du Président du bureau, visité Arènes de Lutèce avec un certain nombre de membr du Congrès, et a pu entendre les savantes explic tions données sur place par M. Victor Duruy. Il e

Digitized by Google

tretient ses collègues de la fondation actuelle d'une Société dite des Amis des Monuments parisiens, et en fait connaître le programme et les statuts.

M. Midoux énumère ensuite les monuments qui, dans sa pensée, devraient être ajoutés à la liste des Monuments du Département de l'Aisne, destinés à être classés comme historiques ; il propose en outre à la Société d'émettre un vœu tendant à ce que le futur lycée de Laon reçoive le nom de Lycée Méchain et que les rues nouvelles l'avoisinant ou y conduisant soient dénommées Marquette, Cotte et Wimpffen. De cette façon la ville de Laon honorerait la mémoire de plusieurs de ses enfants devenus célèbres. M. Midoux rappelle que l'ancienne porte dite de Soissons a été construite au XIII[e] siècle des deniers d'un Laonnois, Soibert, et s'étonne qu'on ait changé le nom de cette porte.

Une Commission est nommée pour examiner les propositions de M. Midoux ; elle se compose, outre M. le Président, de MM. Baudemant, Brismontier, Cortilliot, Glinel et Midoux.

M. Cortilliot fait remarquer que, dans sa dernière réunion, la Société historique de Soissons a décidé que le Congrès des Sociétés savantes du Département se tiendrait dans cette même ville en 1886. La question de ce Congrès, qui avait été agitée dans notre précédente séance, se trouve donc résolue en principe et quand à son siège et quand à sa date.

M. le Président donne lecture d'une intéressante

Digitized by Google

Note sur le Divorce au Tribunal de Laon de 179
l'An XIII.

La séance est levée à dix heures du soir.

SÉANCE DU 5 JUIN 1885.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu
adopté.

M. Baudemant fait passer sous les yeux de ses c
lègues le premier fascicule du Bulletin ophthalmo
gique publié en 1883 par M. le docteur Blanquinq
médecin en chef des hospices civils de Laon. Plusie
membres font observer à cette occasion qu'il se
utile à la Société de posséder les Bulletins formant
Recueil des travaux des Conseil et Commission d'
giène publique et de salubrité du Département
l'Aisne, dont le dernier, concernant l'année 1884
paru à Laon en 1885.

M. le Président signale divers envois faits à la S
ciété.

M. de Florival communique une charte du m
d'août 1226, octroyée par Jeanne, comtesse
Flandre, et dont le texte figurera au Bulletin de
Société.

M. Midoux a eu l'occasion de voir divers objets
cemment découverts à Crépy-en-Laonnois, dans
cimetière franco-mérovingien, au-dessous du mou
de la Tombelle. Ces objets consistent en monnaies r

Digitized by Google

maines, vases mérovingiens, couteaux et scramasaxes, boucles, fibules, plaques de ceinturon, collier formé de perles de pâte. Notre collègue ajoute que le nom de la Tombelle se rapporte parfaitement à l'indication d'un cimetière. Il exprime le regret que le premier venu ait le droit d'explorer un cimetière et d'en profaner les tombes, fussent-elles de l'époque mérovingienne.

La Société invite M. Midoux à vouloir bien se tenir au courant et lui faire part de tout ce qui se fait et se fera à Crépy.

M. Midoux émet aussi le vœu que les acquéreurs d'objets d'art et de curiosité soient mis en garde contre les tromperies dont ils peuvent être victimes de la part de certains exploiteurs éhontés de ces objets plus ou moins authentiques.

Le même membre veut bien informer ses collègues qu'il a fait tirer par le procédé Gilot deux clichés de pierres tombales se trouvant : l'une dans l'église de Pancy, l'autre dans celle de Nanteuil-la Fosse. Il se propose de les publier dans le prochain Bulletin. La Société le remercie de cette bonne promesse.

La séance est levée.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1885.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président énumère les divers envois faits à la Société.

Digitized by Google

Il signale : 1° Un travail sur l'enseignement da
le Pas-de-Calais.

2° Une Étude du même genre, parue dans le 75
lume (1885) du *Bulletin de l'Académie nationale*
Reims, et intitulée : « Les Pensionnaires du Coll
chez les Oratoriens de Troyes au XVIIIe siècle.

3° *Le Journal des Guerres civiles*, de Dubuiss
Aubray (1648-1652), publié par M. Gustave Sai
contenant une biographie de Léon Potier, marquis
Gesvres, fondateur de l'hôpital de Blérancourt.

4° *Le Bulletin de la Société de l'Histoire de Pa*
et de l'Ile-de-France, 11e année, 1884, contenant
État des Livres et des Manuscrits de Jean Rac
remis à la Bibliothèque du Roi en 1756.

M. de Florival communique à ses collègues
charte de Barthélemy de Vir, datée de 1133.

M. Édouard L'Hôte donne lecture d'une Étu
contenant d'intéressants souvenirs rétrospectifs,
propos du livre de M. Glinel : « Alexandre Dum
et son Œuvre ».

M. Glinel fait passer sous les yeux de ses collègu
la copie d'un manuscrit d'Alexandre Dumas pè
intitulé : *L'Écossais*, drame en cinq actes et un p
logue, tiré d'un roman de Walter Scott, *Quen*
Durward ; il donne lecture de la préface dans laqu
M Laplace, libraire-éditeur à Paris, rue Séguier, n
décédé il y a environ quatre mois, expliquait par q
concours de circonstances le manuscrit lui-mê
avait passé par ses mains et se trouve appartenir
jourd'hui à M. Alexandre Dumas fils. La préface et

Digitized by Google

copie en question ont été acquises par M. Glinel à la vente des livres et manuscrits de M. Laplace, faite par le ministère de Me G. Boulland, commissaire-priseur à Paris, le 16 juin dernier, assisté de M. Hénaux, libraire, 19, quai Voltaire (no 33 du catalogue de cette vente).

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1885.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet courant est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question de savoir si les vacances de la Société ne devront pas désormais commencer le 15 août. Il est décidé, après explications échangées entre plusieurs membres de la Société, que les vacances annuelles partiront dorénavant du 15 août et se termineront le premier vendredi du mois de novembre.

M. de Florival fait passer sous les yeux de ses collègues un registre d'octroi de la ville de Saint-Quentin, commencé le 24 octobre 1709 et se prolongeant jusqu'à l'année 1711.

M. Midoux informe la Société que l'État vient d'envoyer au musée de Laon un tableau signé de M. Doyen, de Festieux, peint en 1882 et ayant pour titre : *la Vieille;* notre collègue ajoute qu'on s'occupe à la Commission du musée d'examiner s'il n'y aurait pas

lieu de faire dans cet établissement des améliorati
d'aménagement intérieur.

M. Midoux rappelle que le musée de Laon a
fondé par la Société académique et il en tire c
conséquence que notre Société ne peut se désir
resser de l'avenir de ce même musée. Deux chape
de l'ancien évêché ne pourraient-elles, si le musée
tuel est insuffisant, être affectées définitivemen
recevoir les nouvelles richesses artistiques de cet é
blissement municipal ? Les objets d'art entassés d
les chapelles de la cathédrale devraient être transfé
également au musée installé au Palais-de-Justice.

Que chacun de nous souscrive dans ce but, que
Société demande des souscriptions au Conseil mu
cipal et aux membres de ce Conseil, au Conseil
néral et aux membres de notre Assemblée dépar
mentale, aux Sénateurs, aux Députés, à nos Cor
toyens, et la subvention de l'État sera assurée à c
ouvre. Donnez, dit M. Midoux, et l'État donnera.

Après diverses explications échangées entre M.
Président, M. Baudemant, M. Midoux et plusie
membres, une commission est nommée pour e
ner la proposition de M. Midoux.

Elle est composée de : M. le Président, MM.
Florival, Midoux, Cortilliot et Glinel, secrétaire.

M. le Président donne lecture de la première pa
d'une notice sur les Testaments du XVIII[e] siècle d
le bailliage du Vermandois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 31 JUILLET 1885.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président a reçu :

1° Une demande de souscription adressée à la Société pour l'édition intégrale du Cartulaire de l'Abbaye de Laudévennec.

2° Le programme du concours de la Société d'Émulation de Cambrai.

3° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 29 juillet 1885, relative à la réunion à Paris des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1886.

M. de Florival donne communication à ses collègues de deux Bulletins de la Société de Saint-Jean, Société ayant pour but le développement de l'art chrétien, fondée en 1872 et reconnue d'utilité publique en mars 1878. Notre collègue entre dans quelques détails sur l'organisation et l'objet de cette Société. Il propose et la Société décide de demander l'échange du Bulletin de la Société Saint-Jean avec le nôtre.

M. Midoux entretient ses collègues d'un Christ provenant du réfectoire de l'abbaye de Vauclerc et qui se trouve dans l'église d'Ailles. Ce Christ mériterait l'honneur de figurer à l'Exposition diocésaine.

M. Glinel donne lecture du premier acte de *l'Écossais*, drame de Dumas père, mentionné dans la séance du 3 courant.

La séance est levée.

Digitized by Google

SEANCE DU 14 AOUT 1885.

Le procès-verbal de la séance du 31 juillet der est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports deux commissions nommées dans les séances 22 mai et 17 juillet derniers.

M. Glinel, secrétaire des séances, donne lecture deux rapports suivants :

1er Rapport.

Le vendredi 7 août 1885 s'est réunie la Comm sion nommée par la Société académique de La dans sa séance du 22 mai précédent, pour délibé et émettre son avis sur une proposition de M. M doux.

Cette Commission était composée de MM. Combi président; Baudemant, Brismontier, Cortilliot, M doux et Glinel, secrétaire.

M. Midoux, dans la séance du 22 mai 1885, av énuméré les monuments qui, dans sa pensée, d vraient être ajoutés à la liste des Monuments du D partement de l'Aisne destinés à être classés comm historiques ; il proposait en outre à la Société d mettre un vœu tendant à ce que le futur lycée Laon reçut le nom de Lycée Méchain et que les ru nouvelles qui l'avoisineront ou y conduiront fusse dénommées Marquette, Cotte et Wimpffen. M. Midou s'étonnait qu'on eût changé la dénomination de l'a cienne porte de Soissons, construite au XIIIe siècle d

Digitized by Google

deniers d'un bourgeois de Laon, Soibert; enfin il demandait que le nom de Rue des Frères Le Nain fût donnée à l'une des rues nouvelles de la ville de Laon et qu'un crédit fût affecté à la chapelle des Templiers.

Après un échange d'explications entre ses divers membres, la Commission a, par un vote unanime, résolu de proposer à la Société d'émettre les vœux suivants :

1° Que le futur lycée de Laon soit désigné sous le nom de Lycée Méchain, en souvenir d'une des illustrations scientifiques de cette ville, sinon qu'il s'appelle Lycée Racine.

2° Que les rues et avenues l'avoisinant et y aboutissant et que les cours ou quartiers du lycée soient dénommés, en l'honneur d'anciennes célébrités locales, de la manière suivante :

Méchain (mais pour le cas seulement où le nom de ce savant ne serait pas donné au lycée), Anselme, Cotte, Marquette, Harcigny, Wimpffen.

Etant bien entendu que l'avenue de la République conserverait sa désignation actuelle.

3° Que la chapelle du futur lycée soit placée sous le vocable de saint Étienne, en mémoire de l'église de ce nom qui se trouvait en cet endroit et qui a été démolie en 1595.

4° Que l'ancienne porte de Soissons reprenne son nom de Porte Soibert.

5° Que le nom des frères Le Nain soit donné à l'une des rues nouvelles de la ville de Laon.

6° Qu'un crédit soit fourni à l'architecte de la c
pelle des Templiers, pour lui permettre d'achevei
qu'il a si bien commencé.

D'un autre côté, la Commission propose, avec
même unanimité, à la Société d'émettre le vœu
les monuments suivants soient ajoutés à la liste
ceux du département de l'Aisne destinés à être cla
comme historiques :

Les anciens remparts de Château-Thierry.

L'église de Trucy.

L'église de Laffaux.

Les chapiteaux de l'église de Chivy.

Les fonts baptismaux de l'église de Coucy-le-C
teau.

Les peintures murales de l'église de Coucy-
Ville.

La cloche de Camelin.

La pierre tombale de Barthélemy de Vir,
Foigny.

2e Rapport.

Le vendredi 7 août 1885 s'est réunie la Comm
sion nommée par la Société académique de La
dans sa séance du 17 juillet précédent, pour délibé
et émettre son avis sur une proposition de M.
doux.

Cette Commission comprenait, outre M. le Pré
dent Combier, MM. de Florival, Midoux, Cortillio

Digitized by Google

La proposition de M. Midoux avait été ainsi formulée dans la séance du 27 juillet :

« M. Midoux rappelle que le musée de Laon a été fondé par la Société académique et il en tire cette conséquence que notre Société ne peut se désintéresser de l'avenir de ce même musée. Deux chapelles de l'ancien évêché ne pourraient-elles, si le musée actuel est insuffisant, être affectées définitivement à recevoir les nouvelles richesses artistiques de cet établissement municipal ? Les objets d'art entassés dans des chapelles de la cathédrale devraient être transférés également dans le Palais-de-Justice. Que chacun de nous souscrive dans ce but, que la Société demande des souscriptions au Conseil municipal et aux membres de ce Conseil, au Conseil général et aux membres de notre Assemblée départementale, aux Sénateurs et aux Députés, à nos Concitoyens, et la subvention de l'État sera assurée à cette œuvre. Donnez, dit M. Midoux, et l'État donnera. »

M. Midoux développe sa proposition et des explications sont échangées entre plusieurs membres de la Commission.

A l'unanimité, la Commission est d'avis de proposer à la Société :

1° D'émettre le vœu que l'Administration municipale prenne d'une manière définitive possession des chapelles de l'ancien évêché pour l'installation du second musée.

2° De provoquer des souscriptions auprès des corps

Digitized by Google

électifs et des habitants de notre ville afin de r
la pensée de M. Midoux.

Et 3° de souscrire une somme de deux cents
au nom de la Société, sans préjudice des sou
tions de ses membres.

La lecture de ces deux rapports terminée,
Président met aux voix les conclusions des deux
missions qui sont, chacune séparément, unanim
adoptées.

M. Midoux signale, dans le *Courrier de l'Ar*
blié à Paris, 29, cité d'Antin (nos des 7 et 1
1885), les documents suivants qui concern
peintre Colart, de Laon :

QUESTION.

Monsieur le Rédacteur en chef,

L'année 1879 des *Nouvelles Archives de l'Art*
çais contient, pages 7 et suivantes, une notic
intéressante de M. J. Guiffrey sur un peintre,
de Laon, qu'un bourgeois de Paris, J. de la C
avait chargé d'exécuter un tableau pour le Parle
Mais il manque à la notice la date de la mort
artiste, qui vivait encore dans les premières anné
XVe siècle. Je serais fort obligé à celui de vos le
qui pourrait m'aider à combler cette lacune.

S. T.

Laon, 15 juillet 1885

Digitized by Google

RÉPONSE.

Monsieur le Directeur,

Votre correspondant de Laon trouvera dans le *Journal de Nicolas de Baye* que M. Al. Tuetey vient de publier pour la Société de l'Histoire de France (1885, tome Ier, page 146), une note où l'éditeur répond à peu près à la demande relative à Colart de Laon. Suivant cette note, le peintre du tableau du Parlement serait mort avant le 27 mai 1417, car à cette date une sentence de la Prévôté de Paris fait mention de sa veuve et de ses héritiers.

Un de vos abonnés

Paris, juillet 1885.

La séance est levée.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1885.

Le procès-verbal de la séance du 14 août dernier, lu par M. Glinel, est adopté.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Nous ne saurions, Messieurs, reprendre le cours de nos travaux ordinaires sans donner un souvenir ému et sympathique à l'un de nos collègues dont la mort foudroyante a causé dans notre ville une impression qui n'est pas encore effacée. Une voix plus com-

Digitized by Google

pétente que la nôtre (1) a déjà retracé la vie labori
et digne de M. Mathey et l'a fait d'une manièr
complète qu'il nous reste aujourd'hui bien pe
choses à dire. Mais nous avons cru répondre au
timent général de notre société en consacrant auj
d'hui nos premières paroles à la mémoire de l'u
ses membres honoraires les plus justement esti
Nous ne pourrions, sans nous exposer à des rec
rappeler sa carrière professorale. C'est dans la p
de sa vie qui fut plus directement en rapport
notre Société qu'il convient de l'apprécier ici.

» Il n'est aucun de nous qui n'ait été souver
moin du zèle qu'il apportait à ses fonctions de bi
thécaire et de l'obligeance inépuisable avec laque
mettait au service de ses collègues les ressourc
son érudition et sa connaissance approfondie de
richesses bibliographiques. Dans cet esprit qui s
chait — mais sans tromper personne — à cach
finesse sous des dehors simples et volontaire
modestes, on trouvait à la fois lumière et enc
gement. Je crois qu'il en est peu parmi nous qu
se soient sentis attirés par sa constante bienveil
et qui n'aient profité de ses indications et d
avis. Jusque dans ses derniers jours, il s'inté
vivement à notre Société dont il suivait les tra
avec cette sollicitude intelligente qu'il apport
toutes les choses de l'esprit. Aussi laissera-t-i

(1) Discours prononcé sur la tombe de M. Mathe
M. Zeller, Inspecteur d'Académie à Laon, le
vembre 1885.

Google

sein de cette Société, de vifs regrets et un durable souvenir. »

La Société adhère unanimement aux paroles de son Président et décide qu'elles seront consignées textuellement au procès-verbal de la séance.

Sont présentés comme membres correspondants : 1° M. A. Féret, à Paris, 16, rue Étienne Marcel, auteur de la Table de Travail (par MM. de Florival et Glinel); 2° M. Saint-Quentin, licencié ès-sciences, professeur d'histoire naturelle au collège de Laon (par MM. Baudemant et Dollé).

Il sera statué à la prochaine séance sur ces deux candidatures.

M le Président communique à ses collègues les ouvrages adressés à la Société depuis sa dernière réunion et signale dans le Bulletin de la Société historique de Soissons, tome IV, 1883 :

1° Le compte-rendu de l'Exposition de Laon, par M. Michaux.

2° Une notice sur M. Piette, par M. de la Prairie.

3° Une notice sur M. Éd. Fleury, par M. Michaux.

Lecture est donnée par M. le Président de ces trois documents qui intéressent vivement l'Assemblée.

M. Midoux, au nom de M Zeller, fait hommage à la Société de l'ouvrage de notre savant collègue, ayant pour titre *La Diplomatie française*. D'unanimes remerciements sont votés à M. Zeller.

L'ordre du jour appelle les scrutins pour le renouvellement du bureau.

Conformément au précédent établi dans la séance

Digitized by Google

du 7 novembre 1884 et aux indications des lettres
convocation pour la présente séance, les votes s
enveloppes fermées adressés par MM. Combier, C
tilliot et Dollé, empêchés d'assister à la séance et
se sont excusés, sont admis. Les suffrages expri
par nos trois collègues seront ajoutés, au premier t
de scrutin, à ceux exprimés par les membres prése

M. Midoux proteste formellement contre ce mode
votation.

M. le Président croit savoir qu'une lettre, conten
les votes de l'un de nos collègues, a été adressé
M. Combier qui n'a pas eu le temps ni la possibil
étant absent de Laon, de la faire parvenir au bur
de la Société. D'autres lettres pouvant avoir suivi
même voie, M. de Florival demande et l'Assemb
décide que les résultats ne seront définitifs et
membres du bureau proclamés élus que lors de
prochaine séance.

Sous le bénéfice de ces diverses observations,
après lecture d'une lettre de l'honorable M. Ta
demandant à être compté comme membre correspo
dant de la Société, il est procédé aux divers scruti

Election du Président.

M. Combier est élu à l'unanimité moins une vo
donnée a M. de Florival.

Élection du Vice-Président.

M. de Florival est élu au premier tour
scrutin.

Digitized by Google

Élection du Secrétaire-Général.

M. Jules Dufrénoy est élu au premier tour de scrutin.

Élection du Secrétaire des Séances.

Avant de passer au scrutin, M. Glinel prie ceux de ses collègues qui voudraient l'honorer de nouveau de leurs suffrages, de les reporter sur un autre membre.

Le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat.

Au second tour de scrutin la majorité des votants continue à porter ses suffrages sur le nom de M. Glinel.

M. Glinel déclare alors persister dans son refus, tout en remerciant ses collègues de leur obligeante insistance.

Il est procédé à un 3e tour de scrutin.

M. Lion est élu secrétaire des séances à l'unanimité moins une voix.

Élection d'un Trésorier.

M. Baudemant est élu à l'unanimité moins une voix.

Élection d'un Bibliothécaire-Archiviste.

M. Midoux est élu à l'unanimité moins une voix.

M. Midoux donne lecture à ses collègues de l'amplia-

Digitized by Google

tion d'une lettre adressée par M. Turquet, s
secrétaire d'Etat, le 3 novembre courant, à M
Préfet de l'Aisne, en réponse au vœu qui avai
transmis au département de l'Instruction publiqu
que la Société avait voté, sur la proposition de M
doux, dans sa séance du 14 août dernier.

Cette réponse est ainsi conçue :

3 Novembre 1887.

« Monsieur le Préfet,

» En réponse à la dépêche en date du 22 a
dernier, par laquelle vous me faites connaître
dispositions de la municipalité de Laon, relativen
aux réformes à introduire dans l'organisation
musée de cette ville demandées par mon départem
j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'approuv
choix du candidat présenté par M. le Maire de L
pour remplir les fonctions de Conservateur de l'I
blissement dont il s'agit. Je viens de recevoir l'a
pliation de l'arrêté que vous avez pris pour c
nomination, et sur ce point le Musée de Laon re
dans la règle commune. En ce qui concerne
question locale, vous me faites connaître, Monsieu
Préfet, que M. le Maire de Laon est disposé à saisi
Conseil municipal de cette affaire : vous ajoutez t
tefois que cette question ne sera peut-être pas réso
sans difficulté, la ville ne possédant ni emplaceme
ni immeuble pouvant être affecté à la destination d
s'agit. A ce propos je crois devoir vous inform

Digitized by Google

M. le Préfet, que M. le Président de la Société académique de Laon vient de faire parvenir à mon département l'extrait d'une délibération prise par cette Société dans sa séance du 14 août 1885. Dans cette séance et sur la proposition de M. Midoux, la Société a émis le vœu suivant : 1° De voir l'Administration municipale prendre d'une manière définitive possession des chapelles de l'ancien Evêché pour l'installation des collections du Musée ; 2° De provoquer des souscriptions auprès des corps électifs et des habitants de la ville de Laon. Après avoir émis ce vœu, la Société académique a décidé de souscrire elle-même une somme de deux cents francs pour aider à la réalisation de ce projet, sans préjudice des souscriptions personnelles de ses membres. Je ne puis qu'approuver cette idée et je suis disposé à encourager au moyen d'une subvention un projet qui aurait pour but de résoudre d'une façon satisfaisante la question du local destiné à contenir toutes les collections d'art et de science qui composent le Musée.

» Toutefois, avant de prendre une décision et de me prononcer sur ce projet, je désirerais recevoir, par votre entremise, des renseignements complémentaires sur les dispositions du local signalé à l'attention de la municipalité par la Société académique. Je désirerais savoir notamment si ce nouveau local pourrait réunir toutes les collections. Il est, en effet, du plus haut intérêt, tant au point de vue du contrôle et de la surveillance à exercer, qu'au point de vue artistique même, que les collections ne soient pas disséminées

Digitized by Google

dans plusieurs locaux, et si le projet en questio
devait pas tendre à réunir toutes les collections
Musée, il devrait être abandonné ou tout au m
ne servir qu'à une installation purement provis
et en attendant qu'une solution conforme à la légi
tion des musées des départements soit trouvé
cette question.

» Mon département, tout disposé à venir en aid
la municipalité de Laon, sera heureux de reconna
les efforts qui seront tentés dans l'intérêt du Mu
Vous pouvez donner l'assurance à M. le Maire que l'
blissement qui nous occupe ne sera pas oublié dan
répartition d'œuvres d'arts préparée en ce mom
par l'Administration des Beaux-Arts. — J'attache
plus grand prix à ce que la question du local
résolue à bref délai et dans la mesure du possible.
la recommande donc d'un façon toute particulière
votre attention et je vous prie d'agréer, Monsieu
Préfet, l'assurance de ma considération. »

Le Sous-Secrétaire d'État,

ED. TURQUET. Pour copie conforme

Le Secrétaire général,

DUCAUROY.

M. Midoux insiste de nouveau pour que les membr
de la Société souscrivent personnellement et prov
quent les souscriptions volontaires de nos concitoye
dans le plus bref délai possible en vue du seco
Musée.

Digitized by Google

M. de Florival est d'avis qu'il faut attendre jusqu'à la prochaine séance, c'est-à-dire pendant deux semaines, la constitution définitive du bureau, pour donner suite aux projets de M. Midoux qui d'ailleurs ont été acceptés en principe.

La séance est levée.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1885.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Combier, qui, dans la dernière séance, avait été élu à l'unanimité président de la Société académique. M. Combier remercie les membres de la Société de l'honneur qu'ils lui ont fait et de ce témoignage réitéré d'estime, mais il déclare que sa santé ne lui permet pas d'accepter ces fonctions.

La Société charge M. Dufrenoy d'exprimer à M. Combier les regrets unanimes que lui inspire cette détermination.

Puis il est procédé, par suite du refus de M. Combier, à la nomination d'un président. M. de Florival, vice-président, est nommé président à l'unanimité.

Il est procédé à la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. de Florival, nommé président. M. Glinel, présent à la séance, est nommé vice-président et remplace à la présidence de la séance, M. Dufrenoy.

Digitized by Google

Il est ensuite passé à l'élection de cinq mem
de la Société, qui doivent, avec le Président, mer
de droit, composer la Commission de lecture.

Sont élus : MM. Combier.
Cortilliot.
Glinel.
Lobjois.
et Lemaître.

L'ordre du jour appelle ensuite l'admissior
MM. Feret et Saint-Quentin comme membres cor
pondants. Ils sont élus à l'unanimité.

M. le Président donne communication à la So
de deux lettres de M. le Ministre de l'Instruc
publique, l'une envoyant la liste des prix et su
que l'Académie des sciences morales et politiques
au concours — et l'autre annonçant que par ar
du cinq novembre dernier, il a été créé au sein
Comité des travaux historiques et scientifiques,
section de géographie descriptive et historique.

M. le Président donne lecture d'une lettre
M. L'Hote, d'Aubenton, annonçant que son grand
ne lui permet plus de rester membre correspond
de la Société.

Sur la proposition de M. le Président, M. L'H
est élu à l'unanimité membre honoraire.

M. le Président donne lecture d'une invitation f
par M. le Maire de Saint-Quentin à assister le do
décembre à la réunion du comité de la statue de He
Martin. Il n'y peut être donné suite, la réunion ay
eu lieu.

Digitized by Google

M. le Président présente ensuite les envois faits à la Société.

L'un des membres de la Société émet quelques observations sur la proposition, admise précédemment, d'ouvrir une souscription pour établir un musée dans la chapelle du Palais-de-Justice. M. Midoux répond que la question a été soumise à une commission, et adoptée ensuite par la Société à l'unanimité, en sorte qu'elle se trouve jugée. Il ajoute que c'est la Société académique qui a créé le premier musée et que c'est encore à elle que revient la mission de créer le deuxième musée non moins utile, ni moins intéressant que le premier.

M. le Président continue la lecture de la pièce inédite de Dumas père, « l'Écossais ». Sur la demande de plusieurs membres qui n'assistaient pas à la réunion du 3 juillet dernier, où il avait déjà été question de cette œuvre, M. Glinel donne lecture de la préface dans laquelle M. Laplace, libraire éditeur à Paris, explique comment le manuscrit de cette pièce s'est trouvé entre ses mains, et dans quelles circonstances il l'a remis à M. A. Dumas fils, après en avoir tiré la copie en question.

La lecture de la pièce est remise à la séance suivante.

La séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 JANVIER 1886.

Le procès-verbal de la séance précédente adopté.

M. de Florival, en prenant possession du fau de la présidence, remercie les membres de la Soc fait appel à leur zèle et émet l'espoir de trouve nouvelles recrues parmi les professeurs du f lycée.

Par suite des scrutins des 27 novembre et 15 cembre derniers, le bureau se trouve ainsi définit ment constitué :

Président : M. de Florival ;

Vice-Président : M. Glinel ;

Secrétaire général : M. Dufrenoy ;

Secrétaire des séances : M. Lion ;

Trésorier : M. Baudemant ;

Bibliothécaire-Archiviste : M. Midoux.

Membres de la commission de lecture : MM. Florival, Président; Combier, Cortilliot, Glinel, maître et Lobgeois.

M. le Président donne connaissance à la Société :

D'une lettre de M. Brismontier, qui s'excuse de pouvoir assister à la séance ;

De lettres de remerciements de MM. Feret, Sai Quentin et L'Hote ;

D'une lettre du Ministre de l'Instruction publiq indiquant la question que le Comité des Travaux h toriques et scientifiques met à l'étude ;

Digitized by Google

De la demande d'adhésion formée par la Société des Antiquaires de Picardie à l'Exposition archéologique de 1886, qu'elle se propose d'organiser pour fêter son 50e anniversaire, et du réglement de cette Exposition ;

De la demande de souscription faite par M. Piette, ancien juge de paix du canton de Craonne, aujourd'hui juge à Angers, pour son ouvrage : « L'Age du Renne ».

M. le Président fait passer les publications des Sociétés correspondantes, et signale notamment dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* un mémoire de M. Jadart, juge à Reims, sur les anciens « livres de raison, et de comptes et journaux » tenus autrefois dans les familles, et sur les « Mémoires de Jean Maillefer, bourgeois et négociant de Reims ».

M. Glinel donne lecture d'une traduction en vers des premières scènes de « Phèdre », poésie inédite de A. Dumas père, et continue la lecture du drame inédit de ce dernier, « l'Écossais ».

M. Midoux présente à la Société un drapeau tonkinois, envoyé à Mme veuve Lemoine par son fils, soldat au corps expéditionnaire ; il dépose au nom de son auteur, M. Laplace, instituteur à Oulchy-le-Château, une notice historique sur Oulchy-le-Château, ouvrage couronné par l'Union géographique du Nord. M. le Président charge M. Midoux de remercier M. Laplace.

M. Midoux annonce à la Société que M. Turquet

Digitized by Google

vient d'envoyer au musée de la ville le buste
conventionnel Le Carlier, par notre compatriote D
blemard.

La séance est levée.

SEANCE DU 29 JANVIER 1886.

Le procès-verbal de la séance précédente est l
adopté.

Communication est donnée par M. le Président
divers envois faits à la Société, notamment :

1° D'un ouvrage de M. Zeller, membre corresp
dant de la Société, Inspecteur d'Académie à La
sur la Diplomatie française au XVI[e] siècle, d'après
correspondance de Guillaume Pellicier, évêque
Montpellier, ambassadeur de François I[er] à Ven
M. le Président annonce qu'il a déjà offert à M. Ze
les remerciements de la Société.

2° D'une nouvelle circulaire du Comité d'organi
tion de l'Exposition d'Amiens, annonçant l'ouvertu
le 8 juin 1886, à Amiens, d'un Congrès historique
archéologique, et proposant diverses questions.

3° D'un envoi fait par M. Eugène Lefèvre-Ponta
ancien élève de l'École des Chartes, bibliothéca
du Comité des Travaux historiques et scientifiqu
membre de la Société historique et archéologique
Soissons, de son Étude archéologique sur l'église

Digitized by Google

Glennes. Des remerciements sont adressés à M. Lefèvre-Pontalis.

4° D'une demande de renseignements faite par la Commission ornithologique du ministère de l'instruction publique.

5° Et d'une circulaire du même ministère annonçant que la dixième réunion des Délégués des Sociétés des Beaux-Arts des Départements s'ouvrira à Paris du mercredi 28 avril au samedi 1er mars; que des lectures et des conférences seront faites les 28, 29 et 30 avril, et que des récompenses seront distribuées.

M. Baudemant, trésorier, rend compte des recettes et des dépenses effectuées par lui du 1er novembre 1884 au 1er novembre 1885 pour la Société.

L'en-caisse, au 1er novembre 1884, se montait à huit cent cinquante-trois francs quatre-vingt-dix-huit centimes.	853	98
Les recettes se sont élevées à neuf cent soixante-quatre francs dix centimes. . .	964	10
Ensemble.	1,818	08
Les dépenses pour l'année 1884-1885 sont de mille trois cent vingt-sept francs cinquante centimes.	1,327	50
Reste.	490	58
à quoi il y a lieu d'ajouter la somme de sept cent cinquante-un francs quarante-cinq centimes, formant le reliquat du compte de l'Exposition et du Congrès de		
à reporter. . .	490f	58

Digitized by Google

report	490
1883, et dont M. Baudemant se trouve dépositaire..	751
Total de l'en-caisse au premier novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq : mille deux cent quarante-deux francs trois centimes.	1,242

Les comptes présentés par M. Baudemant sont prouvés.

M. Brismontier donne lecture d'une Étude qu' faite sur les Commentaires des Fables de La Font par L.-P. Bérenger. M. Laurent-Pierre Bérenger, fesseur d'éloquence au collège d'Orléans, puis cens au Collège Royal, a étudié les fables de La Font au point de vue de la langue et de la morale. Ce nuscrit était prêt à paraître en 1788. Il n'a pas imprimé. M. Bérenger est décédé en 1822. C'es seul ouvrage de ce genre sur La Fontaine.

M. Midoux annonce à la Société que M. Turq sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruc publique, a envoyé au musée de Laon une Dian grandeur naturelle, de Falguière, et un tableau Herpin : Vue du Pont de Sèvres.

Des remerciements sont votés à M. Turquet l'unanimité des membres présents

Sur la proposition de M. Midoux, un vœu est é ensuite pour que les bibliographies locales et faits intéressant le département soient réunis s forme d'éphémérides.

La séance est levée.

Digitized by Google

SEANCE DU 19 FÉVRIER 1886.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est faite d'une lettre par laquelle M. Lion s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Baudemant accepte de le remplacer.

M. le Président communique à la Société une Histoire de Charlemagne d'après des documents nouveaux, par M. l'abbé Van Drival, membre de la Société archéologique d'Arras. Il rappelle que ce sujet a été traité à une date récente (1877) par M. Alphonse Vétault, ancien élève de l'École des Chartres.

Parmi les Bulletins des Sociétés correspondantes, M. le Président signale tout particulièrement celui de la Société de Brest contenant des relations de voyages au Tonkin, à Taïti, à Madagascar et sur la côte occidentale d'Afrique, études d'un intérêt actuel dues à des plumes compétentes.

La 6e livraison de l'année 1885 de la *Revue de la Bibliothèque de l'École des Chartes* renferme la fin du Catalogue des manuscrits grecs de Guillaume Pellicier, publié par M. H. Omont. Le texte grec est suivi d'un appendice contenant six lettres de Guillaume Pellicier à l'évêque de Tulle, Pierre Duchatel, garde de la librairie du roi, de 1540 à 1542. M. le Président rappelle à cette occasion le savant ouvrage de M. Zeller, dont l'auteur vient de faire hommage à la Société académique. M. Omont a connu l'ouvrage de M. Zeller

Digitized by Google

et il le cite au sujet de la 3e lettre de Guillaume Pe
cier.

M. le Président communique une « Nouvell
Grammaire grecque composée par M. Meslier, pr
cipal du collège de Laon (Paris, 1688), où « ap
» l'explication française, on trouve ensuite cha
» règle rendue en peu de vers latins pour servir
» leçons aux escoliers, et de brièvе répétition a
autres personnes. » C'est un ouvrage posthume pub
par la nièce de l'auteur, et conçu sur le même p
qu'une Grammaire latine aussi par Meslier, impri
de son vivant et dédiée au roi, comme la seco
grammaire fut dédiée au dauphin.

Quoique portant ostensiblement la date de 16
on peut s'assurer en lisant attentivement le titre o
ginal de cet exemplaire caché par une bande co
postérieurement, que cette édition est de 1683.

Communication est ensuite donnée d'une brochu
intitulée : « Le Mariage et le Divorce de Gabri
d'Estrées », par M. Desclozeaux. M. Saint-Quen
doit en faire un compte-rendu à l'une des prochai
séances.

M. Dollé remet à la Société un questionnaire or
thologique envoyé par le Ministère de l'Instruct
publique, auquel il a été minutieusement répondu
M. Bourgeois, naturaliste à Chivy. M. le Présid
remercie M. Dollé et le charge de présenter à M. Bo
geois les remerciements de la Société.

M. Glinel fait hommage à la Société de sa « Not
sur Félix Arvers », auteur dramatique, dont il a

la bonne fortune, moins due au hasard qu'à de patientes et ingénieuses recherches, de reconstituer exactement la biographie, en rectifiant certaines erreurs reproduites sans examen par la critique.

M. Lemaître donne lecture d'un compte-rendu qu'il a fait du travail de M. Glinel, dans lequel il fait ressortir en termes heureux le double mérite bibliographique et littéraire de cette étude.

M. Dufrenoy fait l'historique d'une Municipalité de village pendant la Révolution. Il produit sur la commune de Colligis différents documents où se trouve fortement accusée la phraséologie ampoulée de la fin du XVIII[e] siècle. L'heure avancée ne permet à M. Dufrenoy de donner lecture que de la première partie de son intéressant travail.

SÉANCE DU 26 MARS 1886.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. Glinel s'est excusé par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Lambert, vicaire de l'église Notre-Dame des Victoires, à Paris, membre correspondant de la Société. Il rappelle les titres et l'érudition de M. Lambert et émet le vœu qu'il soit consacré à sa mémoire une notice

Digitized by Google

complète de ses œuvres. Il cite un article nécrologi
qui lui a été consacré par le correspondant, où il
question de l'ouvrage de M. Lambert, intitulé : «
Guide du Géologue pour la France et l'Étranger

M. Dollé veut bien accepter de rédiger une no
sur M. l'abbé Lambert.

M. le Président donne communication :

1° D'une lettre de M. Alcius Ledieu, conservat
de la Bibliothèque communale d'Abbeville, demand
des adhésions pour la fondation d'une revue intitul
« Le Bibliophile Picard ».

2° D'une lettre de la Société académique de Di
annonçant un concours.

3° D'une lettre de M. le Président de la Soc
académique de l'Oise, demandant l'échange des
lumes.

4° De la livraison de la Société des Antiquaires
France. Il signale un travail de M. Jadart, juge
tribunal civil de Reims, sur l'Hôtel-Dieu, ancie
abbaye de Saint-Remi. — Une notice de M. G.
plessis, sur M. Éd. Fleury. — Un article sur M. Pil
de St-Quentin.

5° Du Bulletin archéologique du Comité des T
vaux historiques et scientifiques, où il est quest
d'une mître et d'une ceinture curieuses conservées
trésor de la cathédrale de Sens.

6° Du Bulletin de l'Union géographique du Nord
la France, contenant notamment une Étude su
Soudan égyptien, par M. Cons, secrétaire de l'Un
géographique du Nord, — et un article de M. Le

Digitized by Google

sur la côte occidentale de l'Afrique, où il est question des études et des expériences faites par S. A. S. le Prince héritier de Monaco.

7° Du compte-rendu du Congrès archéologique de France. — Séances de 1883 tenues à Caen, où il est question d'une excursion à Jersey, par M. Marcy, de Compiègne, membre correspondant de la Société académique de Laon.

8° Et du Bulletin de la Société académique de Reims, comprenant des notices sur douze communes des cantons de Reims, travail destiné à former un répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims.

M. le Président fait ensuite hommage à la Société de son livre : « Un Pélerinage au XII[e] siècle. »

La Société remercie M. le Président.

M. F. Gobert, instituteur à La Bouteille, fait hommage à la Société d'une monographie de la commune d'Erlon. La Société charge M. le Président d'adresser ses remerciements à M. Gobert.

M. Dufrenoy termine la lecture de son Étude sur une Municipalité de village pendant la Révolution.

M. le Président commence la lecture d'une notice sur Jean d'Estrées.

L'heure avancée de la séance fait remettre la suite à la séance prochaine.

M. Midoux annonce que le journal *l'Art* vient d'adresser au Musée six terres cuites, originales de M. Ringel ;

« L'Enclos », lithographie avant la lettre, par M. Théophile Chauvel, d'après le tableau de M. E. Van Mareke ;

Digitized by Google

Les Médaillons de MM. J.-B. Corrède, le lieuten
colonel David, Ch. Expert-Bezançon, Ch. de Pe
J.-J.-M. Herain et François B...;

Et « Les Premiers Pas », eau-forte avant la let
par M. Gustave Greux, d'après le pastel de J
Millet, de la collection de M. le baron Alphonse
Rothschild.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1886.

M. Saint-Quentin s'excuse de ne pouvoir assiste
la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu
adopté.

M. Glinel remplace comme secrétaire M. Lion, é
pêché d'assister à la séance.

M. le Président énumère les envois qui ont été f
à la Société depuis sa dernière réunion.

Il cite le Bulletin du 1er janvier 1884 de la Soci
des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aun
laquelle propose de faire échange avec notre Socié
— Adopté.

Un projet de palais des Sociétés savantes qui ser
construit à Paris, est proposé par l'Association conf
ternelle des secrétaires-généraux de Sociétés savant
Ce palais, dit l'auteur du projet, serait utile comm
centre de réunion pour les membres de toutes les S

Digitized by Google

ciétés des départements. — La solution à donner à cette proposition est ajournée.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues : le Bulletin des deux premiers trimestres de l'année 1885 de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, contenant des articles sur le « Fer à Hosties » et « Nos Pères à Table » ; le Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques de Reims, contenant un mémoire de M. Jadart, membre de cette Société, 1° sur le recensement de la Champagne en 1773 ; et 2° sur les réponses faites à un questionnaire adressé aux curés par l'archevêché de Reims sur des notes recueillies en 1783 par un chanoine de cette ville. Une lettre de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, Président du Congrès archéologique qui se tiendra à Nantes du 1er au 8 juillet 1886, lettre datée de Compiègne du 15 mars dernier, invitant notre Société à déléguer un ou plusieurs de ses membres à ce Congrès. Le Bulletin de la Société smithsonnienne, pour 1883.

M. Brismontier continue sa lecture de l'Examen sommaire des Commentaires sur les Fables de La Fontaine, manuscrit inédit de L.-P. Bérenger.

M. de Florival, président, poursuit la lecture de son Étude biographique sur Jean d'Estrées, évêque de Laon.

M. Midoux demande à la Société son appui et son concours afin d'arriver à faire voter par le Conseil municipal pour le musée de Laon : 1° un paratonnerre ; 2° l'apposition d'une plaque rappelant les noms

Digitized by Google

de toutes les personnes ayant fait des libérali
notre Musée. La Société s'associe unanimement
vœu de M. Midoux.

Notre collègue rappelle qu'en 1889, il y aur
Paris une Exposition de tout ce qui se rapporte
Révolution française. Ce qui va se rencontrer à P
devrait, dit-il, se faire dans tous les départem
M. Midoux est décidé à faire à cette date une exp
tion de tout ce qu'il possède concernant la Révolu
dans le département de l'Aisne, au point de vue
hommes et des choses (géographie, histoire, œuv
biographie, bibliographie, portraits de personn
originaires du département de l'Aisne ou y ayant
un rôle pendant cette période).

S'il obtient l'autorisation administrative, il se
pose de choisir pour réaliser son projet l'École
male d'instituteurs. Sinon il sollicitera de la Vill
concession gratuite et temporaire d'un local, et
sous le patronage de notre Société.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour
séance est levée.

SÉANCE DU 7 MAI 1886.

M. le Président donne lecture du procès-verba
la séance du 16 avril dernier, qui est adopté.

M. le Président a reçu et communique à la
ciété :

1° La *Revue agricole, industrielle, littéraire*

Digitized by Google

artistique de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de l'arrondissement de Valenciennes (1er trimestre 1886).

2° Le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, tome XIII, 1re liv., 1885.

3° Le Bulletin de l'Association philotechnique (avril 1886).

4° La *Revue des Travaux scientifiques*, tome IV, n° 1, 1885.

5° Le *Courrier de Vaugelas*, du 15 avril 1886, où l'on remarque à la page 20 une réponse affirmative à la question suivante, qui intéresse le Soissonnais : « L'*h* dans haricot est-il aspiré ? »

6° Les *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, tome X, 1885, renfermant un important travail de M. H. Moris sur les opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la succession d'Autriche (1742-1748).

7° Le Programme d'un concours de poésie pour l'année 1887, institué par la Société philotechnique de Paris.

8° Une demande de renseignements sur notre Société, émanant du Comité d'Études des Sociétés savantes, 4, rue Halévy, à Paris.

Enfin, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité des Travaux historiques au palais de l'Institut, réclamant pour la bibliothèque du Comité l'envoi du 26e volume de notre Bulletin, qui ne lui est pas parvenu.

Digitized by Google

Dans cette même lettre, du 1er mai courant, i
mande au Président de le présenter comme me
correspondant, et promet pour l'une des sé
d'automne prochain une Étude sur l'une des curi
églises de notre région Conformément au réglemé
sera statué sur cette demande dans la prochaine sé

A l'occasion de la récente réunion des Société
vantes de Paris et des départements à la Sorbo
M. le Ministre de l'Instruction publique a déc
les palmes d'Officier d'Académie à M. Eugène Ja
juge-suppléant près le tribunal de Reims, membr
l'Académie de cette ville et membre correspondar
notre Société. M. le Président propose d'adresse
savant collègue de la Société les félicitations c
Compagnie.

Enfin, M. le Président adresse au nom de la
ciété un pieux souvenir à la mémoire de M. l'a
Corblet, membre honoraire de la Société, mem
de la Société des Antiquaires de Picardie, décéd
Versailles le 30 avril 1886, dont la perte sera v
ment ressentie par tous les archéologues français.

M Midoux exprime l'avis que les noms des
tistes appartenant au département de l'Aisne, et d
les œuvres figurent aux expositions officielles
Paris, aient leurs noms inscrits sur le Bulletin d
Société. Ce serait une sorte d'éphéméride artisti
intéressante à parcourir.

M. Charles Glinel a la parole pour lire une Ét
sur Alexandre Dumas et l'Académie française.

La séance est levée à dix heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 JUIN 1886.

M. Lemaître donne lecture du procès-verbal de la séance dernière, qui est adopté.

MM. Glinel et Cortilliot se font excuser.

M. le Président communique à la Société :

1° Le Bulletin de la Société industrielle de Saint-Quentin.

2° Les livraisons 1 et 2 de la bibliothèque de l'École des Chartes ;

3° Le Bulletin de la Société botanique de France.

4° Le Bulletin de la Société d'anthropologie.

5° Le Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

6° Le Bulletin de l'Union géographique du Nord.

7° Le Bulletin de l'Association philotechnique.

8° Le Bulletin de la Société d'Histoire de Paris.

9° Le Bulletin de la Société d'Agriculteurs.

10° Le *Journal des Savants* (avril et mai 1886).

11° Et le Bulletin de la Société historique de l'Yonne, contenant notamment une Étude sur les Verrières de la cathédrale d'Auxerre, une Histoire de la rivière de l'Yonne, et une Étude sur la bataille de Fontenay, par M. Dey, ancien membre de la Société.

M. le Président donne ensuite communication :

1° D'une lettre de M. Jadart, secrétaire de l'Académie de Reims, remerciant M. le Président du témoignage de sympathie qui lui ont été donnés par la Société.

Digitized by Google

2° D'une lettre de la Société des Antiquaires de Picardie, relative au Congrès archéologique d'Amiens.

3° Et d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, demandant aux Sociétés savantes de dresser le catalogue des manuscrits de leur bibliothèque. M. Midoux fait remarquer que la Société ne possède pas de pièces assez intéressantes.

M. Midoux donne connaissance à la Société d'une lettre adressée à M. Combier par M. le comte de Marsy au sujet d'un sceau faisant partie de la collection Charles Stein, et que le catalogue de la vente signale comme trouvé à Laon. M. le comte de Marsy donne la désignation du sceau et pense qu'il peut intéresser la Société. M. Midoux estime que ce sceau ne se rapporte pas à Laon, et qu'il n'est d'aucun intérêt pour la Société.

M. Midoux signale à la Société que parmi les projets primés pour l'Exposition de 1889, figure comme ayant reçu une prime de 2,000 francs le projet de M. de Perthes, né dans le département de l'Aisne, et l'un des architectes du nouvel Hôtel de Ville de Paris.

M. le Président donne connaissance de l'Étude faite par M. Combier sur le rapport de M. Blanquinque relativement aux épidémies observées en 1885 dans le département de l'Aisne.

M. Midoux présente un catalogue de la vente de la librairie Dumoulin. M. Dumoulin était dépositaire de différents volumes du Bulletin de la Société académique, qu'il était chargé de vendre pour le compte

Digitized by Google

de la Société. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de les revendiquer. M. le Président se charge d'écrire à M. Delesbre, commissaire-priseur, chargé de la vente.

Il est ensuite procédé au vote sur la demande d'admission comme membre correspondant de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité des Travaux historiques au Palais de l'Institut.

M. Lefèvre-Pontalis est nommé à l'unanimité membre correspondant.

M. le Président termine la lecture de son intéressante Étude sur Jean d'Estrées, évêque de Laon.

La séance est levée à dix heures du soir.

SÉANCE DU 25 JUIN 1886.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication :

1° D'une lettre de remerciement de M. Lefèvre-Pontalis, nommé membre correspondant, qui promet de faire tout son possible pour adresser chaque année à la Société une Étude archéologique sur l'une des curieuses églises de la région, et annonce pour l'automne un travail sur l'église de Chevregny.

2° D'une circulaire du Ministère de l'Instruction publique relative à l'établissement du Programme des concours pour l'année 1887, — et d'un Questionnaire

Digitized by Google

sur les prix actuels des denrées et sur leurs prix
térieurs, mais sans remonter au-delà de 1800.

3° Du Compte-rendu des séances de la Société
Biologie.

4° D'une Notice sur une nouvelle langue dite
latine, par M. E. Courtonne.

5° Du Bulletin de la Revue des Travaux historiq

6° Et du Programme du Concours ouvert par l'A
démie de Metz pendant l'année 1886-1887.

Au nom de M. Midoux et au sien, M. le Présid
présente à la Société des épreuves, d'après les p
cédés d'héliogravure Dujardin, des vitraux de la cat
drale de Laon.

M. le Président annonce qu'il a écrit à M. Delest
commissaire-priseur, chargé de la vente de la libra
Dumoulin, pour revendiquer les quarante volumes
Bulletin de la Société déposés chez ce libraire, m
qu'il n'a reçu de réponse ni du commissaire-prise
ni du curateur à la succession vacante Dumoulin.

M. Midoux estime qu'il serait intéressant de co
tater et de noter les faits qui ont rapport à l'arro
dissement et au département, et qu'il serait utile
rappeler :

Les fouilles de Vermand, opérées en 1885.

L'inauguration, le 22 novembre 1885, du chem
de fer de Château-Thierry à la Ferté-Milon (lig
d'Amiens à Dijon),

Et la chûte de la foudre sur la cathédrale de Lao

Digitized by Google

M. Midoux demande également, pour compléter l'annuaire de l'Aisne, et conserver la mémoire des personnes bienfaisantes, de tenir note des legs faits à la Ville de Laon ou à ses Sociétés.

C'est ainsi qu'il présente à la Société des extraits de testaments :

De Mme Hermance-Célina Marchand, décédée à Chambry, le 30 mars 1885, épouse de M. François-Maximilien Romanette ;

De M. Pierre-Joseph Saget, décédé à Laon, le 7 avril 1886 ;

Et de M. Jean-Louis-Prosper Clerjot, décédé à Laon, le 4 juin 1886.

Ces testaments contiennent les dispositions suivantes :

Testament de Mme Romanette.

« J'institue pour mes légataires universels M....., » à la charge notamment, de :

» Remettre à la Ville de Laon une somme de vingt » mille francs en espèces. Cette somme sera employée » en rentes françaises 3 0/0, non amortissables, im- » matriculées au nom de la Ville de Laon, et dont » les arrérages seront employés comme il va être » dit :

» Tous les deux ans il sera ouvert par les soins du » Conseil municipal de la Ville de Laon, un concours » pour le couronnement d'une rosière ; à ce concours » participeront les jeunes filles pauvres, honnêtes et

» travailleuses de la ville et des faubourgs de Lao
» et c'est parmi ces jeunes filles que le Conseil m
» nicipal choisira la rosière.

» Il sera remis à la rosière le jour de son maria
» deux années d'arrérages de la rente sur l'Etat do
» il est ci-dessus question.

» La jeune fille choisie comme rosière devra, da
» la huitaine de son mariage, faire dire une mes
» basse pour le repos de mon âme, et de là se rend
» sur ma tombe, où elle fera une prière et dépose
» une modeste couronne. »

Testament de M. Saget.

« Je lègue à la Ville de Laon :

» Une somme de cinq cents francs qui sera plac
» en rentes sur l'État, dont les arrérages seront vers
» tous les ans dans la caisse de la Société de Secou
» mutuels de ladite Ville pour être employés comm
» les autres ressources de cette Société ;

» Une seconde somme de cinq cents francs qu
» sera aussi placée en rentes sur l'État, pour les arr
» rages être versés chaque année dans la caisse d
» l'Union Chorale de la Ville, afin d'aider à sa cont
» nuation et à son amélioration.

» En cas de dissolution de l'Union Chorale, le
» arrérages de cette rente reviendront à toute autr
» Société qui la remplacerait avec l'agrément d
» maire de la Ville.

» Pendant toute vacance, ces arrérages resteron
» la propriété de la caisse municipale. »

TESTAMENT DE M. CLERJOT.

« Je donne et lègue à la commune de Laon :

» Deux mille francs de rente 3 0/0 ancien sur » l'État français, dont le produit de la vente devra » concourir au paiement des travaux de construction » d'un marché couvert, mais en attendant que l'ad- » ministration municipale ait trouvé un emplacement » convenable pour cette construction, je désire que » les arrérages de cette rente soient ajoutés au capital » au fur et à mesure des recettes, et cela jusqu'à » l'emploi de ce capital. »

M. le Président lit ensuite une lettre du cardinal César d'Estrées, évêque de Laon, se référant à une correspondance avec M. de Pomponne.

La séance est levée.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1886.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le Président, la Société adresse ses félicitations à M. Zeller, membre honoraire de la Société, nommé Officier de l'Instruction publique.

M. le Président donne connaissance :

1° D'une lettre de M. Lhote, membre correspon-

Digitized by Google

dant de la Société, numismate distingué, conduct
principal honoraire des ponts et chaussées, dem
rant à Bois-Colombes (Seine), qui demande à
bonner au Bulletin de la Société.

2° D'une circulaire du Ministère de l'Instruction
blique priant les membres des Sociétés savantes d
diquer les questions qu'ils désireraient faire figu
au programme du prochain concours. M. Comb
rappelle, à ce propos, que la Société avait autre
proposé la question suivante, qui ne paraît pas av
été résolue : « Des conditions d'éligibilité et d'él
torat dans les communes où le suffrage univer
existait avant 1789. » M. Combier ajoute qu'à Cré
sur-Serre, par exemple, il existait une sorte de s
frage à deux degrès, la partie saine nommant dou
jurés qui à leur tour choisissaient les officiers de j
tice. A Liesse, c'était le suffrage à un seul degré. Ce
question sera proposée.

3° Autre circulaire du Ministère de l'Instruction p
blique, relative à la date de réunion du Congrès d
Sociétés savantes. On cherche une date plus favora
que les vacances de Pâques, et on propose celles
la Pentecôte, et on demande l'avis des Sociétés. —
Société réserve son opinion.

4° Discours prononcé par le Ministre de l'Instru
tion publique à la réunion des Sociétés savantes à
Sorbonne.

5° Lettre du Président de la Société académique
Reims, convoquant la Société à sa réunion solenne
du 22 juillet.

Digitized by Google

6° La Société académique de Montpellier prévient notre Société qu'elle n'a rien reçu depuis 1878, de la « savante Société de Laon ».

M. le Président rend compte que le curateur de la succession Dumoulin, libraire à Paris, met à la disposition de la Société les quarante volumes du Bulletin de la Société académique, qui étaient en dépôt chez ce libraire. M. le Président propose de prendre comme dépositaire un autre libraire. M. Le Chevalier est mis en avant ; la question est réservée.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu une demande de souscription pour faire frapper une médaille à l'occasion du centenaire de M. Chevreuil. Malgré toute la sympathie de l'œuvre et du savant dont il s'agit d'honorer le centenaire, les ressources budgétaires ne permettent pas à la Société de souscrire : elle se trouve obligée de ne pas prendre part à cette souscription

M. le Président communique à la Société :

1° Le Bulletin de l'Union géographique du Nord de la France, contenant notamment une Étude sur le Soudan occidental, et sur la prise de possession du Haut-Niger par la France, dont l'auteur a conservé l'anonyme, — et une Étude sur la Nouvelle-Calédonie, conférence faite par M. Doré, aujourd'hui professeur au lycée de Saint-Omer, ancien directeur du collège de Nouméa.

2° Mémoires de l'Académie de Nismes, contenant « La Vie de nos Ancêtres d'après leurs livres de raison », par M. le Dr Puech.

Digitized by Google

3° Bulletin de la Société archéologique de Soisso contenant : une Notice sur M. Charles Périn, M. Fossé-d'Arcosse ; — une Notice sur M. Bourb par M. Choron ; — une Étude sur Liesse, par M. l'a Ledouble ; — Précis sur l'Histoire du Gallia Ch tiana, par M. l'abbé Pécheur ; — Étude sur les Liv lithurgiques, par M. Fossé-d'Arcosse ; — et « Sur rétablissement des fonctions de maire à Soissons XVII^e siècle », par M. l'abbé Pécheur.

M. le Président fait savoir à la Société que Questionnaires sur les prix des denrées depuis 18 il a remis l'un à un instituteur, et l'autre à M. I frenoy.

M. Glinel donne lecture d'une Notice complém taire sur Arvers. Il connaît enfin l'héroïne du fame sonnet, qui est la fille de M. Nodier, M^me^ Mennessi et n'a jamais rien su des sentiments qu'elle avait i pirés.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Je d'Estrées, remerciant le pape de l'avoir élevé au sié de Laon ; — et d'une lettre de François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, ambassadeur à Ron et neveu du cardinal d'Estrées.

M. le Président communique :

L'Annuaire de la Société philotechnique, renfe mant une Étude sur la vulgarisation de la lang latine.

Le Bulletin de Valenciennes.

Et le Bulletin de l'Académie de Lyon, qui deman le Bulletin de notre Société.

Digitized by Google

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis demande aussi à échanger son Bulletin contre celui de la Société.

Enfin, M. Glinel donne connaissance de diverses poésies inédites et autographes d'Alexandre Dumas, recueillies dans un album dédié à Mme Mélanie Waldor, et mis à la disposition de M. Glinel par M. le vicomte de Lovenjoul.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 13 AOUT 1886.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance à la Société :

1° D'une lettre de remerciement de M. Zeller, en réponse à la lettre de félicitation qui lui avait été adressée.

2° D'une circulaire du Ministère de l'Instruction publique, relative au changement de date de la réunion des Sociétés savantes à Paris, et proposant les vacances de la Pentecôte au lieu de celles de Pâques. M. Midoux fait observer que les vacances de la Pentecôte ne durent que deux jours, et qu'il sera difficile aux professeurs de se rendre à cette réunion. La Société, qui avait réservé son avis, déclare préférer l'ancienne date de Pâques.

Digitized by Google

3° D'une lettre de M. le Préfet de l'Aisne, priant Président de la Société de lui faire connaître s'il vait demander au Conseil général le renouvellem pour 1887 de l'allocation accordée à la Société. M. Président informe la Société qu'il a remercié M. Préfet de sa communication, et lui a demandé continuation de l'allocation.

M. le Président rend compte qu'il a été consulté p M. Raverat, de Lyon, sur l'étymologie du mot Lu dunum Clavatum, et qu'il l'a renvoyé à l'Histoire Laon par M. Melleville.

M. le Président fait passer sous les yeux de la S ciété :

Le Bulletin de la Société anthropologique de Par

La Bibliothèque de l'École des Chartes.

Bulletin de l'Association philotechnique.

Bulletin d'Anthropologie.

Bulletin de l'Académie du Val d'Isère.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et a chéologiques.

Une brochure intitulée : « Les trois Instituteurs l'Aisne fusillés en 1870 », offerte par l'auteur, M. Zelle

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Journal des Savants, juin et juillet 1886.

Procès-verbaux de la Société d'Émulation d'Abb ville.

Académie nationale de Reims.

Bulletin de l'Association pour l'encouragement d études grecques en France.

M. le Président informe la Société que la Commi

Digitized by Google

sion de lecture a décidé l'impression des Études suivantes :

M. Combier. — Exposé de la situation de la Société académique. — Les Études à faire.

M. Glinel. — Étude analytique de deux manuscrits d'Alexandre Dumas, le premier contenant les cinq premières scènes d'une traduction de Phèdre, — le deuxième, drame en cinq actes, l'Écossais.

M. Brismontier. — Analyse d'un Commentaire manuscrit de M. P. Bérenger, sur les Fables de La Fontaine.

M. Dufrenoy. — Une Municipalité de Village pendant la Révolution.

M. E. Lemaître. — Compte-rendu d'une Monographie de M. Glinel sur Arvers

M. de Florival. — Charte de Barthélemy de Vir. — Charte de la comtesse de Flandre, fille de Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople, héritier de la Flandre et du Hainaut, en 1206, mariée à Fernand de Portugal, puis à Thomas de Savoie, portant confirmation de la vente de la dîme de Malhines, par Gilbert de Sotenghem aux moines de Saint-Nicolas-aux-Bois. — Notice sur Jean d'Estrées.

M. le Président informe la Société que M. Chaussonnery, libraire de l'Arsenal, tient à la disposition de la Société les quarante volumes du Bulletin académique que la Société avait réclamés. M. Midoux est chargé de s'entendre pour le dépôt de ces livres avec M. Champion, ancien commis de M. Dumoulin. Ces

Digitized by Google

Bulletins se trouvent aujourd'hui déposés
M. Champion.

M. Midoux annonce que la question de l'emp
ment des deux bibliothèques à placer dans la
des séances est réglée avec M. le Maire et M. le
de paix.

Il donne aussi communication d'un testamen
M. David, en son vivant artiste peintre, intére
Laon. Ce testament est ainsi conçu :

« Du testament de M. David, ci-après nomm
» date à Paris du 15 août 1870, enregistré à P
» 11e bureau, le 29 septembre 1870, (signé)
» roque, il a été extrait littéralement ce qui suit

« Je soussigné, Maxime David, peintre et a
» avocat, chevalier de la Légion d'Honneur
» l'ordre de Léopold de Belgique, né à Châlons
» Marne, et ancien habitant de Reims et de la
» de Laon, demeurant à Paris,

» Ai fait mon testament ainsi qu'il suit :

» Je donne et lègue à ma chère femme Lo
» Armande-Lydie Carnot, d'un mérite si distin
» et si bonne et si dévouée pour son mari e
» pauvres enfants, l'universalité de mes biens q
» qu'ils soient et en pleine propriété, que je pou
» posséder au jour de mon décès : en conséquen
» l'institue ma légataire universelle, à la charge d
» complir les legs et fondations ci-après désignés :

» En l'honneur et à la mémoire : 1° De mon n
» et excellent père Louis-Jean-Marie-Baptiste Da

» natif de Crépy près Laon ; 2° De ma bonne mère
» Françoise-Henriette Hurault de Sorbée, native de
» Rheims, personne si pleine d'abnégation pour elle-
» même en faveur de tous les siens et de l'humanité
» en général ; 3° De ma fille chérie et adorée Marie-
» Eulalie David, née à Paris et décédée épouse de
» M. Léonce-Jean-André Mesnard, maître des requêtes
» au Conseil d'État, inhumée à Viroflay, leur pro-
» priété de campagne, près Versailles. Elle était
» d'une nature si angélique, d'un esprit si supérieur,
» si accompli, trop parfaite sur cette triste terre,
» elle devait bientôt remonter au ciel ; de mon bien-
» aimé fils Georges David, commis principal au mi-
» nistère de la marine, officier de l'ordre de Tunis,
» aimé et estimé de ses chefs, de ses camarades et de
» tous ceux qui l'ont pu connaître et apprécier ; sa
» tendre mère et moi nous avons eu la douleur de le
» perdre le 12 de ce mois ; ses tristes restes ont été
» transportés à Viroflay près de sa sœur chérie, et
» aussi près de son si charmant petit neveu, Jean-
» Georges-Eugène-André Mesnard, qui ne pouvant
» déjà plus vivre sans sa si bonne et si gracieuse pe-
» tite mère qu'il venait de perdre, s'était empressé
» d'aller la rejoindre au milieu de tous les anges du
» ciel : c'est sous ces douloureuses et peut-être mor-
» telles impressions que ma pauvre femme et moi
» d'un commun accord nous avons eu la pensée, en
» l'absence désormais de ces tendres affections qui
» seules peuvent entretenir la vie, de régler de suite
» nos dernières dispositions.

Digitized by Google

» En conséquence, de mon côté je donne et lèg
» 1ent Une rente annuelle et perpétuelle de
» cents francs à la commune de Cessières près L
» (Aisne) ;
» 2ent Je donne et lègue à l'arrondissement de L
» une somme de vingt mille francs, constituant
» intérêts un revenu annuel de mille francs. Con
» dans ma pensée et dans ma conviction le meil
» enseignement en faveur du bien-être de l'huma
» auquel tout le monde doit concourir est d'hon
» les bonnes actions, de les récompenser et de
» porter à la connaissance du public, les dits inté
» de mille francs seront consacrés à la fondation d
» prix annuel et perpétuel, analogue au prix M
» thyon, qui sera décerné à l'œuvre ou à l'actio
» plus méritoire pour le bien de l'humanité, com
» acte de dévouement, de désintéressement et com
» exemple à suivre. Je supplie l'autorité supérie
» de vouloir bien être favorable à ces intentions
» leur donnant sa complète adhésion. Le Conseil
» la Préfecture appréciera les circonstances, et dan
» cas où il ne se rencontrerait pas de mérite suffisa
» la susdite somme de mille francs sera employé
» titre de bienfaisance à venir en aide à de bons
» honorables ouvriers chargés de famille. Mais je
» clare ne pas vouloir de substitution de ce dern
» cas au détriment dudit prix que je pense dev
» être si utile pour le bien de l'humanité en généi
» sans quoi j'aurais fait d'autres dispositions. Mai
» Gouvernement dans sa justice et dans son équ

Digitized by Google

» ne pourra qu'autoriser. Concourront à ce prix la
» Ville de Laon et tous les habitants de l'arrondisse-
» ment. Les deux legs que je viens de faire à l'arron-
» dissement de Laon et à la commune de Cessières
» seront employés en obligations de chemins de fer
» des Charentes que je possède déjà, et à cet effet il
» sera remis à qui de droit par mon exécuteur testa-
» mentaire, savoir :

» 1° A l'arrondissement de Laon soixante-six obli-
» gations qui au pair de trois cents francs font une
» somme de dix-neuf mille huit cents francs, plus
» une somme de deux cents francs, ce qui complètera
» la somme de vingt mille francs ci-dessus léguée.
» Quant à la commune de Cessières, il sera remis
» pour elle cinquante-trois obligations plus une
» somme de cent francs, ce qui constituera son legs
» de seize mille francs. Il est toutefois à remarquer
» que lesdites obligations devant un jour être rem-
» boursées à cinq cents francs il arrivera infaillible-
» ment une augmentation de capital qui alors par
» une conversion en rentes sur l'État pourrait pro-
» duire un revenu définitif plus élevé. Cet accroisse-
» ment des intérêts pourrait faire augmenter les dons
» attribués plus haut.

» Tous les legs contenus au présent testament ne
» seront payés qu'après le décès de ma femme, qui
» continuera à en jouir sa vie durant et sans être
» tenue de donner caution.

» Ayant institué plus haut ma chère femme ma
» légataire universelle, au cas où elle viendrait à

Digitized by Google

» mourir avant moi, je lui substitue dès aujourd'h
» et aux mêmes charges et conditions la Ville
» Laon (Aisne), que j'institue ma légataire univ
» selle.

» Le but de cette institution, en faveur de la V
» de Laon, est particulièrement de venir en aide
» ceux des jeunes gens qui se seraient le plus dist
» gués au collège de la Ville et qui, avec l'intenti
» de se livrer à des études spéciales, soit dans
» lettres, les sciences ou les arts, ne se trouverai
» pas, faute de ressources personnelles, à même
» les entreprendre.

» Mon légataire universel supportera tous les dro
» de succession occasionnés par mes legs et fond
» tions en faveur de la commune de Cessières et
» l'arrondissement de Laon.

» Mon intention étant aussi d'offrir au Musée
» Louvre et aux Musées de Laon, de Reims et
» Châlons celles de mes œuvres qui pourraient êt
» dignes de cette destination, j'en ferai ultérieur
» ment l'indication ; en attendant je lègue dès a
» jourd'hui à la Ville de Laon mon buste en marb
» si elle veut bien l'accepter, ainsi que le précieu
» album d'autographes que je m'étais tant plu
» réunir et à solliciter dans l'unique intention de l
» laisser en souvenir de l'époque à ma si gracieuse
» si charmante Marie. Je lègue au Musée de Lao
» mon très beau pastel de la Rosalba, ainsi que n
» tête peinte par Rubens.

» Je prie mon bon notaire Me Bourget, demeura

Digitized by Google

» rue Saint-Georges, de vouloir bien veiller à l'exé-
» cution entière de mes dernières volontés, et à cet
» effet je le nomme mon exécuteur testamentaire et
» lui donne la saisine de tous mes biens.

» Paris (Passy), 15 août 1870.

» (Signé) M. DAVID.

» Testament de M. Maxime David, en son
» vivant artiste peintre, ancien avocat, décédé
» en son domicile, à Paris, rue Raynouard,
» n° 36 (XVIe arrondissement), le 23 septembre
» 1870. Ce testament est déposé pour minute
» à Me Bourget, notaire à Paris, suivant or-
» donnance du 24 septembre 1870. »

M. Midoux informe aussi la Société qu'il a reçu du Maire de Coucy-le-Château une lettre lui annonçant que la Porte de Laon, l'église et les remparts de Coucy étaient classés comme monuments historiques.

Il rappelle le décès de M. Geoffroy, juge de paix à Soissons, ancien juge de paix à Hirson, ancien greffier de la justice de paix de Laon, et qui avait fourni différents travaux à la Société ;

Et le décès de M. Béranger, ancien avoué à Saint-Quentin, député du département de l'Aisne.

Il présente à la Société quelques silex trouvés à Besny, près Laon, au Mont lieudit la Justice.

M. le Président communique :

1° Une lettre de l'archidiacre de l'église de Laon à Suger, abbé de Saint-Denis, curieuse en ce qu'elle

Digitized by Google

parle d'un voyage de l'évêque Barthélemy de V
Rome, fait dont jusqu'ici aucun historien n'avait
mention.

2° Et différentes pièces manuscrites des XV
XVIII[e] siècles, au nombre de 97, émanant de la
nicipalité et de l'échevinage de Saint-Quentin, a
trait à un échange de maison en 1267, procès-verb
d'enquêtes sur les besoins commerciaux en 1
assemblée des mayeurs et échevins de Saint-Que
en 1741 pour entendre les griefs des commerça
et faire une enquête sur l'importation des pays voi
Procès-verbaux sur la vérification des poids et
sures. Adjudication des droits de la halle de Sa
Quentin. Procès-verbaux de saisie de pièces dé
tueuses.

La Société s'ajourne après les vacances et la sé
est levée.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1886.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

L'honorable Président de la Société, empêché
ses travaux judiciaires de diriger nos travaux,
chargé de le remplacer aujourd'hui.

Voici le résumé aussi complet que possible des

Digitized by Google

vois faits à notre Société et de la correspondance échangée depuis notre dernière réunion.

M. le Président a reçu pour notre bibliothèque :

1° *Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet*, 1884-1886.

2° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 1884-1885.

3° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, à Nancy, 1885.

4° *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*, 1886.

5° *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1886.

6° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1885.

7° *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1885-1886.

8° *Annales de l'Institution Smithsonienne*, année 1884, Washington.

9° *Mémoires de l'Académie nationale de Caen*, 1886.

10° *Mémoires de la Société de Bar-le-Duc*, 1886.

11° *Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure*, 1885, contenant notamment une Etude de M. E. Lucet sur les Progrès récents dans la fabrication du sucre de betterave.

12° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, travaux de 1883. Contenant notamment : Procès-verbaux des séances de la chambre du conseil des mayeurs, échevins et jurés de Saint-Quentin, du 26 janvier 1560 au 23 avril 1562. — Mémoire histo-

Digitized by Google

rique sur Saint-Quentin, écrit en 1775 par Antoi
Chabaud, par M. Lemaire. — Le cimetière antiq
d'Abbeville, commune d'Homblières, par M. J. Pillo

12bis Une *Étude sur le cimetière d'Abbeville,* offe
par l'auteur à la Société.

13° *Annales du Musée Guimet*, tome 9e, 1886.

14° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lett*
et arts de Tarn-et-Garonne, tome 1er, 1885, con
nant une Étude rétrospective de M. Audoy, anci
préfet de l'Aisne, ayant pour titre : « Sous l'occup
tion allemande, esquisse anecdotique », et ayant tr
à l'histoire de Laon pendant cette triste période.

15° *Mémoires de la Société académique de Boulogn*
sur-Mer, 1882-1886.

16° *Bulletin de la Société des sciences historiqu*
et naturelles de l'Yonne, 1886.

17° *Annales de la Société historique et archéo*
gique de Château-Thierry, année 1884.

18° *Comité archéologique de Senlis*, 2e série, tome 1
1885.

19° *Bulletin de la Société d'anthropologie de Par*
mai et juin 1886.

20° *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 188
4e livraison, contenant notamment une Étude sur
chœur de l'église de Saint-Martin-des-Champs, à Par
par notre savant collègue, M. Eugène Lefèvre-Po
talis.

21° *Mémoires de la Société d'agriculture, scien*
et lettres d'Orléans, 1er et 2e trimestres 1886.

22° *Bulletin historique et philologique du Com*

Digitized by Google

des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique), année 1886, nos 1 et 2.

23° *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1er semestre 1886.

24° Les *Antiquités du pays boulonnais*, par M. Ernest Deseilles.

25° *Bulletin de la Société botanique de France*, 3e fascicule, 1886.

26° *Journal des Savants*, août et septembre 1886.

27° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1886, n° 2.

28° *Revue agricole de la Société d'agriculture de Valenciennes*, juin à août 1886.

29° *Bulletin monumental*, publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie. — Discours d'ouverture de M. le comte de Marsy au Congrès archéologique de Nantes ; envoi de l'auteur à la Société académique de Laon.

30° *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1886, n° 4.

31° *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, mai à octobre 1886.

32° *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*, juillet et août 1886.

33° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, 1er juillet 1886.

34° Statuts de la Société française d'archéologie, fondée à Caen, en 1834, et reconnue d'utilité publique.

Digitized by Google

35° *Bulletin de la Société des archives historiq de la Saintonge et de l'Aunis*, 1er octobre 1886.

36° *Documents historiques et autographes sur Picardie*, offerts à la Société par M. le comte de Mar

37° *Bulletin de l'Union géographique du Nord la France*, de juillet à octobre 1886.

38° *Bulletin de l'Association philotechnique*, vembre 1886.

39° *Revue de la Poésie*, 1886, nos 8 et 10, con nant un poème sur Lamartine pour l'inauguration sa statue à Passy, 7 juillet 1886 ; offert à la Soc par notre honorable collègue M. Édouard L'Hote, en est l'auteur couronné.

40° Brochure de M. Chavée-Leroy, de Clermo les-Fermes, à propos du peronospora, maladie de vigne.

M. le Président a reçu les lettres suivantes :

1° Lettre du Ministère de l'Instruction publique, 15 juin 1886, relative à un questionnaire à rem sur le prix actuel et les anciens prix de certaines d rées.

Notre honorable collègue, M. Dufrenoy, avait b voulu se charger de ce travail.

2° Programme des concours de l'Académie Reims pour les années 1887 et 1888.

3° Lettre de M. le Préfet de l'Aisne, du 30 août, formant la Société que le Conseil général a mainte la subvention de 200 francs. La Société charge s Président de transmettre à M. le Préfet de l'Aisne remerciements, ainsi qu'au Conseil général.

Digitized by Google

4° Programme des prix proposés par la Société des Antiquaires de Picardie pour l'année 1887.

5° Lettre de la Société des Sciences et Arts de Bayonne, annonçant l'envoi de son Bulletin et demandant l'échange avec les publications de notre Société.

6° Lettre de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, demandant l'envoi des Bulletins de notre Société qui lui manquent.

7° Lettre du Ministère de l'Instruction publique, annonçant l'envoi des *Annales de l'Institution Smithsonienne*, signalées plus haut.

8° Lettre d'envoi des volumes du Musée Guimet, également mentionnés.

9° Lettre du Ministère de l'Instruction publique, demandant au nom de la Section des Beaux-Arts si la date de la Pentecôte ne conviendrait pas mieux que celle de Pâques pour la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La Société a déjà fait savoir qu'elle préférait les vacances de Pâques.

10° Lettre de M. le comte de Marsy, relative à l'organisation d'un Congrès archéologique à Soissons et à Laon.

11° Lettre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, relativement au mot *Lugdunum*.

12° Lettre du Ministère de l'Instruction publique, sur le sujet d'Études proposé : « Assemblées générales de communauté d'habitants ».

13° Lettre de démission de M. E. Chéruy, avoué à Laon.

Digitized by Google

Il est procédé ensuite aux élections pour renou
le bureau de la Société.

Le scrutin donne les résultats suivants :

M. Cortilliot est nommé Président à l'unanimi

Il prend place au fauteuil et remercie le bu
sortant.

M. Glinel est nommé Vice-Président.

M. Lemaître est nommé Secrétaire-Général.

M. Baudemant est nommé Trésorier.

M. Dollé, Secrétaire des séances.

Tous quatre à l'unanimité.

M. Midoux est maintenu, également à l'unani
dans ses fonctions de Bibliothécaire-Archiviste.

Le dépouillement du scrutin pour les membre
la commission de lecture donne les résultats
vants :

Sont élus : MM. Baton, Combier, de Flo
Glinel et Lobgeois. M. Cortilliot, Président de la
ciété, fait de droit partie de la Commission.

MM. Glinel, Lemaître et Baudemant accepten
fonctions qui viennent de leur être conférées.
Président priera M. Midoux et M. Dollé, qui n'assi
pas à la séance. de vouloir bien aussi accepter
d'archiviste et de secrétaire des séances.

M. le Président rappelle à la Société que M. le
de l'Aisne a été jusqu'ici Président d'honneur
Société, et il lui paraît que cette tradition doi
maintenue. La Société est à cet égard en com
communauté d'idées avec son Président.

M. le Président consulte la Société sur la ré

Digitized by Google

à faire à la demande de M. le comte de Marsy. Ainsi qu'il a déjà été dit, M. le comte de Marsy demande le concours de la Société pour la réunion d'un Congrès archéologique. M. le Président estime que ce serait l'occasion pour la Société de faire preuve de vitalité. La Société autorise son Président à se mettre en rapport avec M. le comte de Marsy.

M. l'abbé Baton annonce que M. l'abbé Poquet a l'intention d'offrir à la Société une Étude qu'il vient de terminer sur Berry-au-Bac.

La séance est levée.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1886.

M. le Président communique la correspondance reçue depuis la dernière séance.

1° Lettre de M. le Préfet de l'Aisne acceptant la présidence d'honneur de notre Société. M. Allain-Targé exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance et fait espérer sa présence à notre première réunion.

2° Lettre de M. L. de Milloué, conservateur du Musée Guimet, annonçant que l'administration du Musée est maintenant transférée à Paris, 30, avenue du Trocadéro.

3° Une lettre de M. Chervin, directeur de l'Institution des Bègues de Paris, demandant une enquête sur le bégaiement dans le département de l'Aisne. La Société passe à l'ordre du jour, cette enquête ne rentrant pas dans le cadre de ses études.

Digitized by Google

4° Une demande d'échange de publication faite p
la Société d'Histoire naturelle de Halle-sur-Saa
même solution pour la même raison.

M le Président a reçu pour notre bibliothèque :

1° Le *Bulletin de la Société d'agriculture de*
Lozère.

2° Le *Bulletin de la Société d'émulation de Ca*
brai.

3° Les *Comptes-rendus de l'Académie de*
sançon.

4° Le *Journal des Savants.*

M. le Président annonce à la Société que no
collègue M. Maton, archiviste-bibliothécaire, d
correspondant du Ministère de l'Instruction publiqu
a été nommé membre non résident du Comité d
Travaux historiques et scientifiques.

Les procès-verbaux de la séance du 13 août 18
et de celle du 27 novembre 1886 sont lus et adopt

M. de Florival annonce à la Société que les qu
rante volumes autrefois déposés chez M. Dumoul
sont actuellement chez M. Champion, qui sera
l'avenir dépositaire de notre Compagnie.

MM. de Marsy et de Florival ont fait une visi
chez M. Cortilliot pour s'entendre avec lui sur
projet de la réunion à Soissons et à Laon de la Soci
archéologique de France ; cette réunion devra dur
huit jours. La séance d'ouverture aura lieu à Soi
sons, les deux jours suivants seront consacrés à la visi
des monuments du Soissonnais. Quatre jours sero
consacrés à Laon ; deux seront employés aux lecture

Digitized by Google

et aux discussions qui pourront s'ouvrir et les deux autres à des excursions dans les environs de Laon, puis à la visite de la ville elle-même, et enfin un voyage à Coucy-le-Château.

M. de Marsy enverra un programme; il demande le concours de la Société, concours qui sera donné de grand cœur.

M. le Président annonce la mort de M. Hachette, Président de la Société archéologique de Château-Thierry, dont la présence à la réunion des Sociétés savantes du département n'est pas oubliée, et donne lecture du discours que M. Barbey a prononcé lors des obsèques. La Société s'associe à ces regrets.

M. le Président lit ensuite un article sur le Trésor de Montcornet ; cet article n'indique que d'une façon très inexacte l'origine et la valeur de ces objets trouvés, on se le rappelle, à Chaourse. La Société n'a pas été appelée à étudier les vases lors de leur découverte; ils échappent dorénavant à notre étude.

M. Lobgeois continue ses recherches sur le Père Marquette, dont on s'occupe beaucoup aux États-Unis. Déjà une statue lui a été élevée à Détroit, une plus colossale encore va être érigée à Saint-Ignace. Un Père jésuite, M. Prudhomme, vient d'écrire à M. le Maire de Laon pour avoir des renseignements plus circonstanciés. M. Brifoteaux a été chargé des recherches. On sait maintenant que le Père Marquette est mort en mai 1675, à l'âge de trente-huit ans, mais on ignore encore l'endroit de sa naissance. Sa famille est originaire de la Flandre et est venue dans notre pays

Digitized by Google

sous Philippe-Auguste. Son père, Nicolas Marqu
né à Laon, avait épousé Rose de la Salle
Reims.

M. Glinel lit un travail sur le mariage d'Alex
Dumas avec Ida Ferrier, en 1841. Grâce à se
tientes et laborieuses recherches, notre hono
collègue a pu reconstituer l'histoire de cette u
qui n'était jusqu'ici connue que par des souv
tout à fait contradictoires de différents écrivains.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1887.

Le procès-verbal de la précédente séance est ad

M. le Président communique à ses collègue
envois faits à la Société depuis sa dernière réu

M. Lobgeois donne lecture de la suite de son
ressant travail sur le Père Marquette.

Des observations sont échangées entre divers
bres à la suite de cette lecture.

La séance est levée à 9 heures et demie du soi

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1887.

M. le Président communique une lettre de
collègue M Taïée qui, en raison de son grand
donne sa démission de membre correspondant.

Spontanément la Société propose de lui décern

Digitized by Google

titre de membre honoraire, et cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président lit ensuite trois lettres reçues du Ministère de l'Instruction publique.

La première est relative à l'Étude de la France en 1789, et contient un projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France.

M. Combier annonce, à ce propos, avoir précisément aujourd'hui une communication qui rentre dans cet ordre d'idée.

La deuxième lettre est relative à l'histoire des Sociétés savantes des départements et à la liste de leurs publications. Les ouvrages publiés par la Société de Laon ou sous ses auspices seront indiqués au Ministre. Quant à l'histoire de la Société, elle a fait déjà l'objet d'un travail de M. Cortilliot, travail dont on enverra un nouvel exemplaire au ministère.

Enfin, une troisième lettre annonce la réunion annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts et fait appel à ces Sociétés pour les prier de s'occuper d'un inventaire des richesses d'art de la France.

M. le Président a reçu pour notre bibliothèque :

1° *Revue de la Poésie* (envoyée par notre collègue M. L'Hote et contenant deux pièces de poésie sur le général Pittié, signées de notre collègue qui demande leur insertion dans notre Bulletin ; cette demande, contraire au règlement, n'est pas accueillie).

2° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

3° *Bulletin archéologique.*

Digitized by Google

4° *Bulletin de la Société d'agriculture de la Sar*

M. le Président fait remarquer que ce Bull contient une liste des artistes de ce département ont exposé au Salon de 1886, et renouvelle une p position déjà faite par M Midoux l'an dernier, suivre cet exemple.

5° *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

6° *Bulletin de l'Académie du Var.*

Ce Bulletin contient une lettre du général Tchen-tong, lettré chinois en résidence depuis longtemps Paris, qui est un petit chef-d'œuvre de finesse et bonhommie. M. le Président en donne lecture à Société.

7° *Bulletin de la Société agricole de la Lozère.*

8° *Bulletin de l'Association philotechnique.*

9° *Journal des Savants*, 2 fascicules.

10° *Bulletin de la Société botanique de Fran* 2 fascicules.

11° *Revue des Travaux scientifiques*, deux fas cules.

12° *Bulletin scientifique et historique de l'A vergne.*

MM. Cortilliot et Baudemant présentent à la S ciété M. Pinson-Sallendre en qualité de membre tit laire.

M. Combier lit un travail sur les vœux relatifs l'instruction publique dans le cahier de doléances bailliage du Vermandois, puis présente à la Soci quatre sujets ou positions de thèses illustrées de 17 à 1776, thèses de droit soutenues à Paris par M. Claud

Digitized by Google

Philippe La Pourielle, de Paris, et en lit la rapide description.

Ces deux communications seront, sur le désir de la Société, insérées au présent procès-verbal.

M. Glinel a pu se rendre acquéreur d'un autographe d'Alexandre Dumas père, qui vient d'être vendu sous le n° 55 du catalogue, dans une vente d'un cabinet d'autographes, le 19 janvier 1887. C'est une poésie entièrement inédite, intitulée *Vision* et probablement adressée à Emilie Cordier ; sa date doit être 1862, car il est question dans la lettre d'envoi de la réapparition du journal *le Monte-Cristo*.

M. Midoux présente à la Société la copie du testament de Madame veuve Maxime David, par lequel cette dame lègue au musée de la Ville trois tableaux représentant les portraits de Maxime David, de sa femme et de son fils.

Il annonce ensuite que dans le récent classement des monuments historiques, la pierre tombale de Barthélemy de Vir et l'église de Trucy ont été ajoutées aux monuments de notre département déjà classés.

Il est regrettable que la mesure qui vient d'être prise en faveur de l'église de Trucy arrive si tard ; déjà les chapiteaux ont été dénaturés sous prétexte de restauration.

Enfin notre même collègue signale à la Société trois objets d'art qu'il vient de remarquer dans nos environs en faisant des recherches avec les élèves de l'École normale sur le mobilier des églises de notre contrée. Dans l'église de Pargny, canton de Vailly : un

Digitized by Google

lutrin ; sur le premier côté se trouve la date, 176
une sculpture représentant saint Martin à cheval c
pant son manteau et le donnant à un pauvre ; su
deuxième côté, l'inscription PSALLITE DEONOS
et sur le troisième côté une autre inscription PSALL
REGI NOSTR°.

Dans la même église, à l'autel de saint Hubert
trouve un tableau assez remarquable sur leque
bas à droite on trouve les lignes suivantes :

Ce tableau a esté donné — par les — Confrère
Consœurs de — Saint Hubert, 1719 — Babiliott
fecit.

Le troisième objet signalé est un lutrin qui
trouvé dans l'église de Filain.

La séance est levée à dix heures.

PREMIÈRE NOTICE DE M. COMBIER.

J'ai déjà eu l'honneur de communiquer à la Soc
d'anciens palmarès.

Aujourd'hui, un heureux hasard me permet de
mettre sous les yeux quatre sujets ou positions
thèses de 1774 et 1776.

Ce sont des thèses de droit qui ont été souten
à Paris par M. Claude-Philippe La Pourielle,
Paris.

Chacune de ces feuilles est ornée d'une estampe
grande vignette.

Digitized by Google

En voici la rapide description :

La première est une thèse latine pour obtenir le titre de bachelier en droit Elle est intitulée : « Thesis utriusque juris ex materia sortito ducta : Canonici (de usuris) civilis (*Soluta matrimonia*).

Elle doit être soutenue le vendredi 30 décembre 1774, de 11 heures à 1 heure.

Deo duci, auspice Deiparâ et præside Cl. V. D. Philippo Labouray, j. u. d. antecessore et syndico.

« Aderunt cum jure suffragii sorte olucti Clor D. D. Sauvage, Boyer, Jouan, Deferrière, Gouillart, Godefroy. — Parisiis. — In minoris juris auditoris pro Baccalaureata ».

La dédicace de cette thèse est ainsi conçue :

Optimi patris fratrino.

Et le sujet de l'estampe représente un évêque, peut-être saint Nicolas, bénissant un jeune enfant.

La seconde est la thèse latine pour la licence (pro licencia), Utriusque juris, Canonici (de probationibus). — Civilis (de condictione indibiti).

Elle doit être présidée par Charles-Ludovic Saboureux, D. de la Bonnetrie (Equiti, j u. d. antecessore et censore).

Les autres examinateurs sont les docteurs Sauvage, Jouan, Deferrière, Vassilice, Godefroy.

Elle doit être soutenue le mardi 13 août 1776, même heure, même auditoire.

Elle est dédiée : *Optimæ Matri.*

Digitized by Google

Le sujet de l'estampe est un intérieur de
C'est la *Bonne Mère*, de Greuze, le père fait la
à haute voix, à la mère et à six enfants qui en
la table sur laquelle repose son livre. La gran
se tient à l'écart, une quenouille d'une main et
chant le plus jeune des enfants d'exciter un peti
qui ne demande que sa tranquillité.

Cette estampe est peut-être la plus belle et
riche des quatre. Il convient de remarquer qu
thèse est en deux parties qui ne s'harmonisen
Elle n'est pas d'une seule feuille intacte com
autres; il semble qu'on l'ait préparée ainsi pou
présentée à la mère du candidat.

La troisième thèse est identique à la précé
Elle en est un véritable double, moins le suj
l'estampe, la dédicace et l'encadrement.

Cette dédicace est ainsi conçue : Pietati Regiæ
sujet nous paraît représenter saint Louis prenan
d'un soldat blessé et invoquant Dieu en sa fa
Comme elle est sur une feuille entière parfaite
intacte et que j'en possède deux exemplaires, je
qu'on peut en conclure qu'elle était faite pour les
minateurs et pour les amis.

Enfin, la quatrième thèse porte en tête ces m
A la patrone de sa sœur. Examen public en
françois. M. Claude-Philippe Lapourielle de P
licencié en droit de la faculté de Paris, subira l'exa
public en droit françois sur les traités suivants
voir : *Des différentes lois qui ont lieu en France ;
Personnes ; des Manières d'acquérir*, etc.

Digitized by Google

En face est écrit : Président : M. Clément de Mallerais. Examinateurs : Messieurs Thomassin, Bouchaud, Sauvage, Sarreste, et autres qui voudront faire cet honneur au répondant.

« Cet examen se fera le mercredi 28 août 1776, depuis onze heures jusqu'à midi, à Paris, aux écoles de droit. »

Le sujet représente une sainte sur un esquif, triomphant d'un monstre marin ; ce doit être sainte Marguerite.

Toutes ces thèses sont imprimées chez Mme ve Ballard, imprimeur de la faculté de droit, rue des Mathurins.

Parmi les noms de professeurs, il en est un que nous distinguons, c'est celui de Bouchaud, qui a été membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, célèbre surtout par son Commentaire de la loi des douze tables. Du moins, nous supposons que c'est lui qui est un des examinateurs.

Il est probable que le libraire livrait à l'étudiant des estampes toutes préparées, à son choix, et que l'imprimeur imprimait, à la suite, le sujet de thèse.

Au surplus, un travail fort curieux sur les thèses de droit, de médecine, de lettres, etc., a été fait par M. Pouy ; il est intitulé : *Iconographie des thèses.* (Amiens, Caillaux, imprimeur, 1869.) Le *Bulletin des Antiquaires de Picardie,* années 1867 et 1878, l'a publié avec ses suites (1).

(1) Thèse de Guy Patin et les Œuvres des graveurs picards, par F. Pouy. Amiens, Lenoël, imprimeur, 1874. — Parodies, Railleries et Caricatures des anciennes thèses théologiques, 1873. — Paris, Detaille, 1873.

Digitized by Google

M. Pouy entre dans tous les détails propres
crire la méthode suivie pour l'illustration et l
tien des thèses, Sabbative, Tentative, Sorbo
Résumpte, Vespérie, Parasympter. La Sorbonique
toujours historiée. C'était la thèse théologiqu
durait de six heures du matin à six heures du
Il cite la thèse de philosophie du duc d'Albret
dédicace au Roi, et une magnifique estampe
sentant Louis XIV, assis en manteau royal. Il cit
thèse de l'abbé de Pradt. rappelée par de Thou,
114. Il cite une thèse de La Tour d'Auvergne, p
de Turenne, qui était entre les mains de M. M
chet, conseiller à Amiens. Il cite, enfin, un ce
nombre de thèses soutenues par des étudiants pic
Il rappelle que Guy Patin avait collectionné beau
de thèses de médecins qu'il achetait à tous prix (1
Il mentionne les beaux spécimens que possèd
Bibliothèque nationale, et enfin il dit que toute
anciennes thèses sont aujourd'hui fort recherc
C'est le cas de renvoyer à ses ouvrages pour
ample informé.

DEUXIÈME NOTICE DE M. COMBIER.

M. le Ministre de l'Instruction publique a déci
publication des vœux émis dans les cahiers de
sur l'éducation nationale, après avoir pris l'avis
Commission de publication des documents relat
l'histoire de l'instruction publique, de 1789 à 18

Digitized by Google

M. le Ministre a, en conséquence, prescrit des recherches dans toutes les archives des départements.

Peut-être la Société académique accueillera-t-elle volontiers la primeur de ces recherches en ce qui concerne, sur ce sujet spécial, les cahiers du bailliage du Vermandois.

Voici donc, en résumé, les vœux des cahiers des paroisses :

Laon, Anizy et Vigneux demandent, d'une manière générale, que l'on perfectionne l'éducation publique.

D'autres paroisses précisent davantage : Que les maisons religieuses soient utiles à l'éducation, disent les cahiers de La Bouteille et Landouzy-la-Cour. Que les religieux mendiants soient employés aux établissements d'éducation, disent ceux de Moussy et de Soupir après avoir demandé qu'il soit pourvu à ces établissements.

Meurival réclame afin que l'existence du maître d'école soit assurée.

Marcy, allant plus loin, propose que les gros décimateurs établissent un maître et une maîtresse d'école dans chaque paroisse.

Bancigny veut que le logement du maître d'école soit à la charge de ces gros décimateurs.

Braye et Burelle désirent qu'on applique une portion de la dîme au paiement du maître d'école ou à l'écolage. Nampcel qu'on fasse un sort *fixe* aux maîtres et maîtresses d'école au moyen de la dîme, mais en même temps que les maîtres d'école soient capables en raison du sort qu'on leur assigne. Montcornet

Digitized by Google

souhaite que l'on emploie une partie des revenus ecclésiastiques à établir des régents et des sœurs de la doctrine pour l'éducation des garçons et des filles.

Deux paroisses réclament l'instruction gratuite. L'une, Nampcel, émet à cet égard un vœu général. L'autre, Saint-Pierremont, demande que les gros décimateurs la donnent aux enfants pauvres.

On sait que les paroisses des sept bailliages de Laon, Marle, La Fère, Coucy, Chauny, Guise et Noyon après avoir, chacune en particulier, émis leurs vœux se sont réunies par bailliage et ont opéré ce que l'on a appelé la *réduction* de tous leurs cahiers en un seul. Puis les sept bailliages ont réduit, à leur tour, leurs sept cahiers en un cahier général.

Or, les cahiers généraux des bailliages de Marle, La Fère, Coucy et Guise ne disent pas un mot de l'instruction publique.

Le cahier de Laon se contente de souhaiter que les moyens de perfectionner l'éducation publique soient recherchés avec empressement. Celui de Chauny dit qu'il faut employer une partie du revenu des bénéfices en commande à l'établissement de collèges et écoles publiques; que les membres des maisons religieuses de l'un et l'autre sexe, qui seront conservées, soient tenus de se livrer à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse et notamment les hommes d'enseigner la langue latine dans les villes où il n'y a point de collège suffisamment composé, et ce, sous la surveillance et l'inspection des officiers municipaux des lieux.

Digitized by Google

Ce même cahier ajoute que les députés pourvoiront à ce que le temps d'étude dans les collèges et universités soit employé plus utilement.

Le cahier du bailliage de Noyon s'exprime ainsi : « L'instruction et l'éducation de la jeunesse sont des choses essentielles auxquelles on doit apporter les plus grands soins. » Il faut donc établir dans chaque ville épiscopale des collèges et maisons d'éducation dont les États de chaque province fourniront les fonds. A l'effet de quoi ils seront autorisés à poursuivre telles suppressions et réunions qu'ils jugeront convenable. L'administration de ces collèges et maisons d'éducation sera confiée aux officiers municipaux des villes.

Il n'est pas moins nécessaire d'établir dans chaque paroisse de campagne des écoles dont l'administration soit confiée à chaque assemblée municipale, conjointement avec le curé du lieu. L'heure de ces écoles sera invariablement déterminée. »

Le cahier général des sept bailliages rappelle simplement le vœu des cahiers du bailliage de Laon : que les moyens de perfectionner l'éducation publique seront recherchés avec empressement.

Le cahier de la noblesse est muet sur la question de l'enseignement. Celui du clergé, au contraire, s'en préoccupe vivement. Il demande que l'éducation publique, singulièrement déchue depuis quelques années, et dont les vices vont journellement en augmentant, soit prise en considération et que l'on travaille sérieusement à la réformer; que pour y parvenir, elle soit

Digitized by Google

confiée à un corps enseignant dont les membres seraient amovibles pour cause de négligence, d'inconduite ou d'incapacité, dont le régime serait sous l'autorité des évêques, dont l'émulation serait excitée par l'honneur et les récompenses. Il demande que, dans chaque paroisse, il soit établi des écoles pour les deux sexes; que ces écoles et tous les établissements d'éducation soient sous la juridiction des évêques; que celles des villes soient sous l'inspection des écolâtres et celles des campagnes sous l'inspection des curés, dont l'approbation sera nécessaire pour le choix des maîtres et maîtresses d'école. Il souhaite que les maisons religieuses se rendent utiles à l'enseignement. Il mentionne l'offre de certaines d'entre elles de se dévouer à l'éducation de la jeunesse. Enfin il désire que les évêques soient invités à chercher les moyens de multiplier, dans leurs séminaires, les bourses et pensions gratuites en faveur des jeunes gens dénués de fortune qui annonceraient des talents et une vocation marquée pour l'état ecclésiastique.

Tels sont, en résumé, les vœux sur l'instruction publique que renferment ceux des cahiers du bailliage du Vermandois, que l'on a réunis avec bien de la peine au Greffe de Laon.

Cette notice est tirée d'un ouvrage plus complet en préparation sur les États généraux. On expose ces vœux sans réflexions aucunes, laissant à chacun le soin de faire les critiques, les rapprochements et les appréciations qu'il jugera convenable.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 MARS 1887.

M. de Marsy, président de la Société française d'Archéologie et membre correspondant de la Société, assiste à la séance.

M. le Président propose à la Société, suivant les usages suivis depuis longtemps, d'offrir à M. Proudhon, préfet de l'Aisne, la présidence d'honneur, titre vacant par suite du départ de M. Allain-Targé. La Société accepte cette proposition et prie M. le Président de vouloir bien écrire à ce sujet à M le Préfet de l'Aisne.

M. le Président communique à la Société une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique fixant à la Pentecôte le Congrès des Sociétés savantes, en place des vacances de Pâques, suivant les vœux exprimés par la grande majorité des Sociétés savantes.

Cette lettre contient le Programme du Congrès qui s'ouvrira à la Sorbonne le 21 mai prochain, à midi.

M. de Marsy entretient ensuite la Société du projet formé par la Société française d'Archéologie, fondée à Caen par M. de Caumont, en 1834, de faire une session cette année à Soissons et à Laon, donne des renseignements sur le mode de fonctionnement de ces sessions, sur la cotisation, le volume publié, le bureau et le programme des questions à traiter (M. de Florival est nommé Secrétaire général), puis entre dans des détails sur le but que se propose la Société d'Archéologie, sur les médailles à distribuer, l'initiative

Digitized by Google

à prendre de souscriptions pour l'entretien ou la réparation de monuments intéressants, et le concours que la Société peut prêter à une publication.

La durée de cette session sera de huit jours, et le Congrès s'ouvrira le jeudi 21 juin pour se terminer le 28. L'ouverture aura lieu à Soissons à deux heures; le 21, visite des monuments de la ville; le lendemain séance et visite de Longpont et Villers-Cotterêts ; le troisième jour, excursion à Braisne et séance. Le lundi suivant, à deux heures, séance d'une demi-heure à Laon, puis visite de la cathédrale, palais-de-justice (ancien évêché), chapelle des Templiers, puis séance. Le lendemain, visite de l'église Saint-Martin, porte de Soissons et remparts. Le troisième jour, visite en voiture des églises de Bruyères, Vorges Presles, Laval, Nouvion, Urcel et Chivy.

M. Midoux propose de modifier cet itinéraire suivi dans toutes les excursions précédentes en ajoutant le château de Presles, les églises de Trucy et de Lierval. Cette combinaison n'empêcherait pas cette excursion de ne durer qu'une après-midi.

M. de Marsy fait observer que les monuments proposés par lui sont pour ainsi dire classiques, et que la difficulté de faire descendre et monter en voiture soixante personnes fait perdre beaucoup de temps, et craint de ne pouvoir arriver à faire autant de stations en aussi peu de temps.

Le mardi, sur la proposition de M Midoux, on pourrait étudier l'épigraphie et les costumes des pierres tombales, sur les travaux faits par les élèves

Digitized by Google

de l'École normale ; le reste de la journée sera partagé entre une séance et l'étude des manuscrits de la bibliothèque ; le mercredi, le Congrès se rendrait par le chemin de fer à Coucy-le-Château, pour y visiter le château, la ville et l'église de Coucy-la-Ville.

Enfin le jeudi, une visite indiquée par M. Midoux et une séance dans l'après-midi.

M. de Marsy entretient la Société d'un projet de programme réduisant à une quinzaine les questions à traiter, il enverra, du reste, ce dernier aussitôt qu'il sera complètement arrêté.

M. Midoux rappelle que le trésor de Chaourse est maintenant à Urcel chez M. de Sars, et qu'il serait facile de profiter de l'excursion du lundi pour étudier cette remarquable trouvaille.

La Société remercie M. de Marsy de ses intéressantes communications ; il est ensuite procédé au vote sur l'admission de M. Pinson-Sallandre comme membre effectif, et cette admission a lieu à l'unanimité des voix.

La séance est levée à dix heures.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1887.

Ouvrages reçus depuis la précédente séance :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2 fascicules.

Digitized by Google

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Annales de la Société française de Numismatique, 6 fascicules.

Dictionnaire géographique de l'Histoire monétaire de la France, prospectus.

Revue de la Société des Études historiques.

Annales de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France.

Mémoire de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Bibliothèque de l'École des Chartes.

Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier.

Catalogue du Musée départemental de Moulins.

Bulletin de la Société botanique de France, 2 fascicules.

Bulletin de Saintonge et Aunis.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1886, nos 3 et 4.

Bulletin de l'Association philotechnique, 2 fascicules.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Bulletin des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Digitized by Google

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution.

M. le Président communique à la Société : 1° les statuts de la Société française d'Archéologie, que M. de Marsy vient d'envoyer.

A ce propos, il fait part à la Société de la nomination de M. Baudemant comme trésorier du prochain Congrès, et de M. Dollé aux fonctions de secrétaire général adjoint.

2° Une lettre de M. Proudhon, préfet de l'Aisne, ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

» Au nom de la Société académique de Laon, vous avez bien voulu m'offrir la présidence d'honneur de cette savante Compagnie. Ce témoignage flatteur, dicté par une heureuse tradition de courtoisie, est un honneur auquel je suis sensible ; et bien que n'ayant pas la prétention de le justifier, je suis heureux de l'accepter, puisqu'il m'offre l'occasion de témoigner à la Société académique le vif intérêt que je porte à son œuvre et de l'assurer de mon concours le plus empressé.

» Veuillez, je vous prie, Monsieur le Président, être auprès de la Société l'interprète de mes sentiments de gratitude, et agréer l'assurance de ma haute considération.

» *Le Préfet de l'Aisne*,

» PROUDHON. »

Digitized by Google

3° Le prospectus de la *Revue d'Alsace* avec bulletin d'abonnement. Ce journal ne rentrant pas dans le cadre des études de la Société, cette dernière regrette de ne pouvoir s'y abonner.

4° Une lettre de M. Feret, de Paris, membre correspondant de la Société, dans laquelle notre collègue parle de ses tables hygiéniques, et nous annonce un numéro de la *République française* contenant un rapport de M. Francisque Sarcey sur l'invention de M. Feret.

La Société adresse des félicitations à nos collègues MM de Marsy, de Florival, Matton et Midoux pour leur nomination ou maintien comme membres de la Société des Beaux-Arts, le premier dans le département de l'Oise, et nos collègues résidents dans le département de l'Aisne

La séance est levée à neuf heures et demie.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1887.

Ouvrages reçus depuis la précédente séance :

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 1re partie, texte.

Revue des Travaux scientifiques, 3 fascicules.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, 2 fascicules.

Bacillus coma : Cordoba, 1886, hommage de l'auteur.

Digitized by Google

Bulletin de la Société philomatique de Paris.

Société de Médecine légale de France.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris.

Bibliothèque de l'École des Chartes.

Bulletin de la Société botanique de France.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 2 volumes.

Catalog of Works on Chemistry et physics.

Catalog of Botanical Works.

Catalog of linguistic and alter foreign Books.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Le Canton de Rozoy-sur-Serre, par M. Mien-Péon.

Journal des Savants, 2 fascicules.

M. Cortilliot fait part du décès d'un des membres de notre Compagnie ; la Société exprime ses regrets et M. le Président rappelle, en quelques mots, la bienveillance et l'aménité de notre ancien collègue.

Communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fixant la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne aux quatre premiers jours du mois de juin, la séance du quatre sera présidée par le Ministre ; les membres de la Société qui ont des lectures à faire sur les questions du programme ou des lectures en dehors du programme sont priés de se faire inscrire ; des billets à prix réduits leur seront réservés.

M. Midoux propose de prévenir le Ministre que le

Digitized by Google

choix des jours de la Pentecôte au lieu des vacances de Pâques empêchera les professeurs de pouvoir assister à cette réunion.

M. le Président fait part du consentement de M. de Sars, propriétaire de la totalité des objets connus aujourd'hui sous le nom de Trésor de Chaourse, à l'exposition de ces pièces pendant la durée du Congrès de la Société française d'Archéologie.

M. Midoux communique l'album d'autographes *qui* fait partie du legs de Mme Maxime David, au Musée de la Ville de Laon. Cet album, qui contient des autographes d'un très-grand nombre de célébrités contemporaines, est examiné avec un vif intérêt.

Parmi les objets légués par Mme David, ajoute M Midoux, se trouvent : une tête de Rubens, un pastel de Rosalba et trois miniatures représentant l'auteur Maxime David, sa femme et son fils, toutes trois datées et signées.

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide qu'un punch d'honneur sera offert à MM. les Membres du Congrès archéologique.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

ANNÉE 1884.

2e PARTIE

MÉMOIRES COMMUNIQUÉS.

LA CLINIQUE OPHTHALMOLOGIQUE

DE LAON.

Si notre règlement nous interdit, dans les discussions comme dans les travaux, tout sujet politique ou religieux relatifs aux affaires du temps, il ne nous défend pas, heureusement, de nous occuper du développement de la science et de ses bienfaits à toutes les époques. Il nous enjoint, au contraire, d'y contribuer et de recueillir tous les documents qui peuvent servir à son histoire dans notre contrée.

C'est à ce titre que nous croyons devoir vous parler des succès scientifiques et humanitaires de la clinique

Digitized by Google

ophthalmologique départementale de l'Hôtel-Dieu de Laon.

Son institution et sa réussite sont dues à l'initiative de M. Sébline, préfet de l'Aisne, et au dévouement de M le Dr Blanquinque, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.

« Le Conseil général, en votant les fonds nécessaires, la Commission des hospices, en mettant généreusement ses salles à la disposition du département, se sont associés à cette bonne œuvre avec le plus louable empressement. »

Dans le compte-rendu de la clinique qui vient d'être dressé par M. le Dr Blanquinque, pour 1884, il est constaté que 148 malades y ont été soignés, dans le cours de cette année là et qu'ils ont présenté plus de 30 variétés d'affections des yeux.

Des notes prises, jour par jour, par l'interne de la clinique, M. le Dr Cami-Debat, permettent d'avoir une statistique exacte et des renseignements précis, non-seulement « sur les affections antérieures de ceux qui reviennent dans la suite avec des accidents nerveux », mais sur la nature et la marche des maladies et sur le traitement qui a amené le soulagement et la guérison. Plus tard, leur ensemble constituera un trésor inappréciable d'observations.

M. le Dr Blanquinque a consigné dans son compte-rendu les remarques les plus intéressantes, par lui faites sur : 1° Des fistules lacrymales ; 2° Des conjonctivites ; 3° Keratites ; 4° Cataractes ; 5° Décollements de la rétine ; 6° Plaies pénétrantes de l'œil, etc., etc. L'une de ses plus curieuses et ses plus utiles

Digitized by Google

discussions est celle qui concerne la cataracte. Il y parle des différents procédés d'opération. Et, Dieu merci, dégagé de tout esprit de système, il démontre, par ses observations, que sa seule préoccupation est la recherche et l'emploi de la méthode, quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne, la plus propre à la guérison des malades. Notons, tout particulièrement, que sur 15 opérations de ce genre, M. Blanquinque n'a eu qu'un insuccès à déplorer.

A ce résultat, on ne peut plus consolant et encourageant, s'ajoute une réflexion qui l'est plus encore, car elle est la conclusion d'une expérience consommée. « Il ne faut pas oublier, dit M. le Dr Blanquinque, que sur 100 aveugles il en est plus de 60 qui le sont devenus par suite de maladies parfaitement curables... mais des soins assidus, une main exercée et un outillage spécial sont nécessaires... Or, soit les indigents, soit les malades qui peuvent payer les frais de séjour (2 fr. par jour) les trouvent à l'établissement de la clinique... »

C'est là un progrès immense, c'est là un développement de la science et de ses bienfaits d'une importance incontestable, dont le souvenir doit être conservé dans notre bulletin.

Cette réflexion nous amène, en finissant, à une remarque qui n'est qu'un acte de justice. C'est que, notre étroit plateau, sans parler de ses œuvres et associations utiles ordinaires, a, comme une couronne humanitaire formée de quatre établissements admirables : la clinique dont nous venons de vous entretenir ;

Digitized by Google

l'œuvre des sourdes-muettes et des aveugles, qui s'y rattache par certains côtés ; celle de l'adoption des enfants abandonnés, et, enfin, le bureau de bienfaisance de la ville qui a, pour ainsi dire, réussi à éteindre la misère dans ses murs.

Quand on voit tant d'utiles fondations, et tant de bien se faire, il n'est pas permis de dénigrer notre époque et d'en désespérer.

ALEXANDRE DUMAS

Laissez-nous, Messieurs, ajouter, que nous nous proposions de vous donner un rapide compte-rendu d'un autre ouvrage, tout d'actualité locale et générale. Nous voulons parler du livre sur Alexandre Dumas écrit par M. Glinel qui se propose probablement de l'offrir à la Société. Mais nous avons été, naturellement, prévenu par M. Cortilliot lequel s'est empressé, avec juste raison, de le faire connaître à tous par la voie du *Journal de l'Aisne*.

Nous tenons cependant, comme président de votre Société, à apporter notre modeste approbation à la publication de cet ouvrage qui est des plus opportune puisque c'est après-demain qu'on élève une seconde statue à notre grand romancier et cette fois au lieu de sa naissance. L'auteur ne se contente pas de raconter les évènements principaux de l'existence d'Alexandre Dumas. Son but est surtout d'esquisser sa vie et de cataloguer ses œuvres. Et, par la division qu'il a donnée à son œuvre en obéissant aux exigences de

Digitized by Google

son plan, il satisfait pleinement à son sujet et à la curiosité du lecteur qui demande à connaître les actes et les ouvrages de l'adolescence, de la jeunesse, de l'âge viril et de la vieillesse d'Alexandre Dumas. Mieux encore, l'auteur relate des autographes et des poésies oubliées ou inconnues. Vous trouverez donc, Messieurs, dans cette œuvre, et tous les admirateurs de Dumas avec vous, non pas seulement un résumé d'ouvrages antérieurs, mais le catalogue le plus complet des productions de Dumas, des indications sur leur cause, ou leurs occasions, et des révélations concernant sa vie, ses relations, sa correspondance et ses œuvres poétiques.

Nous nous sommes servi, tout à l'heure, du mot admirateur, et non sans cause. Après avoir paru noyé sous les flots bourbeux ou les buées fétides d'une littérature, se disant naturaliste, la renommée d'Alexandre Dumas, éclate plus vive que jamais. On ne lui élève pas seulement une nouvelle statue de bronze fidèle et muette sur un froid piédestal de marbre. On fait plus. On le réimprime en édition populaire et courante ; c'est-à-dire que son esprit charmant a ressaisi la foule et a fondé dans ses phalanges indéfinies et toujours renaissantes, un monument multiple et vivant d'autant plus durable qu'il a pour base la satisfaction donnée à l'esprit et au cœur par l'intérêt des sujets, l'habileté de la mise en scène, la noblesse des sentiments, la légéreté de la touche, la vivacité et l'entrain du style et des idées. Nous sommes d'accord, sur ce point, avec l'auteur du livre, qui dit que les

Digitized by Google

œuvres du maître ne cessent d'être lues par les générations nouvelles, comme elles l'ont été par leurs aînées.... Et peut-être un jour dira-t-on non plus qu'il est un des princes, mais le prince des romanciers modernes.

Le livre de notre collègue n'aidera pas peu à le faire apprécier ainsi. Par son à-propos, par le lien qu'il donne aux productions de Dumas, par d'ingénieux aperçus, par une heureuse coordination de faits et d'observations, résultat de nombreuses et difficiles recherches aussi intéressantes qu'inattendues, ce livre n'est pas moins utile à la mémoire de Dumas qu'au relief de son auteur et de notre Société.

ÉPIDÉMIES OBSERVÉES EN 1885

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

(Rapport de M. le Dr Blanquinque sur les)

L'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte d'une notice sur la clinique ophthalmologique de Laon dirigée par M. le Dr Blanquinque.

Aujourd'hui, permettez-moi, Messieurs, de signaler à votre attention, un rapport de M. le Dr Blanquinque, sur les épidémies observées en 1885, dans le département de l'Aisne.

Ces épidémies sont, particulièrement, celles de la

Digitized by Google

rougeole, de la scarlatine, des angines et du croup, de la variole et de la fièvre typhoïde, etc.

La rougeole, observée, notamment dans 7 communes, où elle a sévi à l'état épidémique, a atteint 371 enfants pour ne faire qu'une seule victime.

A ce sujet, M. le Dr Blanquinque fait ressortir que les rougeoles se propagent avec une rapidité inouie dans les écoles et les salles d'asile. Il souhaite que l'inspection médicale des écoles soit organisée et il déclare que cette organisation est d'autant plus nécessaire que l'école est devenue obligatoire. L'inspection se fait maintenant dans quelques grandes villes ; il faudrait, ajoute, spirituellement, le docteur, que cet exemple fût, lui aussi : *contagieux.*

Mon but n'est pas de suivre M. le Dr Blanquinque dans l'énumération et la discussion des cas de maladies observées.

Je crois devoir faire ressortir, simplement, à quelles causes principales il les attribue. Pour soi-même et pour les autres, il est bon que chacun en fasse profit.

La scarlatine qui, à Bézu-Saint-Germain a occasionné 5 décès sur 36 malades, a eu pour cause la promiscuité inévitable dans les baraquements d'ouvriers.

A Oulchy-le-Château, où les écoles se trouvent dans d'excellentes conditions de salubrité, une diphtérie épouvantable enleva, du 15 juillet au 31 décembre, 11 enfants sur 42 malades. La cause de cette épidémie n'est pas douteuse : elle a été importée par un enfant, venu de Paris, convalescent d'une angine diphtérique.

Digitized by Google

Au point de vue étiologique cette observation est extrêmement importante. Elle oblige les médecins, les parents et les instructeurs de la jeunesse à faire pratiquer l'isolement, même en l'état de convalescence.

Divers autres faits confirment cette observation que c'est l'air ambiant qui contient le germe du mal. M. le Dr Blanquinque cite même cet exemple caractéristique : « J'ai vu, dit-il, un jeune homme contracter la variole 12 jours après avoir ouvert la porte d'une chambre dans laquelle se trouvait une varioleuse ; il avait brusquement refermé cette porte en s'enfuyant. »

Comme résultante de tous les faits observés, M. le Dr Blanquinque pose en principe que le simple contact avec les malades dans les fièvres éruptives, produit la contagion.

Il n'en est pas de même de la fièvre typhoïde. Sa contagion n'est pas directe. Elle est le produit des évacuations alvines avant ou après la mort. L'isolement des typhoïques n'est donc pas nécessaire. Mais avec d'autres mesures accessoires que prescrit le docteur, la désinfection des déjections et des linges s'impose d'une manière absolue.

On le voit. Les précautions à prendre sont plus faciles qu'on ne le croirait, au premier abord, et nous devons tous des remerciements au docteur qui, par suite de ses travaux, permet à toutes les familles, de prévenir, jusqu'à un certain point, aisément, la propagation de maladies terribles.

A. Combier.

Digitized by Google

L'ÉCOSSAIS

DRAME INÉDIT D'ALEXANDRE DUMAS PÈRE.

La bibliographie des OEuvres inédites d'Alexandre Dumas père serait vraisemblablement intéressante et dans tous les cas curieuse. Pour apporter notre modeste pierre à cet édifice d'un genre spécial, nous signalerons un drame de notre célèbre compatriote qui n'a jamais été représenté et dont nous avons eu la bonne fortune d'acquérir une copie.

Ce drame qui a pour titre *l'Ecossais*, est divisé en cinq actes, six tableaux et un épilogue. C'est le célèbre roman de Walter Scott, *Quentin Durward*, transporté à la scène. Le premier acte se passe dans une auberge, en face du château de Plessis-les-Tours; le deuxième, dans une galerie du château; le premier tableau du troisième acte, dans un site au confluent de la Meuse et de la Semoy, le deuxième tableau sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Liège ; l'acte quatrième, chez le duc Imbercourt, au château de Péronne ; l'acte cinquième, dans la tour d'Herbert et enfin l'épilogue, comme au deuxième tableau du troisième acte, sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Liège.

Nous avons acquis la copie du manuscrit original de ce drame à la vente de la bibliothèque du libraire Laplace qui a eu lieu à la salle Drouot le 16 juin 1885 après le décès de ce dernier. L'histoire de ce manuscrit a été écrite en tête de cette copie et sous

Digitized by Google

forme de préface par Laplace, à la date du 25 août 1880. Nous croyons utile d'en analyser ou d'en reproduire alternativement les parties essentielles.

Laplace avait fondé en 1873 une publication littéraire intitulée : *le Théâtre des Inconnus*, à laquelle Frédérick-Lemaître s'était intéressé. En échange, le libraire avait lancé une bluette inédite du grand artiste, *la Tabatière*, œuvre de la jeunesse de celui-ci.

— Je veux vous donner, dit Frédérick, une preuve de ma reconnaissance. Il y a longues années, c'était, je crois, en 1835 ou 1836, Alexandre Dumas, ce père prodigue en littérature, faisait jouer *Kean* et *Richard d'Arlington* (1) ; il publiait en même temps, dans dix journaux, des feuilletons qui d'un bout à l'autre de la France passionnaient tous les lecteurs.

Il vient un jour chez moi — continue Frédérick-Lemaître — portant sous son bras un énorme manuscrit.

— Tiens, me dit-il, voilà une pièce conçue, composée et écrite, par moi, en 15 jours, ou plutôt en 15 nuits ; elle s'appelle *l'Ecossais* ; vois si le rôle que je te destine te convient, corrige, change, ajoute tout ce que tu voudras.

— Le manuscrit sur lequel je jetai à peine les yeux, tant j'étais absorbé, à cette époque, par le

(1) En fait, *Richard d'Arlington* a été représenté à la Porte Saint-Martin le 10 décembre 1831 et *Kean*, aux Variétés, le 31 août 1836.

Digitized by Google

travail énorme auquel je me livrais, resta sur mon bureau pendant quelque temps, puis un jour il disparut.

— As-tu examiné mon manuscrit, me disait quelquefois Alexandre, quand il pouvait dérober quelques instants à ses occupations pour venir me voir jouer dans une de ses admirables créations.

— Pas encore, lui répondais-je, je n'ai pas une minute à moi.

Bref, quand Dumas, au bout de quelques années, réclama son manuscrit, il se trouva que Frédérick l'avait égaré.

En 1871, reprit Frédérick-Lemaître, j'avais quitté Paris pour fuir les horreurs de la Commune. A mon retour, la ville était muette, la plupart de mes amis avaient disparu. Plus de théâtre, on avait le cœur à bien d'autres choses ; presque ruiné, je dus songer à quitter l'appartement que j'occupais depuis longues années, à prendre un logement en rapport avec ma position, à me débarrasser même d'une partie de mon mobilier. Or, en déplaçant ma bibliothèque, un énorme rouleau de papier tomba sur le parquet. Je l'ouvris, c'était *l'Écossais*.

J'aurais peut-être dû le rendre à Monsieur Dumas fils ; mais j'avais plusieurs motifs pour lui en vouloir — il est inutile que je vous en entretienne — et je me décidai à conserver ce manuscrit, sans savoir seulement ce que je me déciderais à en faire, prenez-le, je vous le donne ; vous le publierez, si vous voulez, après ma mort, dans votre collection du THÉATRE

Digitized by Google

DES INCONNUS, *il n'est pas signé, mais il est en entier de la main d'Alexandre*, et, s'il a du succès, vous en aurez tous les profits.

Je revins chez moi — écrit Laplace — fort préoccupé de ce que je devais faire, et ma première idée fut, à tout hasard, *d'en faire prendre une copie*. Je m'adressai pour cela à Mademoiselle Augustine Métayer, la copiste bien connue de la bibliothèque de l'Arsenal. Ce travail fut exécuté avec un soin parfait.

C'est cette copie qui est reliée avec la préface de Laplace et les pièces justificatives.

Quelques années s'écoulèrent ; Frédérick-Lemaître mourut dans l'intervalle (dans la nuit du 26 janvier 1876). Le *Théâtre des Inconnus* s'était éteint lui aussi, mais faute de combattants.

Laplace raconte encore que le 7 juin 1877, jour de l'élection de Victorien Sardou à l'Académie française, il porta à M. Alexandre Dumas fils, en son hôtel de l'avenue de Villiers, 98, et lui offrit le manuscrit de son père. « Il en reconnut tout de suite l'authenticité — ajoute Laplace — et, pour m'en convaincre, il tira d'un tiroir de gauche de sa financière, un certain nombre de manuscrits de l'auteur de *Monte-Cristo* et m'en fit apprécier la parfaite similitude. Il me remercia avec beaucoup d'effusion, etc. »

Ainsi il est bien établi que le manuscrit original *de l'Écossais*, non signé, mais entièrement de la main de Dumas père, est actuellement en la possession de M. Alexandre Dumas fils. C'est nous qui en possédons la copie écrite par Mlle Augustine Métayer. Les

Digitized by Google

attestations du libraire qui l'a fait exécuter donnent à cette copie presque la valeur probante de l'original et il nous a paru, au point de vue littéraire, intéressant de les reproduire.

C. GLINEL.

SUR UN FRAGMENT DE LA TRAGÉDIE DE PHÈDRE

PAR ALEXANDRE DUMAS PÈRE.

Alexandre Dumas a publié, dans ses *Souvenirs dramatiques* (1), sous ce titre *Les Trois Phèdre*, une étude sur les tragédies d'Euripide, de Sénèque et de Racine qui ont traité toutes trois le même sujet. Cet examen et cette critique littéraires lui ont inspiré l'idée d'imiter dans la langue des poètes les cinq premières scènes de la tragédie d'Euripide qui fut représentée à Athènes 428 ans avant Jésus-Christ. Cet essai est demeuré inédit ; nous en possédons le manuscrit, non signé, mais en entier de la main d'Alexandre Dumas. Il est contenu en neuf pages in-folio de papier azuré (44c sur 29c) et provient de la vente d'Antoine de la Tour, qui fut secrétaire des

(1) *Souvenirs dramatiques*, par Alexandre Dumas, 2 vol. in-12, Paris, Calmann Lévy.

Digitized by Google

commandements de S. A. R. Mgr le duc de Montpensier.

La tragédie d'Euripide s'appelle en réalité *Hippolyte* et non *Phèdre ;* elle fut représentée d'abord sous le nom *d'Hippolyte voilé*, puis sous celui *d'Hippolyte porte-couronne.*

Nous allons emprunter alternativement au livre d'Alexandre Dumas l'analyse des premières scènes d'Euripide et à son manuscrit les citations en vers de sa traduction.

La scène est aux portes du palais de Thésée, à Trézène ; le portique du palais est orné de deux statues : l'une de Diane, l'autre de Vénus.

C'est Vénus qui fait l'exposition ; elle descend dans un nuage et dit elle-même.

Ici nous copions la première scène du manuscrit :

Je ne suis point cette déesse
Qui ne sourit qu'à des héros
Et qui, guerrière ou vengeresse,
Demande le sang des taureaux,
Je n'exige pas d'hécatombes
Et mes autels, moins rigoureux,
Se contentent de deux colombes
Que m'offrent deux cœurs amoureux.

Je ne fus jamais plus propice,
Dans les faveurs de mon amour,
Au grand et pompeux sacrifice
Que me fait un peuple en plein jour,
Qu'à la confidence charmante
Qu'un soir, sur son lit, me conta

Digitized by Google

L'enfant qui, devenant amante,
Voile l'autel blanc de Vesta.

Je suis cette déesse aimée,
Prête à consoler tout mortel,
Et la fleur la plus parfumée
Fleurit au pied de mon autel,
Moi seule puis donner au monde
L'oubli de son fatal destin,
Car je suis douce comme l'onde
Dont je suis éclose un matin.

Et cependant sur cette terre
Que j'ai faite pareille aux cieux,
Il est un mortel solitaire,
Plein de dédains audacieux,
Qui fuit mon pouvoir qu'il profane
Et qui dans son cœur sans secrets
N'a de culte que pour Diane,
N'a d'amour que pour les forêts.

Fouille les épaisseurs tranquilles
Avec tes chiens et tes coursiers,
Poursuis de tes flèches agiles
Les biches et les sangliers,
Prouve ta force et ton adresse,
Fils de Thésée, et dans les bois
Suis cette vierge chasseresse
Qui tient trois pouvoirs à la fois.

Avant que ce jour ne se passe,
Je te veux, chasseur, sans repos,
Offrir une nouvelle chasse
Plus digne de tes javelots,
Et quand je me serai vengée,
Tu comprendras, ô cœur trop fier,

Digitized by Google

Que cette Vénus outragée
Est fille aussi de Jupiter !

L'exposition faite, le nuage se referme sur Vénus, et elle remonte aux cieux.

Hippolyte entre immédiatement après la disparition, il tient à la main une couronne et il est suivi d'une troupe de jeunes chasseurs.

Tous chantent les louanges de Diane.

Le chœur se tait : Hippolyte adresse sa prière à la déesse. Le chœur s'éloigne pendant la prière d'Hippolyte qui s'exprime ainsi :

Et maintenant, déesse au front changeant,
Qui mires dans les flots ta couronne d'argent,
Et traces à ton char, quand la nuit prend ses voiles,
Une route nacrée au milieu des étoiles,
Toi qui chasses le jour et que j'entends parfois,
En excitant tes chiens, troubler la paix des bois,
Qui sondes des forêts l'épaisseur inconnue,
Quand ton frère Phœbus, éclatant dans la nue,
Te conseille d'aller, au milieu des roseaux,
Livrer ton corps divin à la fraîcheur des eaux ;
O Diane chasseresse, ô fille de Latone,
Reçois d'un œil ami cette blanche couronne
Que je t'offris hier et que d'une humble main
Avec les mêmes vœux je t'offrirai demain.
J'en ai ravi les fleurs à la plaine émaillée
Qui du tranchant du fer n'est point encor souillée,
Elles viennent d'un champ dont l'éternel repos
Ne fut jamais troublé par le pied des troupeaux,
Seule au printemps nouveau l'abeille s'y repose
Et sait le frais ruisseau dont la Pudeur l'arrose.
Ornes-en donc ton front. Parmi tous les mortels
Qui vénèrent ton nom et parent tes autels,

Digitized by Google

Je suis ton familier, et quoique ton visage
Me demeure caché, je pressens ton passage.
Je te suis sans te voir et dans le fond des bois
J'écoute s'éveiller le concert de ta voix.

Hippolyte dépose sa couronne sur le socle de la statue et va s'éloigner, quand un vieillard l'arrête.

Ce vieillard, représentant de la sagesse, prévient Hippolyte du danger qu'il court en rendant un culte exclusif à Diane, Vénus sera jalouse.

— Je n'aime pas, répond Hippolyte, les divinités dont le culte a besoin des ombres de la nuit.

Le vieillard implore, pour Hippolyte qui s'est éloigné, le pardon de Vénus. Un chœur de jeunes filles s'approche et chante :

Je connais un rocher d'où coule une onde pure
Qu'argente le soleil et qui fuit dans les fleurs,
C'est là que le matin l'essaim blond de mes sœurs
Vient voir en travaillant s'éveiller la nature.

L'une d'elles m'apprit, en livrant au soleil
Ses vêtements lavés à l'eau de la fontaine,
Que, souffrante et cachée en son palais, la Reine
N'a pas depuis trois nuits vu venir le soleil.

En racontant son mal à toutes nos compagnes,
Elle ne nous dit point s'il lui fut apporté
Par Hécate aux trois noms — le Dieu Pan irrité,
Ou Cybèle en délire, errant sur les montagnes.

Peut-être une rivale a séduit notre Roi,
Phèdre — et le noble chef des enfants d'Erechtée,
Oubliant sans remords ta couche désertée,
S'est en d'autres liens engagé loin de toi.

Digitized by Google

Quelquefois la douleur vient visiter la femme
Avec l'enfantement ou les désirs d'amour,
Moi-même j'ai senti, comme une autre à mon tour,
D'impudiques pensers s'éveiller dans mon âme.

J'ai brûlé de ce feu qui pénètre les sens,
Mais j'ai tant imploré du fond de ma faiblesse
A ses chastes autels Diane, ma déesse,
Qu'enfin elle a chassé les désirs impuissants.

Phèdre arrive, écoutant sa nourrice fidèle,
A l'ombre de cet arbre elles viennent s'asseoir.
Elle est triste, grands Dieux, et les ombres du soir,
Si pâles qu'elles soient, le sont encor moins qu'elle.

Entrent la nourrice et Phèdre dont l'entretien fait l'objet de la scène cinquième et dernière du manuscrit de Dumas. C'est alors que Phèdre fait entendre sa première plainte.

PHÈDRE

Oh ! nourrice, soutiens ma tête languissante,
De mon corps épuisé toute force est absente.
Ce voile transparent, tribut d'un art lointain,
Et qui semble tissu de l'air pur du matin,
Comme un manteau de plomb pèse à mon cou qui ploie.

Oh ! tire mes cheveux de leur prison de soie,
Pour qu'une fois enfin, sous un souffle joyeux,
Du diadème d'or ils flottent oublieux.

. . . . . .
. . . . . .

Qu'ai-je fait, qu'ai-je dit... et pourquoi ma pensée
Sort-elle malgré moi de la route tracée ?

Digitized by Google

C'est que j'éprouve un mal jusqu'alors inconnu.
Oh ! nourrice — rends vite un voile à mon front nu.
Cache-moi — la rougeur au visage me monte,

Je sens couler les pleurs confidents de ma honte,
Je ne me souviens plus de tout ce que j'ai dit ;
Car, lorsque la raison rentre dans mon esprit,
C'est alors que je souffre — à sentir la pensée
Péniblement renaître en mon âme épuisée.

Nous nous arrêterons là où finit la traduction en vers de Dumas. La tragédie d'Euripide, écrit-il, est une fort belle chose que Sénèque a été loin d'atteindre, que Racine a égalée à peine. Nous sommes heureux que le tragique grec ait inspiré au dramaturge français les vers dont nous venons de donner des extraits, et non moins heureux aussi d'avoir pu mettre sous les yeux de nos collègues le manuscrit original de l'illustre traducteur.

C. GLINEL.

Digitized by Google

JEAN D'ESTRÉES

ÉVÊQUE DE LAON

1681-1694.

CHAPITRE PREMIER.

ÉLECTION DE Mgr. D'ESTRÉES

Les hasards d'une vente publique nous ont permis d'acquérir onze lettres autographes de Jean d'Estrées qui occupa le siège de Laon de 1681 à 1694. La large écriture de ces lettres accuse bien la fin du XVIIe siècle. L'orthographe variable et parfois singulière n'est pas moins caractéristique de l'époque. Leur authenticité ne saurait être révoquée en doute. Elles sont adressées soit à un M. Dirois, secrétaire du cardinal d'Estrées, soit au cardinal lui-même et contiennent sur l'administration du diocèse de Laon, sur les conflits entre l'évêque et son chapitre, sur le synode de 1683, des renseignements qui nous ont

Digitized by Google

paru offrir un intérêt véritable. Elles résument l'épiscopat de Jean d'Estrées (1).

Ce prélat n'eut point assurément la haute intelligence et la grande situation de son oncle le cardinal, mais il se trouva mêlé, tant pour la continuation de son œuvre que par sa propre initiative, à tout ce qui se fit d'important dans notre région. Les commencements de l'hôpital, les institutions charitables, les écoles, l'organisation ecclésiastique, les conflits de juridiction si longs et si graves souvent dans leurs conséquences et qui nous semblent aujourd'hui si étranges, les suites de la révocation de l'édit de Nantes dans le diocèse, les famines qui le désolèrent et où la charité de l'évêque le rendit l'exemple de l'Église de France, tels sont les points principaux sur lesquels ces lettres nous paraissent avoir jeté un jour nouveau.

La famille d'Estrées a joué dans l'Ile-de-France

(1) Nous en avons trouvé, dans le chanoine L'Eleu, le complément précieux raconté par un témoin oculaire. Histre de Laon, T. II. Ms. biblioth. de Laon.

M. Devismes, dans son manuel historique du département de l'Aisne, 2e partie, p. 236 (Laon, 1826), M. Melleville, dans son Hre de Laon, T. II, p. 58 et 59 (Laon 1846) ont consacré quelques lignes à l'évêque Jean d'Estrées.

Enfin, il existe sur une fondation de ce prélat: la maison de retraite créée pour les ecclésiastiques infirmes et pauvres du diocèse de Laon, une notice de M. Thillois publiée dans le T. VIII, p. 256 et suiv. du Bulletin de la Soc. acad. de Laon et que nous aurons l'occasion de citer plus particulièrement au cours de notre travail.

Digitized by Google

un rôle important aussi bien par les charges et hautes dignités dont elle a été revêtue que par le mérite et la distinction de ses membres. Personne n'ignore les liens qui ont uni Henri IV à Gabrielle d'Estrées dont l'influence sur son royal amant allait l'élever au trône quand elle mourut le 10 avril 1599 (1). Son père, Antoine d'Estrées, IVe du nom, grand-maître de l'artillerie, commandait la ville de La Fère pour le roi quand elle fut surprise par les ligueurs en octobre 1589 (2). Son frère, le marquis de Cœuvres, fut tué, en 1594, à l'âge de 19 ans au siège de Laon (3) d'un coup de mousquet qu'il reçut à la cuisse. François-Annibal II, duc d'Estrées, père de l'évêque dont nous tentons d'esquisser la vie, fut pair de France, gouverneur de l'Ile-de-France et en particulier de Laon et ambassadeur à Rome. Son fils et son petit-fils, revêtus aussi de grandes dignités de la couronne, furent également gouverneurs de l'Ile-de-France (4).

(1) Le musée de Laon possède un bas-relief en marbre blanc de la célèbre duchesse de Beaufort et provenant de son tombeau.

(2) M. Gomard, notice sur le siège de La Fère par Henri IV. Bul. Soc. acad. de Laon. T. XV. p. 90.

(3) Éd. Fleury, souvenirs du siège de Laon. Bul. Soc. acad. T. XX. p. 386.

(4) P. Anselme. Hre généalogique de la maison royale de France, des pairs et grands officiers de la couronne, T. II. p. 132. (Paris, 1726). — Chevalier de Courcelles, Hre généalogique et héraldique des pairs de France, T. V. (1825). — De la Chenaye-Desbois, dictre de la noblesse, Paris, Schlesinger, T. VII. p. 594 et suiv. (1865).

Digitized by Google

Leur présence à Laon est signalée par un certain nombre d'actes (1). Le cardinal César d'Estrées était frère de François-Annibal II. Il fut, de 1653 à 1681, l'un des plus remarquables prélats du diocèse de Laon. Constamment mêlé aux plus grandes affaires de l'Europe, il avait toujours mis au premier rang le soin des pauvres et, pendant qu'il négociait des traités ou des unions princières, il fondait l'hôpital général (2) et le dotait généreusement. Il établissait aussi un séminaire, restaurait le palais épiscopal, publiait des statuts synodaux et organisait des missions pour l'instruction des fidèles. (3).

Au commencement de l'année 1681, à son retour de Munich où il venait de conclure le mariage du grand dauphin avec Marie-Victoire de Bavière et sur le point d'accepter une nouvelle mission diplomatique à Rome, il se décida à résigner entre les mains du roi l'évêché de Laon dont il lui fallait, à raison de ses absences de plus en plus fréquentes et longues, abandonner, à peu près complètement, la direction à ses vicaires généraux. Il devait lui en coûter cependant de rompre les liens qui l'attachaient à ce diocèse, qu'il avait reçu trente ans auparavant ruiné par la

(1) Archives de la ville de Laon, série AA, 30. (Inventaire, Laon, 1885), pag. 21 et passim.

(2) Les lettres patentes sont du mois de mars 1668. Fisquet, la France pontificale, Soissons et Laon. p. 291. (Paris, E. Repos).

(3) Ibid.

Digitized by Google

Fronde (1) et dans lequel sa sage administration avait rétabli l'ordre et la prospérité. Tout homme de cour qu'il fut, le cardinal avait été un bon évêque, le Laonnois n'avait pas oublié, qu'au plus fort de l'épidémie si meurtrière de 1668, il avait quitté précipitamment Paris pour venir rassurer la population et partager ses dangers (2).

Cédant à ce qu'il considérait comme un impérieux devoir, il se chercha autour de lui un successeur. Or, il se trouvait précisément que son frère, François-Annibal II, duc d'Estrées, avait un fils dans les ordres, jeune il est vrai — il n'avait encore que trente ans. Mais ce n'étaitpas là une objection insurmontable et il y avait des précédents à invoquer Le cardinal n'en avait lui-même que vingt-cinq lorsqu'il fut promu à l'épiscopat. Si ce choix du prélat, auquel nous consacrons cette notice, peut paraître quelque peu empreint de népotisme, il faut aussi reconnaître qu'il portait sur un homme dont le mérite eut justifié, à lui seul, cette préférence.

Jean d'Estrées était docteur en Sorbonne, c'était un prêtre pieux, instruit, érudit même, charitable comme son oncle et des plus propres à continuer son œuvre. Il était abbé commendataire de Conches et avait pris

(1) Éd. Fleury, un chapitre inédit de l'histoire du diocèse de Laon pendant la Fronde. Bul. soc. acad. de Laon T. VII. p. 2 et suiv.

(2) Melleville. Hre de Laon T. II. p. 311. — Matton, notice sur l'épidémie de 1668, bul. soc acad. de Laon. T. XV. p. 245.

Digitized by Google

possession de son siège abbatial le 22 février 1673 (1). Nous ajouterons, sur la foi du chanoine L'Eleu (2) qu'il était aussi abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Rouen. Il avait également quelque droit de compter sur la bienveillance du Roi qui le connaissait personnellement et qui l'avait pu voir naguère enfant d'honneur du dauphin. Il faut bien se garder de le confondre avec l'abbé d'Estrées, son cousin germain, ambassadeur en Portugal en 1692, en Espagne en 1703, désigné en 1716 pour remplacer Fénelon sur le siège archiépiscopal de Cambrai et mort, avant d'avoir été sacré, le 3 mars 1718 (3).

Le futur évêque de Laon n'était pas un étranger pour la région dont les intérêts spirituels allaient lui être remis. Il en connaissait déjà les principales affaires par son oncle qui cherchait sans doute à l'initier à ses nouvelles fonctions et par ses séjours dans le pays (4). Dans une lettre du 2 février 1681 adressée à M. Dirois, il dit qu'il commence à prendre l'administration du diocèse (5). Cette même lettre nous le montre déjà entouré de ceux qui formèrent, quelque

(1) Fisquet, loco cit. p. 294.

(2) Loco cit. T. II. p. 860.

(3) Michaud. Biographie universelle. T. XIII. (Paris, 1855.)

(4) Dès l'an 1679, il avait accompagné le cardinal à Laon et le Conseil de ville leur avait offert le vin d'honneur. Duchange, notice sur les vins d'honneur. Bul. soc. acad. de Laon T. X p. 96.

(5) Pièces justificatives, nº 1.

Digitized by Google

temps après, sa maison épiscopale : Me Nicolas Desmonts, son futur vicaire général, Félix de Monseignat, son secrétaire de confiance, et l'abbé Liénard, son aumônier (1). Il manifeste sa sollicitude pour l'hôpital de Laon. Ayant appris que le Pape avait accordé des indulgences spéciales à l'hôpital de Soissons, il écrit à Rome pour obtenir les mêmes grâces, rappelant l'intérêt que portait à cette maison le cardinal d'Estrées (2).

Enfin, au mois d'avril 1681, César d'Estrées voulut donner le titre à celui qui remplissait déjà la fonction et il se démit, entre les mains du Roi, de l'évêché de Laon au profit de son neveu (3). Il demanda et obtint pour lui-même — faveur, paraît-il, jusqu'alors sans exemple — un brevet lui conservant ses prérogatives de duc et pair ecclésiastique (4).

Un violent accès de goutte, dont le nouvel évêque fut atteint au mois de juillet et dont témoigne une lettre de son frère alors marquis de Cœuvres, plus tard duc d'Estrées, portant la date du 18 juillet 1681, retarda son sacre et son arrivée à Laon.

(1) Pièces justif. no 1.
(2) Id. no 2.
(3) D. Lelong. Hre du diocèse de Laon. p. 559.
(4) S.-Simon (Mémoires de), T. XXI, p. 152. chap. 370. (Paris 1840).

Digitized by Google

CHAPITRE II.

PREMIERS ACTES ÉPISCOPAUX DE Mgr. D'ESTRÉES

Ce fut, le 10 septembre de l'année 1681 (1) et quelques jours après avoir été sacré, que Jean d'Estrées fit son entrée solennelle à Laon. Nous avons raconté ailleurs, après D. Wiard, D. Lelong et plusieurs autres, les détails curieux et les particularités locales de cette cérémonie, nous n'y reviendrons pas ici. On peut croire que la présence à l'hôtel du Gouvernement du duc d'Estrées (Francois-Annibal II) père du nouvel évêque, ajouta bien quelque chose à la pompe habituelle, au zèle de chacun et à l'enthousiasme de tous.

Le nouveau prélat ne démentait pas sa noble origine. Il avait l'abord agréable et, comme son oncle le cardinal, le ton et les manières d'un fort grand seigneur. Nous avons vu que son enfance s'était écoulée à la Cour auprès du dauphin, ce triste prince qui fut comme écrasé entre la grandeur de son père et celle de son maître, l'illustre évêque de Meaux. Ce qui avait été fatal au fils du Roi devait développer chez d'autres des dons plus brillants. Malheureusement une santé faible, des attaques de goutte fréquentes et graves altéraient parfois chez Mgr. d'Estrées des qualités précieuses.

Son premier soin fut de former sa maison et de

(1) D. Lelong, loco cit. p. 560.

Digitized by Google

choisir ses collaborateurs. Il nomma archidiacre de Laon Me Nicolas Desmonts, Louis Lépicier, vicaire général et official. M. Bonatems et le fidèle M. de Monseignat furent ses secrétaires et un chanoine de Laon, son confrère en Sorbonne, l'abbé Liénard, son aumônier.

A l'exemple de son oncle, il conserva les armoiries de sa famille (1) : écartelé au 1 et 4 d'argent fretté de sable de six pièces au chef d'or chargé de trois merlettes de sable qui est d'Estrées, au 2 et 3 d'or au lion d'azur couronné et lampassé de gueules qui est la Cauchie (2).

Une des premières cérémonies qu'il présida fut la consécration de la chapelle et des deux autels de l'hôpital de Laon qui eut lieu le 9 novembre avec une grande solennité.

Quelques mois plus tard, le 12 avril 1682, il fut évêque assistant au sacre de Louis-Habert de Montmor, évêque de Perpignan, au Val-de-Grâce, à Paris (3).

Mgr. d'Estrées « marcha sur les traces de son oncle » (4) et prit vigoureusement en main le gouvernement de son diocèse. L'abondance des affaires, leur extrême variété, la gravité de certaines d'entre elles lui firent bientôt désirer d'en partager

(1) P. Anselme, loco cit., nº XXVIV, p. 132.

(2) Du nom de Jeanne, dame de la Cauchie ou de la Chaussée en Boulonnois, épouse d'Antoine III d'Estrées.

(3) Fisquet, loco cit. p. 294.

(4) D. Lelong, p. 560.

Digitized by Google

le fardeau avec les membres les plus expérimentés de son clergé. Il recruta donc, surtout dans son chapitre, un conseil diocésain dont les membres se répartissaient le travail. Son official, M. Louis Lépicier, était un homme sage et parfaitement digne de toute sa confiance, mais son grand âge exigeait des ménagements dont l'administration pouvait souffrir. Il lui adjoignit Adrien Bertrand, chanoine théologal, avec le titre de vice-gérant Il nomma également des examinateurs pour les Ordres et pour la collation des bénéfices à charge d'âmes. Il rétablit les prières des 40 heures pour les trois derniers jours gras et fit certains autres réglements religieux, dans le détail desquels nous n'entrerons pas.

Une affaire qui devait troubler une grande partie de son épiscopat le rappela brusquement à Laon au mois de juillet 1682. Le chapitre cathédral, fort indépendant et jaloux de ses droits, vrais ou supposés, profita de l'absence de l'évêque pour ordonner des prières publiques. Il y avait des précédents. Etait-ce une extension un peu trop grande il faut l'avouer, des prérogatives du chapitre pendant la vacance du siège ou bien un de ces usages auquel le temps donne force de loi, ou encore simple tolérance ? Nous ne savons. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'évêque regarda l'initiative du chapitre comme un empiétement inadmissible, et, rentrant aussitôt dans sa ville épiscopale, il parut inopinément, à Notre-Dame, à l'heure des vêpres et fit signifier, par ses écuyers, au chanoine qui présidait le chœur d'avoir à interrompre l'office. Le

Digitized by Google

butillier (1) qui était Me Adrien Mignot, le fit continuer nonobstant et l'évêque crut de sa dignité de se retirer aussitôt, résolu à faire respecter son autorité, si ouvertement méconnue. Il rendit, le 14 juillet, une ordonnance interdisant la continuation des prières jusqu'à ce qu'elles fussent régulièrement autorisées par lui, sous peine de suspension *ipso facto*. Le chapitre fit cesser les prières, mais il appela au Parlement de l'ordonnance épiscopale. L'évêque porta l'affaire au Conseil d'Etat. L'intendant, chargé de l'information, envoya, par lettres de cachet, le butillier à Aumale et Me Laurent Marteau, chanoine et choriste, à Abbeville. C'était une double faute. L'évêque s'aliénait le chapitre par ses rigueurs, et son oncle, le cardinal, qui aimait fort le butillier, apprit son exil avec chagrin.

L'imprudence d'un chanoine de la collégiale de Sainte-Geneviève de Laon, qui était en même temps chapelain de la cathédrale, vint encore aggraver les choses. Il se nommait Becquet Vareau. Il se présenta à une ordination faite par Mgr. d'Estrées et reçut les ordres sans avoir obtenu l'autorisation du chapitre dont il relevait et qui lui défendit, pour ce manque-

(1) On lui donnait aussi le nom de procureur fiscal. Il paraissait chargé d'assurer le bon ordre et avoir, auprès du tribunal du chapitre, l'initiative des poursuites de police. Il occupait, dans l'ordre hiérarchique, la première place après le doyen, les deux archidiacres de Laon et de Thiérache et le Grand-Chantre. Ed. Fleury, Cinquante ans de l'histoire du Chapitre de Laon, p. 3. (Paris et Laon, 1875).

Digitized by Google

ment aux règlements, l'entrée du chœur. Le nouvel évêque vit, dans cette mesure, une nouvelle entreprise contre son autorité et prit fait et cause pour le chapelain expulsé. Un troisième grief vint s'ajouter aux deux autres. Il s'agissait du chanoine commis en qualité de trésorier à Liesse qui ne rendait pas de comptes des oblations du pèlerinage. Dans cette discussion des droits respectifs de l'évêque et du chapitre, les esprits fort animés par les lettres de cachet n'étaient nullement portés à la conciliation. Le cardinal d'Estrées, immobilisé à Rome par ses fonctions diplomatiques, ne put, à son grand regret, prévenir ou arrêter ces fâcheux dissentiments (1).

Mgr. d'Estrées retourna ensuite à Paris où il fut retenu une partie de l'hiver par une de ces violentes attaques de goutte auxquelles il était sujet. Quand il revint à Laon, à peine remis, pour les offices de la semaine sainte, il y trouva son chapitre encore singulièrement excité et résolu à plaider contre lui. Une députation de quelques chanoines lui dénonça le commencement des hostilités. C'était une affaire très compliquée. Quoiqu'Adrien Mignot en fut le principal instigateur, l'évêque de Laon, se défiant de ses forces en face d'adversaires si acharnés pour la défense de leurs privilèges, sollicita du cardinal d'Estrées, des lettres de recommandation, sans date, au premier

(1) L'Eleu. loco cit, p. 862 et 863. — D. Varoqueaux. Essai de l'histoire ecclés. et civile de Laon, Ms. Bibl. nat°. Fonds de D. Grenier, n° 187, p. 249 et 250.

Digitized by Google

Président et à l'Avocat général Talon. Il le priait, en outre, de parler en sa faveur et d'écrire à l'archevêque de Reims, son métropolitain (dont le chapitre déclinait également l'autorité), s'appuyant sur les bulles d'exemption qu'on lui opposait à lui-même.

Cette lettre sans adresse est curieuse, chiffrée à la fin, ce qui nous confirme dans la pensée qu'elle était destinée au cardinal. Des rapports intimes, suivis, rendaient seuls possibles l'usage du chiffre. Cette missive, dont nous donnons ci-dessous la reproduction intégrale, renferme, sur la juridiction ecclésiastique du temps, des notions intéressantes. Il est seulement regrettable que plusieurs passages présentent un peu d'obscurité.

« La fluxion que j'avais sur le pied m'aiant permis, « Monseigneur, de revenir icy pour faire les fonctions « de la semaine sainte, j'ay trouvé les chanoines « excités par le sr Mignot disposé à plaider, ils ont « fait une députation pour me le déclarer, cela « m'oblige de suplier vostre Eminence de vouloir « bien avoir la bonté de m'envoier plusieurs lettres « sans date, entre autres pour monsieur le premier « président et M. l'avocat général Talon et pour « quelques conseillers de la grand chambre. Cela me « parait d'une très grande conséquence. il ne serait « pas inutile, Monseigneur, que vous voulussiez bien « prendre la peine de faire connettre aux uns et aux « autres le génie de ces montagnards (sic) ! Je suplie « aussi vostre Eminence de prendre la peine d'écrire à « Mr de Rheims au mesme sujet. Je voudrais bien luy

Digitized by Google

« pouvoir persuader de ne point intervenir dans la
« cause comme ni aiant aucun interest véritable, car,
« si l'on otoit entièrement l'exemption au chapitre, le
« métropolitain ne perdrait aucun degré de juridiction
« puisqu'on irait également recta à luy de mon juge-
« ment, comme il prétend qu'on i doit aller de celuy du
« chapitre. Ce qui pourrait être préjudiciable à Mr de
« Rheims, c'est si l'on conservait au chapitre un
« premier degré, car, par là, on iroit point recta à
« luy. Je ne doute pas cependant que Mr de Rheims
« n'aimast mieux que ce fust du jugement du chapitre
« que l'on appellast immédiatement à luy [que] du
« mien parceque l'on s'élève en abaissant ses confrères.
« Mais cela paroitroit odieux de le proposer si l'affaire
« se discutoit au fond. Puisque, Mr de Rheims ne
« perdroit aucun degré de juridiction, comme je viens
« de le dire, si le chapitre estoit immédiatement
« soumis à la juridiction de l'ordinaire, je voudrais
« qu'il pust estre capable d'entrer dans ce tempéra-
« ment. Personne ne le pourroit faire, Monseigneur,
« plus efficacement que vostre Eminence et, si elle
« ne discutoit pas l'affaire avec luy, je serois fort
« aise que vostre Eminence luy fist connettre la part
« qu'elle i prend. Cela pourroit le rendre plus trai-
« table. Il est constant que la bulle d'exemption du
« chapitre par laquelle ils prétendent se soustraire de
« la juridiction de la métropole estant infirmée à
« l'égard de Mr de Rheims, elle le doit estre au mien,
« Or, comme ils i ont dérogé pour l'un, il est dificil
« qu'il ne cour grand risque à moins que l'on ne

Digitized by Google

« prenne leurs fait et cause. Je suis persuadé encore « que le chapitre craint (Ici une ligne de chiffres) « et c'est ce qu'il contribue à les faire agir avec tant « de précipitation. Je vous suplie, Monseigneur, « d'avoir la bonté de m'envoier incessamment les « lettres dans la crainte qu'ils n'obtiennent quelqu'au- « dience extraordinaire, parce que cette affaire est « commencée. Je suis avec beaucoup de respect de « vostre Eminence le très humble et très obéissant « serviteur.

« à Laon, ce mercredi 14me avril 1683. »

Nous ne savons si le cardinal s'entremit, mais, au mois de juin 1683, Adrien Mignot fit publiquement sa paix avec son évêque. Enfin, dans le mois de septembre suivant, une transaction par devant notaire sembla mettre fin à ce regrettable conflit. Il y était dit que les *Te Deum,* processions solennelles et extraordinaires seraient ordonnés par l'évêque qui en avertirait gracieusement le chapitre, que les prières particulières faites aux mêmes fins dans l'église cathédrale seraient l'objet d'une « commune résolution » dudit évêque et desdits sieurs du chapitre, ces derniers restant, en l'absence du prélat, en possession du droit d'initiative, sous cette restriction que le peuple n'y serait point convoqué. Le chapitre devait demeurer juge de la capacité de ceux de *gremio capituli* qui voudraient recevoir les Ordres. Ce ne serait que sur lettres en bonne forme que l'évêque de Laon ou tel autre pourrait admettre ces ordinands.

Digitized by Google

Quant au chanoine commis à la chapelle de Liesse, il devait être nommé à la fois par l'évêque, le chapitre et la Fabrique de la cathédrale, auxquels il s'obligeait de rendre compte de son administration tous les six mois.

Cette transaction, il n'est pas difficile de le voir, était tout à l'avantage du chapitre qui cédait, en définitive, fort peu de chose. Mgr. d'Estrées regretta, sans doute, d'y avoir un moment consenti. Il refusa de paraître quand le chapitre poursuivit l'homologation de cet acte, y fit opposition et se laissa condamner par défaut en 1684 et 1685.

L'évêque de Laon revint à Paris au mois de janvier pour y prendre place au Parlement. Son admission eut lieu le 27 janvier 1683.

« Je pris jeudi dernier « écrit-il » ma place au » Parlement, accompagné des trois princes du sang, » tout cela « ajoute-t-il familièrement » est l'ouvrage » du patron dont j'ay toute la reconnessance que je » dois (1). »

On comprendra que nous ne puissions traiter longuement ici l'un des principaux attributs de l'évêché de Laon, la pairie (2). On sait qu'il y avait six pairs ecclé-

(1) Pièces justif. nº 3. Le *patron* est le Cardinal d'Estrées, dont son neveu se considère comme le *client* dans le sens romain du mot.

(2) Lors des assises scientifiques tenues à Laon par la Société des Antiquaires de Picardie en 1858, sous la présidence de M. l'abbé Corblet, l'origine de la pairie de Laon faisait l'objet de la XIVe question. Suivant M. Tail-

Digitized by Google

siastiques, c'étaient l'archevêque-duc de Reims, l'évêque-duc de Laon, l'évêque-duc de Langres, les évêques-comtes de Beauvais, de Châlons-sur-Marne et de Noyon. L'évêque de Laon passait immédiatement après l'archevêque de Reims, premier pair et ministre du sacre des rois (1). Il avait le pas non-seulement sur les archevêques de Paris et de Sens, mais même sur celui de Lyon, primat des Gaules. Ce rang lui fut une fois contesté par l'évêque de Langres, mais celui-ci vit sa prétention repoussée, comme le constatent les registres du Parlement de 1566 (2). A vrai dire, l'évêché de Laon, malgré ses grands souvenirs religieux et historiques, devait son plus grand lustre à la duché-pairie qui mettait son titulaire au rang des plus grands seigneurs du royaume. Nous n'en saurions trouver une meilleure preuve que dans une lettre de Philippe-le-Bel au pape Clément V, datée de 1306, dont l'original, au dire de Saint-Simon, existait encore de son temps et qu'il rapporte en grande partie, avec la traduction, dans ses Mémoires (3). Cette lettre avait pour

liar, l'évêque de Laon serait devenu l'un des douze pairs à la fin du règne de Louis VII, en l'an 1179. (Bul. Soc. acad. de Laon, T. IX, p. 198.)

(1) « L'évêque de Laon portait la Sainte Ampoule, celui » de Langres le sceptre, celui de Beauvais le manteau » royal, celui de Châlons l'anneau royal, et celui de » Noyon la ceinture ou baudrier. » Melleville, loco cit., T. II, p. 9.

(2) Pièces justif. nº 4.

(3) Loco cit. chap. 372, p. 181 et 182

Digitized by Google

objet de pourvoir à la vacance du siège de Laon, dont le roi faisait ressortir l'importance, non comme juridiction, mais comme prérogatives, estimant que la pairie dont elle était dotée lui assurait la prééminence sur toutes les autres et que cette dignité honorait autant le roi que le royaume (1).

Nous voyons, du reste, par les longs détails dans lesquels entre le même Saint-Simon, si soucieux des règles de l'étiquette, l'importance attachée de son temps aux prérogatives de ces pairs qu'il reconnaît, avec un dépit non déguisé, avoir une situation égale aux pairs laïques, les plus grands seigneurs du royaume, « usant avec eux et comme eux, sans la moindre « différence, de l'autorité, du pouvoir, du rang, des « séances, assistance, jugeant des causes majeures et « usage du même pouvoir législatif et constitutif pour « les grandes sanctions du royaume..... quoiqu'en « tout d'ailleurs disproportionnés d'eux » (2).

Aussi, vives et fréquentes étaient les luttes de ces hauts dignitaires de la couronne avec le Parlement où ils siégeaient de droit et dont les membres cherchaient, par une foule d'expédients qui nous semblent aujourd'hui puérils, à leur disputer les avantages de rang et de préséance qui tenaient alors une si grande place dans la vie des gens les plus graves et même les plus désintéressés (3). Cette situation privilégiée

(1) Pièces justif. nº 5.

(2) Loco cit. chap. 372. p. 180 et passim.

(3) En 1557, il y eut débat au Parlement au sujet de la réception, comme pair de France, de l'évêque de Laon,

Digitized by Google

faite au siège épiscopal de Laon explique et les compétitions ardentes à chaque vacance et la suite de noms illustres qui le remplirent.

Enfin les nouvelles fonctions épiscopales de Jean d'Estrées lui imposèrent l'obligation de prêter serment de fidélité à l'Eglise de Reims. C'est ce qu'il fit le 24 juin 1684 (1). Il se trouvait ainsi avoir reçu la double investiture d'évêque et de duc et pair.

Bientôt après, au mois de septembre 1684, il eut la douleur de perdre sa mère Catherine de Lauzières, fille et héritière de Charles de Lauzières, marquis de Thémines et d'Anne Habert de Montmor (2).

CRAPITRE III.

SYNODE ET VISITE PASTORALE DE 1683.

Ces honneurs ne lui faisaient pas oublier les œuvres commencées. Une des lettres que nous possédons, en date à Paris du 2 février 1683, nous le montre tout occupé d'un mandement qu'il fait imprimer et de ses statuts synodaux « qui ne sont pas encore en grand » nombre, mais qui lui sont chers, parce que c'est son » ouvrage. »

alors Jean Docq, à raison de ce qu'il avait fait profession monastique en l'ordre de St-Benoit. On finit par l'admettre. (P. Anselme, loco cit. p. 145).

(1) Fisquet, chap. 372, loco cit. p. 294.

(2) La Chenaye-Desbois, loco cit. — Haudicquer de Blancourt, Nobiliaire de Picardie p. 172. (Paris, 1693).

Digitized by Google

Nous avons vu que la réconciliation d'Adrien Mignot avec son évêque se fit au synode tenu à Laon le 1er juin 1683. Ce synode général, le premier que présida Mgr. d'Estrées, le préoccupait beaucoup. Dès le mois d'avril, il préparait le discours qu'il devait adresser à son clergé et le soumettait au jugement de son correspondant, vraisemblablement M. Dirois ; « cela m'est nouveau » écrit-il. Il craignait d'y paraître médiocre. Il fut, tout au contraire, comme le rapporte l'Eleu, (1) éloquent, et d'une solidité de doctrine qui charma chacun de ses auditeurs. L'afféterie, dont les écrivains, même sacrés, du grand siècle, ne surent pas toujours se défendre, n'y paraît en aucun endroit. Il y rend à son illustre prédécesseur un hommage sincère et digne. Cette allocution, communiquée à tout le diocèse sous forme de lettre pastorale, portant la date du 1er juin 1683, fut suivie d'ordonnances soigneusement élaborées où presque aucun point de la liturgie et de la discipline ecclésiastique ne semble omis. Les devoirs des pasteurs envers l'Eglise et envers le peuple, la visite des malades, le soin des écoles, l'instruction des enfants et des fidèles de tout âge, les études du clergé et les conférences décanales (2), l'administration des fabriques, la surveillance des cimetières, etc... tout y est prévu, réglé, commenté (3).

(1) L'Eleu, loco cit. p. 861.
(2) D. Lelong. id. 560.
(3) Mgr. Gousset. Les actes de la Province eccl. de Reims, T. IV, p. 408 et suiv. (Reims, Jacquet, 1844.)

Digitized by Google

Aussitôt après, le nouvel évêque commença la visite de son diocèse qu'il avait voulu entreprendre dès la fin d'avril, mais que des pluies continuelles l'avaient forcé de différer. Il en donne, dans ses lettres, le plan et l'itinéraire, mûris avec soin et qu'il poursuit malgré les souffrances que causent à sa frêle santé les chaleurs qui ont succédé au mauvais temps. Il doit tout d'abord commencer par l'abbaye de Bucilly où il restera vingt jours, rayonnant dans les quarante paroisses les plus voisines. Mais ce premier projet est abandonné et le 30 juin le trouve à La Capelle, occupé depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir à régler des différends, à instruire le peuple, à augmenter l'autorité des doyens ruraux « desquels dépend le bon ordre » (1). Il établit deux conférences par chaque doyenné. Il visite les plus petites églises, confirme dans tous les lieux où il passe. Il est accompagné de douze ecclésiastiques choisis avec soin parmi les sujets les plus distingués. Ils prêchent dans chaque église et jusque dans les chapelles de *secours*. L'évêque n'en néglige aucune. Comme le fait remarquer D. Varoqueaux, cette tournée pastorale revêtait surtout le caractère de missions (2). On ne doit donc pas s'étonner du soin qui fut pris par le prélat « de » pourvoir par ses gens à la subsistance de tous ceux » qui l'accompagnaient et même de ceux chez qui il » faisait l'honneur de choisir ses logements » (3).

(1) Lettre de Mgr. d'Estrées en date à La Capelle du 30 juin 1683. Pièces justif. n° 6.

(2) et (3) D. Varoqueaux, loco cit. p. 249.

Digitized by Google

Le long épiscopat de César d'Estrées avait relevé bien des ruines, mais combien restaient encore, tristes vestiges des calamités qui avaient désolé la Thiérache vers le milieu du siècle. Le nom du baron d'Erlach est demeuré tristement fâmeux. Ses soldats, luthériens pour la plupart, avaient donné à leurs ravages les caractères d'une persécution religieuse. Cent prêtres s'étaient vus sans asile, chassés, maltraités jusqu'à la mort, ou mendiant leur pain en compagnie de leurs paroissiens aussi misérables. Ni l'âge, ni la maladie ne trouvaient grâce devant ces dévastateurs d'Outre-Rhin (1).

Pendant que Mgr. d'Estrées donnait tous ses soins à la réorganisation de son personnel ecclésiastique, le bruit se répandit de la mort de Marie-Thérèse d'Autriche, frappée dans la période la plus éclatante du règne de Louis-le Grand dont, comme femme, elle avait connu les abandons, mais aux grandeurs duquel elle avait été associée comme reine, et dont le maître de la chaire chrétienne, l'immortel évêque de Meaux, devait, le 1er septembre suivant, prononcer l'oraison funèbre. Cet événement donna lieu à certaines cérémonies ou manifestations dans lesquelles le caractère officiel — suivant l'expression aujourd'hui usitée — s'alliait à un sentiment d'affliction général. Les archives de la ville de Laon (2) contiennent, au sujet du service

(1) Ed. Fleury, un chapitre inédit de l'histoire du diocèse de Laon pendant la Fronde, loco cit. p. 39.

(2) Inventaire, rédigé par MM. Matton et Dessein. B. B. 14. p. 10. (Laon, 1885).

Digitized by Google

célébré à cette occasion, le récit d'un incident de préséance qui troubla gravement la cérémonie :

« Le prévôt s'est rendu avec le corps de la ville en » la cathédrale pour assister à la messe célébrée le » 9 août 1683 pour le repos de la Reine ; ceux-ci » étant entrés dans le chœur par la grande porte et » s'étant placés sur les bancs préparés auprès de » l'autel, à gauche, vis-à-vis des officiers du présidial » placés à droite, ils auraient été empêchés à la sortie » par le lieutenant général et autres officiers du » présidial, prétendant avoir seuls le droit d'entrer et » sortir par la porte principale du chœur, et que le » corps de ville ne devait entrer et sortir que par la » porte latérale. Les officiers de ville ayant voulu » sortir pour conserver la possession du droit de » prendre séance et de marcher également avec le » corps du présidial, avec la seule distinction de la » droite, plusieurs officiers du présidial s'opposèrent » avec violence et se portèrent à des excès, frappant » les guetteurs et valets de ville pour empêcher la » marche. Le prévôt en dressa procès verbal qu'il » envoya au marquis de Cœuvres, gouverneur, et à » l'intendant de Soissons ».

On voit ici un exemple assez frappant des rivalités si fréquentes à cette époque. Le présidial, non content d'avoir la droite, voulait interdire au corps de ville l'entrée et la sortie par la même porte que lui. Cette prétention semble exagérée comme celle qu'il émit, en 1725, d'empêcher les officiers municipaux de défiler avec les membres du présidial « dans les lieux étroits

Digitized by Google

« et de les croiser lorsqu'il y avait à changer de « côté ». Cette nouvelle difficulté donna lieu à la présentation au roi par le Procureur de la ville d'un mémoire longuement motivé et qui a été communiqué et analysé par M. de Beauvillé (1). Ces querelles qui passionnaient nos devanciers paraissent aujourd'hui bien futiles. On en peut trouver l'explication tout à la fois dans les prérogatives mal définies des différentes autorités et dans les conditions ordinaires de la vie à cette époque. Les communications rares et difficiles concentraient, dans chaque localité, toute l'activité d'esprit des habitants. Les moindres faits prenaient une importance excessive et les conflits du genre de ceux que nous venons de rapporter, en même temps qu'ils créaient des froissements, voire même des haines quasi séculaires, étaient une précieuse diversion à la monotonie du séjour d'une petite ville. Quelle fut la suite donnée à cette réclamation du corps de ville ? Motiva-t-elle l'intervention personnelle de l'évêque ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir dans les documents du temps.

Le 26 novemdre 1683, Jean d'Estrées officiait pontificalement chez les religieuses de la congrégation de N.-D. à un service pour le repos de l'âme de la reine Marie-Thérèse (2). Moins de deux mois après et, par un de ces contrastes si fréquents dans les choses humaines, toute la ville se trouvait en liesse à l'occasion de la

(1) Bul. soc. acad. Laon. T. XX, p. 279 et suiv.
(2) L'Eleu, loco cit. p. 869.

Digitized by Google

naissance du petit-fils de cette princesse, le duc d'Anjou, second fils du dauphin. On tira le canon de la citadelle, les arquebuses à croc de la ville, et, le soir, on fit un feu de joie avec illuminations (1).

Jean d'Estrées passa à Paris tout le mois de décembre 1683. La goutte l'y suivit et gâta tout son séjour. Il revint au mois de janvier. Le climat de Laon ne lui était pas favorable, surtout au printemps : « Ma « santé », écrit-il, « me paraît meilleure depuis que « la douleur de ma fluxion est dissipée. Il i a trois « semaines que je suis de retour icy après avoir essuié « pendant un mois la goutte à Paris où je n'ay esté « que ce temps là depuis le mois d'aoust. J'i retourneray « bientost pour i demeurer jusques au temps de mes « fonctions de la semaine sainte, dans le dessein d'é- « viter le caresme à Laon qui a fort contribué à « mon mal qui a esté bien long et bien facheux.....

« Laon, ce 18me janvier 1684. L'évêque, duc de Laon.

Mgr. d'Estrées tint un second synode et envoya au cardinal les règlements nouveaux qu'il voulait réunir aux statuts de 1684 pour en faire une ordonnance unique et plus complète. Il partagea ses douze doyennés entre les membres de son conseil avec charge de les visiter et de traiter spécialement les affaires de chacun d'eux. Il publia une lettre pastorale qu'il soumit à son oncle, mais dont il a oublié de nous apprendre l'objet dans sa lettre du 28 octobre 1686 (2).

(1) L'Eleu, loco cit, p. 870.
(2) Pièces justif. nº 7.

Digitized by Google

Nous le voyons, au mois de juin de la même année, autoriser le frère Barthélemy de Caen à se retirer à l'Ermitage de St-Gilles sur l'emplacement du Calvaire à La Fère.

CHAPITRE IV

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

On touchait à la révocation de l'édit de Nantes. Il faut bien le dire, cet acte si impolitique, que les catholiques les plus ardents ne soutiendraient pas aujourd'hui, fut désiré et acclamé par les moins zélés avec un enthousiasme dont notre moderne tolérance demeure étonnée. Quand Louis XIV déchira le traité souscrit par son aïeul en faveur de ses anciens coreligionnaires, il avait derrière lui toute la France. Colbert, qui protégeait en eux les artisans habiles sans se soucier des sectaires, était mort depuis deux ans. En 1685, la liberté de conscience n'était même pas à l'horizon des choses possibles. Il y eut alors un zèle de prosélytisme dont on ne peut se faire une idée aujourd'hui. « La France fut inondée de missions, « de sermons, de pamphlets, de livres dogmatiques ; « une controverse très active s'établit entre les doc- « teurs catholiques et les ministres réformés... » (1) Madame de Sévigné, dont la grâce charmante s'ac-

(1) Lavallée, Hre des Français, T. II. p. 182. (Paris, 1847.)

Digitized by Google

commodait très bien, dans la circonstance, des mesures violentes, écrivait le 24 novembre 1685 : « tout est « missionnaire présentement, chacun croit avoir une « mission et surtout les magistrats et gouverneurs « de province, soutenus de quelques dragons : c'est la « plus grande et la plus belle chose qui ait été « imaginée et exécutée » (1). Dans une lettre du 13 août 1684, Madame de Maintenon, tout en préconisant la douceur dans les moyens à employer, considérait cette entreprise comme la plus glorieuse pour le roi (2) et elle estimait qu'il n'y aurait pas un huguenot dans vingt ans (3). Il serait facile, mais sans intérêt, de multiplier les citations quant à cette partie si connue de notre histoire, sur le véritable caractère de laquelle il n'est plus aujourd'hui permis à personne de se méprendre.

Si l'essai de rétablissement de l'unité religieuse devait entraîner, dans les diverses provinces, les mesures désastreuses que l'on sait, il devait présenter, dans le Laonnois, les plus graves difficultés. Le protestantisme y avait fait de grands progrès depuis

(1) Lettre 745, T. VIII, p. 251 (Paris, 1812)... « J'admire « la conduite du roi pour ruiner les huguenots... Sa « Magesté l'a sapée petit à petit (cette secte) et l'édit qu'il « vient de donner, soutenu des dragons et des Bourdaloues « a été le coup de grâce. » Ibid. Lettre 744 (14 nov. 1685.) loco cit. p. 248.

(2) Lettre XX à Mme de Saint-Géran. T. 1, p. 395. (Paris, 1815.)

(3) Lettre III à M. de Villette. T. II, p. 17.

Digitized by Google

le XVII[e] siècle. Les pasteurs étaient nombreux et influents, les temples multipliés, les adeptes recrutés dans toutes les classes de la société, quelques-uns parmi les premières familles du pays. Les évêques de Laon et de Soissons, l'abbé de Foigny surtout, sur les terres duquel les principaux foyers d'hérésie s'étaient établis, s'émurent et demandèrent à l'autorité royale d'apporter quelques entraves à la propagation du culte réformé. Des commissions furent nommées pour rechercher les infractions à l'édit de Nantes. On y comprit le chanoine Nicolas Desmonts, official et député du diocèse de Laon, dont nous avons déjà eu l'occasion de citer le nom, et qui fut chargé de requérir contre les contrevenants (1). Le procès-verbal de leurs opérations, tel qu'il a été analysé par M. Douen, relate les mesures les unes de suppression, les autres simplement restrictives admises ou seulement discutées sur les établissements d'éducation des protestants, la nature de leurs réunions, l'exercice public ou privé de leur culte dans certaines localités, les heures des enterrements de leurs coreligionnaires, les convenances à observer vis-à-vis de la religion catholique et la tenue des livres de naissances, mariages et inhumations. Un arrêt du roi, rendu en

(1) O. Douen, Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne, p. 49 et suiv. (St-Quentin, Doloy, 1860) — M. Ed. Fleury, en analysant ce travail, y a ajouté quelques documents nouveaux. Bul. soc. acad. Laon. T. XI., p. 236 et suiv.

Digitized by Google

Conseil d'État le 22 septembre 1664, sanctionna ces délibérations et trancha les points sur lesquels il y avait eu partage entre les commissaires. Quelques prêches furent fermés, l'école de Lemé supprimée, le temple de Gercy démoli et un certain nombre de protestants émigrèrent (1).

Telle était la situation lorsque Jean d'Estrées succéda à son oncle. On ne voit pas que, dans les premiers temps de son épiscopat, il ait sollicité ou exécuté contre les réformés aucun acte de rigueur. Mais quand la révocation de l'édit de Nantes fut un fait accompli, il prit part en personne aux missions qui se donnèrent dans son diocèse. Il établit, dans l'église de l'hôpital de Laon, des conférences dans lesquelles son théologal et d'habiles casuistes discutaient les points de doctrine les plus controversés. Il organisa le même mode d'instruction dans les localités où la religion nouvelle avait fait le plus de progrès, telles que Roucy, Pontavert, Dercy, Assis, Lemé, Coucy, Villers-les-Guise, etc. (2). Mais le pouvoir voulait vaincre toutes les résistances et on en vint aux moyens coercitifs. Fut-ce à l'instigation de Mgr d'Estrées? M. Melleville semble le croire (3) mais il ne rapporte aucune preuve de l'intervention de l'évêque. A

(1) M. Piette, Hre de l'abbaye de Foigny, p. 182 (Vervins, Papillon, 1847.)

(2) L'Eleu, loco cit. p. 902.

(3) « Il obtint, en 1685, la fermeture et la démolition des » prêches de Crépy, Eppes, Roucy, Dercy, Coucy et » Guise... » Hre de Laon, T. II, p. 58.

Digitized by Google

en croire L'Eleu, contemporain de ces tristes démêlés, ce prélat aurait été plutôt le témoin que le promoteur de ces persécutions. S'il lutta vigoureusement contre l'hérésie, ce fut avec des armes essentiellement pacifiques, par la science, la persuasion et la douceur. « Il enseignait les hérétiques avec une » douceur qui les gagnait (1). » Le même annaliste nous le montre visitant les villages où les prêches, fermés par ordre du roi, avaient pu laisser des regrets plus vifs aux protestants privés de leurs pasteurs. D. Varoqueaux rapporte aussi cette tournée pastorale qu'il place dans l'année 1686 et qui aurait ramené à la religion catholique beaucoup d'adeptes de la nouvelle religion. « Le bon évêque, » dit-il, « avant de recevoir leurs abjurations, les avertissait » de l'importance de cette action qui demandait toute » la sincérité de leur cœur... etc.. (2). » Ce serait donc sous les traits d'un évangélisateur que Jean d'Estrées aurait apparu au milieu de ces populations si diversement impressionnées, et non point avec l'attirail militaire qui rendit, dans plusieurs de nos provinces, si odieux l'arrêt du roi. Il s'arrêta particulièrement à Roucy, Assy, Gercy, Bois, Coucy, Lemé. Une de ses lettres nous montre les ménagements infinis dont il usa envers un converti pointilleux qui discutait, à outrance, les termes de son abjuration. On s'accorda

(1) L'Eleu, loco cit., p. 885.
(2) Loco cit., f° 252.

Digitized by Google

enfin sur ceux de la profession de foi de l'évêque de Meaux qu'il souscrivit de bon gré (1).

D'autre part, nous avons trouvé, dans l'ouvrage protestant que nous avons déjà cité, une appréciation moins bienveillante de l'attitude de Mgr. d'Estrées au cours de ces luttes religieuses. Notre intention n'étant pas de faire un simple panégyrique, voulant au contraire serrer, le plus près possible, la vérité historique, nous rapporterons ce qu'a dit de Jean d'Estrées le pasteur Douen (2). Cet écrivain commence par reconnaître que, « *sur la recommandation de l'évêque de Laon*, les enfants de David » de Proissy, sieur d'Eppes, obtinrent les biens de » leur père, qui, sans doute, avait émigré (3). » Mais il l'accuse ensuite d'avoir, pour le perdre plus sûrement, calomnié les mœurs d'un ministre du nom de Givry, (4) puis, d'avoir fait arrêter, le 16 décembre 1692, un autre pasteur nommé Dolignon, rigueur bientôt tempérée cependant, à en juger par une lettre de Pontchartrain du 6 février 1693 à l'intendant de Soissons : « *M. l'évêque de Laon m'ayant mandé* » *que le nommé Dolignon est à présent en bonnes* » *dispositions*, et que le châtiment qu'il a reçu a eu » son effet, je vous envoie un ordre pour le mettre en

(1) V. pièces justif. nº 8.

(2) Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne, par O. Douen.

(3) id. p. 98.

(4) id. p. 109.

Digitized by Google

» liberté (1). » Enfin, ce qui ne s'accorde pas très bien avec ce qui précède, l'évêque de Laon, toujours d'après le même historien, voulait *tout réduire par la violence* et il aurait fallu que le même Pontchartrain le *calmât* en lui écrivant : « Sa Majesté estime que » vous ferez un plus grand progrès pour leur conver- » sion sincère, en vous appliquant à les faire ins- » truire et en les engageant par les voies de la douceur » et par l'espérance des récompenses que par la pu- » nition de leur désobéissance (2). »

Que conclure de tout cela ? C'est que si Mgr. d'Estrées n'a peut-être pas mérité tous les éloges que lui décernent les historiens catholiques, l'écrivain protestant n'a point été non plus tout-à-fait impartial. Il faut aussi remarquer que les griefs de ce dernier peuvent paraître légers si on veut tenir compte de l'effervescence des esprits, des dénonciations qui assaillaient le palais épiscopal et des excitations des populations qui croyaient, en persécutant les huguenots, faire à la fois acte de religion et de dévouement au roi.

Dans cette tournée pastorale de 1686, l'évêque de Laon était accompagné, comme dans sa première visite, de prédicateurs de talent qui soutinrent des controverses sur les principaux points de la religion. Plus tard, il y établit des conférences ou missions fréquentes.

(1) O. Douen, loco cit. p. 110.
(2) Ibid. p. 110.

Digitized by Google

Il se passa l'année suivante (1687) un fait assez curieux. Le prêche de Coucy possédait une bibliothèque rare qui fut abandonnée en quelque sorte à l'abbé de Nogent, Dom Jacques Luidureau. Celui-ci la regardant, dit L'Eleu, comme *la dépouille du démon*, la fit brûler. C'était pourtant un controversiste fameux que les scrupules d'une conscience timorée privèrent du secours très-précieux que donne à l'avocat d'une cause quelconque la connaissance parfaite des arguments de son adversaire (1).

CHAPITRE V.

FAMINE DE 1685.

Le 6 mai 1684, Jean d'Estrées ouvrit lui-même une mission restée célèbre. Trente ecclésiastiques dirigés par les abbés Brisant et Febarges, supérieurs du séminaire des missions étrangères, arrivèrent à Laon à l'appel de l'évêque qui les logea dans son séminaire où il allait souvent manger avec eux au réfectoire. Loin d'en prendre ombrage, le chapitre vit de bon

(1) M. Melleville (bibliographie historique du départt. de l'Aisne, bul. de la Soc. acad. de Laon, T. VIII. p. 89), en rapportant cet auto-da-fé, l'applique à la biblioth. du prêche de *Coucy la-Ville*. L'exemplaire de L'Eleu que nous avons consulté porte *Coucy-le-Château*. Vr ms. biblioth. Laon. T. II. p. 902.

Digitized by Google

œil ces prédications (1), « qui produisirent beau-
« coup de fruits dans la ville et dans le diocèse (2). »
Les temps étaient durs et portaient aux pensées sérieuses. La disette commençait, et on sait quel cortège de maladies et de misères de tous genres elle traînait à sa suite à une époque où le commerce était encore peu étendu et les communications difficiles. Il suffisait d'une mauvaise récolte ou des ravages d'une guerre pour amener de grandes souffrances. Les secours — quand ils arrivaient — étaient forcément rares et toujours tardifs. Mais, en cette année 1684, on n'en était pas encore là et le fléau n'était qu'à son début.

Jean d'Estrées avait perdu, au mois de septembre 1684, sa mère Catherine de Lauzières de Thémines. Cette année ne devait pas se terminer sans qu'un nouveau deuil vînt attrister ce prélat. Sa belle-sœur et son émule en charité, Madeleine de Lionne (3), marquise de Cœuvres, dont le mari gouverneur de l'Ile de France l'était plus particulièrement de Laon, Soissons et Noyon, mourut à Laon, au milieu de décembre, dans un âge peu avancé. Sa perte fut vivement sentie dans cette ville, témoin de ses bonnes œuvres, et qui voyait ainsi se fermer une des mains qui s'ouvraient le plus libéralement aux pauvres. Ce fut

(1) L'Eleu, loco cit. p. 872.
(2) D. Varoqueaux, loco cit. p. 250, verso.
(3) Fille du Ministre.

Digitized by Google

un deuil public. Elle fut inhumée à Soissons dans l'abbaye des Feuillants, sépulture de la maison d'Estrées L'Eleu s'étend longuement sur la cérémonie des obsèques qui eut lieu le 18 décembre 1684, il parle « du char orné des armoiries de la maison d'Estrées, » attelé de chevaux caparaçonnés de housses trainantes » jusqu'à terre .. des gardes portant des flambeaux » et du cortège de deux cents gentilhommes... » Il se complait à énumérer les cent bourgeois arquebusiers formant la haie, les capitaines et officiers baissant piques et drapeaux, les tambours couverts de crèpe battant une marche lugubre, etc .. Il rapporte ensuite, qu'à l'entrée du convoi à Soissons, les eschevins et conseillers se présentèrent à sa rencontre et que le Maire prononça un discours de circonstance auquel répondit Félix de Monseignat, le secrétaire et aumônier de Jean d'Estrées (1). Nous ne dirons rien d'un autre discours de Nicolas Liénart, chanoine de Laon, et nous ne donnerons pas, à la suite de L'Eleu, la description détaillée de la décoration intérieure de l'église, dont neuf grandes fenêtres étaient fermées par « des tableaux en grisailles représentant des figures » en posture de différentes pleureuses soutenant les » armes des deux maisons avec emblêmes et devises » et dont la corniche était chargée « de cierges, de » vases et d'urnes d'où sortaient des feux allumés dont » la matière n'incommodait personne » (2). Il nous

(1) L'Eleu, loco cit. p. 873 et 874.
(2) Id. p. 875.

Digitized by Google

paraît inutile de nous étendre davantage à cet égard, non plus que sur le cérémonial observé. Jean d'Estrées eut, à ces obsèques, la place que lui assignaient sa parenté et son rang.

La disette, qui s'était déjà fait sentir en 1684, s'aggrava, dans le courant de l'année suivante, par suite du défaut ou de l'insuffisance de récoltes dans toute la France. Le diocèse de Laon eut particulièrement à en souffrir. On en trouve la preuve non seulement dans les histoires locales, mais dans les délibérations du Conseil de ville. Dès le 18 janvier 1685, on constate la présence à Laon d'un grand nombre de pauvres et la nécessité de prendre des résolutions propres à assurer leur subsistance et à prévenir l'extension de la mendicité.

Le 6 février suivant, il se tient une assemblée du Conseil particulier de la ville sous la présidence de M. Marteau Prévost. Nous retrouvons, parmi les députés du clergé qui y furent appelés, les noms de Desmonts, archidiacre, Monseignat et Lépicier. Lecture est faite d'une requête des directeurs de l'hôpital général qui, ne pouvant plus, à raison de la cherté des grains, continuer, avec leurs ressources ordinaires, les distributions de pain aux pauvres, sollicitent une allocation de la ville qui servirait à faire travailler les pauvres valides à des terrassements et autres ouvrages d'utilité publique, ainsi qu'il se faisait dans d'autres localités. Le Conseil, en vue d'alléger les charges de l'hôpital et d'arrêter la démoralisation des ouvriers, affecte une somme de deux cents livres à cette double

Digitized by Google

destination et décide qu'une liste sera dressée de ceux des pauvres en état « de remuer et porter terres et » ouvrages nécessaires pour la commodité de ladite » ville. » Dans une délibération du même jour, le Conseil décide, sur la proposition des Gouverneurs de ville, qu'il sera distribué *quatre asnées de bled metaille* aux pauvres honteux (dont plusieurs avaient rendu des services à la ville) qui n'étaient pas en situation d'être secourus par l'hôpital, et auxquels l'augmentation croissante du prix des denrées enlevait leurs moyens d'existence (1).

De son côté, Mgr. d'Estrées qui, suivant le mot de L'Eleu, *avait des entrailles de père pour les pauvres*, convoqua les représentants du clergé, du chapitre et des diverses communautés afin de conférer sur les mesures à prendre pour soulager tant de misères. Donnant un généreux exemple, il s'engagea personnellement pour douze cents livres. Le chapitre, dont les revenus étaient très-réduits, promit six cents livres par mois jusqu'à la fin de la crise. Les religieux de Saint-Vincent et de Saint-Jean se cotisèrent, pour le même laps de temps, à douze cents livres par mois. L'abbaye de Saint-Martin souscrivit la même somme. Les chanoines de Saint-Pierre et de Saint-Jean, le chapitre de Saint-Julien, le séminaire, les bénédictins

(1) Archives municipales. BB. 14. Registre aux actes du Conseil particulier de la ville de Laon pour l'année 1683, commencé à Pâques 1683 et fin. en février 1685.

Digitized by Google

du prieuré de Chantru, les religieux de la Congrégation, l'abbesse et les religieuses de Montreuil et du Sauvoir s'imposèrent suivant leurs ressources (1). Ces diverses libéralités s'élevèrent, en y comprenant quelques dons anonymes, à dix mille livres qui permirent de secourir treize cents pauvres. Un grand ordre présida à l'organisation de ce service de charité. Trois bureaux — dont un à l'hôpital — ouverts tous les jours, de huit à neuf heures du matin, donnaient du pain à treize cents indigents. L'évêque et quelques personnes de distinction présidaient souvent à ces distributions qui se firent régulièrement depuis le mois de décembre jusqu'au 9 avril de l'année 1686, époque de la reprise des travaux qui permit à tous les hommes valides de gagner, à peu près, leur vie. Les secours ne furent plus continués qu'aux plus nécessiteux (2). Ce dévouement ne fut pas stérile, car, suivant D. Varoqueaux « aucun ne périt de misère, ni faute de secours » tant par la vigilance de l'évêque que par la charité » des particuliers qui se prêtèrent généralement aux » intentions de leur prélat » (3).

Louis XIV fut si touché de la généreuse initiative de l'évêque de Laon qu'il en écrivit à tout le clergé de son royaume pour proposer à son imitation ce bel exemple de charité. Mais tout le monde n'avait pas le

(1) L'Eleu, loco cit. p. 878.
(2) Id. p. 879
(3) D. Varoqueaux, loco cit. p. 251.

Digitized by Google

grand cœur de Mgr. d'Estrées, les éloges royaux excitèrent bien aussi quelques sentiments de jalousie et, dit malicieusement L'Eleu, cette haute exhortation ne fut pas suivie « sans quelque petite peine de la part » de plusieurs ! (1) »

CHAPITRE VI.

L'HOPITAL DE LAON.

Le cardinal d'Estrées avait été le fondateur de l'hôpital de Laon, le 13 mai 1663. Il en avait toujours suivi les progrès d'un œil attentif, ne laissant, pour ainsi dire, passer aucune année sans lui donner une nouvelle preuve du constant intérêt qu'il lui portait (2). En 1681, il avait obtenu du roi, en faveur de cet établissement charitable, une somme de six mille livres; et, en 1680 et 1683, de l'évêque de Metz (3), le bois

(1) L'Eleu, p. 879.

(2) « Larga manu non ut unus de cæteris, sed præ cæteris » unus, suscitat de pulvere egenum, et de stercore pau» perem, » a dit de lui Antoine Bellotte. Ritus ecclesiæ Laudunensis, p. 127 (Paris, 1662).

(3) Georges d'Aubusson, qui avait échangé son archevêché d'Embrun contre le siège de Metz, et qui était abbé commandataire de Saint Jean-de-Laon. C'est de cette qualité de « bénéficier de la ville de Laon » comme dit L'Eleu, que le cardinal s'était recommandé pour le succès de sa demande. Le même Georges d'Aubusson fit encore don, en 1690, à l'hôpital de trois cents livres. L'Eleu, loco cit. p. 863 et 908.

Digitized by Google

nécessaire à la charpente d'un nouveau bâtiment. En 1685, il adressait mille livres pour terminer les constructions commencées ; en 1686, il donnait une délégation de deux mille livres sur ses revenus de l'abbaye d'Anchin. Enfin, en 1687, il ajoutait, en vue de continuer le grand bâtiment sur la rue, une nouvelle délégation de deux mille six cents livres sur les fermages de son abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

Cet accroissement matériel ne satisfaisait pas encore entièrement le cardinal. Il voulut faire appel aux sentiments de piété des habitants en même temps qu'à leur charité. C'est dans ce but qu'il envoya, pour être placé dans la chapelle de l'hôpital, le corps de saint Amant, martyr, récemment exhumé du cimetière de Saint-Pontien (1), à Rome, par le cardinal de Carpina, vicaire du pape. Cette relique fut reçue à Laon, le 25 avril 1685, avec un grand empressement de toute la population et déposée provisoirement dans l'église collégiale de Saint-Jean-au-Bourg. Sa translation dans la chapelle de l'hôpital fut retardée par la maladie de Jean d'Estrées. Elle eut lieu, avec une grande solennité, le 10 mai 1686. Cette cérémonie fut présidée par l'évêque, accompagné de Nicolas Desmonts, archidiacre de Laon et official, et de Claude L'Eleu, chanoine théologal et promoteur, d'un grand nombre d'ecclésiastiques, des chefs de compagnies, du maire,

(1) Sur la rive droite du Tibre, près la Via Portuensis. Roller, Les catacombes de Rome, introduction p. XXVI (Paris, ve Morel, 1881).

Digitized by Google

des échevins et des principaux de la ville. Un autre office fut célébré le lendemain et le panégyrique du saint fait par Nicolas Bertrand, chanoine de la cathédrale. Un conseiller au présidial, nous rapporte L'Eleu (1), fit, en l'honneur du martyr, le distique suivant :

Dignus amore Dei vulgatur Amantius, ut quem
Hoc nomen sacrat, numen et inde probat.

Puis, pour perpétuer plus directement encore son souvenir et répondre au désir que lui en avaient exprimé les directeurs de l'hôpital, il leur envoya son portrait, jugé à cette époque très ressemblant, et que l'on voit aujourd'hui encore dans le parloir. Enfin, comme il fallait un tableau de la Nativité pour le

(1) Loco cit. passim. — Voir aussi Villette, histoire de l'hôpital général de Laon, ms. des archives des hospices de cette ville, f° 142 et suiv. M. Charles Villette, ancien receveur des consignations à Laon, décédé le 13 juin 1700 fut, pendant de longues années, directeur de l'hôpital. Il a noté tous les faits qui s'y sont passés depuis sa fondation jusqu'au mois de juillet 1699. Ces annales, tenues jour par jour, viennent confirmer et compléter les indications du chanoine L'Eleu. M. Filliette, membre de la soc. acad. de Laon, lui a fait connaître le 10 août 1866, cet intéressant manuscrit dans une étude insérée au T. XVII p. 69 et suiv. du bulletin de cette société, sous ce titre : Notice sur les intitutions de charité qui précédèrent à Laon la fondation de l'hôpital général (1642-1683). — Voir aussi D. Varoqueaux, loco cit. f° 249.

Digitized by Google

maître-autel de la chapelle, il se laissa dire que la peinture italienne était bien supérieure en éclat et en finesse à celle de l'école française et il envoya, de Rome, le sujet religieux que l'on s'était proposé d'obtenir de sa constante générosité (1).

Jean d'Estrées eut à cœur de continuer l'œuvre de son oncle. Le 9 novembre 1681, il avait consacré la chapelle dont la première pierre avait été posée, le 2 juin 1678, par l'évêque d'Aulonne, suffragant de Clermont et vicaire général de Son Eminence (2). Le 29 avril 1684, il plaçait, lui aussi, la première pierre d'un important bâtiment (3), dû aux libéralités du cardinal et sa bienveillance pour cet établissement ne se démentit jamais.

En l'année 1686, le lieutenant général Claude Leclère voulut se faire donner la présidence dans les assemblées de la direction de l'hôpital, soutenant que les membres du chapitre de la cathédrale devaient opiner après lui. Ceux-ci, dans la persuasion où ils étaient que la maison ne pouvait se soutenir sans leur concours, rejetèrent bien loin cette prétention et cessèrent d'assister aux réunions. Puis, en vue d'amener leur adversaire à composition, ils suspendirent leurs quêtes ordinaires qui produisaient, en moyenne, six cents livres par an, l'un des revenus les plus assurés de l'établissement (4).

(1) Villette, loco cit. f° 162.
(2) Id. f° 67.
(3) Id. f° 106.
(4) id. f°s 154, 165, 177 et 186.

Digitized by Google

L'évêque s'entremit de tout son pouvoir pour faire cesser ce fâcheux antagonisme, si préjudiciable aux intérêts des pauvres, surtout à une époque si rapprochée de la fondation de l'hôpital, mais ses efforts échouèrent longtemps contre les préventions réciproques des deux partis laïque et ecclésiastique qui se disputaient la prépondérance au conseil d'administration. Ce fut seulement trois ans après, en 1690, que prirent fin ces tristes démêlés dont le premier effet était de tarir la principale source des revenus, à savoir les aumônes. En présence de l'insuccès de toutes ses tentatives de conciliation, Jean d'Estrées prit un parti énergique. Il porta l'affaire au Conseil du roi, qui rendit, le 3 février de cette année, un arrêt aux termes duquel la présidence était bien maintenue au lieutenant général en l'absence de l'évêque, mais seulement pour les affaires ayant un caractère exclusivement civil (1). Satisfaction se trouva ainsi donnée aux ecclésiastiques dont les députés réoccupèrent leurs places aux séances. La direction de l'hôpital reprit donc son cours ordinaire et les quêtes trimestrielles, faites dans toutes les paroisses alors si nombreuses de la ville et des faubourgs, assurèrent le bon fonctionnement des différents services. De Rome où le retenaient de graves événements diplomatiques, le cardinal d'Estrées avait suivi, non sans inquiétude, les incidents de cette laborieuse affaire. Il eut la joie d'apprendre à Paris

(1) Voir pièces justif. n° 13.

Digitized by Google

où il vint faire un court séjour en 1690, la fin de ces regrettables contestations et il félicita son neveu du rétablissement de l'union dans l'administration hospitalière (1).

Une autre circonstance contribua à ramener dans cette maison ceux qui s'en étaient momentanément éloignés. Un chanoine de Laon, Nicolas Ennius, qui avait accompagné à Rome le cardinal dont il partageait les vues généreuses pour l'hôpital, y apporta, avec des ossements des martyrs saint Benigne et sainte Célestine, une partie considérable du chef de saint Liberat, reliques extraites le 6 janvier 1684 du cimetière de Calepodion (2) et qu'il avait reçues en don d'Eusanius d'Aquilée, évêque de Porphyre, préfet de la sacristie du pape et assistant au siège pontifical. La translation en fut faite solennellement le 18 juillet 1690 par Mᵉ Nicolas Desmonts, le vicaire général et official de Jean d'Estrées. L'évêque de Laon n'assista pas à cette cérémonie. Il avait été, cette même année, appelé à siéger, comme député de la province de Reims, à l'assemblée générale du clergé à Paris et il s'y trouvait forcément retenu. Il y obtint une distinction flatteuse. Il fut chargé par ses collègues, à la clôture des délibérations, de haranguer le roi. Il s'acquitta, avec habileté et bonheur, de cette mission délicate. L'assemblée ordonna l'impression de son discours et son insertion dans les registres du clergé. Le roi fit part

(1) L'Eleu, loco cit. passim.
(2) Sur la Via Aurelia. Roller, loco cit. XXVII.

Digitized by Google

lui-même de la satisfaction qu'il en avait éprouvée, au dauphin qui commandait alors une armée en Allemagne et dont il connaissait l'affection pour l'évêque de Laon, élevé avec lui, comme le rapporte le Gallia Christiana (1) et seul survivant de ses enfants d'honneur. Ce prince, en apprenant au prélat de quelle source auguste il tenait ces renseignements, le félicita « de ce qu'il avait parfaitement soutenu les intérêts » du clergé sans blesser ceux du roy (2). »

L'évêque de Laon revint dans son diocèse tandis que son oncle s'acheminait en toute hâte (13 février 1691) vers Rome pour y assister au conclave réuni à la mort du pape Alexandre VIII. César d'Estrées dut alors, dans cette grave occurrence, ressentir plus vivement la perte de son frère, le duc d'Estrées, qui, pendant quatorze ans, avait rempli auprès du Saint-Siège les fonctions d'ambassadeur de France. Il y avait conduit avec talent des négociations difficiles où — il faut bien le dire aussi — l'habileté et le sens diplomatique très-sûr du cardinal lui avaient été d'un grand secours. Les deux frères avaient vécu, pendant six ans, à Rome dans une intimité et une confiance que leur ambition — grande chez tous deux — n'avait jamais pu altérer. Le duc mourut dans les bras de son frère le 30 janvier 1687 (3). Il était gouverneur de

(1) T. IX. col. 558.

(2) L'Eleu, loco cit. p. 909.

(3) Id. loco cit. p. 889 et 890. — Villette, loco cit. f° 198. — D. Varoqueaux, loco cit. f° 252 bis. — de Courcelles, loco cit. T. V. p. 2. — Mme de Sévigné s'exprime ainsi, sur

Digitized by Google

l'Ile-de-France et, en particulier, de la ville de Laon, mais, depuis longtemps, son fils, le marquis de Cœuvres, l'avait remplacé dans ces charges. Il fut ramené à Soissons et enterré aux Feuillants. Jean d'Estrées, son propre fils, officia assisté du prévot du chapitre de Notre-Dame de Soissons et du grand archidiacre. Ce fut un chanoine de Tournay, l'abbé Aubry, qui prononça l'oraison funèbre. Il y eut aussi un service solennel à l'hôpital de Laon, dont les directeurs trouvaient, dans cette circonstance, l'occasion de témoigner de leurs sentiments de gratitude pour le cardinal (1). Celui-ci continua de demeurer à Rome où il servit très utilement le roi dans les difficultés qui survinrent entre ce prince et le Saint-Siège à l'occasion de l'ambassade du marquis de Lavardin.

Depuis que la paix était rentrée à l'hôpital de Laon, sa situation était, de plus en plus, prospère et sa renommée s'étendait au loin De Noyon, de Saint-Quentin, de Soissons, de Rethel, on demandait communication de ses statuts pour en établir de semblables (2). Il n'en pouvait être fait un plus sincère et plus complet éloge.

cet évènement, dans une lettre au cte de Bussy en date à Paris du 14 février 1687 : ... « Le duc d'Estrées est mort à » Rome et le jour qu'on en reçut la nouvelle à Paris, la » duchesse d'Estrées, sa belle-mère, votre cousine, » mourut aussi *du reste* de son apoplexie. » Lettre 757, T. VIII, p. 298 (Paris, 1812).

(1) Villette, loco cit. f° 163.

(2) L'Eleu, loco cit. p. 909. — Villette, loco cit. p. 201 et 202.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

FONDATIONS DIVERSES.

L'institut des Frères des écoles chrétiennes venait d'être fondé à Reims par le vénérable Jean-Baptiste de la Salle Les rapports de Mgr. d'Estrées avec l'archevêché de cette ville, dont il était l'un des suffragants, étaient trop fréquents pour qu'il ignorât longtemps les mérites de cette nouvelle congrégation. Jaloux d'en doter sa ville épiscopale, il favorisa, en 1684, l'établissement d'une maison à Laon. Plusieurs personnes de la ville assurèrent un revenu suffisant à l'entretien de deux Frères, dont le nombre fut augmenté plus tard sous Mgr. de Clermont (1).

Jean d'Estrées contribua également à l'établissement des Filles de la Providence appelées, du nom de leur fondatrice, sœurs Marquettes (2). Une intéressante étude de M. l'abbé Gillet, publiée dans le XXIe bulletin de la Société académique de Laon (3), a mis en lumière l'origine de cette communauté, dont l'établissement à Laon a suivi d'une année l'arrivée, dans cette ville, des Frères des Écoles chrétiennes comme si, suivant la remarque de l'auteur de la notice que

(1) Fisquet, loco cit. p. 295. — D. Lelong. loco cit. p. 560.

(2) Fisquet, loco cit. — D. Lelong, ibid.

(3) p. 310 et suiv.

Digitized by Google

nous venons de citer, Mlle Marquette avait voulu assurer aux filles les bienfaits de l'éducation que les disciples de Jean-Baptiste de la Salle venaient apporter aux garçons. L'extrait suivant des mémoires manuscrits de la communauté des Filles de la Providence pour l'année 1685, que nous reproduisons d'après M. l'abbé Gillet, dénote la participation de Mgr. d'Estrées à cette utile fondation. On lit, en effet, dans ces mémoires : « que Mlle Marquette ayant passé une « grande partie de sa vie dans l'exercice de la cha- « rité et dans l'instruction de la jeunesse et désirant « continuer ce même genre de vie, a fait alors une « donation à sœur *Marie Vallet* en forme d'asso- « ciation, le 9 octobre mil six cent quatre-vingt- « cinq, *qui a été approuvée par Monseigneur Jean « d'Estrées, évêque et duc de Laon, le dix-neuf « novembre de la même année* (1). »

La santé de Mgr. d'Estrées, toujours délicate, devenait de plus en plus mauvaise. Nous l'avons vu forcé de différer, une année entière, la translation de reliques présentant pour sa ville épiscopale un grand intérêt religieux, obligé, quand il pouvait vaquer aux affaires, à d'extrêmes ménagements et contraint de se décharger sur d'autres d'une partie de ses devoirs épiscopaux. Pour remédier à cette situation, il établit, en 1688, un conseil pour régler toutes les affaires pendant ses infirmités ou ses absences, et qui dut être, à son défaut, présidé par son premier

(1) L'abbé Gillet, loco cit. p. 311.

Digitized by Google

grand vicaire, l'abbé de Noirmoutiers, le futur cardinal de la Trémouille. M. Nicolas Desmonts, le second vicaire général, faisait aussi partie de ce conseil (1). Il institua, en outre. douze chanoines représentant autant de divisions du diocèse et devant faire rapport au conseil de leurs affaires (2).

Néanmoins, dans les intervalles de ses souffrances, Mgr. d'Estrées prenait connaissance des affaires et se réservait la décision. Il unit une prébende au bénéfice insuffisant du théologal de la cathédrale afin qu'il pût acheter les livres nécessaires à son office. Mais, en retour, il lui demanda d'établir des controverses dans la chapelle de l'hôpital. Ces prédications, auxquelles s'associèrent un certain nombre de religieux, eurent un grand succès. L'évêque y assistait et y conduisait les prélats qui venaient le visiter.

Jean d'Estrées donna aussi ses soins au collège de Laon (3) et, si son action n'y fut pas éclatante, elle paraît, tout au moins, avoir eu des effets utiles.

Ce fut, en 1687, qu'il mit à exécution un projet que ses visites pastorales avaient fait germer dans son esprit toujours occupé du bien des âmes. Un grand nombre de cures étaient desservies par des prêtres infirmes ou trop âgés pour remplir utilement les

(1) L'Eleu, loco cit. p. 905.

(2) Melleville, notice historique sur l'ancien diocèse de Laon et les évêques de cette ville, p. 77. (Paris, Dumoulin, 1844).

(3) Arch. nat. M. 144 ᴬ, nos 1 à 15.

Digitized by Google

fonctions de leur ministère. Le dénuement de quelques uns d'entre eux les plaçait dans une situation incompatible avec la dignité du sacerdoce et le respect des populations. Ces misères physiques ou spirituelles étaient généralement plus dignes de pitié que de blâme, plus d'une était la suite glorieuse des persécutions souffertes pour la foi ou des sacrifices inspirés par la charité dans les jours de calamité qu'avait traversés le diocèse. Mais enfin les conséquences actuelles n'en étaient pas moins déplorables au double point de vue de la doctrine et du bon ordre. Mgr. d'Estrées entreprit de concilier les égards dûs à ces vétérans du sacerdoce et le juste souci des âmes, en ouvrant à leur misère une maison de retraite ecclésiastique sur le modèle de celle qu'avait fondée à Paris, au faubourg St-Nicolas, le cardinal de Noailles (1). Il mit à la tête un chanoine propre au gouvernement et rédigea lui-même le règlement de l'administration qui a été publié par M. Thillois (2), et que nous croyons, par suite, inutile de reproduire.

Mgr. d'Estrées fit choix pour cet établissement, dit M. Thillois, « d'une maison vaste et bien aérée, « située à l'orient de la ville, ouvrant sur la prome- « nade dite de la Plaine, près du séminaire. Elle

(1) M. Thillois. Notice historique sur la maison de retraite fondée pour les ecclésiastiques infirmes et pauvres du diocèse de Laon, par Jean d'Estrées. Bul. de la Soc. acad. de Laon. T. VIII. p. 256 et suiv.

(2) Id. p. 269.

Digitized by Google

« portait alors le nom du *Petit Sauvoir*, parce que, « pendant tout le temps que durèrent les guerres « civiles de France, elle avait servi de refuge aux « religieuses du couvent de ce nom. Il la fit garnir « d'un modeste mobilier en rapport avec le goût « simple des personnes qui devaient l'habiter. Il « l'ouvrit quelques jours après et y reçut, à titre d'essai, quelques ecclésiastiques (1). » Leur nombre fut augmenté en 1689 et 1690.

Cet établissement fut soutenu par les libéralités de divers habitants de Laon, par celles de plusieurs communautés religieuses des environs et par les dons ou legs d'un certain nombre d'ecclésiastiques. Plusieurs évêques écrivirent à leur collègue de Laon pour le féliciter du succès de cette entreprise et pour former de semblables asiles dans leurs diocèses respectifs. L'admiration revêtit ainsi une forme si hyperbolique, que l'on allât, au dire de L'Eleu, jusqu'à comparer la généreuse, mais modeste initiative de Mgr. d'Estrées, à la création grandiose par Louis XIV, de l'hôtel des invalides ouvert quelques années auparavant aux officiers et soldats blessés pour la défense du royaume (2).

(1) Loco cit. p. 259 et 260. — D. Lelong, loco cit., dit (p. 560) que peu de prêtres consentaient à s'y retirer. Sans doute il veut parler des commencements, car la longue durée de cet établissement prouve qu'il répondait à des besoins réels.

(2) Loco cit. p. 903.

Digitized by Google

Cette utile création de Mgr. d'Estrées. soutenue par ses successeurs qui ajoutèrent même à leurs autres titres — tant cette institution leur inspirait un légitime orgueil — celui de *fondateur et supérieur de la maison de retraite des prêtres pauvres et infirmes du diocèse de Laon*, subsista, dans cette ville. jusqu'en 1790, si on en excepte une période de 1727 à 1745, correspondant à la translation de cette communauté à Liesse (1).

Mgr. de Garsignies a repris, de nos jours, l'idée charitable de Mgr. d'Estrées. Au nombre des grands établissements qu'il avait projetés de créer dans son diocèse, figurait une maison de retraite pour les prêtres infirmes ou âgés. C'est, dans ce but qu'il avait acheté l'ancienne abbaye de Saint-Vincent dont l'admirable situation semblait particulièrement appropriée à cette destination. Mais cette fondation n'avait plus la même raison d'être qu'au XVII[e] siècle, les demandes d'admission furent si rares que la maison fut presque aussitôt fermée qu'ouverte.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des évènements ou des cérémonies auxquels prit part Jean d'Estrées, nous citerons seulement, à la date du 31 août 1692, le sacre comme évêque d'Amiens, d'Henry Feydeau de Brou, auquel l'évêque de Laon se trouva comme assistant de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (2).

(1) M. Thillois, loco cit. passim.
(2) Fisquet, loco cit. p. 295.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

MONSEIGNEUR D'ESTRÉES ET LES RÉSIDENCES ÉPISCOPALES.

Sans imiter le faste de certains prélats, Mgr. d'Estrées, qui appartenait à une famille tenant dans le pays un grand état, dont l'enfance s'était écoulée au milieu des splendeurs de Versailles et que sa santé condamnait souvent à une vie sédentaire, aurait désiré trouver, dans son palais épiscopal, plus d'agréments et de confort. Ses exigences étaient-elles exagérées ? C'est ce dont on pourra juger par l'expertise faite en 1687, curieux document que nous empruntons à l'étude si complète sur le bailliage du Vermandois et siège présidial de Laon, de M. Combier, qui a bien voulu le signaler à nos recherches :

« Nous avons vu et visité, » disent les experts, « 1° un grand bâtiment qui est, en entrant, dans ledit « hôtel épiscopal, à la main droite, aboutissant à « l'entrée d'une porte de l'escalier, pour entrer dans « l'église cathédrale Notre-Dame dudit Laon et, d'un « bout, joignant le grand corps de logis de l'hôtel « épiscopal, lequel bâtiment avons reconnu être en- « tièrement à découvert ne restant que les quatre « murs lesquels sont défectueux et convient démolir « jusqu'aux fondements... » Les experts se transportent ensuite dans la chapelle « qui avance au dehors « sur le jardin, de la longueur de 15 thoises et demi « et sans y comprendre l'épaisseur des murs, laquelle

Digitized by Google

« chapelle, après avoir été visitée par nous, l'avons « trouvée entièrement défectueuse, vitrée et mena- « çant ruine, lequel nous est apparu plus facilement « au subjet de ce que au-dessous d'icelle chapelle il « y en a une autre appelée la *Chapelle Saint-Jacques*, « laquelle est plus basse en fondement; de laquelle « s'entend celle qui est au-dessous, dont il vient « d'être parlé, estant entièrement vitrée et en estat de « tomber ce qui, peut-être, serait arrivé, n'étaient les « [étais] qui ont été mis pour soutenir les voustes, « qui y sont encore à présent, estimant qu'il est be- « soin, pour en éviter les accidents, *de la démolir « entièrement*, de la transférer à un autre endroit, « afin d'esviter que le célébrant au service divin ne « soit interrompu dans la chapelle qui est au-dessus « de celle appelée la Chapelle St-Jacques, laquelle « chapelle cause une grande difformité audit jardin, « le rendant entièrement irrégulier et, de plus, « empêche la vue du bâtiment qui suit sur la droite... « d'un grand cabinet qui est au bas du pavillon te- « nant aux appartements à présent occupés par Mon- « seigneur l'Évêque de Laon; et qu'il conviendra des- « penser grande somme pour, non seulement démo- « lir lesdites chapelles, mais pour remettre les lieux « sur l'estat, et que les matériaux qui pourront « rester seront de nulle conservation et que, pour la « construction d'une autre chapelle, il conviendra « desbourser grande somme. (1) »

(1) M. Combier, loco cit. p. 188 et suiv.

Digitized by Google

Nous ne pouvons que nous associer aux réflexions dont M. Combier, qui a le premier publié cet intéressant procès-verbal, fait suivre sa communication. Comme lui, nous nous féliciterons de ce que le budget épiscopal de 1687 n'ait pas permis la reconstruction d'une autre chapelle. Les appartements du prélat, situés en retour sur le jardin et parallèlement à cet édifice, y eussent assurément gagné comme vue, mais, au lieu de ces deux chapelles superposées, si justement admirées de tous les archéologues, on aurait eu sans doute quelqu'une de ces médiocres constructions du XVII^e^ siècle qui, à part de rares exceptions, ne devaient qu'à l'étendue de leurs lignes, à leurs vastes proportions, leur caractère imposant, leur mérite architectural.

Dès l'année 1689, la santé, toujours si précaire de Mgr. d'Estrées, faisait prévoir sa fin prématurée et l'obligeait à de fréquents repos. Nous avons vu qu'il s'était choisi, dans l'abbé de la Trémouille, un auxiliaire indispensable. Il lui en coûtait néanmoins de rester aussi souvent éloigné de son diocèse. Il voulut se ménager, aux portes de sa ville épiscopale, une résidence où il put trouver le calme si nécessaire au milieu de ses souffrances. Le château de Presles, domaine des anciens évêques de Laon, ancienne forteresse dominant au loin la campagne, n'était plus, dit un contemporain, qu'un monceau de pierres. L'évêque, que sa situation avait charmé et qui rêvait de le faire restaurer pour y passer la belle saison, reconnut, en le voyant, que l'œuvre était impraticable.

Digitized by Google

Il pensa alors au château d'Anizy, bâti au XVI^e^ siècle par le cardinal de Bourbon, sur l'héritage même de Saint Remy et successivement augmenté par plusieurs évêques de Laon. Les mêmes experts qui avaient visité le palais épiscopal de cette ville furent appelés, comme nous l'apprend encore M. Combier, (1) à donner leur avis sur ce qu'on appelait alors le Château-neuf par opposition à celui du VI^e^ siècle où résida, dit-on, Saint Remy (2). Les experts constatèrent « qu'il avait été bâti magnifiquement, étant « composé d'un grand corps de logis qui fait face à « l'entrée du château et de deux grands pavillons « doubles, d'une structure très-belle, ornée de quan- « tités de belles statues et de reliefs très-considéra- « bles. Cependant la plupart de ces statues avaient « été enlevés depuis longtemps. Par les médailles et « inscriptions de ce château, on pouvait juger qu'il « avait été bâti sous François I^er^, par M. le cardinal « de Bourbon. Les bâtiments et la grande tour car- « rée du château, flanquée de deux pavillons, avaient « subi l'épreuve de l'incendie, et ensuite de la pluie, « de telle sorte qu'il aurait fallu *une somme immense* « pour rétablir toutes les ruines et démolir. »

Mgr. d'Estrées n'eut pas des visées aussi coûteuses. Néanmoins, les travaux qu'il entreprit furent longs — il n'en vit même pas la fin — et ne laissèrent pas,

(1) Loco cit. p. 191.

(2) Cuvillier de Wissignicourt, canton d'Anizy-le-Château, p. 24. (Paris, Dumoulin, 1846).

Digitized by Google

quoique restreints, « de mettre quelque embarras dans « ses affaires. » Il fit faire, dans la partie du château en face de la grande porte, des logements suffisants pour un évêque et une partie de sa suite (1). Il travaillait pour ses successeurs. Jusqu'à la révolution, le château d'Anizy, situé à quatre lieues du siège épiscopal, fut la résidence d'été des évêques-ducs de Laon, qui étaient également comtes d'Anizy. C'est là, sous les frais ombrages de la riante vallée de l'Ailette, qu'ils aïmaient à se reposer de leurs fatigues pastorales (2).

De nouvelles calamités allaient nécessiter l'emploi de toutes les formes de la charité publique ou privée. Dès l'année 1691, le renchérissement du blé avait accru les souffrances du peuple. Cette fâcheuse situation ne fit que s'aggraver dans les années suivantes. Le chiffre énorme des taxes et des charges de guerre réduisait le peuple à l'aumône et souvent mettait les riches dans l'impossibilité de la faire. Les sacrifices du clergé furent immenses. Le chapitre, après s'être imposé largement, envoya deux de ses membres quêter pour les indigents du blé et du vin. On en recueillit une certaine quantité qui assura, pendant quelque temps, la subsistance des pauvres (3).

La détresse était grande. Le roi avait fait porter à

(1) L'Eleu, loco cit. p. 906.

(2) Ce qui reste aujourd'hui du château des évêques appartient à M. de Bignicourt.

(3) L'Eleu, loco cit., p. 910.

Digitized by Google

la monnaie une partie de sa vaisselle plate et son exemple avait été suivi par bon nombre de grands seigneurs. Un édit royal avait prescrit la même mesure pour les pièces d'argenterie des églises qui pouvaient être considérées comme superflues. A des maux extrêmes il fallait des remèdes énergiques. Mgr. d'Estrées, vivement ému de la misère générale, estima que le moment était venu de vendre une partie des richesses accumulées dans le trésor de Liesse. Il obtint, en conséquence, du roi un édit l'autorisant à faire porter au bureau de la monnaie, à Reims, les objets susceptibles de recevoir cette destination. Il fit alors procéder par son grand archidiacre Nicolas Desmonts et par son secrétaire Félix Monseignat, à la date du 7 juin 1690, à un inventaire que M. Edouard Fleury a reproduit dans le tome IV (année 1855) du Bulletin de la Société académique, p. 77 et suivantes. On y voit la nomenclature d'un grand nombre d'objets religieux, vases sacrés, reliquaires, ornements et ustensiles dont la conservation parut indispensable, puis la liste des articles susceptibles d'aliénation.

L'Eleu nous apprend que l'archidiacre Antoine Levent, accompagné de deux chanoines, reçut la mission de porter ces derniers objets à Reims. Il y en avait, tant en argenterie qu'en joyaux, pour 28,600 livres dont on tira une rente de 1.600 livres pour subvenir aux charges communes (1).

Dans le même travail de M. Ed. Fleury, nous voyons

(1) L'Eleu, loco cit., p. 910.

Digitized by Google

que les habitants de Liesse protestèrent vivement contre l'enlèvement de cette partie du trésor qui contribuait à l'éclat du pèlerinage, mais on passa outre (1).

La famine ne fut pas le seul fléau qui frappa la ville de Laon.

Le 18 septembre 1692, (2) vers deux heures et demie de l'après-midi, un tremblement de terre se fit sentir, heureusement sans suites fâcheuses, dans toute la ville. A Notre-Dame, les chanoines réunis pour les vêpres quittèrent précipitamment le chœur, sentant le sol trembler sous leurs pieds. Le grand crucifix fit un mouvement, les cloches tintèrent toutes seules et la grande flèche de pierre « si haute qu'elle « atteint quelquefois jusqu'aux nues et qu'on les « aperçoit quelquefois au-dessous », faillit s'écrouler. Elle resta toujours inclinée Il s'agit ici de la flèche qui surmontait la tour de droite (en regardant l'édifice) du grand portail, démolie un siècle plus tard, en 1794 (3). On ne manqua pas d'attribuer à ce tremblement de terre les perturbations que l'on remarqua dans les saisons. Pendant les jours qui suivirent, la lumière du soleil fut comme voilée, il neigea dès le 10 octobre et si fort que les vignes furent gelées au

(1) Loco cit., p. 92.

(2) Villette, loco cit., p. 212. — L'Eleu, loco cit., p. 911, et, après lui, Melleville, Hre de Laon, p. 104, placent cet évènement en l'année 1691.

(3) Melleville, loco cit., p. 98.

Digitized by Google

moment même des vendanges. Le peu de vin qu'on en tira fut si mauvais qu'il rendit beaucoup de gens malades.

La misère était de plus en plus grande et ne fit que s'accroître jusque dans le courant de l'année 1694. Le blé atteignait un prix exorbitant. Il fallait agir. Ce fut alors que Mgr. d'Estrées convoqua, comme il l'avait fait en 1685, tout son clergé et les représentants des ordres monastiques pour conférer avec eux des mesures à prendre pour remédier à de si grands maux. Cette assemblée se réunit le 20 novembre 1692 au palais épiscopal. Chacun s'engagea suivant ses ressources, l'évêque s'inscrivant le premier pour une somme importante. Les abbés commendataires et, en particulier, ceux de St-Jean et de St-Vincent de Laon correspondaient à ses charitables intentions et bon nombre de particuliers se joignirent à eux. On n'évalua pas à moins de 20,000 livres la somme nécessaire pour assurer la subsistance des pauvres, et la fermeté de Mgr. d'Estrées eut raison des objections de quelques esprits pusillanimes qui regardaient comme impossible de recueillir cette somme très forte, il faut en convenir, pour cette époque malheureuse (1). Sa sollicitude ne s'arrêta pas aux murs de la ville, mais elle s'étendit à tout le diocèse. Il trouva dans M. Levent, archidiacre, un collaborateur dévoué qui lui facilita sa tâche. Il y eut, comme toujours, dans la

(1) L'Eleu, loco cit., p. 911, 912 et 914. — Villette, loco cit., p. 214 et suiv.

Digitized by Google

première répartition de ces aumônes, quelques abus inséparables de toutes les institutions humaines. Les étrangers affluèrent à Laon et leurs importunités causaient quelque confusion. Déjouant aussi la surveillance, certains pauvres obtenaient des secours de plusieurs bureaux. Mais ces désordres furent vite réprimés. Nous ne donnerons pas ici, à la suite des annalistes contemporains dont nous suivons le récit, la longue liste des aumônes. Nous nous contenterons de reproduire le certificat délivré à cet égard, à la demande de Mgr. d'Estrées, désireux de justifier de l'emploi des sommes dont il avait provoqué la remise.

« Nous soussignés, etc...., tous directeurs et ad-
« ministrateurs de l'hôpital général de la ville de
« Laon, certifions à tous qu'il appartiendra que, de-
« puis le 6e décembre dernier, nous avons distribué
« tous les jours jusque à présent la quantité de cin-
« quante rations de pain à raison de vingt onces par
« chacune ration, au moyen de quoy et d'une autre
« pareille quantité qui a été aussi distribuée journel-
« lement tant en l'hotel épiscopal, qu'es maisons et
« communautés de St-Vincent, St-Jean, St-Martin et
« le Séminaire, il est vray de dire que l'on a se-
« couru par jour plus de 1500 pauvres de la ville,
« fauxbourgs et passants, en ce compris les pauvres
« de l'hôpital général au nombre de 200 qui n'ont
« autre subsistance que les aumônes journalières,
« outre laquelle assistance nous avons encore pris le
« soin des villages des environs au nombre de qua-

Digitized by Google

« rante-cinq et suivant les mémoires de messieurs les « curés, nous leur avons donné argent et bled suffi- « samment pour la nourriture de leurs pauvres pour « partie de la semaine, avec ordre exprès auxdits « srs curés de veiller à ce que le nécessaire ne leur « manque, sous notre parole de les indemniser et « rembourser fort exactement. Cette dépense a été « fort grande et néanmoins nous tâcherons de conti- « nuer nos soins et secours jusques aux premiers « jours d'avril, pourvu qu'on ne se ralentisse point, « et même nous espérons continuer jusques à la ré- « colte prochaine envers les vieillards, infirmes et « enfants, mais eu esgard à la cherté des grains, il ne « faut pas espérer que nous puissions le faire que « par la valeur d'un fond de la concurrence de « 29,000 livres. Nous nous reposons comme nous le « devons sous la protection de la Providence qui sem- « ble déjà nous promettre un secours prompt, de notre « part nous distribuerons avec plaisir les aumones « que l'on fera. Fait à Laon en la chambre de la « Direction dudit hopital général, le 15 febvrier « 1693 (1). »

Ce serait une erreur de croire que ces souffrances des populations fussent alors circonscrites dans les limites de certaines provinces. Leur généralité motiva des mesures exceptionnelles.

Un arrêt du Parlement du 20 octobre 1693 pres-

(1) Villette, loco cit., p. 229.

Digitized by Google

crivit, pour toutes les villes murées, des dispositions charitables « et ordonna entre autres choses que, « dans les villes murées où il y a plusieurs paroisses, « les curés, les marguilliers en charge, les anciens « et plus notables de chacune desdites paroisses s'as- « sembleraient pour pourvoir à la subsistance de tous « ceux de la paroisse depuis le 20 novembre jusqu'au « 20 juin de l'année suivante, et à cette fin qu'ils « feraient un rôle des pauvres, ensemble de la somme « nécessaire pour leur subsistance, sauf à augmenter « ou diminuer suivant le prix du pain, et que chacun « des autres habitants de la paroisse y devrait « contribuer selon ses facultés en cas que, par la « bonne volonté, ils ne fassent des offres raisonnables « dans lesdites assemblées. »

A Laon, le lieutenant-général, pénétré d'admiration pour ce qu'avait fait l'évêque de Laon depuis deux ans en vue du soulagement des malheureux, lui abandonna la direction des secours, après avoir convoqué pour la forme le clergé et les notables en exécution de l'arrêt du parlement qui précède.

Les grandes aumônes de l'évêque de Laon étaient d'autant plus méritoires que ses revenus, déjà médiocres, subirent à cette époque, sans doute par suite de la misère des temps, une diminution considérable que M. Combier a nettement constatée au cours de ses patientes recherches sur le bailliage du Vermandois (1). Son dévouement ne devait pas tarder à être

(1) « En 1703 » dit M. Combier, « les revenus de l'évê-

Digitized by Google

apprécié en haut lieu, et son zèle pastoral allait recevoir un éclatant témoignage de gratitude de la part d'un prince qui sut toujours distinguer et généralement récompenser les nobles actions.

Le mouvement charitable dont Mgr. d'Estrées avait eu l'initiative, l'abondance des secours, l'ordre qui présidait à leur distribution avaient, en effet, vivement ému le roi qui, au mois de février 1693, fit écrire par son secrétaire d'Etat à tous les archevêques et évêques pour leur proposer et les engager à suivre l'exemple de l'évêque de Laon. Cette lettre circulaire est trop à l'honneur de Mgr. d'Estrées pour que nous ne la reproduisions pas ici entièrement :

« Monsieur l'évêque de Laon, pressé d'un mouvement de charité également convenable à son mérite « et à son caractère, ayant pensé aux moyens efficaces « de soulager les pauvres de son diocèse à cause de « la cherté des bleds, a fait une assemblée du chapitre, des paroisses et des communautés de Laon « pour les exciter d'y contribuer avec luy et, pour « donner l'exemple, il s'est obligé d'entretenir 150 « pauvres par jour. Le chapitre a contribué pour

« ché de Laon étaient restreints à 9 ou 10,000 livres en « suite des baux faits par l'évêque Jean d'Estrées et, « après son décès, par l'économe du temporel. » Loco cit., p. 184. — « Dans ces temps de disette », a écrit D. Lelong, loco cit., p. 565, « Jean d'Estrées, évêque de « Laon, se signala par sa tendresse et sa bienfaisance » — Voir aussi P. Anselme, loco cit., p 132. — Gallia Christiana, t. IX, col. 558.

Digitized by Google

« 1500 livres par acte capitulaire, et il s'est fait une « queste parmi les chanoines qui a produit 2500 li- « vres. Les communautés, les abbayes et les séculiers « ont contribué d'ailleurs pour 20,000 livres, en « sorte que l'on nourrit tous les jours, depuis deux « mois, 1200 pauvres de la ville de Laon et on sou- « lage, à trois lieues aux environs, ceux de la cam- « pagne, et comme la seule ville épiscopale ne peut « pas contribuer à tous les besoins des pauvres des « lieux éloignés, il a écrit à ceux qui possèdent des « biens considérables dans le diocèse, aux commu- « nautés et autres pour les exciter à suivre l'exemple « du clergé de la ville de Laon, quelques-uns ont « déjà commencé et il espère que, jusqu'au mois « d'avril prochain, les pauvres de son diocèse seront « très bien secourus Sa Majesté a esté si satisfaite de « ce zèle vrayment épiscopal, et a trouvé la conduite « qu'il a tenue en cette occasion si remplie de cha- « rité et de sagesse qu'elle m'a ordonné de vous « escrire et de vous dire que, quoiqu'Elle soit per- « suadée que vous êtes animé du même esprit pour « les pauvres de votre diocèse, Elle ne peut s'empê- « cher de réveiller votre zèle en cette occasion, afin « que vous vous appliquiez encore plus, s'il est pos- « sible, dans ce temps de disette du bled, à exciter le « clergé et les communautés séculières et régulières « et tous ceux qui possèdent des biens considérables « dans votre diocèse à suivre l'exemple de ce qui « s'est pratiqué à Laon, Sa Majesté m'ayant ordonné « de vous assurer que vous ne pourrez rien faire, en

Digitized by Google

« cette rencontre, qui luy fust plus agréable. Je « suis, etc... (1) ».

On a dit, et il est trop vrai, que les malheurs viennent en troupe. C'est à la famine surtout qu'on peut appliquer ce fâcheux dicton. Il n'en est guère qui n'ait été suivie de la peste ou du moins d'une de ces épidémies si meurtrières que nos aïeux classaient indistinctement sous ce nom. Les pauvres qui mendiaient par bandes propageaient la contagion. Ce n'était partout que fièvres malignes ou pourprées. Le chapitre perdit plusieurs de ses membres. Ce furent les jours de deuil de l'église de Laon. Aux chanoines enlevés par la maladie régnante, il fallut bientôt joindre Antoine Bellotte, qui mourut le 1er août 1694, à l'âge de 70 ans. Il était doyen de la cathédrale et conseiller au présidial de Laon. Suivant le désir qu'il en avait exprimé, il fut inhumé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, dont il fut l'un des bienfaiteurs (2).

CHAPITRE IX.

MORT DE Mgr. D'ESTRÉES.

Mgr. d'Estrées était retourné à Paris pour les affaires de son diocèse. De nouveaux et violents accès de

(1) L'Eleu, loco cit., p. 914 et 915. — Villette, loco cit., p. 230.

(2) L'Eleu, loco cit., p. 918.

Digitized by Google

goutte achevèrent d'épuiser ses forces. Nous avons vu qu'il accusait le climat de Laon d'augmenter ses souffrances. Il attendait aussi de l'air natal, nous dit L'Eleu (1), d'après un sentiment assez habituel chez les malades, un soulagement durable. Ses espérances furent déçues. Son état s'aggrava dans la fin du mois de novembre et il s'éteignit le premier décembre 1694, à l'âge de quarante-trois ans, entouré de sa famille (2).

Mgr. d'Estrées avait fait choix pour son exécuteur testamentaire du duc de Beauvilliers, le gouverneur du duc de Bourgogne et l'ami de Fénelon. Il ne pouvait mieux placer sa confiance, mais les volontés testamentaires sont souvent transgressées et, quelques années plus tard, on en vit un plus éclatant exemple à la mort du plus absolu de tous nos rois. Quoi qu'il en soit, le duc de Beauvilliers ne put obtenir de la famille le respect des volontés suprêmes du prélat. Celui-ci, dans son attachement à son église, avait demandé à être inhumé dans la cathédrale. Ses parents le firent porter dans leur sépulture de famille, à Soissons, à l'abbaye des Feuillants (3), où nous l'avons vu conduire le deuil de son père et de sa belle-sœur.

(1) Loco cit., p. 919.

(2) Gallia Christiana, t. IX, col. 558. — P. Anselme, loco cit., p. 132. — D. Lelong, loco cit., p. 560.

(3) Ce couvent avait été fondé par Annibal d'Estrées en 1629. Fisquet, loco cit , p. 83.

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN D'ESTRÉES
Évêque de Laon.
1681-1696.

Digitized by Google

Tout ce que l'on put obtenir d'eux fut qu'ils consentissent à ce que son cœur reposât à Laon (1).

Son souvenir demeura cher à la population. Le corps de ville tint à assister au service funèbre célébré en sa mémoire (2). Il y eut un autre service à la chapelle de l'hôpital général de Laon qui avait été, tant de fois, l'objet de sa sollicitude, et son oraison funèbre y fut prononcée par Mᵉ Villette, docteur en Sorbonne et chanoine de la cathédrale. Le cardinal d'Estrées se montra très sensible à ces témoignages de gratitude envers son neveu (3).

Aujourd'hui encore, on voit dans le parloir de ce même hôpital et faisant pendant à celui de son oncle, le portrait de Jean d'Estrées. Il est représenté très jeune, la figure de trois quarts, tournée vers la gauche. Il a les traits réguliers, une physionomie douce et sympathique, et un grand air de distinction. Il porte le camail et en sautoir, sous le large rabat du temps, la croix épiscopale.

Telle fut la vie de Mgr d'Estrées, dont nous avons esquissé les grandes lignes. Si son épiscopat ne fut pas aussi fécond que celui d'un certain nombre de ses prédécesseurs, il n'en produisit pas moins des résultats éminemment utiles. Il continua l'œuvre commencée par son oncle en faveur de l'hôpital général

(1) L'Eleu, loco cit., p. 919.
(2) Archives communales, loco cit, B B. 17, Registre de délibérations. Inventaire, p. 11.
(3) Villette, loco cit., p. 270.

Digitized by Google

JEAN D'ESTRÉES
Evêque de Laon.
1681-1694

Digitized by Google

Digitized by Google

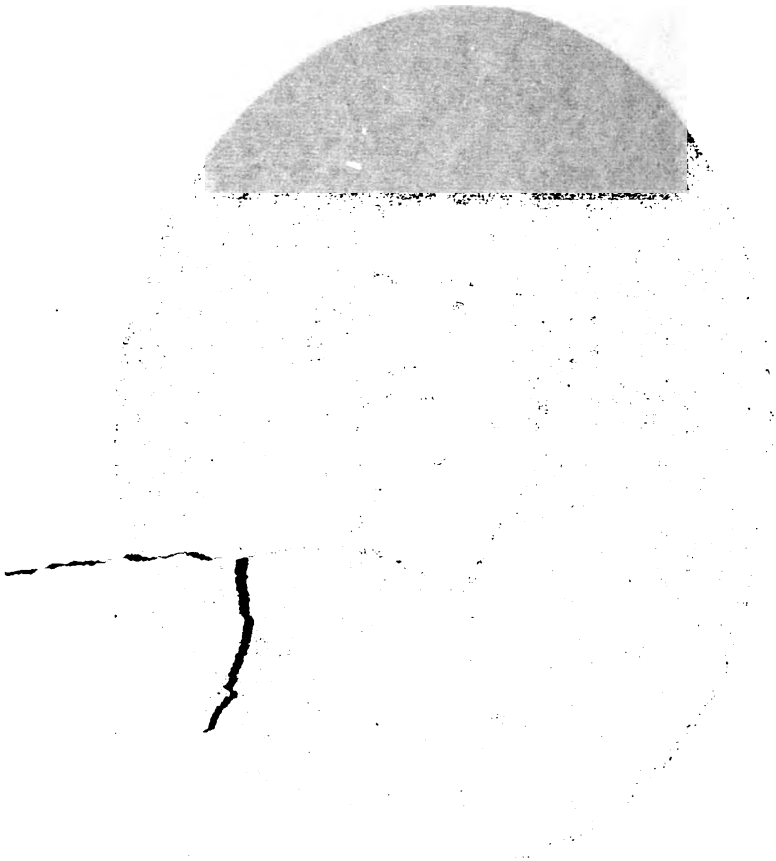

Digitized by Google

Tout ce que l'on put obtenir d'eux fut qu'ils consentissent à ce que son cœur reposât à Laon (1).

Son souvenir demeura cher à la population. Le corps de ville tint à assister au service funèbre célébré en sa mémoire (2). Il y eut un autre service à la chapelle de l'hôpital général de Laon qui avait été, tant de fois, l'objet de sa sollicitude, et son oraison funèbre y fut prononcée par Mᵉ Villette, docteur en Sorbonne et chanoine de la cathédrale. Le cardinal d'Estrées se montra très sensible à ces témoignages de gratitude envers son neveu (3).

Aujourd'hui encore, on voit dans le parloir de ce même hôpital et faisant pendant à celui de son oncle, le portrait de Jean d'Estrées. Il est représenté très jeune, la figure de trois quarts, tournée vers la gauche. Il a les traits réguliers, une physionomie douce et sympathique, et un grand air de distinction. Il porte le camail et en sautoir, sous le large rabat du temps, la croix épiscopale.

Telle fut la vie de Mgr d'Estrées, dont nous avons esquissé les grandes lignes. Si son épiscopat ne fut pas aussi fécond que celui d'un certain nombre de ses prédécesseurs, il n'en produisit pas moins des résultats éminemment utiles. Il continua l'œuvre commencée par son oncle en faveur de l'hôpital général

(1) L'Eleu, loco cit., p. 919.

(2) Archives communales, loco cit, B B. 17, Registre de délibérations. Inventaire, p. 11.

(3) Villette, loco cit., p. 270.

Digitized by Google

et ne cessa d'entourer cette fondation naissante d'une sollicitude qui la fit s'accroître rapidement sous son épiscopat. Il créa une maison de retraite pour les ecclésiastiques et protégea l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne et des sœurs Marquettes à qui, depuis deux siècles, la classe ouvrière doit les bienfaits de l'instruction. Il apporta à l'administration de son diocèse un zèle éclairé dont ses règlements synodaux et ses lettres pastorales nous demeurent les modestes et fidèles monuments, enfin il donna, pendant les famines qui désolèrent le diocèse, des exemples d'une charité et d'un dévouement qui lui valurent l'admiration de ses contemporains, et que la persistance des fléaux sembla faire grandir à mesure que les ressources publiques se tarissaient.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

A M. Dirois, à Rome.

J'ay diferé très longtemps, M., de vous faire réponse au sujet du bénéfice que vous avez à Bapaume parce qu'aiant mandé à Monsieur Demonseignat de faire la mesme chose pour vous qu'il avoit fait pour moy lorsque j'en estois le titulaire, il me fit réponse que M. Desmons luy avoit fait connettre que ses provisions n'estoient pas en bonne forme et qu'il en falloit avoir d'autres. Je fis proposer d'en faire donner d'autres par M. le grand vicaire comme collateur des bénéfices dépendant de Saint-Nicolas-aux-Bois, mais vostre procuration ne pouvoit pas supleer. Enfin aiant pensé que les grands délais pouroient aporter quelque préjudice, je luy ay fait écrire positivement d'aller prendre possession. Etant persuadé que Monsieur d'Arras ne ferait aucune dificulté, j'avais chargé Mr Liénard de vous en rendre conte. Je suis très aise de tout ce que vous m'écrivez au sujet du gouvernement du diocèse duquel je commence à prendre l'administration, non seulement j'en trouve rien à redire, mais vous m'obligeray de continuer. Je ne vous escris point de nouvelles parce que je croy qu'il vous en arrive de tous costés, je me suis mesme dispensé d'en mander à Mgr. le cardinal parce que j'ay esté extrêmement occupé jusques à présent. Je suis, Mr, avec toute l'estime et tou-

Digitized by Google

te la sincérité possible, entièrement à vous et de tout mon cœur. L'abbé Destrées. A Paris, ce 2 février 1681.

(Le cachet en cire porte les armoiries de la famille d'Estrées surmontées d'une mitre et d'une crosse.

N° 2.

Je vous envoie, M., un imprimé d'indulgences accordées par nostre Saint père le pape à l'hôpital de Soissons pour une confrairie. Nous aurions dessein d'en procurer de pareilles à l'hôpital de cette ville, cela m'oblige de m'adresser à vous pour nous les procurer. J'espère que vous vous chargerez d'autant plus volontiers de cette comission qu'elle regarde le bien et l'avantage d'une maison qui est l'ouvrage de Mg. le cardinal Destrées et qui contribue au soulagement de tant de pauvres. Monsieur de monseignat m'a mis en main les quatre cens cinquante livres de vostre prieuré, je feray la distribution. Mars 1681 ? sans signature, ni adresse.

N° 3.

A M.....

J'ai receu, M., plusieurs de vos lettres depuis quelque temps entre autres deux qui concernent la distribution du revenu de vostre bénéfice de l'année dernière. J'en ay donné la communication à M. de monseignat qui dit ne l'avoir pas encore touché. Dès qu'il me l'aura mis entre les mains, je suiveray avec plaisir vos intentions et mesme je presseray pour cela. Nous avons apris avec bien du déplaisir la mort de la reine de Portugal. Je ne doute pas que cette perte ne soit fort sensible à son éminence (le cardinal d'Estrées). Je pris jeudi dernier ma place au

Digitized by Google

parlement accompagné des trois princes du sang. *Tout cela est l'ouvrage du patron* dont j'ay toute la reconnessance que je dois. Mon voiage de Paris a retardé l'impression de mon mandement et de mes statuts sinodaux. Ils ne sont pas encore en grand nombre, mais ils me sont chers, parceque c'est mon ouvrage. Je vous les envoiray. Je finis en vous asseurant que je suis toujours avec une très véritable estime entièrement a vous. A Paris, ce 2me février 1683. L'eveque duc de Laon.

N° 4.

Débat de préséance entre les évêchés de Langres et de Laon jugé en faveur de ce dernier du Vendredy 30 jour d'aoust 1566. (Registres du Parlement 1566.)

(Rapporté par le P. Anselme, loco cit. p. 144)

Du vendredy 30 jour d'aoust 1566.

« Ce jour, l'évêque de Langres estant assis, est survenu « l'évêque de Laon, tous deux pairs de France et lors le- « dit évêque de Langres s'est levé et a dit à Monsieur le « premier président qu'il craignait faire tort à son Église « s'il estait précédé par l'évêque de Laon, ne sçachant « encore à qui la présséance appartenait, et, sur ce, s'est « retiré au greffe, et m'a enquis ladite présséance pour s'en « informer et lui ai montré le registre de Robert d'Ar- « tois, auquel l'ordre des pairs anciens est écrit ; et « ayant veu que, des trois ducs et prélats, il estait le der- « nier, m'a dit qu'il cédait audit évêque de Laon, ce « que j'ay sur l'heure témoigné à ladite cour ; et néan- « moins porté par ledit registre, et s'estant ledit évêque de « Laon retiré, la matière mise en délibération et ledit re- « gistre veu : La cour, afin qu'il n'en soit cy après douté, « a ordonné que ledit évêque de Laon précéderait ledit « évêque de Langres, et ce présent registre estre fait. »

Digitized by Google

N° 5.

Lettre de Philippe-le-Bel de 1306 au Pape Clément V pour le prier de différer jusqu'à leur entrevue la provision de l'évêché de Laon, attendu sa prérogative de pairie et que, comme tel, son honneur est celuy du roy et de l'Etat.

P. Anselme loco cit. T. II. (Pièces concernant l'évêché duché de Laon p. 145) Saint-Simon (mémoires de) T. XXI, chap. 371, p. 181. (Paris, Delloye, 1840).

Sanctissimo Patri in Domino Clementi divinâ providentiâ sacrosanctæ romanæ ac universalis ecclesiæ summo pontifici, Philippus eâdem gratiâ Francorum rex devota pedum oscula beatorum. In Laudunensi ecclesia, quam licet in facultatibus tenuem, *inter cæteras regni, nostri utpote paritate seu paragio regni ejusdem dotatam, excellentiâ nobilissimam reputamus, cujusque honorem nostrum et regni nostri proprium arbitramur ;* nunc per mortem Gazonis quondam dictæ præsidentis ecclesiæ pastoris solatio destitutæ personam præfici cupientes, quæ honoris regis et regni nostri zelatrix existat, et per quam præfatæ ecclesiæ debitis proficiat incrementis, urgente causâ rationali, sanctitati apostolicæ præsentium tenore attentis precibus supplicamus, quatenus ad provisionem aliquam de pastore eidem ecclesiæ faciendam minimè procedere velitis usque ad vestræ pariter ac nostræ terminum mutuæ visionis faciendæ breviter divinâ nobis gratiâ assistente. Personam si quidem, sanctissime pater, dignis attollendam honoribus quam et sanctitati vestræ notam et gratam credimus, quamque scimus procul dubio fore dictæ ecclesiæ si sibi de eâ provisum fuerit futuris temporibus multipliciter fructuosam, sanâ conscientiâ proposuimus reducere ad ipsius vestræ memoriam sanctitatis, per quam etiam sicut nobis et statui regni nostri

Digitized by Google

expedire conspicimus, *regimen ipsius paritatis seu paragii (quod est honoris regis pars non modica)* poterit in melius augmentari, præcipue cum ipsa sit ecclesia prope introitum regni Alemanniæ sita.

L'entrevue de Philippe-le-Bel et du pape Clément V eut lieu à Poitiers au mois de mai 1307 (note du P. Anselme.)

N° 6.

A. M.....

J'ay receu, M., plusieurs de vos lettres depuis deux ou trois ordinaires. Je n'ay pu i répondre à cause de ma fluxion qui m'a fort incommodé et de mes occupations de la semaine sainte, mais je vous prie de croire que je les lis toujours avec grand plaisir. La dernière m'aprenait la mort de M. le Cardinal Agostini. En voilà bien de morts de cette dernière promotion ! Je me suis donné l'honneur d'écrire à son Eminence (le cardinal d'Estrées) que le chapitre vouloit plaider. Cependant comme cette affaire ne commencera pas encore sistost, je part pour mes visites. Je m'en vais dans le doienné d'Aubenton à dix lieues d'icy Je planteray le piquet dans l'abbaie de Bucilli ou je retourneray tous les soirs. Je conte de visiter de cette station quarante paroisses à deux par jour. Je demeureray vingt jours sans retourner à Laon, ensuite je me reposeray jusques a la St-Jean et le mardi d'après la feste, je tiendray mon sinode général. Je travaille à composer un discours a ce sujet. Comme cela m'est nouveau, je seray excusable s'il n'est pas aussi bon qu'il devroit estre. Je vous l'envoiray pour m'en dire vostre avis. J'ay presentement entre les mains une somme d'argent de vostre prieuré de Bapaume. Je vous envoiray au juste ce que M. de Monscignat m'a mis entre les mains et lorsque vous

Digitized by Google

voudray que je fasse des charités de vostre part, vous me le feray scavoir. Je suis, Mr, avec toute l'estime que vous méritez parfaitement a vous. A Laon, ce 21eme avril 1683.

L'eveque duc de Laon.

A M.....

J'ay receu icy, M., deux de vos lettres en mesme temps l'une du 18e may, l'autre du 1er juin dont je vous remercie aussy bien que des nouvelles quelles contiennent. Les pluies continuelles et ensuite mon sinode m'ont obligé de diferer jusques a présent mes visites dans lesquelles je suis présentement occupé sur la frontière, comme vous connettray par la datte de ma lettre. Les chaleurs me causent assez d'incommodité. Je suis accompagné de 12 ecclésiastiques dont plusieurs sont d'un merite distingué. Je ne visite que 2 paroisses par jour et cependant je suis occupé depuis sept heures du matin jusques à 8 heures du soir. L'on prêche ou l'on fait une exhortation à chaque église, quand ce ne serait qu'un *secours* et cela tour à tour. J'ay le mien comme les autres. J'eus hier la consolation de terminer trois procès dans une mesme paroisse. Je me suis campé au milieu du doienné et je ne laisse aucune église, quelque petite qu'elle soit, et je donne la confirmation a chaque lieu. J'ay établi des conférences partout, scavoir 2 dans chaque doienné. J'ay pris une ferme résolution de donner une grande authorité aux doiens ruraux. C'est d'eux que dépend le bon ordre du diocèse. Je suis persuadé que vous avez appris avec beaucoup de joye la conversion de M. Mignot à mon égard. Rien ne pouvoit faire un meilleur effet pour le diocèse, tout le sinode en aiant esté témoin. J'avois quelque envie de vous envoier mon sermon de ce

Digitized by Google

jour là, mais il me paroit tellement au dessous de l'applaudissement et de l'effet qu'il a produit que je m'en garderay bien presentement, et il m'a semblé que Dieu avoit voulu bénir d'une maniere particuliere toute cette action. Je croy, M., que vous n'exigez pas d'autre nouvelle de moy presentement, éloigné de tout commerce comme je suis..... A la Capelle, ce dernier juin 1683. L'eveque duc de Laon.

N° 7.

A M.....

. .... Je suis bien aise que vous soyez content des personnes que j'ay nommées pour la direction de mon diocèse. J'ai distribué à 12 de ces messieurs les 12 doiennés avec une commission particulière de les visiter. Ainsi ce sont présentement douze bureaux où les affaires de chaque detroit vont. Je vous donneray part d'un memoire en forme d'instruction que j'ay ecrit a la verité tout de suite sans mesme le relire qui n'est pas fort chatié, mais rempli de beaucoup de choses. Je l'augmente tous les jours a proportion des connessances nouvelles. Jespère, avec la grâce de Dieu, faire quelque progrès. Je vous envoie l'original d'une lettre que j'ay fait imprimer et envoier à tous les curés pour en faire la publication au prosne, vous m'en direz vostre sentiment. Je suis toujours avec une très véritable estime entièrement à vous. A Anisi, ce 28ème octobre 1686.

L'eveque duc de Laon.

J'ay appris avec un sensible plaisir la meilleure disposition de M. l'Ambassadeur, ce qui a augmenté, c'est

Digitized by Google

la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire pour me l'aprendre. Si vous jugez à propos, M., de montrer la lettre ci-jointe à M. le Cardinal, vous le feray.

N° 8.

A M.....

J'aurois moins de peine, mais qu'insistant à vouloir abdiquer sur celle-là que cette instance m'était suspecte, je luy apporté pour exemple le mot de consubstantiel qui avoit esté regardé comme un mot heretique et proscrit du temps de Paul de Samosate, et reçu par toute l'église du temps des Ariens. Enfin il convint qu'il signerait la profession de foy comme elle est insérée dans le manuel a condition que je lui donnerois un écrit qui portoit qu'il devoit entendre le sens de la ditte profession comme Mr de Meaux l'avoit expliqué dans son exposition. Il vouloit que cela fust inséré dans ce qu'il signerait. Enfin, pour vous abreger cette histoire, je lui ay accordé, qu'à près avoir leu publiquement, il signa la ditte profession purement et simplement sans restriction. Je lui permettrois de dire haut : je déclare que j'entends les choses qui sont dans la ditte profession en la manière que M. l'évêque de Meaux les a expliquées dans son exposition. Je luy dis encore que je luy permettois de signer cette abrégée ci-dessus pourveu qu'il voulust ajouter : et en particulier celle de Calvin et celle que je sais professée jusques a présent qui est apelée vulgaire ment la religion prétendue réformée.

Digitized by Google

N° 9.

A M.....

Je vous envoie, M... les règlements que je fis il i a deux ans dans mon dernier sinode et quelques autres que j'ay fais dans celui-ci. Je vous prie de les lire et ensuite de les donner à Mr le cardinal à ses heures de loisir. Comme cela n'est encore qu'imparfait et que je les examineray tous le ans selon les diférents besoins auxquels ils doivent estre apliqués pour en faire un corps de statuts dans la suite, vous me feray, M., un très grand plaisir de faire des remarques et de me mander votre sentiment.....

L'évêque duc de Laon.

A Laon, ce 19me juin 1686.

N° 10.

COLLÉGE DE LAON, A PARIS. (1)

Archives nationales, M. 140.

20 août 1686. Etat des bourses fondées dans le collége de Laon.

Les unes étaient à la pleine et entière collation de

(1) Il fut fondé en 1313 par Gui, chanoine de Laon, et Raoul de Presles pour l'instruction des enfants de Laon et de Soissons. A partir de 1323, il y eut séparation. Le collége de Laon subsista jusqu'au 26 juillet 1764 où il fut réuni au collège Louis-le-Grand. Matton, notice sur le collége de Laon, bul. soc. acad. Laon, T. III. p 239 et suiv

Digitized by Google

l'évêque de Laon, les autres dont la collation lui appartenait sur la présentation de différentes personnes. Au mois de janvier 1694, l'évêque de Laon donna à Philippe Lallouette une des deux bourses théologiennes dont il était collateur.

N° 11.

COLLÉGE DE LAON, A PARIS

Archives nationales. M. 144a n° 5.

18 mars 1687. Statuts et ordonnances donnés par Jean d'Estrées.

Pièce signée par Jean d'Estrées, évêque duc de Laon.

N° 12.

COLLÉGE DE LAON, A PARIS.

Archives nationales, M. 144a n° 6.

30 juin 1687. « Nous Jean d'Estrées, par la miséricorde « de Dieu, évêque duc de Laon, pair de « France, comte d'Anizy, accompagné « de M. Nicolas Delettre, chanoine de « notre église cathédrale et nostre con- « seiller assesseur, et de M. Nicolas « Liénart, aussy chanoine et Lendreq, « de notre clergé, que nous avons « nommé d'office pour nous servir de « secrétaire, nous nous sommes trans- « porté en notre collége de Laon de Paris « pour y faire une seconde visite et nous

Digitized by Google

« informer de l'état dudit collége depuis
« notre première visite et, pour cet effet,
« nous avons fait appeler M. Philipe
« Dormay, principal, et M. Hyacinthe
« Raucher, docteur de la maison et
« société de Sorbonne, désigné principal
« et établi pour en faire les fonctions,
« etc...
« Signé Jean d'Estrées, évêque duc de Laon. »

N° 13.

Arrêt de règlement entre le lieutenant général et le chapitre de la cathédrale de Laon.

Extrait du Ms. de Villette, loco cit. p. 187.

Veu par le Roy étant en son conseil l'arrest rendu en iceluy le 3 septembre 1687 par lequel Sa Majesté aurait commis le sieur Bossuet, conseiller en ses conseils, mtre des requêtes ordinaire de son hostel, commre departi pour l'exécution de ses ordres en la généralité de Soissons pour donner son avis à Sa Majesté sur la contestation entre le lieutenant général au présidial de Laon et les chanoines et chapitre de ladite ville au sujet de la préséance et assemblées qui doivent être tenues pour la direction et l'administration de l'hôpital général de ladite ville, l'avis donné en conséquence par ledit sr Bossuet et tout considéré :

Sa Majesté étant en un conseil conformément à l'avis dudit sr Bossuet a ordonné que les Directeurs de l'hôpital général de ladite ville de Laon auront l'administration des revenus et annonces d'iceluy et la police sur la conduite des pauures et des serviteurs et sur les manufactures suivant les statuts et règlements qui ont été obser-

Digitized by Google

vés jusques a présent sans qu'ils soient tenus d'aopeler le lieutenant général, sy bon ne leur semble aux assemblées qu'ils tiendront sur ce sujet, et, au surplus, a maintenu et maintient ledit lieutenant général en la possession de présider en l'absence de l'évêque aux assemblées des directeurs lorsqu'il y aura à délibérer sur la nomination des directeurs, sur le fait des bâtiments, des acquisitions et aliénations, acceptation de legs ou donnations aux charges, sur le changement des officiers dudit hôpital, de la discipline et des statuts, sur les procès à intenter ou à soutenir et autres matières de conséquence qui peuvent être à l'avantage ou au dommage dudit hôpital, à l'effet de quoy les directeurs sont obligés de l'avertir.

Fait au conseil d'estat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 13e jour de febvrier 1690, ainsy signé Colbert.

Ad. de Florival.

Digitized by Google

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

En présence des raisons, d'une nature toute spéciale, données par l'honorable M. Cortilliot, vous avez cru, d'accord avec lui-même, qu'il convenait, pour le moment, de me rappeler au fauteuil de la Présidence.

Il ne s'agit plus, en effet, de réaliser une idée excellente et nouvelle, à l'exécution de laquelle, — un irréparable malheur ne l'a que trop prouvé, — il ne fallait pas seulement la science et le dévouement du vieil érudit, mais encore l'activité et la virilité de la jeunesse ou de l'âge mûr. Non ! il n'est plus question de faire préparer, de faire réussir et de liquider une de ces entreprises importantes, sous le poids de laquelle, trahi par ses forces, le plus savant en histoire locale de vos Présidents a succombé et que, cependant Messieurs, vous avez su, grâce à la direction éclairée de son successeur, grâce à votre expérience et à votre énergie, mener à si bonne fin qu'elle a laissé, dans notre contrée, des souvenirs instructifs et agréables et des semences fécondes.

Digitized by Google

Il s'agit de revenir à des études plus calmes et plus ordinaires, et vous avez pensé que, dans cette circonstance, l'un de vos anciens présidents, pouvait, malgré son âge, vous fournir un suffisant concours.

J'obéis donc, Messieurs, à l'unanimité de vos suffrages. Je vous en remercie et j'en suis profondément touché. Cette unanimité et certaines assurances que je pouvais encore être utile ont entraîné mon adhésion, quoique je ne fusse plus dans les mêmes conditions d'activité qu'il y a deux ans. Je vous avouerai, sincèrement, que j'y ai vu une promesse implicite du concours de vous tous, Messieurs, à l'administration que vous constituez aujourd'hui. Permettez-moi d'y compter, d'une manière absolue, sans quoi, disons les choses très franchement, la Société serait menacée dans sa vie même.

Les années, la fatigue, diverses convenances intimes ne me permettront pas, comme elles s'y opposaient déjà depuis longtemps, de vous apporter, personnellement le même contingent de travail et de zèle qu'autrefois. J'ai donc besoin plus que jamais, de l'aide de vous tous. Mais, déjà, il me semble que vous avez apprécié cette situation, du reste provisoire, en me donnant un lieutenant jeune et actif qui pourra me suppléer avantageusement.

Avec moi, Messieurs, vous revenez au terre à terre. Il ne m'est pas possible de vous proposer autre chose que de reprendre l'ancien programme rappelé dans l'article 1^er^ de nos Statuts. Son application a consisté, jusqu'à présent, en production : 1° de mémoires sur l'histoire

Digitized by Google

locale et les monuments de notre département ; 2° de mémoires pouvant contribuer au développement des sciences, belles-lettres et arts ; 3° de rapports sur des ouvrages, documents, et découvertes de toute nature ; et 4° de communications et impressions de pièces oubliées ou inédites. Permettez-moi d'ajouter que ce dernier mode d'exécution du programme mérite, particulièrement, notre attention tant au point de vue de la conservation de nos archives locales qu'il sauve, qu'au point de vue de la facilité d'un bon concours à l'œuvre commune. N'en résulte-t-il pas, en effet, que ceux-là même qui, parmi nous, ont le moins de loisirs, peuvent apporter, sans grands efforts, leurs pierres au monument que nous élevons, chaque jour, à l'histoire de notre pays, et comme le disait, dernièrement, M. le Président de l'académie des inscriptions et belles-lettres, à la réunion de matériaux d'une histoire complète et sincère ?

En principe, ce programme, il faut en convenir, est assez vaste. En fait, tout en pensant qu'il ne pouvait en être autrement, pendant longtemps, je reconnais que son application a été, jusqu'à un certain point, circonscrite et timide et qu'elle ne répond, peut-être plus aux aspirations actuelles.

On a reproché aux Sociétés comme la nôtre, leur manque de direction supérieure, et l'éparpillement, si je puis parler ainsi, de leurs études.

Elles ont dit que la liberté était le pivot même de leur existence.

On leur a objecté que cette liberté devait être limitée

Digitized by Google

par un programme méthodique et magistral dont les prescriptions fussent comme autant de canaux conduisant à un réservoir commun. On a dit que ce guide qui leur serait, sinon imposé, du moins conseillé, comme Société, n'ôterait rien à leur indépendance, et laisserait toute latitude aux travaux personnels. On a proposé des expositions du genre de celle dont vous avez eu l'heureuse initiative, et des fondations de prix, dans le but de réveiller le goût et l'émulation. On a proposé des conférences, semblables à celles auxquelles un de nos collègues a éloquemment participé, afin de répandre l'instruction et, notamment, les connaissances historiques. Enfin, on a parlé de congrès départementaux et d'une centralisation à Laon du mouvement scientifique ayant pour mission principale de tracer aux travailleurs le sûr chemin qui mène à la grande et sérieuse histoire, et de réunir et coordonner leurs recherches pour en constituer un véritable trésor de renseignements locaux.

Ces idées trouvent de solides appuis dans les essais déjà tentés, et, singulièrement, dans l'exemple donné par la Société géographique de Laon. Sous l'impulsion savante de M. l'Inspecteur d'académie, et de plusieurs de nos collègues, et, vous le reconnaîtrez avec moi, Messieurs, du concours infatigable et primesautier de l'un d'entre eux, surtout, une sorte de code d'investigation historique, économique, physique a été créé, distribué, exécuté, avec un ensemble, une rapidité, une verve, une ardeur de savoir et de révéler qui ont, déjà, produit d'excellents résultats. Sans

Digitized by Google

contredit, il n'y a pas d'assimilation à établir entre nos Sociétés libres et des travailleurs, pour ainsi dire, enrégimentés, qu'on me passe le mot pour bien peindre ma pensée. Mais, toutes proportions gardées, n'y a-t-il pas, au moins, dans ce merveilleux exemple, une indication précieuse dont les partisans du système à venir peuvent tirer large profit ?

Eh bien ! Messieurs, tout en suivant, en attendant mieux, les vieux errements, auxquels on a livré bataille, étudions, si, toutefois, vous le jugez convenable, quelle sera l'extension, ou, plutôt quel pourra être le mécanisme du mode nouveau d'exécution de nos Statuts; préparons ceux qui, parmi vous, en deviendront les gouverneurs; cherchons aussi, — et cela peut-être, avant tout, prudent, — les moyens de nous procurer le nerf de toutes les guerres, même de la guerre scientifique et littéraire. Vous avez déblayé une partie du terrain. Continuez, Messieurs. Essayez au moyen d'une commission que vous pourriez nommer. Je ne doute pas qu'avec la volonté que vous avez tous, de concourir au maintien de la Société et à sa prospérité, vous n'arriviez, bientôt, à jeter les bases définitives d'une organisation meilleure. Vous aurez, sans doute, déjà, fait l'épreuve d'un nouveau fonctionnement quand, à une époque très-prochaine, viendront à vous des coopérateurs virils qui n'existent que pour et par les sciences, les arts et les belles-lettres. Je veux parler des professeurs du futur lycée. Soyez-en sûrs, ils vous aideront à l'ample développement du programme que vous aurez adopté, et, avec eux, vous parviendrez, plus

Digitized by Google

rapidement, peut-être, à la fondation, depuis longtemps rêvée, du centre intellectuel à Laon pour tout le département.

A. COMBIER.

LE DIVORCE AU TRIBUNAL DE LAON

I.

DE 1792 A L'AN XIII.

La loi du 20 septembre 1792 a institué le divorce en France. A peine fut-elle promulguée que de nombreuses demandes se produisirent. Mais en nous exprimant ainsi nous nous trompons peut-être. Si nous en croyons, en effet, le législateur, lui-même, et nous devons le croire, « déjà (avant cette loi) plusieurs époux n'avaient pas attendu, pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle suivant laquelle le mariage n'est qu'un contrat civil, que la loi eût réglé le mode et les effets du divorce. » Ainsi, selon le législateur, plusieurs époux se seraient quittés, ou, mieux, *auraient divorcé*, en vertu de la constitution de 1791 et avant la loi de 1792, sur le divorce !

Est-ce par devant notaire ? Est-ce devant l'officier de l'état civil que se serait accomplie cette dissolution du lien conjugal ? Le législateur ne cite point d'exemple. Il est naturellement dans son rôle, en ne constatant

Digitized by Google

qu'un ensemble de faits. On est porté à croire qu'en l'absence de toute procédure certains époux se sont contentés de se séparer simplement, l'un de l'autre, de liquider leurs intérêts civils soit amiablement, soit par devant notaire, soit, peut-être, même judiciairement !

A cette époque de confusion et de rénovation, tout était possible au civil comme au criminel, et nous avons montré, autre part, (1) quelle anarchie a régné pendant un moment, dans l'administration de la justice criminelle.

Nous avons vainement cherché un de ces divorces, avant la lettre, auxquels fait allusion le législateur, nous n'avons pas encore pu en relever la trace.

Aussi ne nous attachons-nous qu'aux divorces légalement prononcés depuis la loi du 20 septembre 1792.

Chose remarquable, presque tous les premiers divorces prononcés en 1792, l'ont été pour émigration. — L'émigration était, en effet, une des causes déterminées, visées par la loi.

Ce sont les femmes nobles de notre contrée qui, pour la plupart, ont provoqué l'instance. On sait qu'elles avaient des sentiments chrétiens, et qu'elles considéraient les événements comme essentiellement transitoires. Aussi, est-on en droit de penser que, à leurs yeux, la dissolution du mariage prononcée était fictive. Elles se soumettaient aux lois de l'époque,

(1) La *Justice criminelle* à Laon pendant la révolution.

Digitized by Google

pour en bénéficier au point de vue des intérêts matériels Il importe de rappeler d'ailleurs que la séparation de corps était abolie. Elles ne pouvaient donc pas agir autrement. Mais, au fond de leur cœur et au regard de leur conscience, le lien n'était pas rompu. Cela nous paraît d'autant plus certain que nous avons ouï dire qu'à Laon, même, une noble dame, ainsi divorcée, n'avait pas cessé de *hanter et de fréquenter* son mari, revenant de temps en temps en cachette, et qu'elle en avait eu deux enfants, depuis le divorce prononcé.

Du 30 octobre au 24 novembre 1792 il y eut quinze divorces pour cause d'émigration entre les personnes ci-après désignées: M. Ballet et Mlle de Lance ; M. Bisbaud et Mlle Esmangard ; M. Delafond et Mlle Maupas; M. Chevalier dit Watigny et Mlle Pourier ; M. Bournonville et Mlle Parat ; M. L'Eleu et Mlle Martin ; M de Lagarde de Saignes et Mlle de Bignicourt ; M. de Bignicourt et Mlle de Bloy ; M. Offarelle et Mlle de Lagarde de Saignes ; M. D'Hennezel dit Dormoy et Mlle Bigot ; M. Cadot et Mlle Bignicourt ; M. Cadot et Mlle Poitevin ; M. Baillot dit Préchateau et Mlle Martin ; M. Le Carlier dit Colligis et Mlle Martin ; M. d'Y et Mlle de Maquerel. Dans tous les actes relatifs à ces divorces, on s'est abstenu autant qu'on l'a pu, de toute qualification nobiliaire et même de la particule, qui, en fait, horripilait le jacobin, quand, en droit, elle pouvait ne pas avoir de signification.

Le Tribunal de famille et les témoins sont presque

Digitized by Google

toujours les mêmes personnes; et en moins d'un mois ces 15 divorces sont réglés, ce qui dénote bien une entente préalable et les préoccupations pratiques, purement momentanées, que nous signalions tout à l'heure.

Toutes ces demandes sont faites, comme on le voit, par des femmes de la meilleure condition. La plupart se contentent de mettre en avant la question d'Emigration.

L'une d'elles, et l'une des premières, madame Maupas, donne plus d'étendue à sa pensée. « Elle est empressée, dit-elle, de soustraire ses biens aux dangers et aux pertes que pourrait entraîner l'absence de son mari. Elle a, antérieurement à la loi, provoqué sa séparation de biens qui a été prononcée. Mais il est intéressant, pour elle, de profiter du bénéfice de cette loi, de rompre tous les liens qui l'unissent à son mari, et de sauver sa personne, ses enfants et ses biens de la responsabilité qu'entraînerait une plus longue union avec lui. »

Quoiqu'elles ne s'expliquent pas aussi longuement, nous pouvons aisément conclure que les autres demandes reposaient sur les mêmes motifs. La sauvegarde des intérêts matériels est donc bien, nous le répétons, l'unique cause de ces divorces, amenés par les événements, et pour ainsi dire des divorces forcés. Notons en passant, que l'un d'eux, celui de M^me^ de Bignicourt fut prononcé par Andrieu curé assermenté d'Evilly, qui était, en même temps, maire de la commune. Ici, comme toujours, il faut faire la part du temps et des circonstances,

Digitized by Google

Mais quand les émigrés rentrèrent soit à la suite de radiation des listes, soit à la suite d'amnisties, quand, surtout, le divorce fut aboli en 1816, comment furent considérés ces divorces pour cause d'émigration ? C'est là une grosse question compliquée de questions de mort civile que nous n'approfondirons pas. Elles ont occupé le législateur et les tribunaux pendant près d'un demi-siècle. L'amnistie de l'an X, la loi du 26 germinal an XI, qui maintenait les divorces, un avis du Conseil d'Etat, qui n'autorisait les émigrés et absents rentrés qu'à examiner s'il existait un acte de divorce revêtu de la forme extérieurement matérielle, la loi du 5 décembre 1814, et même la loi du 27 avril 1825 faites tout en faveur des émigrés, enfin, la jurisprudence interprétative de ces lois, ont plus ou moins éclairé ou résolu ces questions d'état si ardues et si regrettables.

Le seul point de vue que nous envisageons est celui du remariage. Aux termes de la loi de 1792, les époux divorcés pouvaient se remarier, même sous l'empire du Code civil, dont l'article 295 interdisait la réunion. Or, nous admettons que les quinze divorces dont nous venons de parler étaient inattaquables en droit ; et nous demandons si les époux divorcés se sont oui ou non remariés, soit avant 1816, soit depuis. Ils ont dû le faire pour légitimer les enfants nés depuis le divorce. Mais l'ont-ils fait ? et, dans le cas de la négative ou s'ils sont morts avant de pouvoir le faire, quelle a été la situation de ces enfants ? C'est un point que nous n'avons pas encore tenté d'éclaircir,

Digitized by Google

et qu'il serait pourtant intéressant d'élucider tant pour le juriste que pour l'historien. On ne pourrait arriver à un résultat sérieux qu'à l'aide des minutes des notaires et des registres de l'état-civil.

Une autre question à résoudre, ensuite, serait celle de savoir quelle a été l'influence de la loi de 1816, abolitive du divorce, sur les divorces prononcés de 1804 à 1816. Le Code civil interdisait le remariage. Or, s'il n'empêchait pas celui des divorcés avant 1804, par cette raison que ses prescriptions ne pouvaient avoir d'effet rétroactif, la loi de 1816, muette sur ce point, avait-elle néanmoins, en vertu de l'essence même de son principe, un effet rétroactif sur les divorces prononcés, aux termes du Code civil ? C'est ce que nous nous réservons de rechercher.

En ce moment, nous ne nous occupons que des divorces amenés par la loi de 1792. Aux quinze prononcés, deux mois après sa promulgation, pour cause d'émigration, nous en ajoutons un autre prononcé pour la même cause en l'an II, entre Anne-Thérèse Leprestre de la Moustière et Jean-Victor de Nouvion, et un deuxième en l'an III entre Anne-Jeanne Leleu et Nicolas-Joseph-Hubert Maubeuge.

Il y en eut donc, en tout, dix-sept pour émigration. A nos yeux, et pour les motifs que nous avons indiqués, s'ils étaient valables légalement, ils ne l'étaient pas au point de vue de l'intention et de la conscience.

A ces dix-sept divorces, il convient de joindre, durant cette même période, un divorce par conver-

Digitized by Google

sion (1) et un divorce par suite d'absence depuis plus de six mois (2). Ainsi, en moins de deux mois, dix-neuf divorces.

Mais à partir de l'an II, une véritable épidémie de divorces sérieux se déclare ; on a comme une fureur de se quitter pour cause d'incompatibilité d'humeur, ou par consentement mutuel. En effet le nombre de divorces, pour ces deux causes, s'élève à soixante-six, c'est-à-dire à la moitié de tous les divorces prononcés.

Par consentement mutuel il y a eu, du 17 mai 1793 au 8 vendémiaire an XII, trente-quatre divorces. Les professions des maris sont celles de : fayencier, 1 ; couvreur, 1 ; marchand, 1 ; perruquier, 1 ; officier de santé, 2 ; vigneron, 2 ; huissier, 1 ; juge au tribunal civil, 1 ; cultivateur, 2 ; loueur de chevaux, 1 ; limonadier, 1 ; bourrelier, 1 ; maréchal, 1 ; tapissier, 1 ; libraire, 1 ; pâtissier, 1 ; secrétaire de mairie, 1 ; sabotier, 1 ; 3 bourgeois. Les professions non indiquées sont au nombre de 8.

Pour incompatibilité d'humeur et de caractère, il y a eu, durant la même période, trente-deux divorces.

Les professions des maris sont celles de : vannier, 2 ; marchand, 3 ; ancien employé des aides, 1 ; ingénieur, 1 ; député, 1 ; cultivateur, 3 ; berger, 1 ; bou-

(1) Marguerite-Pacifique Niquette contre son mari Sébastien Moura, chaufournier à Athies.

(2) Delassère, Jean-Baptiste, armurier à Rozoy, contre Rosalie Malhéné, sa femme, absente depuis plus de cinq ans.

Digitized by Google

cher, 1 ; cordonnier, 1 ; charpentier, 1 ; sabotier, 1 ; peintre, 1 ; tailleur d'habits, 1 ; orfèvre, 1 ; propriétaire, 1 ; 13 professions ne sont pas mentionnées.

Pour abandon depuis plus de six mois, il y eut vingt divorces. On remarque, naturellement, parmi les maris, un certain nombre de militaires.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails, nous ne rechercherons pas ce que devenaient les femmes divorcées. Restaient-elles dans leurs pays? Allaient-elles à Paris dans la pension fondée par la citoyenne Neveux, à l'hôtel Soubise, pour les dames en état de divorce ? C'est une question plutôt anecdotique que juridique que nous laissons à d'autres le soin de résoudre.

Nous dirons en résumé qu'il y eut :

Pour émigration.	17	divorces.
Par conversion	1	—
Pour condamnation infamante . .	3	—
Pour sévices et inconduite. . . .	3	—
Pour incompatibilité.	32	—
Pour abandon depuis plus de six mois.	21	—
Par consentement mutuel. . . .	34	—
Pour causes non indiquées . . .	13	—
En tout. . .	124	divorces

dans l'espace de douze ans (1792 à 1804).

On a largement profité, comme on le voit, de l'absence ou séparation de fait. Nous laissons de côté, ici, l'émigration, sur laquelle nous nous sommes expliqué.

Digitized by Google

Mais on a abusé de l'incompatibilité d'humeur et du consentement mutuel.

La plupart des divorcés sont des artisans, cultivateurs et ouvriers.

De 1792 au 22 novembre 1796 (ou frimaire an IV) tous les divorces enregistrés au greffe de Laon sont ceux du district de Laon.

Le 1er frimaire an IV le tribunal départemental est institué, et alors on enregistre jusqu'au 1er thermidor an VIII, non-seulement les divorces du district de Laon, mais ceux de tout le département. C'est pourquoi on constate des divorces des districts de Saint-Quentin, Soissons, Vervins et Château-Thierry.

Au 1er thermidor an VIII (20 juillet 1799) est installé le tribunal de 1re instance de Laon, qui n'enregistre plus que les divorces de sa circonscription.

Si l'on élimine les vingt-sept divorces (1) des autres districts, on trouve en définitive, que pour la circonscription du district ou *arrondissement de Laon* il y a eu du 30 octobre 1792 au 21 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804), c'est-à-dire en douze ans, quatre-vingt-dix-sept divorces, soit huit par année.

Parmi tous ces divorces, l'un des plus curieux est celui de la femme de Pierre Jagot, maréchal à Soissons. Veuve en premières nôces d'un sieur Laurendeau, elle s'était remariée avec un sieur Gilles, aubergiste. Elle avait divorcé avec Gilles, pour une cause

(1) District de Château-Thierry, 10 ; de St-Quentin, 3; de Soissons, 12 ; de Vervins, 2.

Digitized by Google

qui n'est pas indiquée. Elle s'était remariée avec Pierre Jagot le 30 pluviôse an V, et elle obtenait son divorce d'avec Pierre Jagot le 12 brumaire an VIII.

D'autres divorces prouvent que si l'on s'unissait facilement, on se séparait de même, ou que de vieux époux s'apercevaient, après plus de trente ans, que leurs humeurs étaient incompatibles.

Le sieur Jaquin et la demoiselle Hutin, de Fère, se marient le 22 germinal an III. Ils divorcent au bout d'un an le 26 messidor an IV.

François Hulot et Marie Perot, de Ronchères, se marient le 11 thermidor an III ; ils divorcent dix mois après (10 prairial an IV). Hulot était âgé de soixante ans et sa femme de quarante-cinq.

Lenglebert et Marie Chedenne, de Château-Thierry, mariés le 28 nivôse an VI, divorcent deux ans après (3 nivôse an VIII).

Grouselle, secrétaire de la mairie de Crépy, âgé de trente ans, et Rosalie Renaut, âgée de trente-trois ans, mariés le 20 ventôse an VII, divorcent le 21 thermidor an X, après trois ou quatre ans de mariage.

Alphonse Miremont, propriétaire à Belval, et Caroline Baillet, mariés le 9 floréal an II, divorcent le 30 ventôse an VIII, par consentement mutuel, âgés l'un de quarante-quatre et l'autre de vingt-trois ans.

Un sieur Eugène de Miremont, marié à Madeleine Daubourg, divorce avec elle, le 22 germinal an XI, pour incompatibilité d'humeur.

Duchemin, officier de santé, et Marie Journel, de

Digitized by Google

La Fère, mariés le 14 juin 1791, divorcent neuf ans après (6 germinal an VII).

Mihot et Louise Defez, de la Fère, se marient le 20 novembre 1793 et restent trois ans ensemble. Puis le mari chasse sa femme qui, en l'an XI, demande le divorce pour abandon de femme et d'enfant.

Deux couples, mariés en l'an III, divorcent en l'an VIII, pour incompatibilité d'humeur.

Deux autres vieux couples divorcent après trente-trois ans de mariage. Ils ont trouvé, eux aussi, qu'après une épreuve aussi sérieuse, ils ne pouvaient continuer de cheminer et d'achever, ensemble, leur voyage sur la terre, tant leurs humeurs et leurs caractères éiaient incompatibles.

Tous ces documents sont tirés du registre du greffe consacré spécialement à l'enregistrement des actes de divorce depuis le 30 octobre 1792 jusqu'au 22 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804).

Il est à noter que l'application du Code civil a eu lieu depuis le 24 ventôse an XI (15 mars 1803) et que, par conséquent, ce registre mentionne des actes de divorce, faits sous l'empire de ce Code pendant un an et sept mois.

Nous nous en sommes tenus à l'analyse de ce registre parce qu'il nous a paru présenter un ensemble complet et authentique.

Nous devons cependant faire remarquer que notre relevé n'est pas d'accord avec celui de M. Brayer (1).

(1) Statistique du département de l'Aisne, t. 1er, p. 89.

Digitized by Google

Ce remarquable érudit énonce, dans son excellent et important ouvrage, le nombre total de divorces prononcés *dans le département de l'Aisne* depuis le 20 *septembre* 1792 jusqu'au 8 *mai* 1816, époque de l'abrogation de la loi. Il en compte 252, dont 100, à dater du 2 septembre 1792 jusqu'à la suppression des tribunaux de district : 56 prononcés par le tribunal du département ; 96 depuis l'organisation des tribunaux d'arrondissement jnsqu'en 1816.

Quant à nous, nous ne nous sommes occupés que du tribunal de Laon, soit comme tribunal de district ou d'arrondissement, soit comme tribunal départemental et seulement jusqu'au 12 octobre 1804. En ce qui concerne les divorces prononéés par le tribunal de département, nous devrions être d'accord et nous ne le sommes pas.

Nous avons, il est vrai, examiné les registres de l'état-civil depuis le mois de novembre 1792 jusqu'en 1812. Nous avons constaté dans cet intervalle de vingt-trois ans la transcription de soixante-dix-sept divorces seulement. Ce n'est pas encore là qu'est la vérité (1).

M. Brayer a, sans doute, recueilli ses renseignements dans des rapports administratifs. Peut-être leur précision est-elle la meilleure, peut-être laisse-t-elle à désirer, ou bien le registre du greffe lui-même est inexact. Certains indices nous permettraient de croire

(1) Il y en a 1 en l'an XIV, 1 en 1807, 1 en 1810 ; il n'y en a pas en l'an XII, l'an XIII, en 1808, en 1809, en 1811 et en 1813.

Digitized by Google

à cette inexactitude. Ainsi, par exemple, quelques divorces prononcés en l'an III ne sont inscrits sur ce registre qu'en vertu d'un jugement ordonnant l'inscription en date de 1807. Il y a là un mode de procéder dont nous n'avons pas encore découvert la cause, mais qui, à lui seul, dénote des lacunes.

Cet exposé n'est donc qu'une première indication que nous nous proposons de compléter jusqu'en 1816. Après avoir retrouvé, s'il est possible, les documents propres à nous éclairer, nous rétablirons la véritable statistique des divorces, sinon dans le département, du moins dans l'arrondissement de Laon. Les études de mœurs que nous y puiserons ne seront peut-être pas inutiles pour nous permettre de mieux faire apprécier l'évolution que la résurrection du divorce commence à introduire dans l'ordre social actuel (1).

II

DE 1884 A 1888.

On peut dire que les premiers divorces prononcés en vertu de la loi de 1884 ont dénoué d'anciennes situations fausses et cruelles.

Se sont présentées, tout d'abord, des femmes séparées de fait ou de droit de leurs maris depuis un

(1) Voir le Bulletin de la Société académique de Chauny, de 1885, p. 117 : Mémoire pour une cause de divorce en l'an VII dont nous n'avons pas retrouvé la trace.

Digitized by Google

grand nombre d'années, toujours pour les mêmes causes : brutalités, ivrognerie, adultère.

Jeunes, on s'était unis, soit par sympathie, soit par convenance, soit par hasard. Les difficultés de la vie, les chagrins, les vices, avaient relaché le lien. La paresse et la boisson avaient envahi le mari. La femme ne trouvant plus en lui ni ressources, ni protection, l'avait quitté afin de pourvoir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Ou bien le mari avait abandonné femme et enfants pour se livrer au vagabondage.

Des existences étranges s'étaient constituées.

D'une manière générale, pendant que le mari s'enfonçait, de plus en plus, dans la fange et dans la misère, la femme, par son industrie avouable ou non, amassait un patrimoine, se créait même une position. Son intérêt était d'éviter que son mari connût sa résidence. Quand, par malheur, elle lui était révélée, il la harcelait de ses demandes d'argent. Pour obtenir sa tranquillité, quelle que fût sa situation au point de vue du droit, elle payait. Mais elle avait toujours à redouter la main-mise du mari sur son administration. En tout état de cause, si elle avait une autorisation à solliciter de lui, aux termes de la loi, c'est alors qu'il exerçait sur elle une sorte de chantage. Elle était enserrée dans une étreinte de fer. Son refus l'obligeait à recourir à justice. C'était toujours la dépense et le servage ou l'exploitation.

Le divorce fut certainement considéré par cette catégorie de femmes courageuses ou très indépendantes, comme le port du salut.

Digitized by Google

Voici, du reste, les résultats de l'année 1884 :

Cette année-là, la loi était à peine promulguée, que six demandes en conversion étaient intentées, dont cinq par des femmes séparées de corps et une seule par un mari.

C'étaient trois ménages de commerçants, deux de cultivateurs, et un d'ouvrier.

L'un d'eux était séparé depuis près de quatre ans ; un autre depuis plus de cinq ans ; trois depuis plus de dix ans ; et un depuis plus de vingt ans ! Deux seulement étaient sans enfants.

L'un des divorces avait pour cause l'adultère de la femme. Les cinq autres furent prononcés pour excès et sévices.

Deux de ces femmes avaient été, sans cesse, entravées par leur mari, dans leurs opérations commerciales. Ils ne leur donnaient d'autorisation que moyennant finances.

Le mari d'une autre, après la séparation prononcée, s'était associé d'une concubine, dont il avait eu sept enfants, qu'il élevait. C'est cet homme qui en pleine audience, s'écria : « A quoi bon tant de frais et de formalités ? On peut vivre comme on veut ! »

La femme d'un sieur X... avait, depuis sa séparation de corps, donné le jour à un enfant dont son mari avait obtenu le désaveu.

Durant cette année 1884, il y eut sept séparations de corps, dont six à la requête de la femme. Ceci dit pour mémoire.

Digitized by Google

En résumé, sept séparations de corps et six divorces sur conversion.

En 1885, on a admis dix-sept divorces et six séparations de corps. Trois divorces ont été intentés par le mari, quatorze par la femme, et les six séparations de corps également par la femme. Sept ménages étaient sans enfants, seize en avaient. Il y a quatorze ménages de journaliers et cinq de domestiques. Trois ont été unis de un à cinq ans, neuf de cinq à dix, onze de dix à vingt. Trois divorces sont admis pour adultère du mari, trois pour adultère de la femme, un pour une condamnation à une peine afflictive et infamante.

La demande en conversion la plus notable est celle de M. de..., fils d'un ancien magistrat. Il avait épousé une paysanne, malgré la volonté de son père. Peu de temps après le mariage, sa femme obtint, contre lui, sa séparation de corps. Depuis quinze ans, il vivait, seul, errant de ville en ville, et servant à sa femme une pension de 1,500 francs, quand survint la loi de 1884. Il demanda la conversion. Sa femme s'y refusa en arguant de ses principes religieux. Mais, chose pénible à consigner, quand elle sut que son mari continuerait à lui payer sa pension, une révolution singulière s'opéra dans son esprit ; elle retira son opposition.

Deux autres affaires méritent une mention spéciale.

En 1883, un jeune homme vint s'établir, comme journalier, dans un certain village. On ne savait d'où il était. Mais il se montrait joyeux compagnon. Il avait la parole facile, la main large, un air de citadin.

Digitized by Google

Son entrain était diabolique, ses manières celles d'un Lovelace de faubourgs. Une toute jeune fille honnête, d'une condition modeste, mais sans dot, s'en éprit. On les maria. Aussitôt après la cérémonie religieuse, au moment où l'on se mettait à table, la gendarmerie apparut pour arrêter le mari. Qui était-il donc ? Un ancien commis de banque, qui avait volé son maître et qui avait réussi à se cacher dans ce village. La jeune femme demanda la nullité de son mariage. Le droit canon la lui eut accordée, pour la cause que l'on devine. Le Code civil ne le pouvait pas. Sa position était cruelle, il faut en convenir. C'est alors que la loi de 1884 fut promulguée et qu'elle obtint son divorce, en se basant sur l'arrestation et la condamnation de son mari, survenues dans les circonstances rappelées tout à l'heure.

Il y a vingt ans, un jardinier se maria avec une fille de sa condition. Puis, il l'abandonna pour vivre avec une autre. La délaissée s'ingénia, travailla et parcourut longtemps le monde, avec un entrain peut-être suspect. Son commerce international la conduisit, même, assez souvent, à Constantinople. En définitive, elle recueillit une fortune et s'établit à Paris. Le divorce édicté, elle le demanda. Lorsque les deux époux se rencontrèrent face à face, ils ne se reconnurent pas. L'un était resté un ouvrier rude et grossier, aux traits durs, aux mains calleuses. La femme avait les allures d'une grande dame, mise avec une recherche de bon goût, ayant les manières du meilleur monde ! Pour l'obliger à ne pas plaider et à faire défaut, on sup-

Digitized by Google

pose qu'elle a financé. Du reste, il vivait ostensiblement en concubinage avec une gourgandine dont il avait un fils.

On pourrait citer deux autres faits semblables. Une jeune femme, abandonnée, se livra à la prostitution et se retrouva en présence de son mari, véritable dandin de village, valet de ferme, vêtu d'habits puants, quand Madame, svelte, souriante et pomponée comme sortant d'une boîte à surprise, le toisait du haut de sa collerette en dentelle, chapeau mousquetaire sur le côté. Apparition chatoyante, frétillante et fantastique, gâtée, il faut le dire, par l'impur langage de l'aventurière de bas étage.

Une autre, simple et courageuse, avait amassé du pain pour ses vieux jours. Elle vint s'expliquer avec un ivrogne dégoûtant et sordide, qui lui demanda tout simplement les frais de son voyage pour faire défaut !

Enfin, méritent d'être passées sous silence certaines affaires ignominieuses, caractéristiques seulement au point de vue d'une dépravation que l'on peut constater à toute époque et dans toutes les classes de la société.

Les partisans du divorce peuvent soutenir que beaucoup des premières femmes qui ont invoqué le divorce avaient mille raisons excellentes pour l'obtenir. Mais, peu à peu, le cercle s'est élargi. Des agents d'affaires s'en sont mêlés. Ils ont tarifé les demandes en divorce comme ils ont tarifé les plaintes. On a vu arriver soit devant le bureau d'assistance judiciaire, soit devant le tribunal une couche nouvelle de solliciteurs.

Digitized by Google

La plupart de leurs griefs étaient vagues, leurs accusations sans preuves. Presque toutes s'imaginaient que, dès lors qu'elles avaient obtenu l'assistance judiciaire, elles n'avaient plus à s'occuper de rien. Aussi laissaient-elles leurs avoués sans renseignements. C'étaient ces messieurs qui devaient rechercher et préciser les motifs du divorce et les témoins à produire. Voilà pourquoi les unes ont échoué et les autres sont restées en chemin, c'est-à-dire faute de volonté ou de faits constants et prêts à être démontrés.

On remarquera, peut-être, que nous ne parlons que des femmes. C'est que les femmes sont, la plupart du temps, les victimes dans le mariage, au moins ostensiblement. Ce sont le plus souvent, elles, qui postulent et obtiennent la séparation ou le divorce. Le juge voit le fait brutal ; il peut rarement en apprécier la vraie cause ou en tenir compte. En effet, comment deviner ces motifs intimes et subtils, qui, par leur succession impitoyable, ont amené un jour le mari à un excès qu'on ne pardonnera pas ? Une femme peut être un dragon de vertu, mais elle est d'un caractère pointilleux ou acariâtre tel qu'à bout de contrariétés et d'agaceries, le mari frappe. C'est le mari qui aura tort devant la loi. Ou bien, semblable à ce doux et patient animal qui n'est pas l'emblème de la fidélité, elle poursuit, d'une manière féline, le but de surexciter son mari, pour se délivrer de son joug. Elle en arrive au même dénouement. C'est encore lui qui aura tort.

Si l'on peut s'exprimer ainsi, le véritable triomphe du mari, en matière de divorce, c'est l'adultère. Et,

Digitized by Google

malheureusement, il triomphera souvent, depuis la promulgation de la loi, parce qu'il se mariera plus légèrement qu'auparavant.

Cette observation paraît avoir une sanction, déjà indiscutable, dans plusieurs affaires qui se sont produites.

Le sieur A... revient du service militaire. Ses parents lui désignent une jeune fille qui a pour dot une ferme de 30,000 francs. Il l'épouse les yeux fermés, sur la foi de ses parents. Au bout de trois mois de mariage, il la surprend en flagrant délit d'adultère, et, s'entourant alors de renseignements, lui-même, il apprend qu'avant de l'épouser elle était une des coquines du pays les plus dévergondées.

Un homme de cinquante-six ans épouse une veuve de cinquante-deux ans. Au bout de six mois il demande le divorce pour la même cause. Il la trouva en flagrant délit, avec un jeune homme de vingt-six ans, dans le même lit qu'un autre homme et une autre femme vivant en concubinage! Quand on lui demanda s'il connaissait sa femme depuis longtemps avant de l'épouser et s'il s'était renseigné sur ses antécédents, il répond : « Non. C'était une étrangère. Elle est venue habiter mon village. Je l'ai vue. Elle m'a plu. Je l'ai épousée presque aussitôt. » Cet homme était un artisan dans une bonne position de fortune.

Un sieur X... épouse une fille unique Ses parents veulent la garder chez eux. Le gendre y consent. Mais on ne s'entend pas, X... s'en va. Sa femme refuse de le suivre. Il fait tout ce qu'il peut pour l'em-

Digitized by Google

mener. Nouveaux refus. Alors il prend une maîtresse et se livre à la boisson. Demande en divorce de la femme. X... promet de se ranger si sa femme veut venir habiter avec lui et chez lui. Nouveaux refus. L'action se suit. Le divorce est admis en faveur de la femme. On suspend pendant six mois avant de le prononcer. Pas de réconciliation. Alors on le prononce. On condamne toutefois la femme X... au tiers des dépens. Tout cela en moins d'un an !

Au bout d'un an et demi d'application de la loi, c'est-à-dire en 1886, la scène change. Apparaissent, sur elle, ceux-là qui auraient le plus besoin de se soutenir et de s'accorder pour supporter les lourdeurs de la vie : les pauvres gens. Il faut avouer, il est vrai, que c'est parmi eux que la femme a le plus à souffrir. A bout de coups et de misères, abreuvée de dégoûts, et ses enfants criant la faim, elle court vers le divorce comme vers un abri. Quand sa demande est sérieuse, et sous les réserves faites plus haut, elle se trouve puissamment aidée par la loi sur l'assistance judiciaire.

Ici, encore, nous produisons des exemples.

Trois maris ont constaté, il est vrai, la prostitution, l'ivrognerie et l'adultère de leur femme, l'un trois ans, l'autre cinq ou six ans, l'autre six mois après le mariage.

Mais vingt-sept femmes ont demandé le divorce, et six femmes particulièrement ont subi de telles violences, de tels outrages de la part de maris devenus brutaux, ivrognes, paresseux et voleurs, qu'elles n'ont

Digitized by Google

pu résister longtemps à une pareille existence. Il y avait parmi eux un ancien huissier et un ancien facteur rural.

En somme, en 1886, le tribunal a prononcé vingt-cinq divorces sur demande principale, deux sur conversion, dont quinze pour excès, sévices et injures graves, et treize pour adultères (quatre de la femme, neuf du mari). Six séparations de corps ont été prononcées, l'une pour adultère du mari, cinq pour excès, etc. En tout trente-trois dissolutions ou relachement du lien conjugal, provoqués : six par le mari, et vingt-sept par la femme. Dix-neuf ménages étaient sans enfants ; treize ont d'un à cinq ans de mariage, onze de cinq à dix, six de dix à vingt. Il y a cinq ménages de marchands, deux de cultivateurs, dix-sept d'ouvriers, six de domestiques et trois de personnes sans profession.

Enfin, en 1887, il y a eu quarante-deux demandes principales en divorce, dont douze intentées par le mari et trente par la femme, y compris trois sur conversion. Elles ont été répondues de cinq demandes reconventionnelles seulement.

Treize ménages avaient des enfants, et vingt-neuf étaient sans enfants.

Dix-neuf sont des ménages d'ouvriers de tout genre, quinze sont des ménages de domestiques, deux de cultivateurs, trois de commerçants, deux seulement de propriétaires, rentiers ou exerçant des professions libérales.

La durée des mariages, au moment de la demande,

Digitized by Google

était de un à cinq ans pour neuf, de cinq à dix ans pour vingt-huit, et de dix à vingt pour cinq.

La plupart des actions intentées par les maris ont pour cause l'adultère de la femme : sept sur douze en 1887.

L'action de la femme a presque toujours pour motif des excès, sévices ou injures graves. Sur trente demandes, deux seulement sont basées sur l'adultère du mari. La femme est souvent abandonnée par son mari, soit peu de tèmps après le mariage, soit quelques années après. L'alcoolisme et la paresse en sont la cause ; le mari devient bientôt vagabond et voleur. Nous sommes en 1887 et les faits remarqués plus haut se reproduisent. Ainsi, le mari harcèle sa femme de demandes de secours. Si elle recueille un petit héritage, il veut s'en emparer. Si une autorisation maritale lui est nécessaire, il la lui fait payer. Si elle a des enfants, elle peut à peine pourvoir à leurs besoins et aux exigences de son mari. Et ici, nous ne pouvons nous dispenser de déplorer le sort de cette malheureuse. L'homme qui oublie ses devoirs envers sa femme les oublie envers ses enfants. C'est la mère qui en a presque toujours la charge. Aussi sommes-nous surpris qu'une peine ne flétrisse pas le père qui les a complètement abandonnés à la mère seule. Dans ces circonstances elle se décide à demander le divorce. Quelques-unes déclarent franchement qu'elles ne le demanderaient pas si elles étaient sûres que leurs maris les laissent tranquilles dans le présent et dans l'avenir.

Digitized by Google

Quatre demandes en divorce ont été rejetées et trente-huit admises en 1887. A côté de ces divorces, neuf séparations de corps ont été accordées à des femmes.

Ainsi, cette année-là le tribunal a prononcé trente-huit fois la rupture du lien conjugal et neuf fois son relachement.

En 1888, il a été prononcé trente-cinq divorces et quatre conversions, en tout trente-neuf divorces, dont un pour adultère du mari, un pour adultère de la femme, les autres pour excès, etc. Ils l'ont été en faveur de vingt-neuf femmes et de dix maris. Vingt-sept ménages étaient sans enfants. Les autres en avaient de un à cinq. La plupart sont des ménages de manouvriers : onze ont de quatorze à vingt ans de durée, un seul vingt-huit, vingt-deux de sept à quatorze, un autre six, un autre quatre, et deux autres trois à peine. On a prononcé aussi cinq séparations en faveur de cinq femmes.

Le flot a donc toujours monté. Il envahit, maintenant, surtout, la classe des ouvriers et des gens de service.

Pour résumer la situation, après quatre ans et demi d'application de la loi, disons qu'en 1884 on a prononcé 6 divorces; en 1885, 17; en 1886, 27; en 1887, 42; en 1888, 39. En tout 131.

Impossible de ne pas faire, à ce propos, une remarque importante.

On a vu que de 1792 à 1816, c'est-à-dire pendant près de 24 ans, le nombre de divorces, *dans le dé-*

Digitized by Google

partement de l'Aisne, s'était élevé, selon M. Brayer, à 252 (soit près de 10 par an).

Depuis 1884, dans l'espace de quatre ans et demi, *il est de* 131 *dans l'arrondissement de Laon* seulement, c'est-à-dire dans le cinquième du département (soit plus de 20 par an).

Notons que le consentement mutuel, qui en a amené beaucoup autrefois, n'est pas encore permis aujourd'hui. Hélas ! quand on approfondit un peu les considérations et les mobiles humains, on sent qu'au fond de ces luttes judiciaires maritales il y a un désir ardent et réciproque de détruire un lien qu'on a eu souvent bien de la peine à créer.

En présence de pareils faits, il est difficile de partager l'avis de ceux qui prétendent que le divorce n'entre point et n'entrera pas dans nos mœurs, comme il est entré dans nos lois. Qu'on y réfléchisse bien, si en 1884 il y a eu quinze conversions qui réglaient définitivement des situations d'ancienne date, en 1886 et 1887 il n'y en a plus que cinq, et en 1888 quatre.

A l'encontre de Paris, le divorce est plus fréquent dans les classes pauvres et dans les professions manuelles, que dans les classes aisées. D'après les statistiques du Dr Jacques Bertillon, à Paris, les professions libérales et les rentiers et oisifs, notamment, fournissent un assez fort contingent.

Certains humoristes en ont conclu que les jeunes filles devront éviter surtout d'épouser un homme qui ne fait rien, à moins qu'elles ne tiennent à essayer bientôt du divorce. D'autres ont remarqué que les

Digitized by Google

ménages qui ont le plus d'enfants sont ceux qui divorcent le moins. D'autres enfin, se basant sur des observations faites en Suisse, en Allemagne, en Belgique et en Hongrie, affirment qu'un mari beaucoup plus âgé que sa femme ne divorce presque jamais, tandis qu'au contraire la femme, mariée à un homme plus jeune qu'elle, arrive fréquemment à demander le divorce.

Nous ne pouvons point, encore, en France, aboutir à toutes ces conclusions. L'expérience est insuffisante. Nous pouvons, toutefois, dès à présent, constater que, dans ce département, comme à Paris, ce sont les ménages sans enfants qui intentent le plus de demandes en divorce, et que le divorce devient de plus en plus fréquent, surtout dans les classes besoigneuses.

Ce sont là des faits accomplis. Quels sont ceux à prévoir ? La loi du divorce n'exerce-t-elle pas, déjà, une influence secrète, autant que singulière, sur les mœurs conjugales ? Pourquoi tant de séparations de fait et momentanées ? Pourquoi tant d'époux, plus ou moins fatigués, peut-être, de la vie commune, s'en vont-ils, par exemple, la femme à Paris, le mari dans ses terres ? Pourquoi n'affichent-ils leur union que d'une façon intermittente ? Faudrait-il croire que la femme, qui, le plus souvent, apporte la fortune, ait exigé une indépendance plus complète ? A-t-elle fait apparaître, dans un sous-entendu, le fantôme du divorce, au cas où l'on entraverait par trop ses allures d'émancipation ? Ces unions, discontinues comme certaines servitudes, ont une marche ascensionnelle ainsi

Digitized by Google

que les divorces eux-mêmes. Il est des esprits chagrins qui ne craignent pas d'assimiler cette marche à celle du suicide et d'établir un parallélisme d'effets entre le suicide et le divorce au point de vue social. L'un et l'autre, disent-ils, sont des dissolvants. Ils citent Rome et les désordres qu'ils y engendrèrent. Contre eux s'élève l'école, sinon des stoïciens, assez rares à notre époque, du moins des sceptiques et de certains quasi-jansénistes, en même temps que l'école des partisans du divorce s'appuyant, pour protester, sur l'exemple et l'expérience de nations modernes.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que, frères ou non, par la virilité ou la lâcheté, par l'égoïsme ou l'indépendance, le divorce et le suicide prennent, chaque année, une importance numérique plus grande. Pour les divorces, on vient de le constater. Pour le suicide, après avoir rappelé que M. Desmaze, ancien Procureur de la République à Laon, a, dans le Bulletin de la Société académique, montré que, de 1826 à 1852, le nombre des suicides s'était élevé de 18 à 41, nous dirons que, depuis 40 ans, environ, ce nombre a doublé. Ainsi, en 1885 il a été de 75, en 1886 de 63, en 1887 de 78, et en 1888 de 76. Prétendra-t-on que l'épidémie ou le remède du divorce doublera ou triplera ses ravages ou ses bienfaits en moins de temps ? N'hésitons pas à faire remarquer que tout porte à le supposer. On sent déjà comme une commotion, comme un ébranlement mystérieux dans les idées et dans les mœurs, dont la société conjugale subira les fortes tteintes, en bien ou en mal, avant le XX^e^ siècle

Digitized by Google

De tout ce que nous venons de dire, on ne retiendra, assurément, que les impressions et les notes statistiques. Nous nous abstiendrons, bien entendu, de tout commentaire et de toutes réflexions. Mais nous pensons que, dès à présent, ces remarques méritent d'être soumises aux méditations de tous.

A. Combier.

SÉPULTURE MÉROVINGIENNE DE VORGES

Les découvertes de tombes provoquent toujours la curiosité publique. Chacun désire connaître l'âge, l'origine, le degré de civilisation, la condition de ceux dont elles renferment la dépouille. Aussi le meilleur titre à l'attention bienveillante des lecteurs c'est de leur parler des mœurs, des usages, de l'ancienneté des ancêtres, des objets familiers au milieu desquels ceux-ci ont vécu. Avant d'aborder le sujet de cette notice, plus à la portée des personnes peu familiarisées aux études historiques qu'à l'adresse des membres d'une Société savante, il n'est pas inutile de rappeler brièvement les deux premières phases de la nation française : la conquête romaine et la conquête franque.

Nos pères, les Gaulois, si bons, mais si légers, si braves, mais si querelleurs entre eux, si téméraires

Digitized by Google

qui allaient au combat « nus et l'épée au poingt », ne craignant rien autre chose que le ciel ne tombât sur eux, furent vaincus par Jules César, grâce à leurs funestes divisions (1). Ils conservèrent cependant leurs terres, leur religion et se façonnèrent insensiblement aux lois, à la vie sociale des Romains. — Bientôt, dit Amédée Thierry, on vit « de grandes cités s'éle- « vant sur l'emplacement des villages; des routes « garnies de relais de poste, d'étapes pour les « troupes; des flottes de commerce sillonnant le « Rhône, la Loire, la Garonne, la Seine, le Rhin. »

Pendant plus de quatre siècles, la nation gauloise, malgré des tentatives d'insurrection, subit la suprématie de Rome avec la souillure de ses vices. Parvenue au dernier dégré de la civilisation et de la corruption romaines, elle allait périr sans les invasions des Germains, des Burgondes, des Francs, des Suèves, des Goths, des Vandales, venus des steppes de l'Asie.

Rome énervée, impuissante, abandonna la Gaule aux barbares qui, mêlés à la population, lui infusa un sang nouveau. La conversion de Clovis, l'appui des évêques et de tout le clergé gaulois, assurèrent à ce chef des Francs et à sa race le pouvoir sur tous les pays depuis Cologne jusqu'aux Pyrénées. C'est

(1) Ces paroles de Vercingétorix trouvent ici leur place : « Il faut que les peuples de la Gaule n'aient qu'une volonté et quand ils seront tous d'accord, ils pourront résister à l'univers ».

Digitized by Google

vraisemblablement vers ce temps, entre le VI^e^ siècle et les premières années du siècle suivant, que remonte l'origine du cimetière franco - mérovingien de Vorges (1).

(1) Que faut-il entendre par cette expression, franco-mérovingien ? S'agit-il de Germains vainqueurs du vieux sol gaulois ? ou de Gaulois libres et affranchis de l'autorité romaine ? L'on a cru jusqu'au XVII^e^ siècle que la nation française descendait en masse des Francs, sans se préoccuper ni de son origine, ni des éléments dont elle était composée. Chantereau Le Fevre, dans son traité des fiefs, fut un des premiers qui soutinrent que la Gaule avait été perpétuellement possédée par ses habitants naturels et qu'elle ne devait pas être considérée comme un pays conquis. Leibnitz, à son tour, entraîné par son orgueil national, revendiquait hautement pour l'Allemagne la conquête de la Gaule. La question ne fut nettement résolue qu'en 1714, dans un mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et dont l'auteur, Nicolas Fréret, fut récompensé par une lettre de cachet pour la Bastille. Fréret, venait de détruire la légende romanesque de la communauté d'origine des Gaulois et des Francs et de la libération du territoire de la Gaule par les enfants de l'Allemagne. Il venait de prouver que les Francs ne formaient pas une tribu distincte, mais une réunion, une ligue de guerriers Sicambres, Ripuaires, Saliens, Bructères, tantôt à la solde de l'empire romain, tantôt se livrant au pillage ou au soulèvement de ses colonies. Après avoir expliqué que le mot *franc*, *frek*, *frenk*, n'avait jamais eu d'autre signification que celle de *fier*, *intrépide*, *cruel*, il avait démontré qu'à la suite de la chûte de la domination romaine tout s'était alors confondu dans les Gaules, les coutumes, les mœurs, la reli-

Digitized by Google

Une grande partie du Laonnois avait été donnée par Clovis à Saint Remi, que ce prince ne cessait de combler de bienfaits. Le pieux évêque de Reims (1) reçut une nouvelle faveur en obtenant l'autorisation d'ériger en évêché Laon, sa ville natale, qui ne fut jusqu'en l'an 500, qu'une paroisse de son diocèse. Nul doute que dès cette époque notre contrée n'ait été entièrement convertie au christianisme.

Nos anciennes peuplades, par raison de salubrité et de défense, s'établissaient de préférence sur les coteaux en promontoire, pourvus d'eaux vives et abrités contre le vent. Les emplacements mortuaires se trouvent généralement sur les hauteurs, comme à Chailvet; à mi-côte, comme à Nouvion-le-Vineux; très-rarement en plat terrain, comme à Voyenne. Ils sont très nombreux dans l'arrondissement de Laon, où une quarantaine de nécropoles ont été constatées.

Beaucoup de bourgades, primitivement placées sur les hauteurs, sont descendues au pied des montagnes. Il a dû en être ainsi de Vorges et de Bruyères.

gion, les lois, les races et que de ce mélange de Gaulois, de Romains, de guerriers de la Basse-Germanie, était sortie notre nation. L'expression de franco-mérovingien s'applique donc à nos vieux ancêtres, à partir du règne de Clovis jusqu'à celui de Charlemagne.

(1) Reims avait le titre de métropole. — Les métropolitains n'ont pris la qualité d'archevêque que vers le milieu du VII[e] siècle.

L'abbé Aubert, *Hist. de Saint-Remi*, pag. 21.

Digitized by Google

Le mont des *Pigeons*, situé entre ces deux localités, s'élève en pente douce à une altitude de 115 mètres au-dessus des plaines de Laon. Alimenté par d'excellentes sources, il présente toutes les conditions d'établissement recherchées par les anciens. C'est bien là, à quelques mètres en contre-bas du plateau, que des familles mérovingiennes ont probablement établi leur bourgade. Il est facile d'en reconnaître aujourd'hui encore, dans mon bois, les traces indiquées par des talus et même par des murs de soutènement qui entourent des plates-formes sur lesquelles devaient reposer des habitations. Ces familles ont donné à mi-côte la place d'honneur à leurs morts, à la mémoire desquels les populations ont toujours voué une tendre vénération. Les habitants de Vorges sont bien les descendants de ceux dont nous allons étudier les sépultures.

Dès le mois d'avril 1861, j'avais signalé à la Société académique de Laon, la découverte fortuite de dix tombes et de quelques trouvailles intéressantes, faites au-dessus de la Croix Matras, sur les terrains de MM. Sermoise et Petit. J'exprimais alors l'opinion que des fouilles bien dirigées auraient d'importants et riches résultats. Mes espérances furent plus tard dépassées. Ce n'est qu'en 1883 que j'ai eu enfin la bonne fortune d'indiquer cet emplacement à un chercheur de profession, très-expérimenté, M. Le Lorrain, et d'assister aux fouilles entreprises par lui et pour son compte personnel. J'ai mis en état tous les objets sortis de terre et laissés à ma disposition ; puis

Digitized by Google

je les ai dessinés aussi exactement que possible, estimant que le crayon seul pouvait en donner une claire description. Aussi serai-je sobre d'explications descriptives dont mes croquis tiendront lieu.

Parmi les 92 sépultures visitées par M. Le Lorrain et ses aides (du 6 octobre 1883 au 5 janvier 1884), plusieurs couvercles de tombes sont dignes de remarque. Le plus curieux que j'ai fait graver par un jeune artiste d'avenir, petit-fils de notre sculpteur, M. de Maghellen de la Bretesche, offre une décoration très-rare : sur ses faces sont gravés des enlacements de cercles très-nets, très-gracieux, avec petites croix centrales. Le dessus, légèrement bombé, représente en relief, dans un élégant encadrement gravé, l'emblême religieux de la mort, deux longs serpents aux replis multiples, menaçant de leur gueule béante deux rosaces tracées à la tête du tombeau (1). Il mesure 1,85 de longueur, 0,60 de largeur à la tête, 0,34 au pied ; son épaisseur moyenne est de 0,24. La tombe ne renfermait que les débris de plusieurs corps. Elle était presque à fleur de terre et recouvrait une autre sépulture.

(1) Chez les Romains, deux serpents symboliques, peints sur les murailles, tenaient lieu de ce banal écriteau portant « défense sous peine d'amende de déposer. etc.). Cet usage est mentionné par un poète latin :

Pinge duos angues ; pueri, sacer est locus ; extra mejite.

Perse — sat. 1. *in fine.*

Digitized by Google

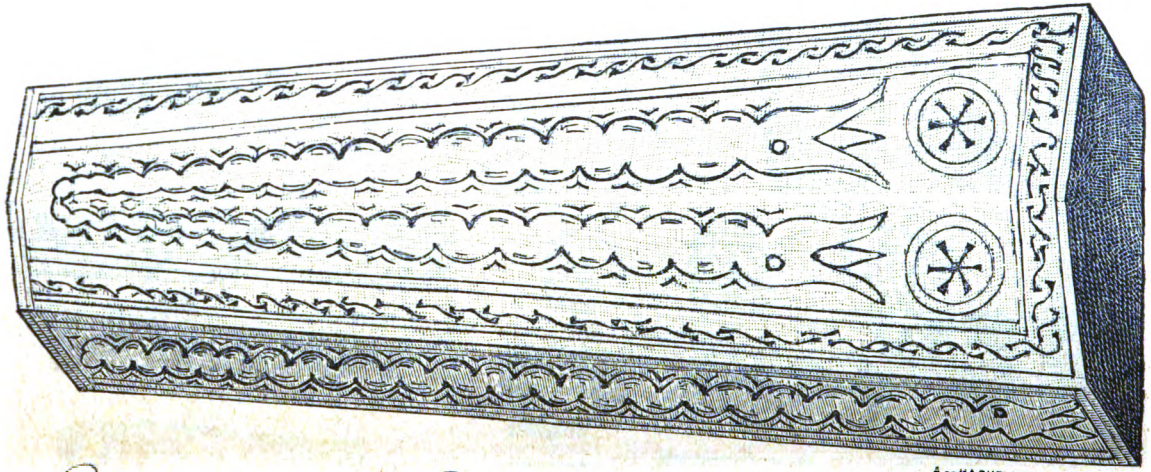

Couvercle d'un Sépulcre mérovingien. (Vorges)

Digitized by Google

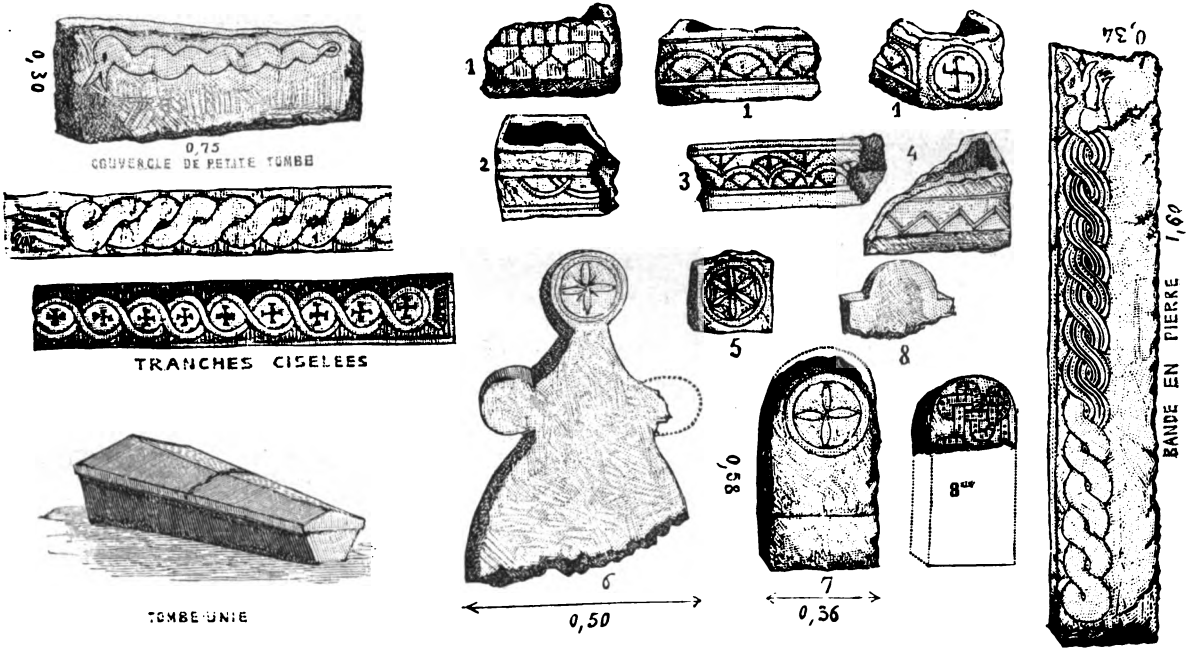

1,2,3,4. DEBRIS DE CERCUEILS EN PIERRE CISELEE 5,6,7,8. BORNES FUNERAIRES

A.de MAGHELLEN. sc

Un second couvercle, n'ayant que 1,20 de longueur sur 0,10 d'épaisseur, appartenait à une tombe d'enfant (en plein travail de la dentition et dont j'ai gardé le crâne). On voit sur la tranche un mince serpent en relief, enlacé sur lui-même et dont les ondulations forment une multitude de replis. Un petit vase contenant des cérites et des mélanies était aux pieds de l'enfant.

Un troisième couvercle, fragmenté, d'un travail grossier, représente encore, sur le plat, un gros serpent gravé, dont les ondulations ne forment que cinq replis.

Plusieurs recouvrements n'ont pour décoration que des cercles correctement enlacés, gravés sur la tranche. Les autres n'ont aucun dessin et sont d'un seul bloc et quelques fois en deux morceaux. Ils sont généralement plats et rarement en forme de toit.

Outre les sarcophages, il a été trouvé sept bornes ou cippes funéraires, dont les spécimens sont joints à cette notice (1).

Les sépultures sont si rapprochées les unes des autres qu'elles se touchent presque. Leur orientation qui n'est pas d'une régularité parfaite va du Sud-Ouest au Nord-Est. Leur alignement sur plusieurs lignes

(1) Sarcophages, bandes de pierre, cippes funéraires ont été extraits des carrières de Presles et principalement de Colligis où les tombeaux étaient façonnés à l'avance. Il existait là une véritable fabrique de sépulcres.

Ed. Fleury. — ant. et mon. 2e vol. p. 134, 135.

Digitized by Google

est assez correct ; mais leur enfouissement est très-variable : sur la première rangée, au bord du chemin vicinal, la profondeur varie de 0,60 à 0,80 ; sur la deuxième ligne, elle est de 1 mètre 60 environ. A mesure que le terrain s'élève, la profondeur augmente, comme si les fossoyeurs avaient, en creusant, cherché la rencontre du sable.

Les corps sont inhumés tantôt dans des auges en pierre, dont quelques-unes sont décorées à l'extérieur de traits géométriques tracés à la pointe sèche et peints en rouge ; tantôt, et c'est le plus souvent, dans de simples fosses creusées dans le sable ; elles sont alors séparées par des pierres grossières ou par de longues dalles. Plusieurs de ces bandes, larges de 0,34 sur 1,60 de long, sont ornées de doubles, de triples cercles, finement gravés et terminés toujours par la queue et la tête de l'inévitable reptile qu'on retrouve sur les agrafes et les fibules (1).

La présence de gros et longs clous de fer, assez peu communs du reste, indique aussi l'emploi des cercueils en bois. Les vestiges de deux tombes en plâtre ont été constatés dans le premier alignement qui confine à un emplacement gallo-romain (2).

(1) Les peuples préhistoriques plaçaient souvent les restes des leurs « entre de larges dalles brutes. Telle était » la dernière demeure de l'homme de Solutré et telle elle » se retrouve aux temps mérovingiens. »

Mis de Nadaillac. Peuples préhist. p. 290.

(2) Ce terrain, situé au bas du mont des Pigeons et

Digitized by Google

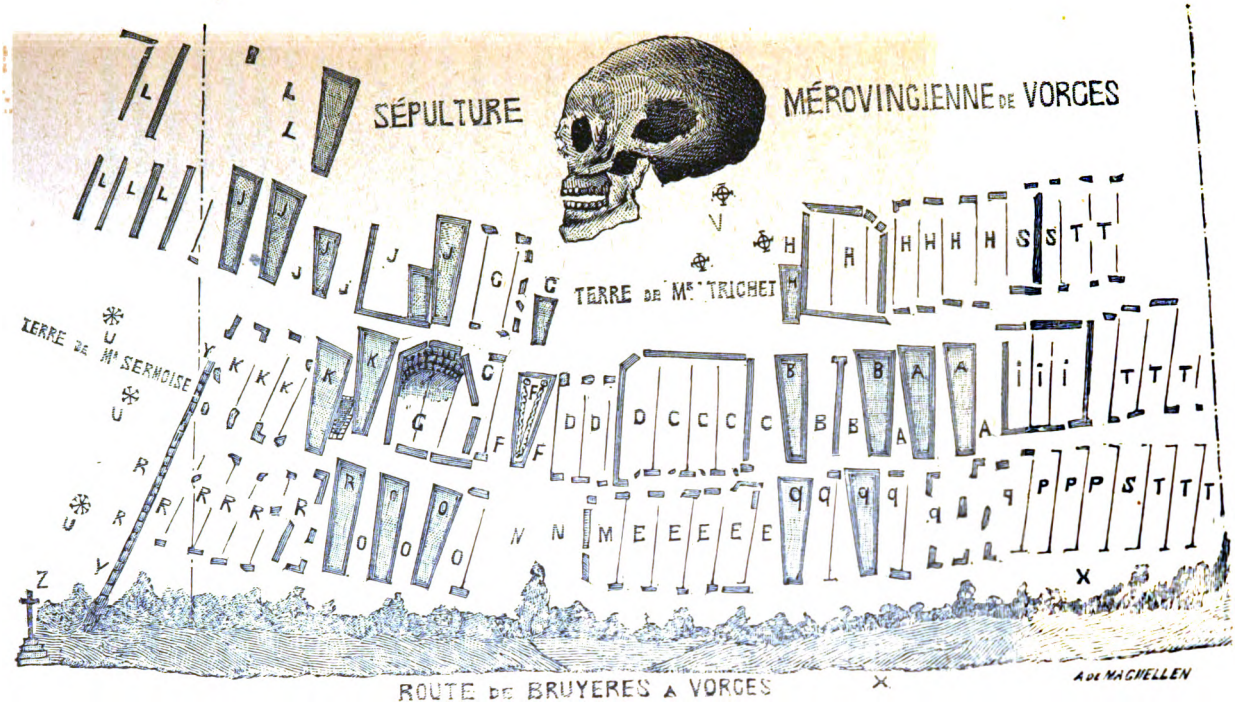

Digitized by Google

Je n'ai rencontré nulle trace de crémation, quoique la coutume d'incinérer les morts, adoptée par les Gaulois, ait dû persister chez quelques peuplades. En effet, par un édit de Charlemagne, en date de 789, qui prohibait la pratique ancienne des festins funéraires sur les tombes des défunts, il était défendu sous peine de mort de brûler les cadavres.

Plusieurs sépultures superposées ont été découvertes, ainsi que des sépultures de famille renfermées dans des enceintes rectangulaires. Ces enclos funéraires, limités par des fragments de roche, par de longues dalles, ne contenaient qu'un seul sarcophage de pierre, probablement celui du chef de famille et un certain nombre de fosses séparées par une humble bordure de pierres. Là se trouvaient réunis pour l'éternité ceux que la mort avait enlevés de leurs foyers.

Les corps étaient étendus sur le dos, les bras croisés,

coupé par la route vicinale, aboutissait au lieu dit les *hommées* (réunion d'hommes morts). C'est dans le talus du chemin que M. Ed. Fleury a recueilli des débris de poteries rouges, un vase en terre noire et un médaillon en argent du Bas-Empire, monté en broche, qui fait partie de ma collection. Mme Brayer-de Lacampagne avait également recueilli aux alentours des monnaies romaines et quelques petits vases. J'ai moi-même ramassé plusieurs beaux fragments de poterie et les morceaux d'une coupe en terre grise, ayant 0,24 de diamètre sur 0,7 de haut.

J'ajouterai que les travaux de jardinage, dans les hommées, mettent souvent à jour des pierres de fondations, mais jamais des traces de sépulture. Ce lieu très-marécageux ne se prêterait pas à ce dernier emploi.

Digitized by Google

toutes les races humaines et un souvenir gardé d'âge en âge par nos Mérovingiens?

La plupart des boucles, agrafes, bagues, bouts de lanière, porte des dessins primitifs, vigoureusement gravés, figurant des signes chrétiens, des astres, des clefs, des figures humaines, des têtes bestiales, rarement des lettres initiales; mais le plus souvent des reptiles (1), des traits géométriques, des lignes cabalistiques. Avec de l'attention, on finit par découvrir dans ce chaos, dans ces enchevêtrements de lignes, des représentations d'animaux. Ces fantaisies de graveur sont d'une interprétation difficile, si on suppose un instant qu'elles aient quelque signification. Il en est de si bizarres qu'elles m'ont rappelé les hiéroglyphes mégalithiques du célèbre tumulus de l'île de Gavr'inis, dont j'ai visité le dolmen en 1886.

J'ai pensé que la seule manière de les décrire intelligiblement serait d'en reproduire les dessins par la photographie. Nul mieux que mon ami Maurice Dollé ne pouvait s'acquitter de cette œuvre artistique. J'ai donc invoqué son aide et sa bienveillance. Je le remercie cordialement du secours qu'il a bien voulu me prêter.

(1) Le serpent, représentant l'*esprit*, le *souffle* qui anime le monde, figure sur les vieux bas-reliefs mystiques de l'Égypte, de la Phénicie, de l'Inde. On le retrouve dans le culte des Druides gaulois, consacré au *grand esprit*, à l'être suprême sous le nom d'Hésus qui correspond au mot grec *pneuma*, *souffle*.....

Religion des Gaulois. par dom Martin.

Digitized by Google

NOMENCLATURE

Boucles de ceinturon ; Plaques, Contre-Plaques ; Boucles de vêtement :

9 Plaques, contre-plaques et boucles en fer. — Planches 2-3-10.

2 Plaques, contre-plaques et boucles en fer damasquiné, une en partie détruite, l'autre a pu être restaurée. — Pl. 3-10-11.

1 Grande et superbe agrafe de ceinture, complète, en bronze, gravée, damasquinée, ornée de 9 boutons dorés. — Pl. 6.

14 Agrafes de ceinture avec leurs boucles, gravées et argentées. — Pl. 1-4-5-7-9-13-14-16.

4 Boucles argentées. 15-20-22.

2 Boucles en bronze. 9-11.

Ornements de vêtement ; Plaques ajourées.

2 Perroquets en bronze, avec 4 petites équerres de même métal, constellés d'une infinité de petits cercles gravés. — Pl. 24.

2 Rouelles en potin avec pointillés. 6.

1 Rouelle en potin, dite plaque au chevalier, avec sa bélière, une aiguillette et un bouton de même métal. — P. 23.

1 Petite plaque rectangulaire argentée, ciselée, grande croix centrale. — Pl. 12.

1 Petite agrafe double sans crochet, en bronze, rappelant celle du tombeau de Childeric. — Pl. 10.

7 Boutons en cuivre. — Pl. 5-9-13.

Digitized by Google

8 Boucles minuscules sur de jeunes enfants. — Pl. 9-10-12.

7 Boucles en bronze de lanière. — Pl. 17-19-23.

12 Bouts ou aiguillettes de lanière en potin, en bronze, simples, gravés, damasquinés. — Pl. 7-10-17-20-22-23.

1 Aiguillette en fer damasquiné. — Pl. 2.

9 Goupilles d'ornement et de chaussures. — Pl. 7-11-16-19-23.

Bagues, Bracelets, Fibules, Bijouv, Épingles à cheveux, Colliers.

2 Bagues en argent avec pierre rouge. — Pl. 5-19.

1 Bague, bronze argenté avec croix à branches recourbées. — Pl. 12.

1 Bague, bronze argenté, une main gravée. — Pl. 8.

1 Bague en bronze, — une biche. — Pl. 10.

1 Bague en bronze, — un éléphant. — Pl. 6.

1 Bague en bronze, — un monograme. — Pl.

1 Bague en bronze, — un feuillage. — Pl. 5.

1 Bague, très-petite, en bronze, — filigrane ajouré. — Pl. 19.

5 Anneaux en bronze.

5 Bracelets en bronze. — Pl. 4-12-15-19.

1 Bracelet en bronze, composé de replis de serpents et s'élargissant à volonté. — Pl. 20.

1 Bracelet de jeune fille. — Pl. 17.

2 Bracelets de très-jeune fille. — Pl. 15-19.

1 Grande fibule dorée et ciselée, composée d'une large tige ornée d'une croix et terminée par un épanouissement couronné de 9 appendices avec verroteries. Un fragment d'étoffe adhérait à ce joli bijou. — Pl. 17.

Digitized by Google

1 Fibule, bronze, — genre serpent. — Pl. 16.

3 Fibules, bronze, — genre perroquet. — Pl. 12-19.

2 Fibules rondes en fer, genre cruciforme, 4 verroteries séparées par 4 minces plaques d'argent estampées. — En très mauvais état. — Pl. 12.

3 Fibules, genre bouclier, en bronze. — Pl. 2-5-7.

1 Fibule, genre bouclier, avec pierre bleue au centre. — Pl. 7.

1 Fibule, genre bouclier, argenté, avec une large croix dans le champ. — Pl. 5.

1 Fibule dorée, genre bouclier, avec verroterie. — Pl. 10.

1 Fibule argent, filigranes et verroteries sur feuille d'or, — genre bouclier. — Pl. 12.

1 Fibule, bronze argenté, légende fruste autour d'une figure barbue, genre bouclier. 14.

1 Fibule en bronze en forme de croix patée. — Pl. 24.

1 Petite fibule en bronze, forme gallo-romaine. — Pl. 22.

2 Petits crochets de sureté pour bijoux, en bronze. — Pl. 16.

3 Boucles d'oreilles en argent. — Pl. 17-19.

2 Boucles d'oreilles en argent, avec verroteries. — Pl. 13.

3 Épingles de coiffure en bronze. — Pl. 4-5-7.

9 Épingles styliformes en bronze. — Pl. 8-9-16-20.

1 Grande épingle styliforme en or et en argent. — Pl. 12.

1 Bout en argent d'une très-petite gaîne de couteau. — Pl. 19.

Digitized by Google

1 Petite sonnette en bronze doré. — Pl. 19.

Perles d'ambre, perles en terre émaillée, perles en verre, très-petites perles en verre, forme d'aile, dites amulettes. En tout près de cinq cents grains, ayant formé plus de quinze colliers. — Pl. 1-5-6-11-13. 15-17-19.

Objets divers et accessoires.

2 Pinces à épiler en bronze. — Pl. 1-19.

1 Aiguille en bronze. — Pl. 20.

2 Ciseaux en fer. 18.

Nombreux couteaux de toutes dimensions et quelques douilles en bronze. — Pl. 11.

1 Grande clef en fer. — Pl. 14.

2 Crochets en fer et leurs pitons. — Pl. 4-13.

18 Grands clous en fer de cercueils.

Très petits clous en bronze. — Pl. 4.

1 Amulette en jaspe. — Pl. 2.

1 Boule très-aplatie en verre opaque grossier, grisatre et marbré de blanc, avec moulure au centre. [Diam. 0,8] (deux fragments). — Pl. 24.

1 Pierre à affuter percée d'un trou. — Pl. 19.

Armes.

Elles étaient en minorité, ce qui indique que la peuplade de Vorges n'était pas une tribu guerrière.

2 Francisques (haches). — Pl. 7.

3 Framées (lances). 18.

4 Epées à double tranchant.

5 Scramasaxes ou sabre à un seul tranchant. — Pl. 2.

1 Entrée en bronze d'un fourreau de sabre. — Pl. 14.

Digitized by Google

3 Poignards. 18.
Débris de fourreau en cuir et bois. — Pl. 3.

Poteries et Verreries.

Elles étaient peu communes.

10 Petits vases en terre grise et noire. — Pl. 1.8.9.16.
17.21. 2 Petites burettes à une anse. — Pl. 4.20.
Fragments de verre. débris d'une boule. — Pl. 24.
1 Grand anneau d'une belle irrisation (Diam. 0,4) qui avait peut-être retenu une natte de cheveux de quelque blonde gauloise. — Pl. 9.

Silex.

Tandis que sur les hauteurs du mont des Pigeons les instruments de pierre, haches, couteaux, pointes de flèche, se rencontrent fréquemment. ils sont presque introuvables dans la nécropole. Ils se bornent à quelques débris de couteaux, à une pointe de flèche, à des morceaux de silex taillés qui ont servi sans doute à produire du feu. Que ces outils de pierre, si communs sur la montagne, aient jadis appartenus à des peuplades nomades ou sédentaires, faut-il leur attribuer un âge très-reculé? qu'il me soit permis de ne point partager les croyances hasardées d'une école moderne, qui fait remonter à une antiquité fabuleuse l'usage des outils de pierre et veut que leur emploi soit exclusif de toute civilisation et la marque certaine de l'intelligence bestiale de l'homme primitif.

Qu'il suffise de rappeler ici que les outils en silex sont prescrits par la Bible elle-même ; (Josué, chap. V, § 2).

Digitized by Google

Que les Egyptiens les employaient, au dire d'Hérodote, pour la préparation des momies, pour le percement des mines :

Que sous l'empereur Hadrien, ils servaient à certaines opérations chirurgicales, témoins ces vers de Juvenal :

Ingens
Semivir, obsceno facies reverenda minori
Mollia qui rupta secuit genitalia *testa*.
(Sat. VI, v. 514 et 515).

Que les Féciaux (prêtres romains appelés à la conclusion des traités) tenaient en main l'herbe sacrée et un fragment de silex ;

(Tire-Live. — Aulu Gelle.)

Qu'on s'est servi de haches en pierre, fixées à des manches en bois, à la bataille d'Hastings ; (Guillaume de Poitiers.)

Que les troupes régulières du Japon et de la Chine comptent encore des compagnies armées de silex à ailerons ; (L'abbé Hamard et Chabas.)

Les indigènes de la nouvelle Calédonie qui de nos jours se servaient de la pierre ne sont nullement inférieurs à leurs voisins.

Bien plus, nos bucherons emploient encore des outils en silex pour enlever l'écorce des arbres.

Monnaies.

Les médailles romaines n'étaient pas seulement des objets de curiosité chez les Franco-Mérovingiens : utilisées comme monnaie, elles servaient aussi à

Digitized by Google

parer leurs colliers, leurs bracelets, leurs fibules. Une vingtaine de pièces sont sorties des fouilles, ainsi que trois Gauloises. Plusieurs, percées de trous, provenaient de colliers. J'ai noté :

2 Jules César, — 1 Vespasien, — 1 Gordien, — 1 Gallien, — 1 Pupien, — 1 Maximin, — 8 Constantin 1er, — 2 Constantin 2, — 2 Constans, — 1 Magnence, — 1 Valentinien, — 1 Gratien.

Les nombreuses trouvailles de monnaies et de poteries romaines dans notre contrée ne prouvent clairement rien de plus que le passage fréquent des Romains et l'existence de relais ou d'auberges placée jadis aux abords des voies romaines.

Tel est le produit des fouilles de la sépulture de Vorges. Il n'offre rien de nouveau, car le mobilier funéraire des Mérovingiens est partout le même. J'ai néanmoins tenu à le publier dans son entier, parce que l'ancienneté de Vorges était restée problématique. Ce charmant village trouvera donc dans les planches produites ici ses parchemins d'antique origine.

Si je ne puis indiquer avec certitude de quelle race descendaient ses premiers habitants, je ne crois pas me tromper en affirmant que l'élément celtique a sans cesse prédominé en France et que là vit toujours l'âme de l'ancienne Gaule, avec ses qualités et ses imperfections. Chez aucun peuple d'Europe on ne rencontre une telle persistance du caractère originel : aussi ces braves pétitionnaires de 1789 avaient-ils raison de repousser la qualification de fils de la Ger-

Digitized by Google

manie et de réclamer pour leurs concitoyens le nom national de Gaulois (1).

Bruyères, 4 novembre 1886.

CH. HIDÉ.

LÉGENDE DU PLAN DE LA SÉPULTURE

Indication et dates des fouilles.

A — 6 octobre 1883.
B — 7 octobre.
C — 8 octobre.
D — 9 octobre.
E — 10 octobre.
F — 11 octobre, tombe ciselée et sculptée, borne funéraire.
G — 12 au 17, borne funéraire.
H — 18 au 22.
I — 23 octobre.
J — 24 et 25.
K — 26 et 27, tombe d'enfant, bornes funéraires.
L — 28 et 29, dalles de séparation ciselées.
M — 3 novembre, borne funéraire.
N — 4 novembre, emplacement vide d'ossements et de tombe.
O — 5 novembre.
P — 11 et 13.
Q — 14, tombes en plâtre où se trouvaient une belle agrafe, un style et des plaques d'ornement.
R — 15 au 23.

(1) Poterie Gauloise, par du Cleuziou, pag. 20 et 21. Le Tiers-Etat, par l'abbé Sieyès.

Digitized by Google

S — 2 décembre.
Fouilles interrompues jusqu'au 4 janvier 1884.
T — du 4 janvier au 6. Fin.
V — Emplacement de tombes, découvertes en 1861.
U — Tombes et objets trouvés en 1861. (1)
Y — Restes d'une muraille ancienne.
Z — Croix Matras.
X — Emplacement Gallo-romain traversé par la route.(2)

J'ai recueilli dans ma collection une centaine d'objets trouvés dans les différentes fouilles et placé dans mon jardin les tombes, cippes et fragments dignes d'intérêt.

OBSÈQUES DE M. TAIÉE

Il est du devoir de la Société Académique de consacrer, dans ses annales, le souvenir de ceux de ses membres qui ont le plus souvent coopéré à ses travaux et apporté à ses réunions, avec l'aménité et la bonne grâce de leurs rapports, le précieux appoint de leur érudition. Un souvenir reconnaissant doit être donné à ces travailleurs par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur pays et à l'étude de ses monuments.

La Société Académique a, le 4 août 1889, rendu

(1) Une d'elles mesurait 2 mètres de long. et 0,70 à la tête.

(2) **24 Planches, par suite d'un retard dans leur impression, se trouvent à la fin de ce volume.**

Digitized by Google

les derniers devoirs à M. Taiée, son ancien vice-président et lui appartenant encore comme membre honoraire. M. Taiée avait occupé, dans l'enseignement, les hautes fonctions d'Inspecteur d'Académie et il se rattachait encore à l'Instruction publique par les liens de l'honorariat.

Le *Journal de l'Aisne*, dans son numéro des 5 et 6 août, a ainsi rapporté cette cérémonie funèbre :

Hier 4 août, ainsi que nous l'avions annoncé, ont été célébrées les obsèques du regretté M. Taiée, inspecteur d'académie honoraire.

M. l'abbé Baton, curé-archiprêtre, officiait.

Les honneurs suprêmes ont été rendus au légionnaire par un piquet du 45e de ligne.

Le deuil était conduit par M. Combier, président du tribunal, M. Paisant, inspecteur d'académie et M. de Florival, président de la Société académique.

MM. Mahon, ancien professeur au Collège de Laon, bibliothécaire de la ville de Laon ; Matton, archiviste départemental ; Midoux, professeur de dessin au Lycée, bibliothécaire-archiviste de la Société académique, et Pasquier, ancien notaire, tenaient les coins du drap mortuaire.

On remarquait, dans l'assistance, une délégation de la Société de secours mutuels avec sa bannière et l'Harmonie municipale.

Au cimetière, l'honorable M. de Florival a prononcé le discours suivant :

Je viens, au nom de la Société académique, dire un dernier adieu à celui qui en a été longtemps le Vice-Prési-

Digitized by Google

dent et qui n'a pas cessé de lui appartenir comme membre honoraire.

La vie de M. Taiée a été tout entière consacrée au travail. Dans l'enseignement, il a parcouru une brillante carrière tant comme professeur que comme administrateur. Ses longs services furent récompensés par la nomination de chevalier de la Légion d'Honneur et celle d'officier de l'Instruction publique. Quand, atteint par la limite d'âge, il dut quitter ses fonctions d'inspecteur d'Académie, il trouva, dans l'étude, l'occupation de sa verte vieillesse. Laon était devenu sa ville d'adoption, il s'attacha à perpétuer le souvenir de plusieurs de ses anciens établissements religieux ou civils.

L'histoire de la célèbre abbaye de Prémontré n'avait pas encore été abordée, au moins dans son ensemble. Il fut séduit par ce vaste sujet et le succès couronna ses patientes recherches, à ce point que les exemplaires de ce remarquable travail se trouvèrent presqu'aussitôt épuisés. Il ne fut pas moins bien inspiré dans son histoire de l'abbaye de Saint-Jean de Laon.

Mais il était une autre étude qui allait — si je puis parler ainsi — bien plus au cœur de l'ancien haut fonctionnaire de l'Université, c'était celle du collège de cette ville. Elle fut faite, à vrai dire, magistralement et comprit le récit détaillé des différents modes d'enseignement à Laon depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du siècle dernier. Ce n'était là qu'une première partie qui appelait une suite. M. Taiée ne faillit pas à cette nouvelle tâche et ce travail qu'il voulut bien nous communiquer ainsi qu'à plusieurs de ses collègues, ne fut pas inférieur aux autres. Cette dernière œuvre de sa vie n'a pas été publiée, mais son savant auteur en a légué le manuscrit à la bibliothèque de cette ville, où il pourra être souvent et utilement consulté. On y retrouve les qualités maîtresses de notre bien regretté collègue : correction du style, sûreté des

Digitized by Google

documents, pensées élevées et surtout profond amour de la vérité qui le portait à exprimer, sous une forme parfois sévère, des jugements toujours, du reste, sérieusement motivés.

C'est donc au milieu de ses livres et dans la société d'un certain nombre d'amis qui appréciaient, à leur valeur, la droiture de son caractère et la variété de ses connaissances que M. Taiée a terminé sa vie, cherchant toujours, aussi longtemps que ses forces le lui ont permis, à être utile et à communiquer aux autres le fruit de toute une existence de travail et de hautes aspirations.

La Société académique perd en lui un de ses membres les plus distingués et zélés, et la ville de Laon un de ses citoyens les plus respectés.

OBSÈQUES DE M. MIDOUX.

M. Midoux, bibliothécaire archiviste de la Société académique, a succombé à Laon, le 15 janvier 1890, à une courte maladie qui l'a enlevé dans tout l'éclat de sa carrière artistique. Sa mort causa une profonde et douloureuse impression. La Société académique, si gravement frappée par ce coup inattendu, se réunit d'urgence à l'effet d'arrêter les dispositions à prendre pour rendre les derniers devoirs à l'un de ses membres les plus actifs, dont les services rendus à l'archéologie et à l'histoire locale demeureront impérissables dans les souvenirs de tous ses collègues et sont attestés par un grand nombre des publications contemporaines de la région.

Digitized by Google

Cette triste solennité a été célébrée le samedi 18 janvier.

Le *Journal de l'Aisne*, dans son numéro du dimanche 19 janvier, a donné le compte rendu suivant de cette cérémonie funèbre :

« Ainsi que nous l'avions annoncé, les obsèques de notre bien regretté concitoyen, M. Étienne Midoux, ont eu lieu aujourd'hui samedi en l'église Notre-Dame.

M. l'abbé Baton, archiprêtre, officiait, assisté de MM. les vicaires de la paroisse.

La vaste cathédrale, que M. Midoux avait tant de fois visitée, était entièrement remplie par une sympathique assistance.

De magnifiques couronnes avaient été offertes comme un pieux hommage rendu à la mémoire de M. Midoux.

1° Une grande couronne de fleurs d'acacias et de violettes portant cette inscription : « La Société académique de Laon. »

2° Une grande couronne de perles blanches avec cette inscription : « Les professeurs du Lycée de Laon à leur collègue. »

3° Une autre, exactement semblable à la précédente, portant : « Les élèves du Lycée de Laon à leur professeur. »

4° Une autre, en perles violettes et noires, don de MM. les professeurs et de MM. les élèves-maîtres de l'École normale.

5° Une autre, en fleurs de porcelaine, envoyée par le personnel enseignant et les élèves de l'École normale d'institutrices.

Digitized by Google

6° Une couronne de perles blanches et feuillage offerte par les élèves du cours municipal de dessin.

7° Une croix de mousse et violettes, provenant des élèves des cours secondaires de jeunes filles.

En tête du cortège marchaient les élèves du Lycée, de l'École normale primaire et du cours municipal de dessin.

La vénérable religieuse qui avait soigné M. Midoux dans sa dernière maladie suivait son cercueil.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par : MM. Baudemant, trésorier de la Société académique ; Desmarquest, conseiller municipal, remplaçant M. le maire, empêché ; Duret, économe du Lycée ; Mahon, ancien professeur au collège, bibliothécaire de la ville ; Marquiset, architecte départemental, membre de la commission du Musée et Vaillant, directeur de l'École normale primaire.

Puis venaient, conformément au cérémonial réglé d'avance, M. de Florival, juge au tribunal civil, président de la Société académique et M. Paisant, inspecteur d'académie, président de la Société de géographie, conduisant le deuil.

Le père du défunt, un de ses parents, et M. Matton, archiviste honoraire, ami.

La Société académique, conduite par M. Lemaître, vice-président, M. Lobgeois, secrétaire des séances, faisant partie du bureau, et parmi les membres de laquelle nous citerons MM. Combier, président du tribunal, ancien président de cette Société ; d'Ersu, Dollé, Ermant, Glinel, Harduin de Grosville, Lion, l'abbé

Digitized by Google

Marlier, Souchon, M. l'abbé Lecomte, membre correspondant, dont l'histoire de N.-D. de Liesse avait été enrichie des dessins de M. Midoux.

M. Luquet, proviseur, et MM. les professeurs du Lycée, tous en robe.

Le bureau de la Société de géographie.

Dans le cortège nous avons distingué : M. le Préfet de l'Aisne ; M. le général Segretain, accompagné de M. le capitaine Augier, son officier d'ordonnance ; M. Moquet, inspecteur général des ponts et chaussées honoraire ; M. Ducauroy, secrétaire général honoraire de la Préfecture ; M. Ganault, conseiller général ; M. Roullier, conseiller de Préfecture honoraire ; MM. Baillet et Périnne, vice-président de la Société de géographie, conseillers de Préfecture ; MM. Bazin, Blanquinque, Carlier-Lefèvre, Doré, Mennesson, conseillers municipaux ; M. le Dr Pineau, médecin-major de 1re classe du 29e d'artillerie, M. Salomon, directeur du *Courrier de l'Aisne*, ami du défunt, etc., etc.

Le deuil des dames était conduit par Mme Courtois, directrice des cours secondaires de jeunes filles, et par Mlle Laurain, directrice de l'Ecole normale d'institutrices : les élèves de ces deux établissements assistaient également à cette cérémonie funèbre.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, l'un par M. de Florival, l'autre par M. l'inspecteur d'Académie Paisant. »

Digitized by Google

Voici les textes de ces discours :

Discours de M. de Florival, président de la Société académique.

La Société académique a éprouvé, depuis quelque temps, des pertes bien sensibles.

Avant-hier, elle s'associait aux éloquentes paroles prononcées sur la tombe de M. le docteur Journal, frappé dans l'accomplissement de son devoir.

Aujourd'hui, elle vient dire un dernier adieu au plus dévoué de ses membres dont la disparition laissera, au milieu d'elle, un vide qui n'est pas près d'être comblé.

Enfant du pays, artiste éminent, professeur distingué, savant archéologue, M. Midoux a droit, à ces divers titres, à toute notre reconnaissance, à tous nos regrets.

Épris d'un amour enthousiaste pour le sol natal, il s'était consacré tout entier à en retracer les beautés architecturales. Renonçant aux succès plus brillants qu'il eût certainement rencontrés sur un théâtre plus étendu, il voulut, avant tout, rester Laonnois. Il en fut récompensé par l'estime de ses concitoyens et une popularité qui ne s'éteindra pas avec lui.

M. Midoux est le fils de ses œuvres ; sa vie peut se résumer dans le mot : travail.

Né à Laon le 11 juin 1829, il commença ses études dans cette ville à l'école supérieure, alors dirigée par M. Carle. Élève de l'Ecole des arts-et-métiers de Châlons, il entra à l'École des beaux-arts à Paris et fréquenta l'atelier de Picot. Il devint bientôt un aqua-fortiste des plus remarquables et ces premiers succés comblèrent de joie un père, dont il était l'orgueil, et qui a aujourd'hui la douleur de lui survivre.

Il est peu de personnes, parmi vous, qui ne connaissent les dessins de M. Midoux. Avant d'appartenir à l'enseignement, il avait employé les loisirs de son indépendance

Digitized by Google

laborieuse à des excursions sans nombre, dans lesquelles son crayon habile et sa science archéologique saisissaient et sauvaient de l'oubli tout ce qui, dans notre région, présentait un intérêt quelconque : ici la crypte de Saint-Génébaud, là les chapiteaux de Chivy, là encore ces pierres tombales rendues par lui impérissables, et bien d'autres motifs d'iconographie civile et religieuse, dont nous ne pouvons, en ce moment, faire la trop longue énumération.

La finesse de son crayon le disputait à l'exactitude de son coup d'œil. Il avait surtout un merveilleux talent pour faire ressortir les caractères distinctifs, les traits saillants des monuments qu'il reproduisait et un art sans égal pour rendre l'aspect archaïque de nos antiques sculptures et de nos vieilles peintures. Sa parole ardente et imagée complétait les enseignements de son crayon avec un charme si communicatif qu'aucun de ses auditeurs n'y pouvait rester indifférent. D'ailleurs, il connaissait si parfaitement le cadre historique des monuments qu'il décrivait, qu'on ne pouvait s'étonner de le voir en rendre aussi fidèlement le sens archéologique et la couleur locale.

A côté de l'artiste, on nous permettra de montrer en lui l'érudit, poursuivant ses recherches dans nos archives, y faisant de véritables découvertes.

En 1867, il commença, en collaboration avec M. Matton, alors archiviste du département de l'Aisne et si connu par ses importantes publications, un relevé descriptif des Filigranes des papiers employés en France aux siècles derniers. Cette œuvre de patience et de reproduction graphique fut récompensée par le Comité des Sociétés savantes. C'était là un sujet d'étude tout à fait inédit. Depuis, il compléta ce vaste travail, qui mériterait d'être publié en son entier, par la communication, très-appréciée, à la dernière réunion des Sociétés savantes à Paris, d'une collec-

Digitized by Google

tion, véritablement unique en son genre, de 6,000 filigranes datés, qui permet de reconstruire l'histoire de toutes les marques de papier.

Personne ne peut disputer à M. Midoux le mérite de la conservation des magnifiques vitraux qui, suivant le mot de M. de Lasteyrie, font, sous ce rapport particulier, de la cathédrale de Laon « un brillant satellite » de celle de Reims. Ce fut lui qui, après la terrible explosion, dont le souvenir demeurera à jamais gravé dans l'esprit des habitants de notre ville, démonta les parties de vitrail déjà atteintes, en recueillit les débris épars et en composa des croquis. C'est donc, comme on l'a dit très justement, « grâce à M. Midoux que les deux lancettes de droite et » de gauche du chevet de la cathédrale ont été sauvées ; » sa patience, sa persévérance, son habileté et sa science » ont rendu possible la restauration de ces belles verrières » du XIIIe siècle. »

Non content d'en avoir ainsi assuré la conservation matérielle, notre collègue voulut en faire l'objet d'une monographie, et il en a dessiné, parfois au péril de ses jours, les principaux médaillons. S'il n'a pas vu la publication entière de ce travail, c'est moins à lui qu'à nous, qu'il avait bien voulu associer à cette entreprise, qu'il faut en imputer la faute.

Très-assidu aux séances de notre Société académique, dont sa modestie l'a seule empêché d'être le président, il y portait, avec cette ardeur qui donnait tant de vie aux discussions et d'intérêt aux questions les plus arides, un esprit d'initiative et d'universalité que ne rebutait aucune difficulté. L'histoire générale ou locale, l'art sous ses formes multiples, l'archéologie proprement dite et toutes ses branches, la numismatique, la paléographie, la bibliographie, rien n'échappait à cet esprit toujours en éveil, si bien servi par une imagination féconde et une volonté persévérante. Quand une fois il avait entrevu un but utile, peu

Digitized by Google

lui importaient les longueurs de la route et les aspérités du chemin.

Nul d'entre vous n'ignore quelle part il prit à l'Exposition ouverte à Laon en 1883. Vous n'avez pas oublié non plus cette autre Exposition — dont il fut à la fois le promoteur et l'organisateur — de cartes et de gravures locales, exclusivement sorties de ses cartons, et que nous avons admirées dans les galeries de la Préfecture : œuvres d'artistes du pays, reproductions des sites pittoresques de la région, de ses monuments les plus remarquables, des évènements principaux de son histoire, portraits de ses hommes célèbres. Posséder ces raretés était pour lui peu de chose, s'il n'en partageait le bénéfice avec ses concitoyens, faisant volontiers de son bien le bien de tous.

Ce n'est pas nous à parler de son enseignement ni de la place considérable qu'il occupa dans la Société de géographie, mais nous ne pouvons passer sous silence les témoignages de distinction et de haute estime qu'il reçut, il y a un peu plus de deux ans, de la Société française d'archéologie tenant alors ses assises au milieu de nous. Elle lui décerna une de ses grandes médailles pour ses travaux archéologiques dans le Laonnois et pour son enseignement à l'École normale.

Quoiqu'habitués aux prodiges journaliers de cette vie laborieuse, que de fois ne nous sommes-nous pas demandé, avec une admiration mêlée d'inquiétude, comment il pouvait suffire à tant de cours dans nos divers établissements universitaires et communaux, à tant de travaux particuliers qu'il entreprenait et menait à fin avec une si absolue méconnaissance de ses forces, un si complet oubli de sa fatigue et des ménagements que sa santé, si gravement ébranlée il y a trois ans, eussent rendus nécessaires. Lui seul semblait n'y point songer et ne point redouter les conséquences fatales de cette dévorante existence.

Digitized by Google

Aussi acceptait-il, sans les compter, les charges nouvelles pour lesquelles le désignait sa grande et spéciale compétence. Il devint conservateur du Musée de Laon et apporta, dans ces fonctions particulièrement attrayantes pour lui, tout le dévouement et l'ardeur qui étaient le fond de son caractère. Il appelait de ses vœux et il espérait voir bientôt le jour où ces collections pourraient recevoir, par ses soins, dans un local plus vaste, leur classement définitif. Il voulait aussi, et ce fut la pensée dominante de sa vie, les enrichir du don de ses magnifiques collections particulières, lentement composées, avec goût et savoir, et souvent au prix de bien des sacrifices.

Nous avons essayé de résumer l'œuvre de l'artiste éminent, mais vous me reprocheriez de quitter cette tombe qui va se fermer, sans vous dire un mot du caractère de l'ami, du collègue si regretté, que fut pour nous Etienne Midoux. Qui d'entre nous n'a pu apprécier cette intelligence vive et originale, ce caractère indépendant et désintéressé, délicat, d'une fierté que quelques-uns pouvaient trouver parfois un peu ombrageuse, mais qui ne nuisait ni à la fidélité de son affection ni à la sûreté et au charme de son commerce ?

Non, la mémoire de M. Midoux ne sera pas perdue dans ce pays qu'il aimait tant. Elle s'y conservera forte et durable par le souvenir de sa noble et utile existence, par son œuvre, à vrai dire immense, inspirée par un sentiment si généreux et si patriotique.

Discours de M. l'Inspecteur d'Académie.

MESSIEURS,

M. le Président de la Société académique vient de retracer avec autorité la carrière de M. Midoux comme archéologue et comme artiste, permettez-moi de lui adresser, à mon tour, un dernier adieu au nom de l'Université.

Digitized by Google

M. Midoux, était, depuis huit ans seulement, professeur de dessin au Lycée, aux Cours secondaires de jeunes filles et aux deux Ecoles normales de Laon. Il avait dépassé la cinquantaine quand il entra dans nos rangs, mais ses travaux variés l'avaient préparé depuis longtemps à l'art difficile de l'enseignement. Il avait affiné son goût et assoupli son crayon dans les études de toute sorte qu'il s'était imposées pour conserver le souvenir des différents monuments du département de l'Aisne. Tous ses élèves ont constaté son habileté et son expérience consommée ; ils regrettent en lui le professeur éminent et bienveillant qui non seulement savait discerner les talents naissants, mais encourager tous les efforts.

Avec le concours de ses élèves de l'École normale de garçons il a fait une véritable histoire du monument, du costume, de l'art et de la langue du département, recueillant dans toutes les communes les inscriptions, dessins et estampages dignes d'être conservés. Le congrès archéologique de France fut tellement frappé de cette heureuse idée, qu'en 1887, il décerna une médaille de vermeil au professeur et une d'argent à l'École qui l'avait si bien secondé.

L'École municipale de dessin de Laon, qu'il dirigeait avec autant de zèle que d'autorité, a été encore plus heureuse : elle a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle.

Le ministre de l'instruction publique avait, du reste, rendu justice depuis longtemps au talent et au dévouement de M. Midoux ; en 1879, il l'avait fait officier d'académie et, en 1885, officier de l'instruction publique, il paraissait même disposé à lui accorder une nouvelle récompense. Tout le monde estimait ce travailleur infatigable, ce savant modeste, ce professeur dévoué. Aussi, c'est les larmes aux yeux que nous tous Universitaires, qui l'avons connu et aimé, nous lui disons un suprême adieu.

Digitized by Google

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

LIV^e SESSION.

COMPTE RENDU
DES SEANCES GÉNERALES
TENUES A LAON
En 1887
PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

La Société française d'Archéologie, soucieuse de perpétuer les traditions de son illustre fondateur, voit, dans le pays tout entier, un vaste champ d'étude qu'elle explore patiemment. Vulgariser les découvertes des travailleurs de chaque région, faire surgir dans les discussions échangées avec eux des aperçus nouveaux, stimuler le zèle de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du passé et provoquer les mesures de conservation des monuments qui le rappellent, tel est le but constant de ses efforts.

Le souvenir de ces assises archéologiques de 1887 est encore présent à nos esprits. La presse locale et, en particulier, le *Journal de l'Aisne* en ont soigneusement rapporté les divers incidents dans de longs et érudits articles. Un premier compte rendu, dont

Digitized by Google

l'élégance de la forme s'alliait à l'exactitude du fond, en a été fait, en 1887, dans le 53e volume de la collection du bulletin monumental publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie. Il semblait donc que tout eût été dit et nous ne pensions pas avoir à donner une autre publicité aux procès-verbaux des séances dont la rédaction nous avait été confiée. Il en a été décidé autrement et nous ne pouvons que redouter la comparaison avec ceux qui ont eu, avant nous, à remplir cette tâche. Notre analyse des travaux du Congrès a été publiée dans le volume que la Société française d'Archéologie consacre à chacune de ses réunions périodiques.

La Société académique de Laon a pensé que son bulletin aussi devait rappeler cette importante session à laquelle elle a pris une part si active et elle a, dans sa séance du 5 avril 1889, voté l'impression de ce même compte rendu.

M. Midoux a proposé d'y joindre des gravures exécutées d'après ses dessins et destinées à fixer, plus complétement encore, les souvenirs de tous les congressistes sur les monuments les plus importants ou ayant donné lieu aux discussions les plus approfondies. Cette offre était trop précieuse à la Société académique pour n'être pas aussitôt acceptée avec une unanime gratitude.

Les dessins de M. Midoux sont saisissants de vérité et ils témoignent autant du talent de l'artiste que du savoir de l'archéologue. En les mettant à la disposition de la Société, il a affirmé, une fois de plus, sa

Digitized by Google

volonté persévérante d'en soutenir le bon renom et d'imprimer à ses travaux un caractère particulièrement attrayant. M. Midoux, donnant ainsi une nouvelle preuve de ses sentiments désintéressés, a fait exécuter ces reproductions à ses frais, malgré l'engagement pris par la Société d'en supporter la dépense.

Malheureusement, notre collègue nous a quittés sans avoir pu, suivant son désir, faire profiter la Société des richesses accumulées dans ses cartons qui auraient, pour une longue suite de bulletins, donné un si vif intérêt à nos publications.

L'exposé qui va suivre a un double but : conserver la mémoire de discussions instructives, préciser les progrès accomplis dans l'étude de notre région depuis les précédentes réunions scientifiques tenues à Laon. C'est — qu'il nous soit permis d'emprunter ce mot au langage judiciaire — une sorte de procès-verbal de constat.

Nous nous estimons heureux, pour notre compte, d'avoir cette occasion de citer de nombreux et importants travaux et de rappeler, à notre tour, que si le département de l'Aisne est riche en monuments de tous les âges et en souvenirs historiques de tous genres, il a trouvé, à toutes les époques, pour les décrire et les raviver, des archéologues des plus autorisés, des historiens aussi consciencieux qu'indépendants.

C'est à Soissons qu'a eu lieu le 25 juin 1887, l'ouverture du Congrès dont la seconde partie a été

Digitized by Google

tenue à Laon du lundi 27 au jeudi 30 juin, sous la présidence de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie.

Quelque temps résidence des rois de la seconde race, centre intellectuel fameux, cette antique cité, dont, suivant quelques auteurs (1), Bibrax aurait été le berceau, domine au loin la vaste plaine qui l'entoure. Ses nombreuses églises, ses abbayes qui l'avaient fait surnommer la *Ville Sainte*, sa cathédrale surtout, le plus remarquable, sinon le premier spécimen du style de transition, ce panorama grandiose que l'on découvre de ses promenades, sont autant de puissants motifs d'attraction pour les artistes, les érudits ou les simples touristes. Si l'on n'y peut plus contempler cette antique tour de Louis d'Outremer, qu'un acte de vandalisme a fait disparaître en 1831; le vieux beffroi communal, sacrifié aux exigences militaires; si bon nombre de ses édifices religieux ou de ses constructions civiles ont disparu, il y reste encore assez de monuments intéressants, curieux vestiges des siècles passés, pour retenir ses hôtes.

Laon se rappelait encore les grandes assises archéologiques tenues dans ses murs, en juin 1851, par la Société française d'Archéologie, alors dirigée par son illustre fondateur M. de Caumont, et, en 1858, par les Antiquaires de Picardie, où le regretté abbé Corblet occupait une place si importante. Elle recevait, tout

(1) Melleville, *Histoire de Laon*, t. I, p. 28, (Paris, Dumoulin, 1846).

Digitized by Google

récemment encore, la Gilde belge de Saint-Thomas et de Saint-Luc, qui, au mois d'août 1886, se livra à une étude attentive de ses principaux monuments (1).

Les visiteurs de Soissons ne se retrouvèrent ni moins nombreux, ni moins empressés à Laon. Sagement avares de leurs heures, ils commencèrent immédiatement leurs études, que les procès-verbaux de leurs séances permettront de suivre pas à pas. Plus d'un regrettera qu'elles n'aient pu être dirigées, comme en 1851, par M. l'abbé Poquet, alors inspecteur de la Société pour le département de l'Aisne, et secrétaire du Congrès. Des raisons impérieuses de santé avaient empêché notre savant confrère de nous apporter le précieux concours de ses connaissances en histoire et en archéologie locales.

PREMIÈRE SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à deux heures dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

(1) Un compte rendu détaillé de cette excursion, la vingtième des réunions de la Gilde, a été publié dans le *Bulletin* de cette association (Société de Saint-Augustin, imprimerie Desclée, de Brouver et Cie, Lille et Bruges, 1888, in-4°, p. 250-426).

De nombreuses photolithographies accompagnent cette publication, dont les principaux articles sont dus à MM. le baron Jean Béthune de Villers, Eugène Soil, Joseph et Félix Béthune.

Digitized by Google

MM. Glatigny, maire de Laon, Cortilliot, président de la Société Académique de cette ville, le général Wauwermans, de Villefosse, membre de l'Institut, le major général Wilson, l'abbé Baton, archiprêtre de Laon, Émile Travers, et Roullier, vice-président du Conseil de Préfecture, sont appelés à prendre place au bureau.

Un certain nombre de personnes de la ville et des environs témoignent, par leur présence, de leurs sympathies pour le Congrès, et de l'intérêt qu'elles portent aux communications qui y doivent être échangées.

M. Cortilliot prononce une allocution dans laquelle il souhaite, en ces termes, la bienvenue aux membres du Congrès :

« Mesdames, Monsieur le Président, Messieurs,

« En choisissant les villes de Soissons et de Laon pour sièges de son Congrès annuel, en associant à ses travaux toutes les Sociétés savantes de notre département, la Société française d'Archéologie leur a fait un honneur dont elles sentent tout le prix et dont, pour notre part, nous tenons à lui exprimer ici toute notre gratitude.

« Soyez donc les bienvenus, Messieurs, dans cette vieille cité laonnoise toute pleine de faits et de souvenirs, dont l'histoire particulière s'est confondue si intimement, pendant tant de siècles, avec notre histoire nationale, et qui, aujourd'hui encore, malgré de trop barbares mutilations, reste si riche en glorieux monuments du passé.

« C'est ici, en effet, Messieurs, que le vénérable Anselme fondait ces écoles qui lui valurent le nom de Père de l'Université. — C'est ici que la tradition nous montre

Digitized by Google

Abailard se formant à l'éloquence. — C'est ici que la féodalité dressait ses plus fiers donjons. — C'est d'ici que les peuples partaient à la conquête de leurs libertés. — Et c'est ici, Messieurs, qu'aprés avoir visité notre cathédrale, vous direz avec moi, j'en suis sûr, que l'architecture chrétienne a placé l'une de ses plus rares merveilles et véritablement enfanté des miracles.

« Soyez les bienvenus, vous qui allez consacrer de trop courts instants à cette étude attachante entre toutes de la reconstitution du passé et vous initier, d'après les monuments qu'ils nous ont laissés, aux arts, aux sciences, à l'histoire, à la vie de nos ancêtres.

« Je viens de parler de reconstitution du passé. Vous m'en voudriez, Messieurs, et je m'en voudrais à moi-même, si je ne saisissais cette occasion de saluer ici, une fois encore, la grande mémoire de celui qui, dans notre département de l'Aisne, a, plus que personne, travaillé à faire revivre les siècles anciens dans leurs œuvres et dans leurs hommes.

« Le nom de M. Édouard Fleury n'est pas de ceux qu'il soit permis de ne pas prononcer ici à l'occasion d'une solennité archéologique ; et vous voudrez bien, je l'espère, vous associer aujourd'hui, comme vous l'avez fait il y a quatre ans, au pieux souvenir donné au travailleur émérite, au chercheur infatigable, à celui qui sut être, tout ensemble et avec un mérite égal, un artiste, un archéologue, un historien.

« Il me reste un dernier devoir à remplir, au nom de la Société académique de Laon, j'ai à cœur de remercier, dans la personne de notre excellent maire, la municipalité laonnoise qui a mis tant d'empressement, tant de bonne grâce à nous venir en aide et à nous permettre de recevoir dignement les membres de la Société française d'Archéologie.

« Que l'honorable M. Glatigny reçoive donc l'hommage

Digitized by Google

de notre reconnaissance, comme nous vous l'offrons, respectueux et profond, à vous, Mesdames, qui êtes la note gracieuse de ce Congrès, à vous tous, Messieurs, nos maîtres dans la science, nos hôtes sympathiques d'aujourd'hui. »

M. de Marsy remercie, à son tour, M. le Président de la Société académique et M. le Maire de Laon de leur gracieux accueil, et M. de Sars de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu présenter, à l'examen des membres du Congrès, le trésor qui appartient à sa famille.

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Il y a trente-six ans, la Société française d'Archéologie, dirigée par son fondateur, Arcisse de Caumont, tenait à Laon une première session, organisée par le comte de Mérode, un fervent conservateur de monuments qui a enrichi votre cathédrale de la reproduction de la tombe de Barthélemy de Vir, depuis peu remise en honneur dans une de ses chapelles. Nos annales ont conservé, avec le récit des travaux et des excursions du Congrès, le souvenir de l'accueil flatteur que reçurent nos confrères des membres de votre Société académique, dont la fondation pourtant ne remontait qu'à quelques mois. Quelques-uns de ces anciens confrères, devenus vos doyens, sont aujourd'hui parmi nous, MM. Combier et le Dr Leroux notamment, et je suis heureux de rappeler ce souvenir en leur présence.

« A la même époque, j'arrivais dans votre département, où mon père avait été appelé par ses fonctions judiciaires, et bien qu'encore enfant, je me suis trouvé en quelque sorte initié à vos études dès leur début. Dans cette petite ville de Vervins, voisine de la vôtre, habitaient M. Édouard Piette, MM. Papillon; pendant les vacances,

Digitized by Google

MM. Jules Perin et Matton, attirés par leurs relations de famille, y faisaient de fréquents séjours ; MM. Amédée Piette et Bretagne y étaient souvent appelés par leurs fonctions ; M. Fleury y venait recueillir les matériaux de ses importantes publications.

« L'imprimerie de MM. Papillon était alors, en quelque sorte, le centre du mouvement historique du nord du département, et, en jouant avec deux de mes camarades, enlevés trop tôt, et qui promettaient de devenir, l'un un érudit de premier ordre, l'autre un artiste distingué, Fernand Le Proux et Léandre Papillon, je voyais tirer les planches lithographiées de la mosaïque de Nizy-le-Comte et imprimer les premières livraisons de *La Thiérache*.

« Souvent, nous allions même explorer l'antique Verbinum, c'est-à-dire remplir nos poches de tessons et de cailloux dont ces messieurs nous apprenaient à discerner la valeur.

« Plus tard, j'ai connu par mon père les récits des assises tenues à Laon, en 1858, par la Société des Antiquaires de Picardie ; et, il y a vingt-cinq ans, vous vouliez bien, à sa mort, m'admettre à partager vos travaux.

« Ces réunions n'ont pas été les seules auxquelles vous ayez donné votre concours : il y a quatre ans, vous inauguriez un Congrès départemental que venait compléter une fort intéressante exposition de céramique et de gravures.

« Si je me permets de rappeler ces faits, c'est pour montrer une fois de plus à nos confrères, venus ici des divers points de la France et des contrées étrangères, l'accueil qu'ils trouveront à Laon, auprès des archéologues de votre ville.

« Aujourd'hui, Messieurs, vous voulez bien nous guider, nous faire voir votre vieille cathédrale, enfin à peu près complétement dégagée des échafaudages qui, depuis plus de trente ans, en masquaient les parties les plus intéres-

Digitized by Google

santes ; votre ancien évêché, dont les deux chapelles ont été transformées en musée par les soins de MM. le président Combier et Midoux ; Saint-Martin et la chapelle des Templiers, dont la conservation est due aux efforts d'une commission instituée par un de vos anciens préfets, dont le nom mérite d'être mentionné, Desmousseaux de Givré.

« Je me rappelle toujours avec plaisir l'avoir entendu, il y a vingt-cinq ans, me raconter à Vichy les efforts qu'il avait faits, en 1843, pour conserver dans votre département les édifices qui avaient échappé au vandalisme des iconoclastes, aux guerres du XVIIe siècle et au marteau des démolisseurs de la Révolution et de la bande noire.

« Grâce à l'obligeance de son propriétaire, M. le général de Brauer, vous voulez bien, Messieurs, nous mettre à même d'examiner avec soin le beau trésor d'argenterie romaine trouvé à Chaourse. Les deux savants qui l'ont décrit d'une manière si complète, MM. de Villefosse et Thédenat, ont consenti à répondre à notre appel et ne refuseront pas, je l'espère, d'en faire ressortir devant nous les particularités.

« Je ne veux pas abuser de la parole.

« Dans notre séance d'ouverture, tenue à Soissons, je vous ai entretenus de l'existence de notre Société depuis le dernier Congrès. Qu'il me soit seulement permis aujourd'hui de vous remercier tous, vous, Messieurs, habitants de Laon et du nord du département qui nous recevez, et vous aussi, Messieurs, qui continuez chaque année cette exploration de la France qui est le but de notre Société et que mes prédécesseurs ont poursuivie depuis plus d'un demi-siècle. »

Le trésor trouvé à Chaourse, le 3 novembre 1883,

Digitized by Google

improprement appelé « trésor de Montcornet » (1), est exposé dans la salle. C'est une des plus grandes attractions du Congrès. On sait que le soc d'une charrue, tirée par quatre chevaux, déplaça une large pierre sous laquelle on trouva hâtivement entassés contre un mur, comme dans l'effarement d'une invasion, et primitivement enveloppés dans une toile, de nombreux objets : la plupart en argent ou en plaqué et parmi lesquels on distingue surtout un magnifique seau en argent au bandeau finement ciselé, un grand plat au fond duquel se détache, en relief et avec dorure, un Mercure debout entre le coq à gauche et le bélier à droite, enfin une passoire fort curieuse par laquelle on faisait couler le vin.

M. le Président invite M. de Villefosse, conservateur des antiquités romaines au Musée du Louvre, à donner quelques explications sur ce trésor.

Nous rappellerons qu'il a déjà fait l'objet d'un article dans le journal « le *Courrier de l'Art* », à la suite de la présentation à la Société des Antiquaires de France par M. l'abbé Thédenat des trente-et-une pièces qui le composaient. La Société académique de Laon s'était aussi tout particulièrement émue de cette remarquable trouvaille, comme le constate le bulletin de ses séances.

(1) M. Papillon (bul. de la Thiérache, T. XI, p. 49) s'est élevé contre cette fausse dénomination avec d'autant plus de raison que « Chaourse est d'origine romaine, indiquée « comme une des stations de l'itinéraire d'Antonin. »

Digitized by Google

M. de Villefosse, se rendant avec une entière bonne grâce à l'invitation qui lui était faite, a, dans une brillante improvisation, passé rapidement en revue les plus importantes découvertes de trésors de l'époque gallo-romaine faites depuis un certain nombre d'années, notamment de celui de Bernay ; puis, arrivant au trésor de Chaourse, il en a, avec sa grande compétence, et s'attachant à en bien accuser les caractères distinctifs, décrit les différentes pièces de formes et d'usages très-variés : plateaux, tasses rondes, plats, coupes, soucoupes, vases à boire, entonnoir avec passoire, seaux, etc. Ce ne sont pas là, dit-il en finissant, les vases d'un temple, mais la vaisselle d'un riche particulier de l'époque des Antonins (1).

M. de Florival analyse sommairement les verrières de la cathédrale, que les membres du Congrès vont visiter.

La séance est levée à trois heures.

Visite de la Cathédrale et du Palais-de-Justice.

A leur sortie de l'hôtel-de-ville, les membres du Congrès se rendent à la cathédrale où ils sont

(1) Cet ensemble si précieux n'a pu malheureusement être conservé par un de nos musées, et, quelque temps après son exposition au Congrès de Laon, ce trésor qui, au dire de M. de Villefosse était comme intérêt d'étude, d'une valeur inappréciable, a été acquis par le British Museum. (Bul. Mon[al], 1889, p. 301, note).

Digitized by Google

reçus par M. l'abbé Baton, archiprêtre, et M. Gautier, architecte, qui, sous la haute direction de M. Bœswillwald, l'éminent inspecteur des monuments historiques, conduit habilement les travaux de restauration de ce grandiose édifice (1). La discussion et même le simple résumé des diverses opinions soulevées au sujet de l'époque de la construction de la cathédrale, exigerait de trop longs développements, alors surtout que l'on s'accorde aujourd'hui pour attribuer ce monument — au moins dans son ensemble — à la fin du XII^e^ ou au commencement du XIII^e^ siècle (2). Tout d'abord frappés de l'aspect imposant de ce vaste édifice, dont la sobriété architecturale n'exclut pas une élégance due à l'harmonie des lignes et à l'exactitude des proportions, les membres du Congrès en examinèrent avec soin les différentes parties. Ils remarquèrent l'étendue inusitée du chœur par rapport à la nef, son

(1) Marion, *Essai sur l'église cathédrale de N.-D. de Laon* (Paris, Dumoulin, 1843). — Melleville, *loco cit.* — Ed. Fleury, *Antiquités du dépt. de l'Aisne*, 3^e^ partie, p. 153 et suiv. (Paris, Menu, 1879).

(2) Nous avons indiqué, en 1877, (B. de Vir, p. 53 et suiv. note) les raisons pour lesquelles nous inclinions à penser que certaines parties du transept et du chœur de la cathédrale pouvaient être attribuées à la première moitié du XII^e^ s. Nous sommes heureux de citer ici une étude récente de M. l'abbé Bouxin, qui a apporté, à l'appui de notre thèse, de nouveaux et très-sérieux arguments puisés aux meilleures sources.

Digitized by Google

chevet carré, les tribunes, le *clerestory*, les colonnes tantôt isolées, tantôt réunies en faisceaux. Leur attention se porta ensuite sur les clôtures de pierres ajourées des chapelles, avec leurs fines colonnettes et leurs gracieux motifs de sculpture, où le ciseau de la Renaissance se révèle dans des arabesques d'une délicatesse et d'une variété remarquables.

Ils n'admirèrent pas moins la « Sainte Face », cette peinture si connue de la tête du Christ, envoyée en 1249 par le pape Urbain IV, ancien archidiacre de Laon, à Sybille, abbesse du monastère de Montreuil-en-Thiérache, et qui a échappé presque miraculeusement à tant de causes de destruction.

Les verrières, dont une rose et trois lancettes consacrées à la gloire de la Mère de Dieu et une autre rose à la représentation des Arts libéraux, arrêtèrent aussi quelques instants les visiteurs impressionnés par leurs effets de lumière, leur brillante coloration et l'heureux agencement des sujets. On sait que la conservation de ces vitraux du XIII^e^ siècle est due à M. Midoux, qui en a recueilli les morceaux épars après l'explosion de la poudrière de la citadelle en 1870, et, par ses dessins et ses conseils, a si grandement aidé à leur restauration et à leur replacement.

Les chapiteaux, dont plusieurs accusent l'époque romane, furent tour à tour examinés et les derniers instants furent donnés à la chapelle du Chapitre, ornée de deux tableaux de Berthélemy, peintre laonnois ; et aux restes imposants encore de l'ancien cloître avec sa frise feuillagée, à l'angle duquel un

Digitized by Google

ange placé sous un dais tient un cadran solaire, gracieux motif de sculpture dessiné par Viollet-le-Duc, qui a enrichi son Dictionnaire d'architecture de tant d'incomparables dessins des types de l'art gothique à Laon.

Les membres du Congrès furent frappés du grand nombre de pierres tombales (1), encore encastrées dans le pavage, et qui s'explique par l'importance du chapitre renfermant tant d'illustrations et par la sépulture donnée dans leur propre cathédrale à plusieurs évêques (2), alors que l'ancien usage de les ensevelir dans l'abbaye de Saint-Vincent cessa d'être observé.

(1) Plusieurs de ces pierres tombales ont été reproduites par M. Ed. Fleury dans ses ouvrages : cinquante ans de l'histoire du chapitre de N.-D. de Laon (1875) et dans les Antiquités du département de l'Aisne.

(2) Le premier fut Garnier, mort en 1249, qui fut enseveli dans le chœur devant les marches de l'autel (Bellotte, observationes 895 — Melleville, histoire de Laon, T. II, p. 41) ; Itier de Mauny + 1261, enterré près de l'aigle (L'Eleu, ms I. 616) ; Guillaume de Troye + 1272. (Melleville. p. 44) ; Gazo de Champagne + 1317 (Id. 45) ; Albert de Roye + 1338 (id. 46) ; Charles de Luxembourg + 1510 et inhumé sous une grande tombe de cuivre très ouvragée (Id. 53) ; Louis de Bourbon + 1557 enseveli dans le sanctuaire du côté de l'épitre (Id. 55) ; Jean Doc + 1560 (Id. 55) ; Valentin Duglas 1598 + (Id. 55) ; Geoffroy de Billy 1611 (Id. 56) ; L.-A. de Clermont + 1721 (la dalle funé existe encore) ; J.-F.-J. de Rochechouart + 1777 (Melleville, 61).

Digitized by Google

D'autres personnages de distinction furent inhumés dans la cathédrale (1).

Quelques unes de ces dalles funéraires ont été relevées et l'on doit regretter que cette mesure de conservation n'ait pu être encore étendue à d'autres présentant aussi un très réel intérêt. On voit encore, sur plusieurs, la place des incrustations de marbre blanc ou de cuivre sur lesquelles étaient gravés le visage et les mains ou les noms et titres des défunts.

La double planche ci-jointe représente deux chanoines. L'effigie gravée au milieu de la dalle de gauche figure, sous un édicule de forme carrée et feuillagé, soutenu par deux colonnes aux chapiteaux à crochets supportant des tourillons, un personnage vêtu du grand manteau canonial et l'aumusse sur le bras gauche, pieusement agenouillé sur un carrelage triangulaire, blanc et noir, tourné, les mains jointes, vers un calice. La tête nue, de trois quarts, est entourée d'un lambel portant les mots *expecto resurrectionem mortuorum et vitam æternam.* L'encadrement,

(1) Nous citerons seulement Guillaume de Harcigny, médecin de Charles VI, dont le sarcophage si réaliste est actuellement déposé dans la chapelle haute du Palais-de-Justice, et le sieur de Clavyeres, enterré le 9 décembre 1552. On mit sur sa fosse une tombe *de cuivre* avec une inscription (L'Eleu, II,272).

Nous ne devons pas omettre non plus le fac-simile de la pierre tombale de l'évêque B. de Vir, don de M. le C^te^ de Mérode.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cy gist venerable & discrete pſõne
messire maistre robert alias de hesso
en decret de Paris en
son vivant chãy & chantre de la
vieille chapelle le roi de hongrie
& de sicile q̃ trespassa le .ii. de
sept. M.V.C. lx. pour les ames
de qui dieu ait mercy

Exspecto resurrectionem
mortuor. & vitã. venturi

Cy gist venerable z discrette ploume
messire Iehan Pelleau en son vivant chanoine de ceans z bienfaicteur de lesglise
pry en dieu mect & bon le quel
trespassa le vnt. iour de mars l'an mil. CCC. LXX. z vng. dont dieu pour luy
ait mercy. Amen.

Dilexit nos deus

Digitized by Google

Digitized by Google

dont les angles sont marqués par des rosaces, porte cette légende :

Cy gist venerable et discrete personne
Messire Guillaume Cabot, alias de Becco,
du diocèse de Rouen, en son vivant chanoine
et sous regnaire (1) de céans qui trépassa le
11 de septembre MV^c et VJ Griez pour son âme.

Pierre du pays. (*H^r 1^m35. — L^r 0^m95*).

La seconde dalle est celle de :

Messire Jehan Pelleau, en son vivant chanoine
de ceans et scelleur du révérend père en Dieu
Mgr de Laon, lequel trépassa le XVJ^e Jour
de may l'an MV et deux. Priez Dieu pour lui.

L'effigie est sous un dais ajouré à trois pans, richement décoré d'ornements symétriques et de feuillages et dont les retombées forment trois arcades trilobées. Il est supporté par de doubles colonnettes accostées et surmontées de pinacles pyramidaux On voit là toute la brillante ornementation du style flamboyant.

Le chanoine est debout, tête nue, portant les vête-

(1) On appelait *renaire* et *sous-renaire* ceux des chanoines qui, en qualité de maître ou sous-maître des cérémonies, présidaient à l'ordonnance des fêtes. Melleville, histoire de Laon, T. II, p. 97 (1846).

Digitized by Google

ments sacerdotaux, les mains jointes sur la poitrine au-dessus d'un calice. La robe est recouverte de la chasuble en forme de peplum et dont l'orfroi, ornée d'une broderie forme sur le devant une croix légèrement infléchie aux épaules. La main gauche porte le manipule frangé. A la gauche aussi du personnage, on lit sur un cartouche les mots : *Miserere mei Deus.* Les angles de l'inscription funéraire sont remplis par des quadilobes dont le seul encore visible comprend un oiseau tenant dans son bec un lambel. Ce médaillon, comme les trois autres, reproduit évidemment les caractéristiques des évangélistes.

M. Midoux a voulu donner la reproduction d'une autre dalle de la cathédrale. C'est celle d'un chanoine prêtre, comme l'indiquent la chasuble dont il est revêtu et le calice placé sous ses mains jointes. Nous remarquons qu'il porte la grande chasuble ogivale avec la croix sur la poitrine usitée alors, même en France, malgré le préjugé contraire et l'argument erroné qu'on en a voulu tirer pour déterminer la nationalité de l'auteur de l'Imitation. Son aube large et extrêmement longue est ornée du parement. Une banderole, partant de sa main droite et entourant sa tête, porte ces mots : *Domine miserere nobis.* L'inscription du pourtour de la pierre nous apprend que ce personnage est :

Mᵉ Regnault Gervais, natif de Oescorda, diocèse de Kains, chanoine de céans, qui trépassa le XXIIIᵉ jour de Janvier MVᶜ VI. Priez pour lui.

Pierre du pays. (*Hʳ 1ᵐ20. — Lʳ 0ᵐ69).*

Digitized by Google

Dieu de sa grace pardonne a
Maistre Jehan Gilles en son vivant
Archidiacre de Tours chanoine
Et Thresorier de leglise de Tours
Qui trespassa le xvi jo de janvier mil v.c. xl. vi
Cy gist venerable et discrete
Maistre Jehan Gilles en son vivant
Archidiacre de Tours chanoine
Et Thresorier de leglise de Tours
Qui trespassa le xvi jo de janvier mil v.c. xl. vi pr lui

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Dans la planche suivante, et sous une arcade dentelée surmontée d'un ornement tréflé, on voit un autre chanoine vêtu d'une robe longue au col très-apparent et portant un livre sur sa poitrine. Il est debout et écrase de ses pieds un dragon symbolisant l'ange des ténèbres. La légende, en partie effacée, porte ces mots :

Hic jacet venerabilis...
probi hominis quondam hujus ecclesie canonicus
... manen (?) diocesis qui obiit anno
domini MCCCC, primo die aprilis,
orate pro eo.

Pierre ardoisière de Belgique. (*H*r 2m33. — *L*r 1m).

S'arrachant à regret à ce vaste champ d'études, les congressistes se dirigèrent vers le palais de justice, autrefois demeure de l'évêque. Si court qu'était le trajet, il n'en offrait pas moins aux regards plusieurs constructions intéressantes. C'était, tout d'abord, dans l'étroite rue Pourrier, anciennement ruelle à la Vaûte, un vieux pignon avec sa corniche décorée de corbeaux et surmonté de deux cheminées du XII^e^ siècle, rondes, en pierre et ayant la forme de colonnes. Quelques pas plus loin, dans la rue du Cloître, on s'arrêtait devant le premier Hôtel-Dieu de Laon, du XIII^e^ siècle, aujourd'hui chambre des notaires, et on descendait dans son ancienne chapelle basse dont les trois nefs ont leurs voûtes soutenues par des colonnes aux chapiteaux sculptés. On revoyait, en sortant, le grand portail de la cathédrale avec ses trois frontons dont

Digitized by Google

les voussures et les tympans reproduisent des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, ses tourillons, sa rose, ses deux grandes fenêtres ogivales avec leurs curieuses sculptures, les tours surmontées des statues colossales des bœufs légendaires et dont celle de droite était surmontée d'une flèche démolie en 1794. A gauche était l'église de Saint-Martin-au-Parvis, dont on aperçoit encore la frise ornée de modillons.

Il n'y avait plus que quelques pas à faire pour entrer dans l'ancien palais épiscopal. « L'assemblage « des bâtiments de l'évêché, dit Viollet-le-Duc, est « des plus intéressants à étudier. » Ce fut la pensée de ses visiteurs qui y remarquèrent d'abord, à gauche en entrant, la grande salle du XIII^e^ siècle, avec son portique soutenu par des colonnes aux chapiteaux feuillagés et pénétrèrent ensuite dans les deux chapelles superposées dont l'une, appropriée aussi bien que possible à cette destination par les soins de M. Combier, président du tribunal, est un heureux essai de musée lapidaire, appelé à s'accroître rapidement et qui fait d'autant plus vivement désirer l'achèvement de la restauration des chapelles, si regrettablement interrompue.

Mais le programme de la journée n'était pas encore épuisé. Il restait à voir la « chapelle des Templiers », dont le porche, la partie centrale octogone avec coupole et l'abside demi-circulaire en plein cintre sont d'une architecture si originale, dans laquelle plusieurs ont cru rencontrer quelque chose d'exotique, un reflet des constructions de la Syrie, et d'après le

Digitized by Google

Digitized by Google

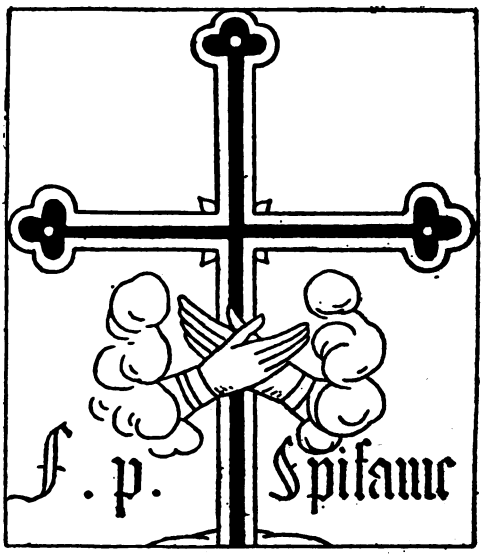

9. M

Digitized by Google

mot de Viollet-le-Duc « une réminiscence du Saint-« Sépulcre. » Oratoire suivant les uns, (1) baptistère selon les autres, le très-curieux monument de la rue Sainte-Geneviève a longtemps retenu l'attention des membres du Congrès. Nous noterons avec eux sa bizarre corniche formée de corbeaux épannelés, séparés par des triangles, entre lesquels sont placés, comme motifs décoratifs, de petites arcades.

On examina, à l'intérieur, deux intéressantes pierres tombales dont on trouvera ci-contre les reproductions d'après les dessins de M. Midoux. L'une est de petite dimension, elle porte une croix aux branches trilobées à leur extrémité, encadrant une croix intérieure profondément creusée. Sur la tige de la croix se superposent deux mains sortant d'un nuage et au-dessous cette seule inscription :

F. P, Spifame.

Pierre du pays. (*H^r 0^m48. — L^r 0^m43*).

L'autre dalle, très-longue et un peu étroite, est aussi très-sobre d'ornements. Une grande croix à la tige grêle pose sur un socle fort simple. Les branches, qui partent d'un quadrilobe central, sont découpées avec élégance et légèreté ; une touffe de feuilles

(1) Cette opinion nous paraît préférable : d'abord parce que cet édifice présente les différentes parties d'une église, et ensuite parce que notre région n'offre pas d'exemple de baptistère de cette époque. La même architecture se retrouve dans la chapelle de Templiers d'Eunate, en Espagne.

Digitized by Google

d'acanthe les terminent. Nul emblème, nulle effigie ne l'accompagne. L'inscription, qui lui sert de cadre et dont le premier mot est effacé, nous apprend que, sous cette pierre funéraire, repose :

Grigoires, chapelains dou temple qui rendi arme (pour âme) **le Jour de S. Martin en esté, en l'an de l'incarnatiou MCCCXVIII, pes por li.** (1)

Pierre du pays. (*Hr* 2m45. — *Lr* 1m06).

Il est à regretter que les travaux d'isolement soient encore insuffisants pour protéger ce remarquable édifice, de la première partie du XIIe siècle, contre une humidité croissante qui menace la solidité des fondations.

Le terme de cette première excursion *intra muros* fut la vieille porte Royer ou d'Ardon, qui domine encore, d'une façon si pittoresque, l'entrée méridionale de la ville.

(1) Cette pierre tombale a été publiée par M. Ed. Fleury (Antiquités, loco cit. 4e partie. p. 82). Cette reproduction présente des différences notables avec celle de M. Midoux. Nous laissons aux connaisseurs le soin de les comparer avec l'originale. — On consultera utilement, sur les Templiers dans le Laonnois, la Notice de M. Vinchon. Bul. Soc. Acad. T. VI, p. 116.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SECONDE SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à huit heures trois quarts du soir.

MM. Combier, président du Tribunal civil ; Cortilliot, président de la Société académique ; le général Wauvermans ; Hazard, ancien conseiller à la Cour d'appel de Douai ; M. l'abbé Baton, archiprêtre de Laon ; le général Wilson ; Glinel, vice-président de la Société académique, prennent place au bureau.

M. le Président invite M. Eugène Lefèvre-Pontalis à donner quelques explications sur les églises de Bruyères, Vorges, Nouvion-le-Vineux, Urcel et Chivy, que doivent visiter le lendemain les membres du Congrès.

Dans une très instructive causerie, M. Lefèvre-Pontalis fait connaître les principaux caractères d'architecture de ces remarquables monuments qui ont été déjà l'objet des études approfondies de MM. Ed. Fleury (1) et Hidé (2).

(1) *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, t. III, *Bruyères*, p. 51 et 144 ; *Vorges*, p. 227 et suiv. ; *Nouvion-le-Vineux*, p. 73, 121, 145 ; *Urcel*, p. 108 et suiv. ; *Chivy*, p. 23 et suiv. (Paris, Menu, 1879).

(2) Notice sur l'église de Bruyères. *Bul. Soc. acad. de Laon*, t. IV, p. 57 et suiv. (1854) ; Étude sur l'église de Vorges et son enceinte fortifiée. *Bul. Soc. acad. Laon*, t. VII (1858), p. 302 et suiv.

Digitized by Google

Examinant d'abord l'église de Bruyères, il en décrit l'abside et fait ressortir le mérite des sculptures de sa corniche et de ses chapiteaux, si curieux à étudier au point de vue de la flore et de la faune locales. Il assigne à cette partie de l'édifice la date du XIIe siècle. C'est pour lui l'époque de la transition.

Passant ensuite à l'examen de l'église de Vorges, M. Lefèvre-Pontalis signale son style d'architecture militaire, son aspect imposant et les grandes et belles lignes de son clocher.

Il place la construction de l'église de Presles au XIe siècle. Il appelle l'attention des membres du Congrès sur le porche (1) qui, malgré ses dimensions bien inférieures à celles du porche d'Urcel, peut néanmoins lui être comparé. Il établit un autre rapprochement entre la frise de l'abside centrale de l'église de Presles et celle de la chapelle des Templiers. Il signale, en outre, la cuve baptismale.

Examinant ensuite l'église de Nouvion-le-Vineux (2), l'érudit archéologue détaille l'architecture du clocher composé de trois étages ornés de bandeaux très-riches, de colonnes en zigzag et de divers autres motifs de

(1) Il a été l'objet de réparations importantes, il y a une trentaine d'années.

(2) Notice sur l'église de Nouvion le-Vineux, par M. Alfred de Sars. *Bul. Soc. acad. Laon*, t. IX (1859), p. 211. — Id., par M. Gautier, *loco cit.* (1864), p. 87. — Une inscription dans l'église de Nouvion-le-Vineux, par M. Hidé, *loco cit.* (1859), p. 151.

Digitized by Google

décoration, dont quelques-uns sont analogues à ceux de la cathédrale de Laon. Le clocher est, dit-il, du milieu du XII^e siècle. Quant à l'église, son plan est assez bizarre. Il décrit, en outre, des sculptures de ses chapiteaux et de ses culs-de-lampe et appelle l'attention, là encore, sur sa belle cuve baptismale.

Urcel est, d'après M. Lefèvre-Pontalis, la plus intéressante des églises qui entourent Laon comme une brillante couronne. Le porche est un très-remarquable spécimen de l'art roman du XII^e siècle. Dans la nef, il faut étudier les piles des travées dont les chapiteaux peuvent passer pour les plus fins de la région. Ici l'art roman se révèle dans toute sa grâce. Il est impossible de trouver des rinceaux plus délicatement travaillés, des animaux mieux affrontés, de plus curieux motifs symboliques. Le clocher est très-curieux. Il appartient au commencement du XII^e siècle. Il convient aussi de remarquer que, comme les églises de Vorges et de Presles, celle d'Urcel avait un plafond de bois et que ses voûtes sont toutes modernes.

Enfin, M. Lefèvre-Pontalis rappelle la vive polémique engagée au sujet des chapiteaux de l'église de Chivy, remontant d'après M. Ed. Fleury, à l'époque mérovingienne et, suivant M. Dey, à la période carlovingienne. Il expose les raisons pour lesquelles il croit devoir attribuer ces chapiteaux au XII^e siècle, ainsi qu'il l'a soutenu dans un article paru dans la *Gazette archéologique* (1). Il en proclame, du reste, toute la

(1) 1887, p. 29-36 et pl. IV.

Digitized by Google

valeur archaïque et ajoute que le mérite de leur découverte revient à M. Midoux.

Les limites forcément restreintes d'un compte rendu ne nous permettent pas d'entrer dans la discussion de l'âge de ces chapiteaux. On comprendra que nous nous contentions de consigner ici l'opinion de M. Lefèvre-Pontalis, sans prendre parti dans cette question si vivement débattue encore dans ce pays.

M. l'abbé Delaplace, curé de l'église de N.-D. d'Urcel, communique une monographie succincte de cette église, qu'il a beaucoup étudiée. D'accord sur les principaux points avec M. Lefèvre-Pontalis, il croit devoir signaler quelques aperçus nouveaux. Suivant lui, les chapiteaux qui décorent l'entrée de l'abside centrale représenteraient, sous leurs attributs symboliques, les quatre évangélistes. M. le président lui fait quelques remarques sur cette interprétation et remet, à la visite du lendemain, la solution de la question.

M. Midoux a bien voulu encore enrichir cette partie du compte rendu du Congrès de la reproduction d'une curieuse pierre tombale de cette même église d'Urcel.

Dans une étude où la sobriété élégante de la forme s'allie à la solidité du fond, M. Jadart, secrétaire-général de l'Académie de Reims, décrit l'église d'Asfeld, dans la Marne, construction relativement moderne, mais dont l'originalité mérite de fixer l'attention des connaisseurs. Des plans en coupe et élévation de cet édifice sont distribués aux membres du Congrès. A l'appui de ses conclusions sur les cir-

Digitized by Google

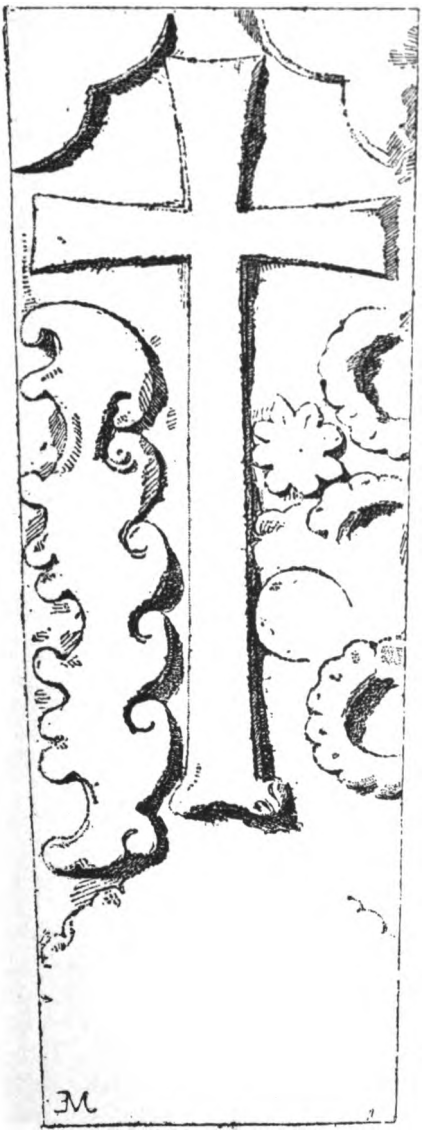

Digitized by Google

Digitized by Google

constances de l'édification de cette église, M. Jadart cite plusieurs documents intéressants qu'il a trouvés dans les archives de Reims.

M. le Président, en le remerciant de sa communication, lui propose, sur la pensée qui a présidé à la construction de l'église d'Asfeld, une hypothèse ingénieuse que M. Jadart promet d'étudier attentivement.

M. Jadart invite ensuite, dans les termes les plus courtois, MM. les Membres du Congrés à réaliser leur projet d'excursion à Reims où il leur promet l'accueil le plus empressé de ses confrères de l'Académie et de toutes les personnes de la ville qui s'intéressent aux Beaux-Arts et aux recherches scientifiques.

M. l'abbé Lecomte résume l'intéressante notice qu'il a consacrée à la « Sainte Face » (1). Il rappelle comment cette image, peinte à la cire, a été envoyée aux religieuses de Montreuil-en-Thiérache et, par suite de quelles vicissitudes, elle appartient aujourd'hui à la cathédrale de Laon où elle est l'objet de la vénération des fidèles. M. l'abbé Lecomte complète sa notice par quelques indications nouvelles.

M. le Président lui soumet plusieurs observations et lui demande notamment si cette figure du Christ ne serait pas une reproduction de celle qui existe à Gênes, et qui, elle aussi, a une grande notoriété.

Pour M. l'abbé Lecomte, la Sainte Face de Laon a une origine byzantine et il insiste, à cet égard, sur les

(1) Laon, Cortilliot, 1881, avec une héliogr.

Digitized by Google

caractères slaves de la légende qui l'accompagne. Tout porte à croire qu'elle a été exécutée par un de ces artistes du Bas Empire qui avaient, en Italie, en quelque sorte le monopole de la peinture avant la formation des grandes écoles de la Péninsule. Nous ajouterons que M. l'abbé Lequeux (1) considérait cette image comme un fac-simile d'une tête du Christ qui, dit-il, « se conserve à Rome dans l'église de la *Scala* » *Sancta*, près l'église de Saint-Jean de Latran, cha» pelle papale au XIII^e^ siècle, dont Jacques Pantaléon » ou de Troyes avait la garde. » Mais, d'après le même auteur, il n'y avait rien de commun entre cette image et celle dite *La Véronique* — rappelant une des scènes de la Passion — et conservée à Saint-Pierre du Vatican.

M. l'abbé Thiercelin fait un exposé détaillé des signes distinctifs d'un certain nombre de monnaies gallo-romaines et mérovingiennes. Il fait passer sous les yeux des membres du Congrès beaucoup de reproductions, dont les agrandissements font facilement saisir ses explications.

Le savant numismate attribue aux Meldes un certain nombre de monnaies gauloises qui, jusque-là, avaient été signalées par plusieurs auteurs comme spéciales à la région qui forme aujourd'hui le département de l'Aisne (2).

(1) *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon*, t. I, p. 298 et suiv., et la note de la page 300. (Paris, Parmentier, 1859).

(2) Nous devons rappeler ici les regrets déjà exprimés,

Digitized by Google

M. l'abbé Baton, s'autorisant des propres paroles de M. le Président, et sans contester autrement les assertions de M. l'abbé Thiercelin, fait observer qu'il est difficile de formuler, à cet égard, des règles bien certaines, le hasard pouvant, d'un jour à l'autre, faire découvrir des monnaies semblables dans des localités où on ne les avait pas encore trouvées.

M. de Villefosse émet le vœu que l'enseignement de la numismatique soit institué tout au moins dans l'Ecole des hautes études, dans l'Ecole des Chartes ou au Collége de France. C'est sur les monnaies, dit-il, que l'on retrouve les désignations anciennes des personnes et des villes, c'est par elles que l'on peut le plus sûrement étudier l'histoire.

M. le Président se joint à lui dans l'expression du même vœu.

La séance est levée à onze heures.

Visite des monuments de Laon.

Dans la matinée de mardi, le Congrès achève de visiter les monuments de la ville de Laon.

Il s'arrête devant la maison de la rue Saint-Martin, appelée le « refuge de Saint-Vincent », où les moines de cette abbaye venaient chercher un asile plus sûr

dans le *Bulletin monumental*, au sujet de la mort de M. l'abbé Thiercelin, aumônier de l'hospice de Meaux et inspecteur de la Société Française d'Archéologie dans la Seine-et-Marne.

Digitized by Google

que leur monastère, non compris dans l'enceinte fortifiée de la ville et mal défendu contre les incursions des bandes armées. Des appropriations modernes ont, en partie, enlevé à cette habitation son caractère ancien, mais ses tourelles en encorbellement sur la rue, la tour qui renferme un vieil escalier de pierre en spirale et le corps de bâtiment en retour d'équerre sur la cour et qui porte si visiblement l'empreinte de la Renaissance, ne permettent pas de passer indifférent devant cette construction du XVI^e^ siècle.

L'église de Saint-Martin retient plus longtemps l'attention des congressistes, qui y sont reçus par M. le curé Hamet. Ses tours, dépouillées de leurs flèches, contre lesquelles semblèrent s'acharner les éléments; son portail aux statues mutilées, dont les tympans des portes latérales représentent les martyres de saint Jean-Baptiste et de saint Laurent; les deux clochetons qui le surmontent; les belles boiseries du chœur; quelques pierres funéraires remarquables ; principalement les belles proportions et le caractère sévère et quelque peu monastique de cette église remaniée, mais dont l'ensemble accuse l'époque de transition ; tout cela excite et justifie la curiosité des visiteurs. Autrefois dépendance de l'abbaye de Saint-Martin, de l'observance Norbertine, cette église communiquait directement avec les bâtiments claustraux transformés aujourd'hui en Hôtel-Dieu.

Les membres du Congrès admirent les belles statues couchées à l'entrée de l'église. Celle en marbre représente Jeanne de Flandre, femme d'Enguerrand

Digitized by Google

Digitized by Google

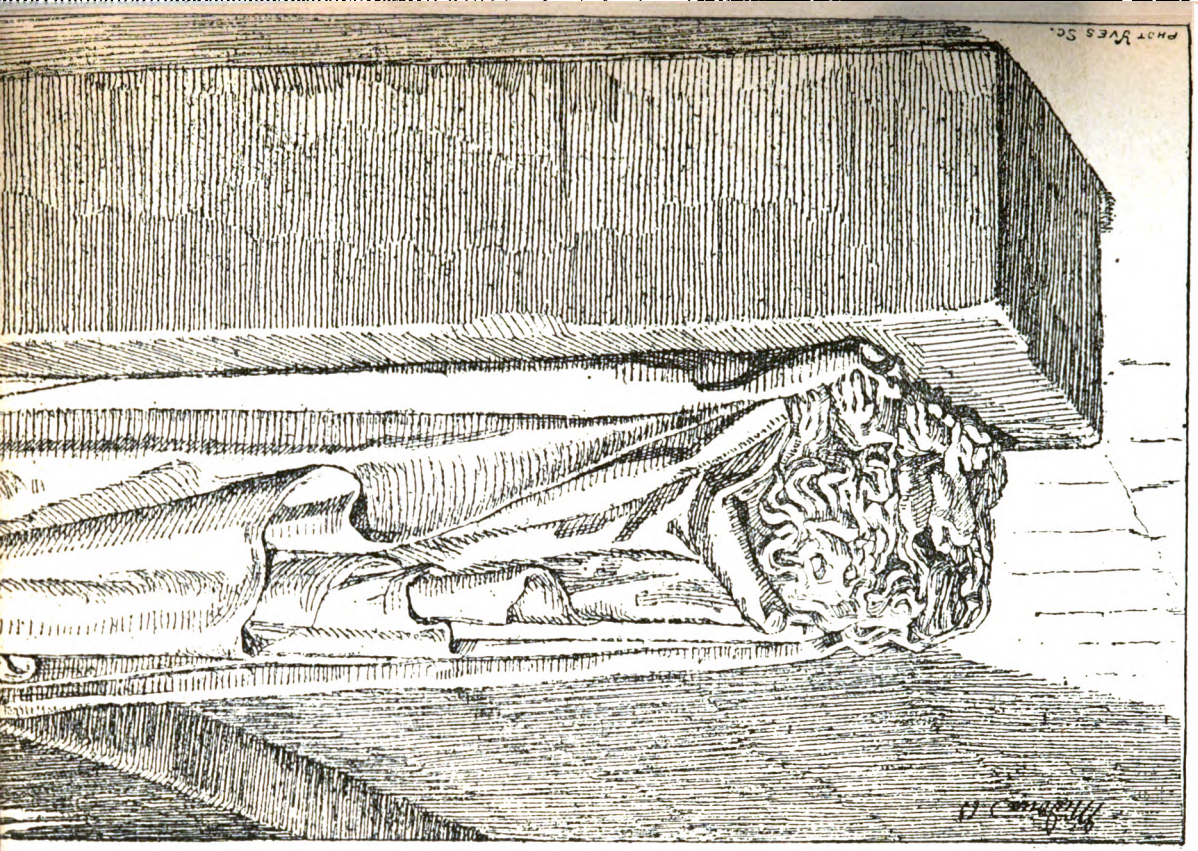

Digitized by Google

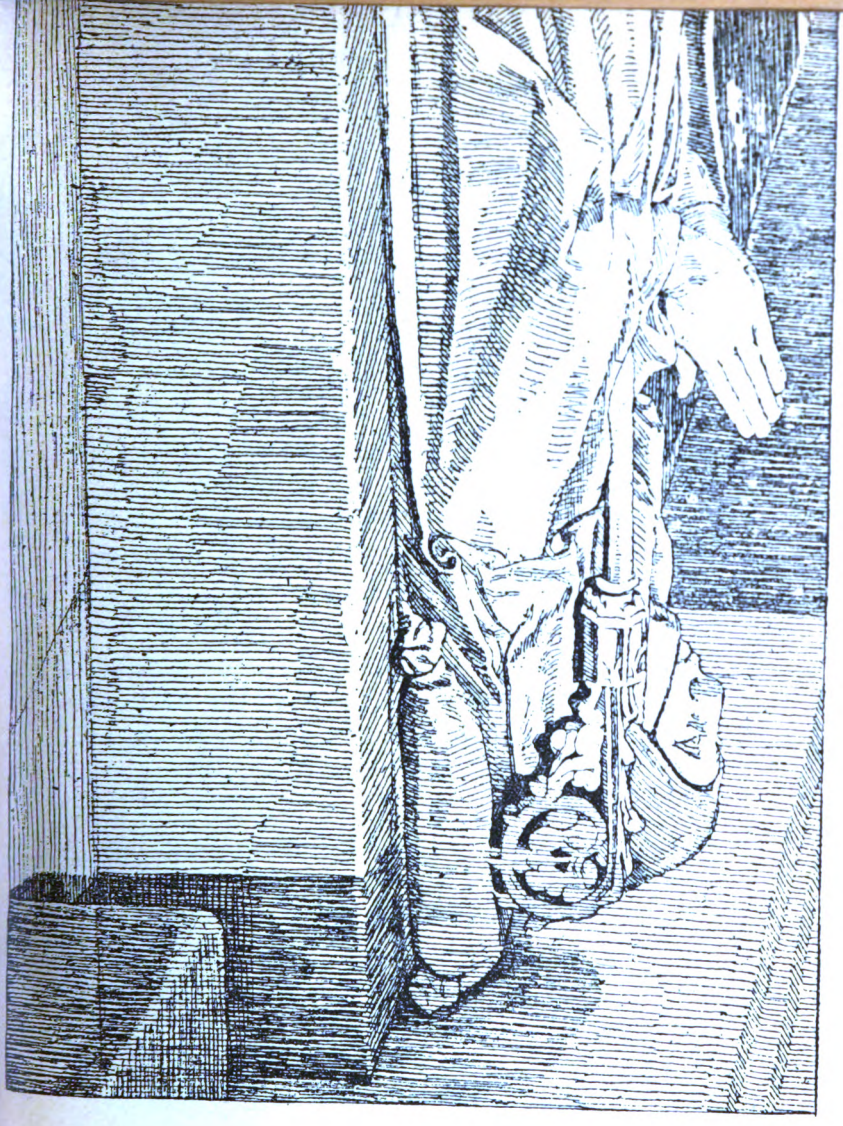

Digitized by Google

Digitized by Google

IV, sire de Coucy, abbesse du Sauvoir-sous-Laon, où elle mourut en 1334 (1); et l'autre, en pierre noire de Belgique, figure, croit-on, un membre de la famille de Coucy (2). On trouvera ci-contre la reproduction de la première de ces statues. Elles sont trop connues pour que nous essayions, après plusieurs autres, de les décrire .

On ne passa pas non plus sans s'arrêter devant la chapelle de Saint-Eloi, autrefois paroisse, quand l'église était la propriété de l'abbaye et que ce quartier de la ville était peu habité. Elle est fermée d'une balustrade en pierre dont l'entablement soutenu des deux côtés par les têtes des apôtres — figurés avec leurs attributs caractéristiques — supporte un édicule sous lequel est placé Jésus-Christ tenant à la main le globe du monde.

De l'ancienne église abbatiale, on se rendit dans l'Hôtel-Dieu, dont les cloîtres, une partie des bâtiments et le magnifique escalier de pierre — reproduction de celui de Prémontré — dû aux conceptions hardies autant qu'élégantes d'un architecte inconnu, appartiennent au XVIII^e^ siècle, qui fut, pour cet ordre, dans le Laonnois, une époque de grandes bâtisses.

Il restait, pour finir l'exploration de cette partie de la ville, à visiter l'ancienne porte de Saint-Martin, massive construction militaire du XIII^e^ siècle. Cette porte, surmontée d'une niche qui devait renfermer une statuette pieuse, est flanquée de deux grosses

(1 et 2). Melleville, *loco cit.*, t. I, p. 148 et 149.

Digitized by Google

tours. Très-apparente est encore la rainure de la herse qui se manœuvrait de la salle située directement au-dessus du passage. Un escalier à vis monte du rez-de-chaussée aux salles du premier étage, qui n'étaient autres qu'un corps-de-garde, et se continue jusqu'à la naissance du second étage, aujourd'hui détruit. Dans la salle de droite se trouve une grande cheminée avec contre-cœur en encorbellement. Les voûtes sont supportées par des arcs doubleaux et ogives aux arêtes très-saillantes reposant sur des piliers, n'ayant du chapiteau qu'un tailloir rudimentaire et formés de colonnettes octogonales engagées dans la maçonnerie. Les retombées de quelques nervures portent sur des modillons très-frustes. Il n'y a, pour ouvertures du côté de la campagne, que d'étroites meurtrières.

Tel est le très-intéressant monument dont plusieurs archéologues, et en particulier M. Midoux, ont signalé les dégradations et la ruine prochaine si l'on n'y exécute, à bref délai, des travaux de consolidation. Les lézardes vont tous les jours grandissant, les voûtes, privées d'une partie de leurs arceaux et insuffisamment étayées, menacent de s'écrouler. et on peut se demander si le premier hiver ne hâtera pas l'écroulement de cette partie si curieuse des vieux remparts de la ville. Il est vivement à désirer que de nouveaux efforts soient tentés auprès du ministère des Beaux-Arts, et qu'une entente s'établisse sur les allocations réciproques de la ville et de l'Etat. Laon a déjà perdu une partie de ses constructions gothiques ; que celle-ci, tout au moins, soit sauvegardée !

Digitized by Google

Auprès de la porte Saint-Martin se trouve la « tour penchée (1) », dont l'inclinaison due à un tassement du terrain a été, on ne sait pourquoi, autrefois attribuée à une originalité du constructeur. Il n'y a, dans cette déviation absolument naturelle, rien qui puisse évoquer le souvenir de la fameuse tour de Pise.

Plusieurs explorateurs longent le pied de la vieille enceinte de murailles bâties sur le roc, présentant, de distance en distance, des tours de forme ronde ou carrée, antiques remparts qui ont vu, aux diverses époques de l'histoire, tant de luttes sanglantes !

Excursion aux Eglises des environs de Laon.

L'après-midi du mardi est consacrée à l'excursion que nous dirions volontiers « classique » du tour ou du demi-tour de Laon, au midi et à l'ouest ; promenade dans laquelle le touriste est aussi bien partagé que l'archéologue, et où l'agrément du paysage, la variété des sites reposent si agréablement les yeux de l'attention donnée aux splendeurs architecturales

M. de Marsy a rappelé (2) combien ces coquets villages, groupés au pied d'une chaîne de collines boisées, étaient recherchés par les habitants de Laon aux XVIIe

(1) M. Midoux y a retrouvé des marques d'appareil.

(2) Compte rendu paru dans le *Bulletin Monumental* (Paris, Champion, 1887).

Digitized by Google

et XVIIIe siècles (1). Ils sont loin d'être aujourd'hui délaissés, malgré la différence des goûts et des habitudes qui caractérisent notre époque, et il suffit de les traverser pour comprendre le charme, la vive attraction de leur séjour.

Nous n'essaierons pas de faire la description de chacune des belles églises de Bruyères, où la plus brillante ornementation romane touche aux formes élancées du style gothique; de Vorges, dont l'aspect général est celui d'une forteresse; de Presles, dont le porche si curieux prévient heureusement en faveur de l'édifice; de Nouvion-le-Vineux, dont les travaux de restauration ont été habilement conduits par M. Gautier; d'Urcel, qui termine si dignement cette incomparable série de monuments religieux des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Après tous les archéologues qui ont rendu compte de ces églises, notamment M. Hidé, lors de l'excursion du Congrès des Sociétés savantes départementales à Laon du 13 août 1883, et hier encore M. Lefèvre-Pontalis, nous craindrions de tomber dans des redites et nous préférons laisser nos collègues à leurs constatations et à leurs souvenirs personnels. Il nous sera seulement permis de remercier MM. les curés de toutes les facilités qu'ils ont bien voulu donner à la visite de

(1) M. Combier (*Etude sur le bailliage du Vermandois et siège présidial de Laon*, p. 80 et suiv., (Paris, Leroux, 1874) a donné de curieux détails sur la villégiature à cette époque.

Digitized by Google

Digitized by Google

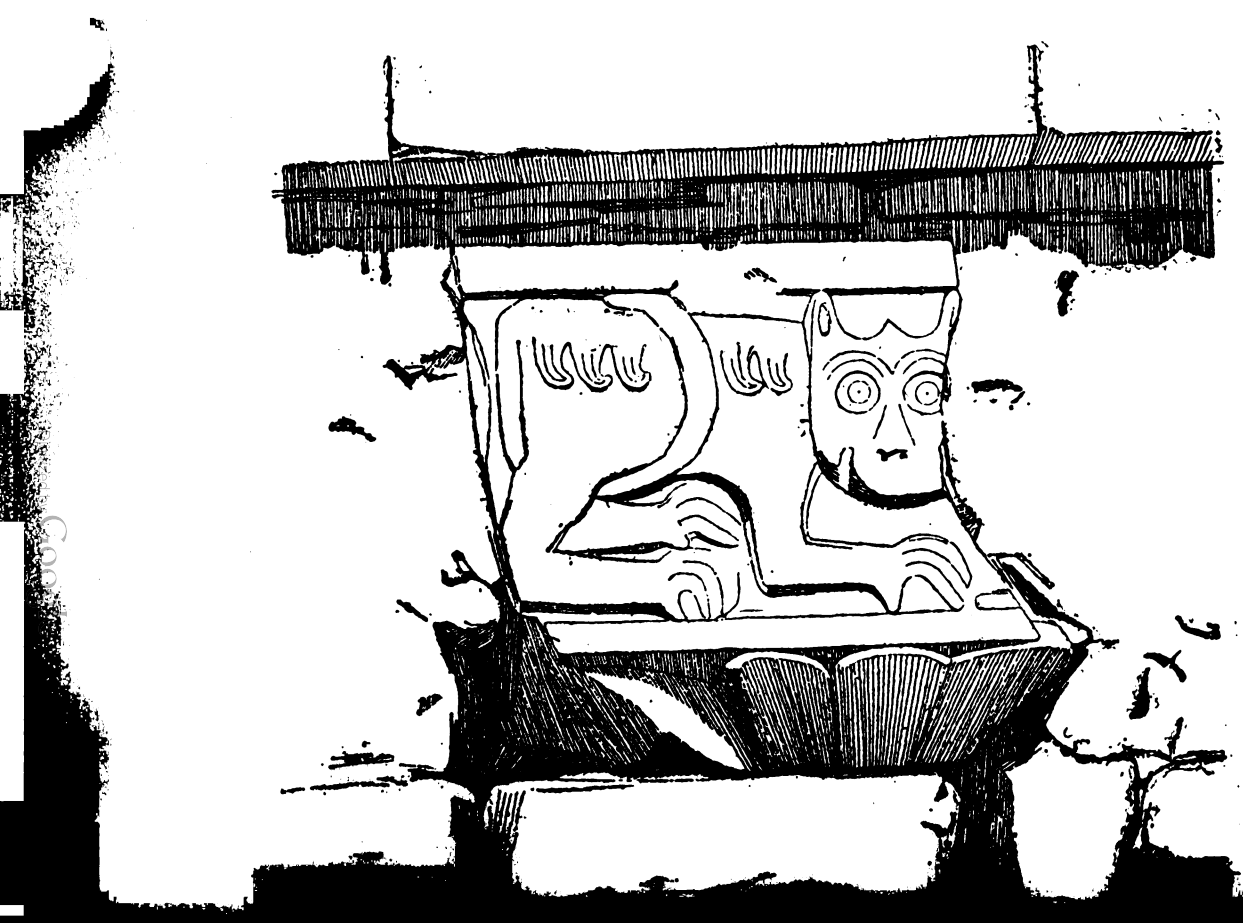

leurs églises, et, en particulier, M. le curé d'Urcel, si pieux admirateur de la sienne ; M. Hidé, notre guide autorisé dans celle de Bruyères et qui a fait à un certain nombre des excursionnistes les honneurs de sa riche collection artistique ; M. de Sars, enfin, qui les a reçus avec tant de bonne grâce dans son habitation d'Urcel.

Il est regrettable que le défaut de temps ait été un obstacle insurmontable à la visite de l'église de Trucy, dont l'archivolte du portail de la porte d'entrée est si admiré par les connaisseurs ; et de celle de Chivy, où l'on eût pu si utilement discuter sur place l'époque de ses chapiteaux dont on trouvera ci-contre un intéressant spécimen. Mais les moments étaient comptés et l'heure déjà avancée rappelait les excursionnistes à Laon.

Soirée offerte à l'Hôtel-de-Ville par la Société Académique.

Le soir, tous les membres du Congrès se retrouvèrent dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, répondant à l'invitation de la Société académique de Laon, qui leur avait offert un punch. Les autorités civiles et militaires de la ville témoignaient, par leur grand nombre, de leurs sympathies pour le Congrès.

Plusieurs toasts ont été portés :

1° Par M. Cortilliot, aux hôtes de la Société académique ;

Digitized by Google

2° Par M. le comte de Marsy, président du Congrès, à la Société académique de Laon, à son président, à la municipalité Laonnoise ;

3° Par M. Lemaître, secrétaire général de la Société académique, qui, au nom de celle-ci, a adressé tous ses remerciements à M. le Maire de Laon et à ses collègues du Conseil municipal pour le concours qu'ils ont bien voulu prêter aux réunions du Congrès ;

4° Par M. Glatigny, maire de Laon, qui a réuni, dans son toast, les sociétaires français à leurs confrères étrangers, représentants si autorisés des nations amies de la France ;

5° Par M. le général Wauwermans, qui s'est fait l'interprète des sentiments sympathiques de ses frères d'armes de Belgique pour leurs camarades de l'armée française.

La plus vive cordialité n'a cessé de régner dans cette réunion pendant laquelle « l'Harmonie municipale » a exécuté plusieurs morceaux très-applaudis.

SÉANCE DU 29 JUIN.

La séance est ouverte à huit heures et demie du matin, sous la présidence de M. le comte de Marsy.

M. Eck, conservateur du musée de Saint-Quentin, donne lecture d'une nomenclature considérable d'objets appartenant aux époques franques et mérovingiennes, trouvés auprès de Saint-Quentin. Il décrit, d'une manière précise et détaillée, chacun de ces

Digitized by Google

objets très-nombreux et dont quelques-uns offrent des particularités méritant de fixer l'attention.

M. Palant, curé de Cilly, fait une très-intéressante communication sur les Caves de guerre.

Enfin, M. Pilloy lit un mémoire sur les sépultures de Vermand, d'Homblières et d'Abbeville. Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt et témoigne des connaissances si approfondies du savant archéologue, en même temps que les reproductions, dont il est l'auteur, attestent le talent de l'artiste.

M. le Président présente plusieurs numéros de la Revue « Le Cabinet d'Artois et de Picardie » publiée sous la direction de M. Alc. Ledieu, conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, et auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et d'archéologie justement estimés. Il recommande, tout spécialement, à l'attention des membres du Congrès, cette publication appelée à remplacer plusieurs revues régionales qui ont cessé de paraître.

M. l'abbé Caron, curé d'Autreville, a offert aux membres du Congrès plusieurs exemplaires de sa « Notice en chemin de fer de Chauny à Coucy-le-Château. » Ce don emprunte une véritable actualité à l'excursion que vont faire les membres du Congrès.

La séance est levée à dix heures pour l'excursion à Coucy-le-Château.

Excursion à Coucy-le-Château.

L'après-midi du mercredi fut consacrée au château de Coucy, déjà connu d'un certain nombre de visiteurs

Digitized by Google

et revu par eux avec une admiration qui n'avait rien perdu de sa vivacité. La vieille forteresse d'Enguerrand III, élevée par cette race vaillante, race de géants si on la mesure à ses œuvres, qui personnifie dans ce pays le régime féodal avec ses grandeurs et ses excès, laissa ses nouveaux comme ses anciens pèlerins sous la même impression profonde et durable. Quelle hardiesse et quelle force incomparable dans la conception, et quelle perfection dans l'exécution ! Comme l'a dit M. Viollet-le-Duc, qui avait su pénétrer tous les secrets de l'art gothique : « C'est un » édifice vaste, conçu d'ensemble et élevé d'un seul » jet, sous une volonté puissante et au moyen de res- » sources immenses (1). » Derrière ces tours, avec leurs hourdages, leurs mâchicoulis et leurs créneaux, ces murs si épais et ces courtines, le fier vassal pouvait défier jusqu'à son suzerain lui-même. Mais, dans ce formidable quadrilatère, il y avait un côté moins sombre, et l'on retrouve les grandes lignes de ces vastes salles, largement éclairées, des Preux et des Preuses, dont l'élégance contrastait avec le froid appareil des logis des gens de guerre et des ouvrages défensifs.

Plusieurs membres du Congrès et, en particulier, M. le général Wauwermans, président de l'Académie d'archéologie d'Anvers, ont donné, au cours de la visite de ces ruines si vastes, si imposantes, d'intéres

(1) *Dictionnaire d'Architecture*, t. III, p. 108.

Digitized by Google

santes explications sur l'art militaire et la défense des places au moyen âge.

Que dire de ce donjon colossal, unique au monde, et dont la masse semble enlever à tout ce qui l'entoure ses proportions naturelles ? Il commande le pays à plus de dix lieues à la ronde et l'on peut, de sa plate-forme, compter les villes et villages, image de la domination qu'exerçait autour de lui son puissant constructeur.

Coucy, dont le château était en quelque sorte la citadelle, avait une ceinture de remparts flanquée de tours. Il était un point de la colline, sur laquelle est bâtie la ville, plus accessible que les autres protégés par de profonds escarpements : c'était celui auquel accédait, par un plateau de même hauteur, la route de Laon. Aussi apporta-t-on, au XIII[e] siècle, un soin tout particulier à la construction de la porte, clef de cette position, qui a emprunté son nom à cette dernière ville dans l'orientation de laquelle elle est construite. Grande barbacane, tours, passage étroit et défilé par les meurtrières, chemins de ronde, rien n'avait été négligé pour rendre cette entrée inexpugnable. Quelle attention ne mérite-t-elle pas cette galerie souterraine qui permettait de déjouer la mine et la sape de l'assiégeant, par laquelle on arrivait, par un étroit couloir faiblement éclairé par les meurtrières, à la salle des gardes dont les pendentifs des clefs de voûte ont disparu et, semble-t-il, assez récemment ? Là encore, se retrouve l'un des caractères propres au style gothique. Dans cette salle des gardes, sorte de cul de basse-

Digitized by Google

fosse, les corbeaux qui reçoivent les retombées des arcs sont ornés de sculptures variées, comme si l'artiste avait voulu égayer la tristesse de ce sombre réduit.

L'église de Coucy-le-Château a été également l'objet de la visite des membres du Congrès, qui ont admiré son beau portail du XII[e] siècle, et qui ont eu aussi un regard pour ses très-remarquables fonts baptismaux.

Plusieurs sociétaires ont tenu à voir la chambre historique où est né César, duc de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Elle est ornée d'une cheminée du XVI[e] siècle, qui porte une inscription rappelant cette naissance princière.

Visite du Musée, de la Bibliothèque et de l'Ecole normale.

Le jeudi matin, on se rend au musée, qui s'enorgueillit, à bon droit, de la magnifique mosaïque de Blanzy (Orphée tenant les animaux sous le charme de sa lyre), et où l'on remarque le bas-relief en marbre blanc provenant du tombeau de Gabrielle d'Estrées, un grand tableau de Berthélemy: « le siége de Calais » et un certain nombre d'objets de l'époque gallo-romaine; entre autres, une très curieuse statuette en bronze de Mercure avec son piédestal, trouvée il y a quelques années à la Neuville-sous-Laon.

M. Mahon, conservateur de la bibliothèque, a obligeamment communiqué les richesses dont il a la garde. On sait quelle noble rivalité existait entre les abbayes

Digitized by Google

de Cuissy et Vauclerc, toutes deux du diocèse de Laon, dont les moines, ces habiles miniaturistes, ont largement contribué, dans cette région, à la renaissance artistique si marquée au XII^e^ siècle. Leur pinceau exercé, et doublé d'une patience infinie, a couvert le parchemin des missels et des évangéliaires de petits chefs-d'œuvre, de scènes charmantes de grâce et de naïveté, aux couleurs harmonieuses, bien fondues, et dont les procédés d'application sont si parfaits que les siècles n'ent ont pas amorti l'éclat. Les vicissitudes des choses humaines ou les hasards des révolutions ont fait entrer, à la bibliothèque de Laon, bon nombre de ces précieux manuscrits catalogués par M. Ravaisson et savamment décrits par M. Ed. Fleury.

Après le musée, on visite l'école normale, où les congressistes sont reçus par M. Zeller, inspecteur d'Académie, M. Vaillant, directeur, et M. Midoux, qui avait disposé, avec beaucoup de méthode, un grand nombre de dessins et d'estampages, œuvres de ses élèves, qu'il a su pénétrer de l'importance de ces relevés au double point de vue de la science épigraphique et du patriotisme local. Cette exposition comprenait un très-grand nombre de calques de cloches, pierres tombales, carreaux émaillés, inscriptions de toutes sortes.

Ainsi que le disait très justement le « *Courrier de l'Aisne* », dans son numéro du 1^er^ juillet 1887, « si « pareille chose avait été faite partout en France, « nous posséderions l'histoire du monument du cos- « tume, de l'art et de la langue. M. Midoux a fait cette

Digitized by Google

« histoire pour le département de l'Aisne ; il l'a « retracée en des dessins d'un style précis, d'une « correction incomparable, qui sont en même temps « des œuvres d'art du plus haut goût. »

M. le Président du Congrès a adressé toutes ses félicitations à M. Midoux, et, en présence de ses collègues et de ses élèves, lui a annoncé que la Société, dont il est directeur, lui décernait une de ses grandes médailles de vermeil pour ses nombreux travaux archéologiques et pour son enseignement si remarquable, et accordait une médaille d'argent à l'école normale et une de bronze à l'élève-maître, M. Durin, qui avait apporté le plus de zèle et d'intelligence dans les relevés graphiques.

L'annonce de ces distinctions a été vivement applaudie.

En sortant de l'école normale, plusieurs sociétaires se sont rendus aux archives départementales, où ils ont été reçus par M. Matton, le savant conservateur, qui leur a fait voir plusieurs documents intéressants et le petit musée départemental dont il est l'organisateur.

SÉANCE DU 30 JUIN.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à deux heures. MM. Combier, Cortilliot, l'abbé Baton, le général Wilson, Choron et Janvier sont invités à prendre place au bureau.

Digitized by Google

M. Baudemant lit une notice de M. le docteur Leroux, de Corbeny, sur une intéressante collection d'armes et instruments en silex trouvés dans cette localité.

Ces silex sont présentés aux membres du Congrès, qui remarquent tout spécialement des flèches barbelées et pédonculées.

M. Travers donne communication d'un mémoire de M. le baron de Baye, sur une siste trouvée dans une sépulture de Castelletto-Ticino. Une reproduction photographique permet de juger de l'exactitude de sa description.

M. le Président communique une photographie de tous les membres du Congrès qui se sont rendus à Coucy. Cette épreuve a été prise dans la cour même du château, avec une instantanéité surprenante, par M. Thiollier, qui a, du reste, depuis longtemps habitué ses collègues à ses tours de force. Par suite de l'autorisation qu'il a bien voulu donner de faire usage de son cliché, un certain nombre d'épreuves pourront être distribuées aux membres du Congrès.

D'unanimes remerciements sont adressés à M. Thiollier.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron d'Avril, président de la Société de Saint-Jean, renfermant une description sommaire du manuscrit slave de la bibliothèque de Reims, connu sous le nom d'évangéliaire du sacre.

M. de Laurière fait part à la Société de nouvelles

Digitized by Google

découvertes faites à la chapelle de Zivido, près Marignan, par don R. Inganni (1).

M. le Président expose que le mauvais état du cloître de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, a vivement impressionné les membres de la Société française d'Archéologie, et que des réparations urgentes peuvent seules en prévenir l'entière destruction.

Il y aurait donc lieu d'émettre un vœu à cet égard pour obtenir de l'administration des Beaux-Arts l'allocation nécessaire.

M. Choron, président de la Société archéologique de Soissons, rappelle que ce vœu a été déjà formulé, lors de la réunion en 1883 à Laon, des Sociétés départementales, il estime qu'il y a lieu de le renouveler.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

M. le Président promet le concours de la Société pour la souscription qui pourrait être ouverte à Laon pour l'achèvement de la restauration de la chapelle du Palais-de-Justice.

Il regrette de ne pouvoir contribuer aussi à la restauration de la porte de Soissons, dont M. Midoux fait, à bon droit, ressortir le mérite archéologique.

Des explications sont échangées à ce sujet entre plusieurs membres de la réunion. Des remerciements sont adressés à la Société française d'Archéologie pour sa généreuse initiative.

M. J. de Laurière, secrétaire général, donne lecture

(1) Voir le travail de M. J. de Laurière, dans le *Bulletin Monumental* de 1888, p. 26.

Digitized by Google

de la liste des récompenses accordées par la Société française d'Archéologie, à l'occasion du Congrès :

Rappel de médaille de vermeil grand module.

M. Frédéric MOREAU, à Fère-en-Tardenois, pour la continuation de ses fouilles archéologiques et de la publication de l'*Album Caranda*.

Médailles de vermeil grand module.

M. le chanoine DEHAISNES, à Lille, pour son Histoire des Arts au moyen âge dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut (Médaille offerte par M. Palustre).

M. Félix THIOLLIER, à Saint-Germain-Laval (Loire), pour ses publications archéologiques sur le Forez (Médaille offerte par M. J. de Laurière).

M. l'abbé PÉCHEUR, curé de Crouy, pour ses publications sur le diocèse de Soissons (Médaille offerte par Mme de Caumont).

M. Jules PILLOY, à Saint-Quentin, pour ses recherches archéologiques sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le Vermandois (Médaille offerte par Mme de Caumont).

M. Étienne MIDOUX, à Laon, pour ses travaux archéologiques sur le Laonnois et pour son enseignement à l'École normale d'instituteurs, à Laon.

M. Adrien DE FLORIVAL, pour ses publications sur la cathédrale de Laon et l'archéologie du département de l'Aisne.

Digitized by Google

Médailles d'argent.

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS, à Laon, pour les relevés archéologiques, estampages et dessins de monuments du département de l'Aisne, exécutés sous la direction de M. E. Midoux. (Cette médaille sera déposée aux archives de l'École.)

M. Alexandre MICHAUX, à Soissons, pour ses publications historiques sur le Soissonnais.

M. BRUNEHANT, à Pommiers, pour ses découvertes archéologiques à Pommiers (Aisne).

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, à Paris, pour la restauration de l'église de Cormelles (Aisne).

M. Henri MACQUERON, à Abbeville, pour son *Iconographie de la Somme*.

M. l'abbé BARRET, curé d'Amblainville, pour la restauration de l'église d'Amblainville (Oise), et pour ses fouilles dans cette commune.

M. Charles BOSTEAUX, à Cernay-lès-Reims, pour ses découvertes archéologiques à Cernay-lès-Reims (Marne).

M. Jérôme DUVAL, à Lillebonne, pour sa description de la mosaïque de Lillebonne (Seine-Inférieure).

M. BOUET, à Caen, pour la restauration de la maison rue Saint-Pierre, 54, à Caen.

Médaille de bronze.

M. Ernest DURIN, élève-maître à l'École normale d'instituteurs de Laon, pour ses relevés archéologiques.

Digitized by Google

Cette séance termine le Congrès à Laon. Des motifs très-sérieux avaient fait partager, entre deux villes offrant de grandes richesses monumentales, le temps dont pouvaient disposer les sociétaires ; aussi la part faite à Laon s'est-elle trouvée — qu'il nous soit permis de le dire — fatalement insuffisante. En effet, des édifices des plus intéressants de notre région, la grange de Vauclerc, un des plus remarquables spécimens de l'architecture cistercienne, les églises de Trucy et de Chivy, celle de Saint-Julien, où l'on retrouve la légèreté et la pureté de lignes du style ogival du XIII^e^ siècle ; le château de Marchais, cette belle construction de la Renaissance, et d'autres sujets d'études encore, n'ont pu trouver place dans l'itinéraire forcément restreint de nos excursions.

Nous n'en voulons de meilleure preuve que les gravures ci-contre, exécutées toujours d'après des dessins de M. Midoux. Il s'agit, cette fois encore, de pierres tombales. La plus ancienne en date, appartenant à l'église de Nanteuil-la-Fosse, canton de Vailly, arrondissement de Soissons, a été découverte par lui, nous a-t-il dit, sous le banc seigneurial. Elle porte l'inscription suivante :

Cy gisent les corps de noble homme François de Mussent, escuier, seig^r^ du Castel à cause de son fief terre et seig^rie^ de Marigny et dam^elle^ Andrée de Goberville, sa femme, laquelle est deceddée le 13^e^ jour de febvrier 1643.

Digitized by Google

Cette dalle funéraire représente deux personnages en pied, ayant leurs têtes abritées sous un dais armorié formant des arcades accolées. Le mari est en costume militaire de l'époque, l'épée au côté soutenue par un baudrier, les mains jointes sur la poitrine. Il porte une large collerette. Ses traits sont ceux d'un homme arrivé à l'âge mur. L'un des pieds s'appuie sur le bord de son casque.

Sa femme est vêtue d'une robe longue à plis droits avec crevés aux manches et manchettes dentelées comme le col. Le corsage est échancré carrément. Sa coiffure est celle du XVII^e siècle.

Le milieu du dais est occupé par les armoiries des deux familles. L'écu est parti au 1^er d'azur à 3 fasces d'argent, à la hache d'armes du même posée en bande et brochante sur le tout (1) ; au 2^e coupé d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de deux lions rampants. L'état fruste de la pierre, en cet endroit, n'a pas permis au dessinateur d'indiquer la couleur de ces animaux. L'écu est surmonté d'un casque orné de lambrequins, il a des lions pour supports.

De chaque côté se trouvent des torches funéraires ; et, pour accuser davantage le caractère sépulcral de ces effigies, on a gravé des têtes de mort et des ossements et rempli les intervalles d'un semis de larmes.

(1) La Chenaye-Desbois, dict^re de la noblesse, T. XIV. (Paris, Schlesinger, 1869).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La seconde pierre tombale existant dans l'église de Pancy, canton de Craonne, est celle de :

Messire Jacques de Chambly, chevalier, seigr de Monhenault, Pancy, Chamouille, Colligis, Lierval, cy devant capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Normandie, qui est décédé en son chasteau de Pancy le 15 mars 1665. Priez Dieu pour son Ame.

Il est, comme le précédent, figuré en costume militaire de l'époque. A la droite de la tête est l'écu armorié. Nous n'en suivrons pas les indications contenant des fautes évidentes de blason. Les véritables armes des Chambly sont, d'après nos recherches (1) : d'argent à la croix dentelée d'azur chargée de 5 fleurs de lys d'or, le premier canton chargé d'un écu de gueules à 3 coquilles d'or. A gauche, se trouve le casque héraldique ; et, faisant pendant à ces deux attributs, il y a, au bas de la dalle, les deux gantelets du chevalier.

Il s'en faut donc de beaucoup que les curiosités archéologiques du pays aient été épuisées, et nous ne

(1) Voir notamment (Ms. Bibl. de Laon), l'Armorial des familles de la généralité de Soissons de M. de Flavigny. Ce généalogiste a écrit : à la croix *denchée ;* mais. d'après les renseignements qui nous ont été fournis par la famille elle-même, il faut substituer à ce terme de blason celui de *dentelée.*

Digitized by Google

pouvons que nous joindre au vœu si bien exprimé par le président de la Société académique de Laon, que bon nombre des membres du Congrès nous reviennent un jour ou l'autre. Des liens de confraternité se sont formés, qui doivent encore se resserrer. C'est notre espoir le plus cher.

Nous nous reprocherions de terminer ce compte rendu des travaux du Congrès de 1887, sans remercier vivement, en ce qui nous concerne, M. Baudemant, trésorier du Congrès, et M. Dollé, secrétaire général adjoint, du concours dévoué qu'ils ont bien voulu nous donner.

A. DE FLORIVAL.

Digitized by Google

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DE VORGES (Aisne).

TABLE DES PLANCHES

Planche 1. — 6 avril 1861.
— 2. — 6 octobre 1883.
— 3. — Sans date (la même planche coupée en deux).
— 4. — 6 octobre 1883.
— 5. — 7 octobre 1883.
— 6. — 8 octobre 1883.
— 7. — 9 octobre 1883.
— 8. — 9 et 10 octobre 1883.
— 9. — Du 11 au 22 octobre 1883.
— 10. — 23 octobre 1883.
— 11. — 24 et 25 octobre 1883.
— 12. — Suite du 26 octobre 1883.
— 13. — Suite des 26 et 27 octobre; — 28 octobre 1883.
— 14. — 28 et 29 octobre 1883.
— 15. — 11 novembre; — 13 et 14 novembre 1883.
— 16. — 15 et 16 novembre; — 17 novembre 1883.
— 17. — 18 et 19 novembre; — 21 et 22 novembre 1883
— 18. — 19 novembre 1883.
— 19. — 23 novembre; — 2 décembre 1883.
— 20. — 5 janvier 1884 (2 vases).
— 21. — 5 janvier 1884.
— 22. — 6 janvier 1884.
— 23. — 6 janvier 1884.
— 24. — Sans date.

Les objets sont représentés à la moitié de grandeur naturelle. Planche 1, au lieu de réduction à 1/8 et à 1/3, lire réduction à 1/16 et à 1/6.

Digitized by Google

Digitized by Google

Objets Mérovingiens trouvés le 6 Avril 1861 à la croix matha de Torges. Champ Sermoise

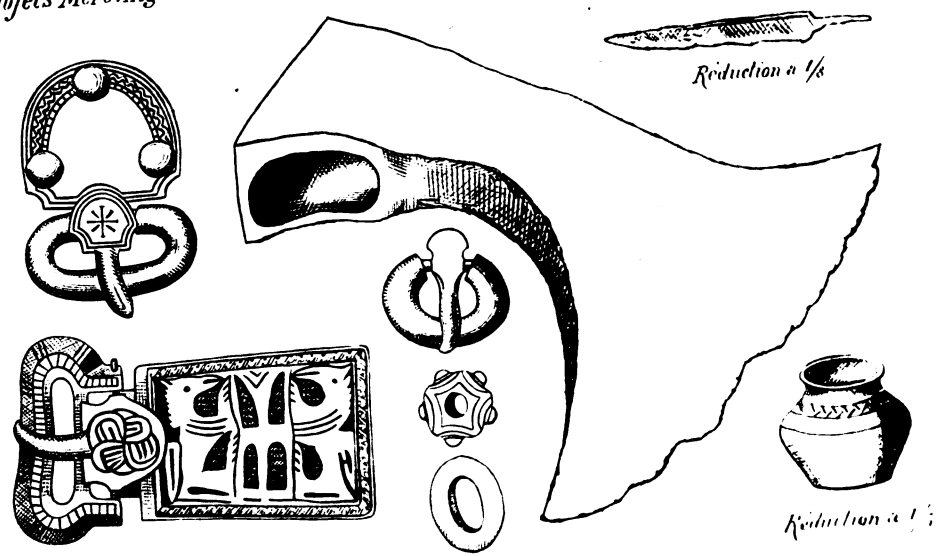

Digitized by Google

Digitized by Google

6 Octobre.

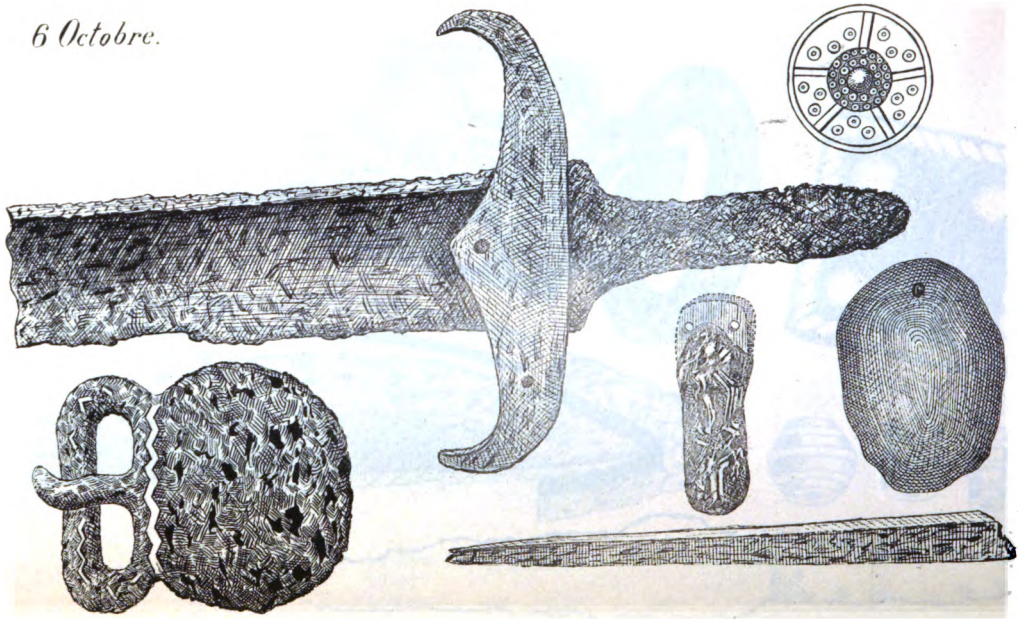

Digitized by Google

Digitized by Google

6 Octobre 1883. Champ de Mr Trichet de Vorges. Lieu-dit la Croix Mathra.

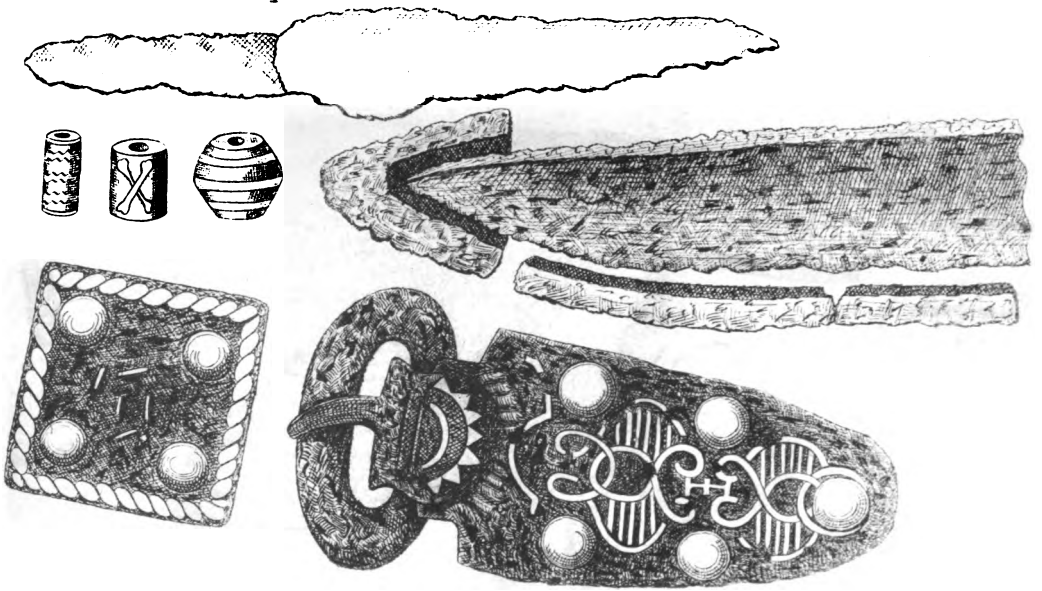

Digitized by Google

Digitized by Google

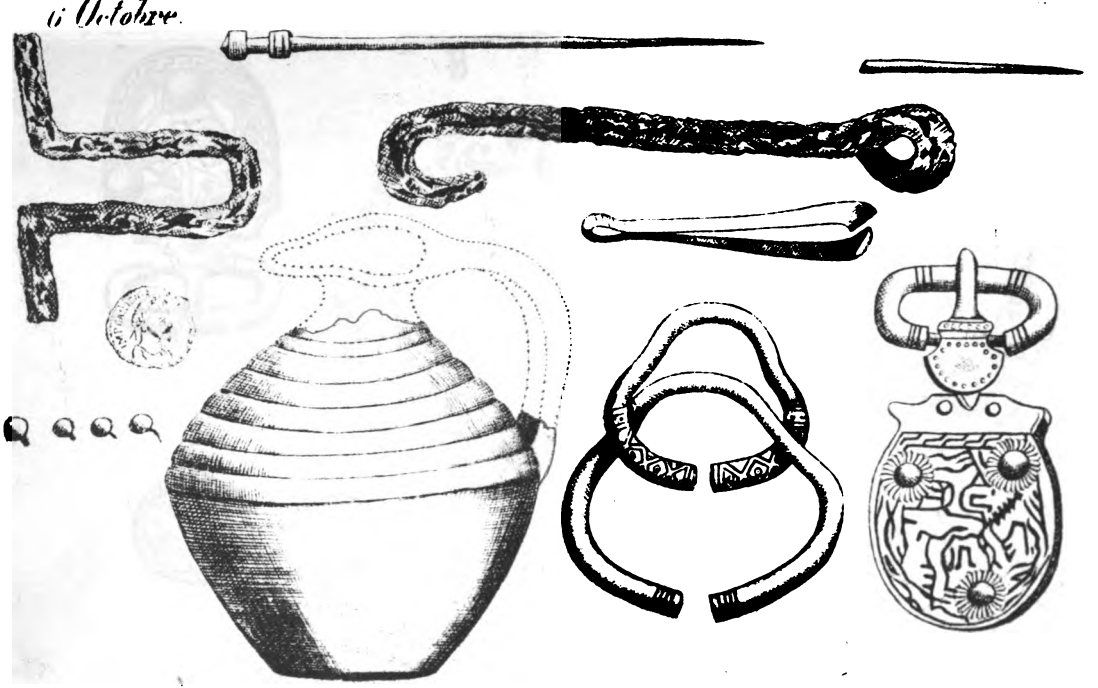

Digitized by Google

Digitized by Google

7 Octobre.

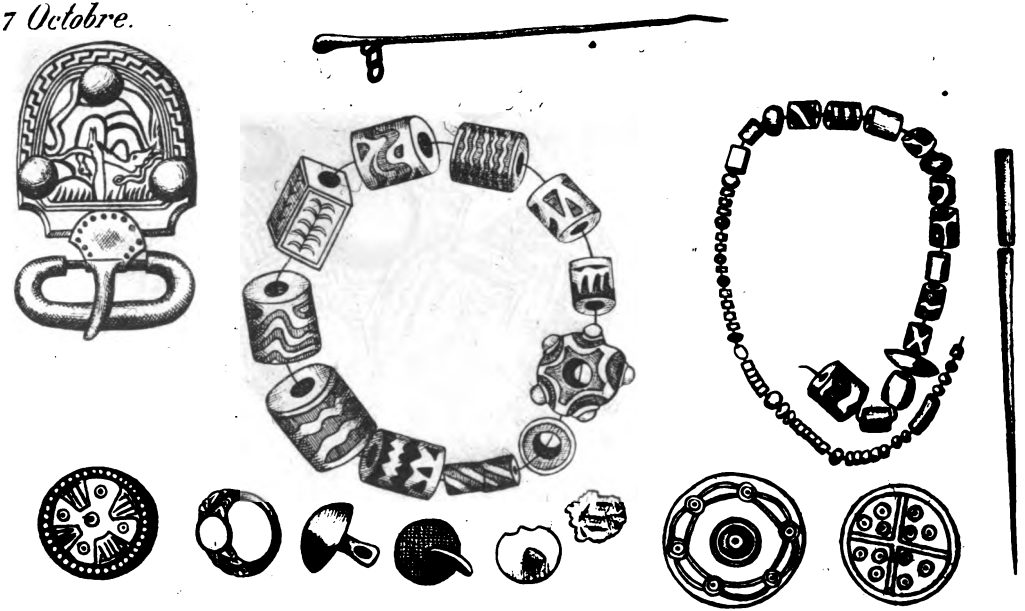

Digitized by Google

Digitized by Google

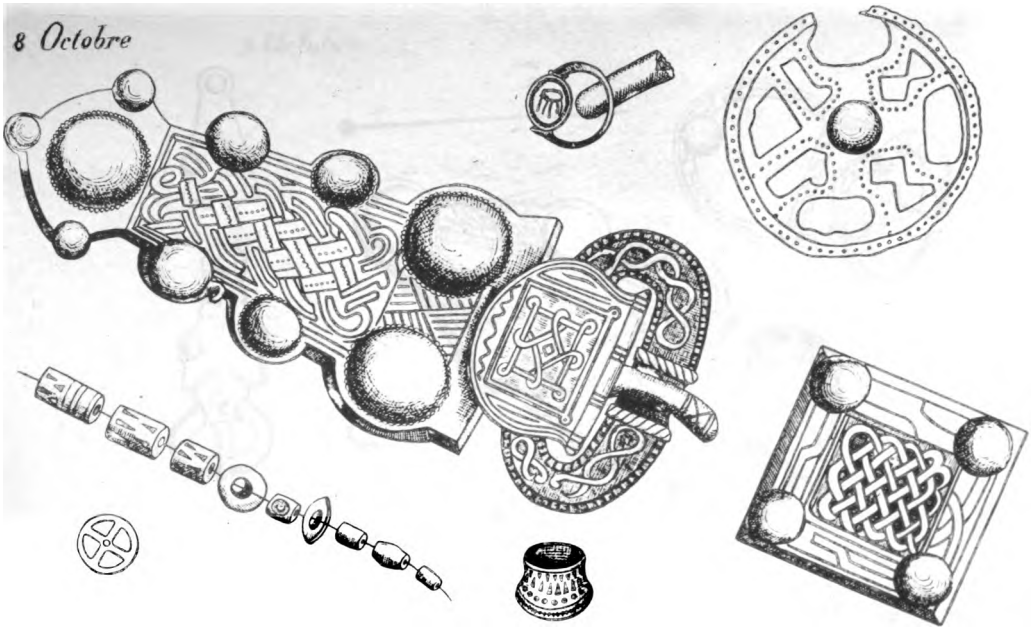

Digitized by Google

Digitized by Google

9 Octobre.

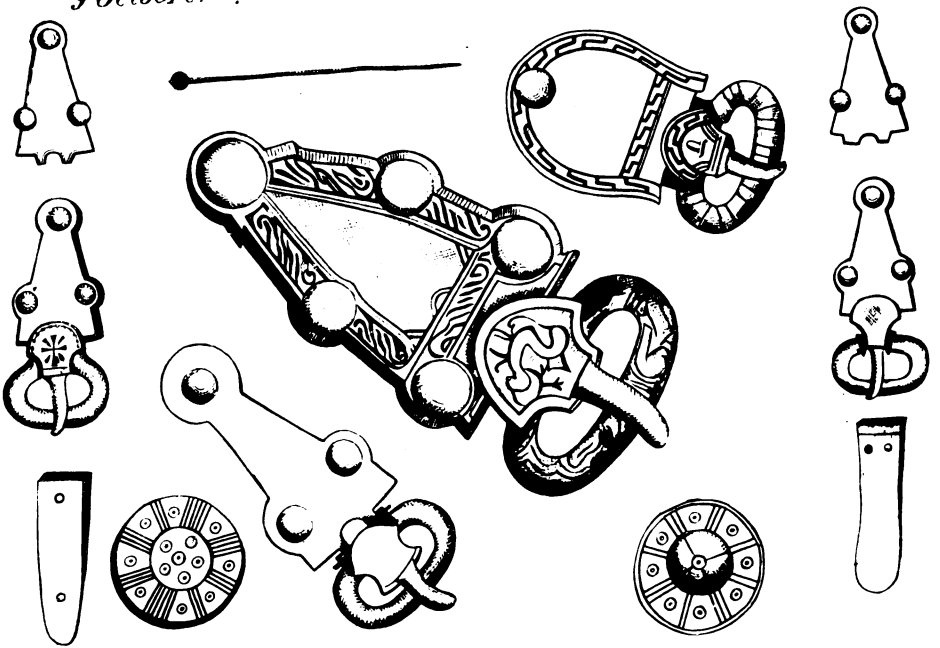

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Du 11 au 22 Octobre.

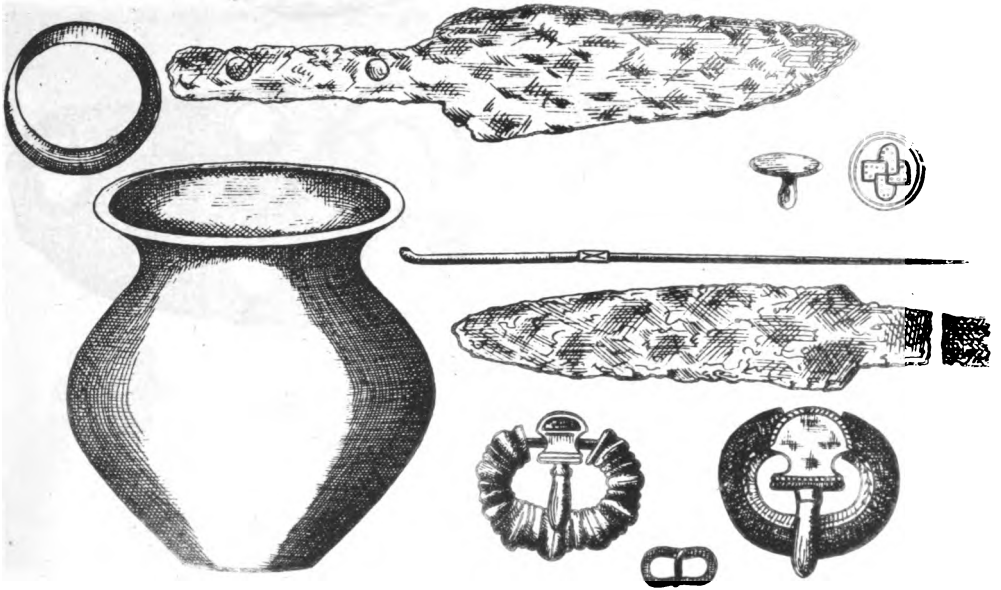

Digitized by Google

Digitized by Google

23 Octobre.

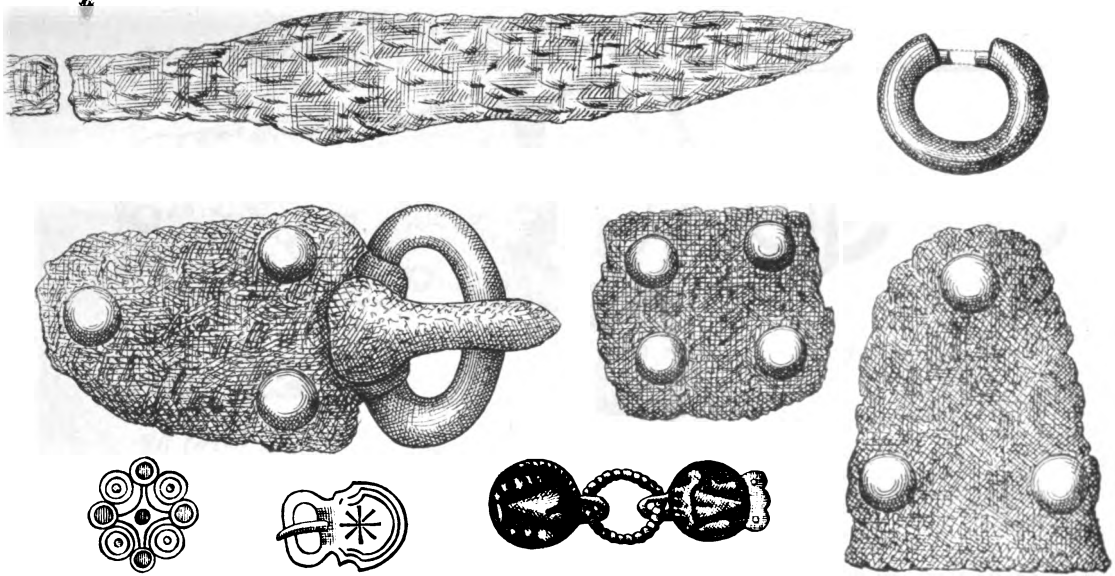

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

26 Octobre

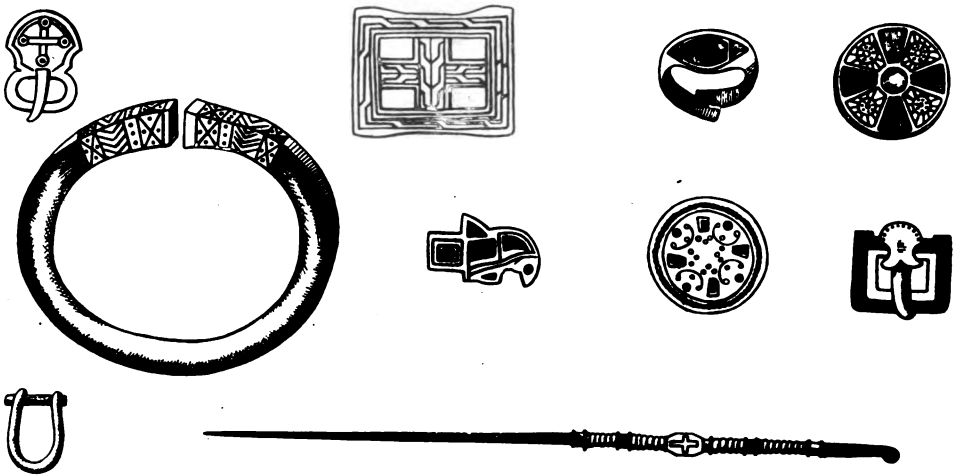

Digitized by Google

Digitized by Google

Suite du 26 Octobre

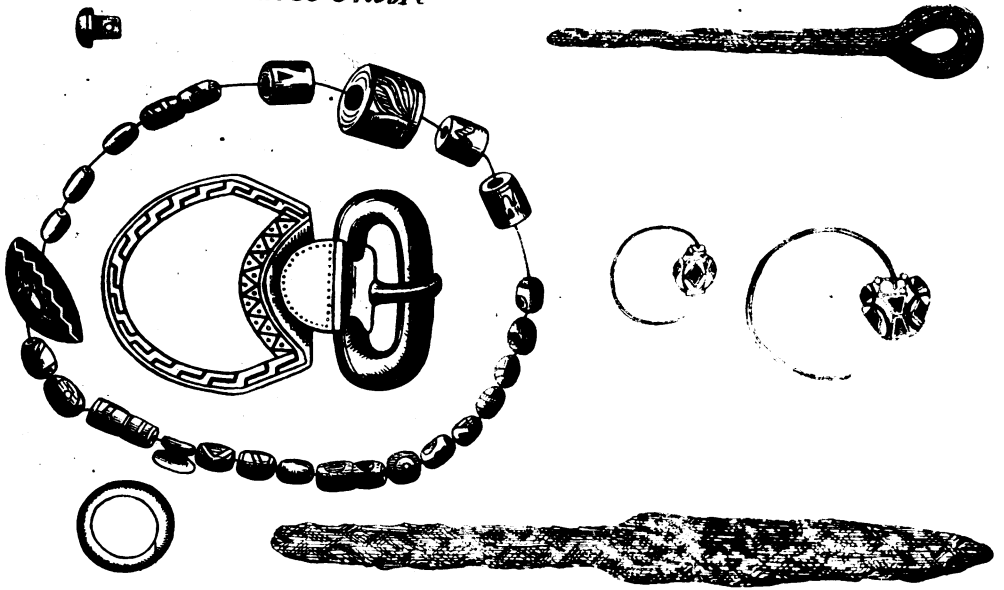

Digitized by Google

Digitized by Google

28 Octobre.

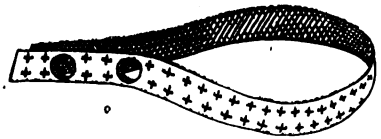

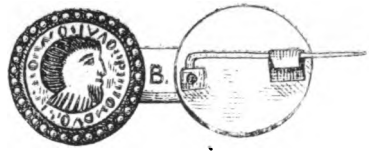

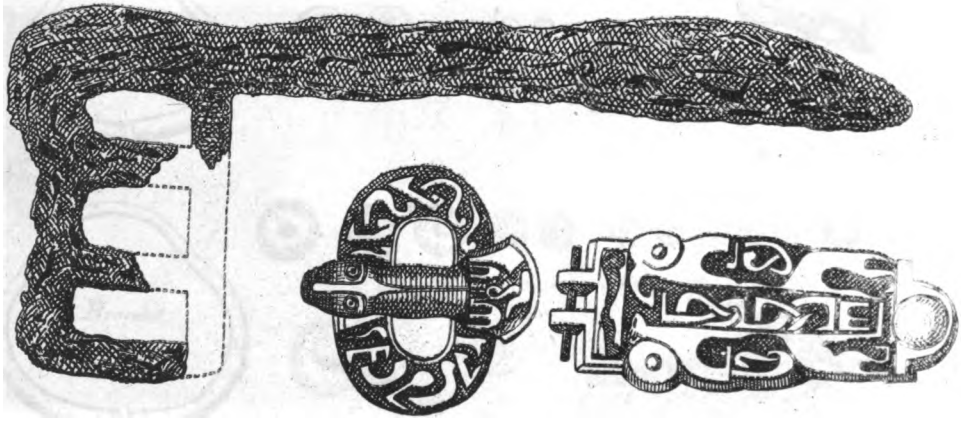

Digitized by Google

Digitized by Google

28 et 29 Octobre

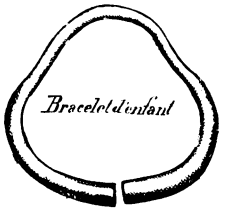

2 grains de verre. 3 petits d'ambre rouge

une méd.te gauloise et un Gillien.

3 Novembre.

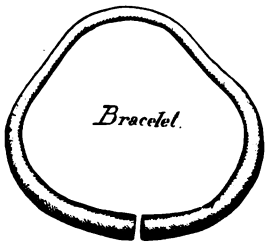

Onze grains de verre dont 3 émaillés en jaune.

Digitized by Google

Digitized by Google

11, 13 et 14 Novembre.

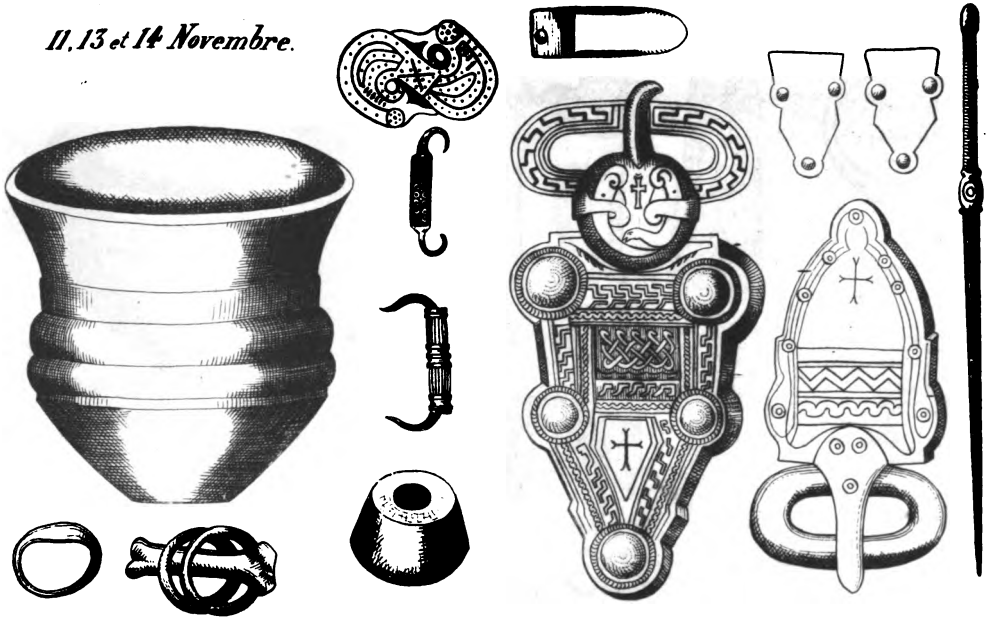

Digitized by Google

Digitized by Google

15 et 16 Novembre. Champ de Mr Sermoise.

Collier de 2 grains en terre émaillée et 5 grains de verre.

et 2 médailles romaines.

17 Novembre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Du 18 au 22 Novembre.

Séparations en pierre sculptée.

3 Colliers : 1 de 14 grains de verre
1 de 10 grains semblables
1 de 16 petits grains d'ambre
et 1 de 7 petits grains en terre
rouge émaillée.

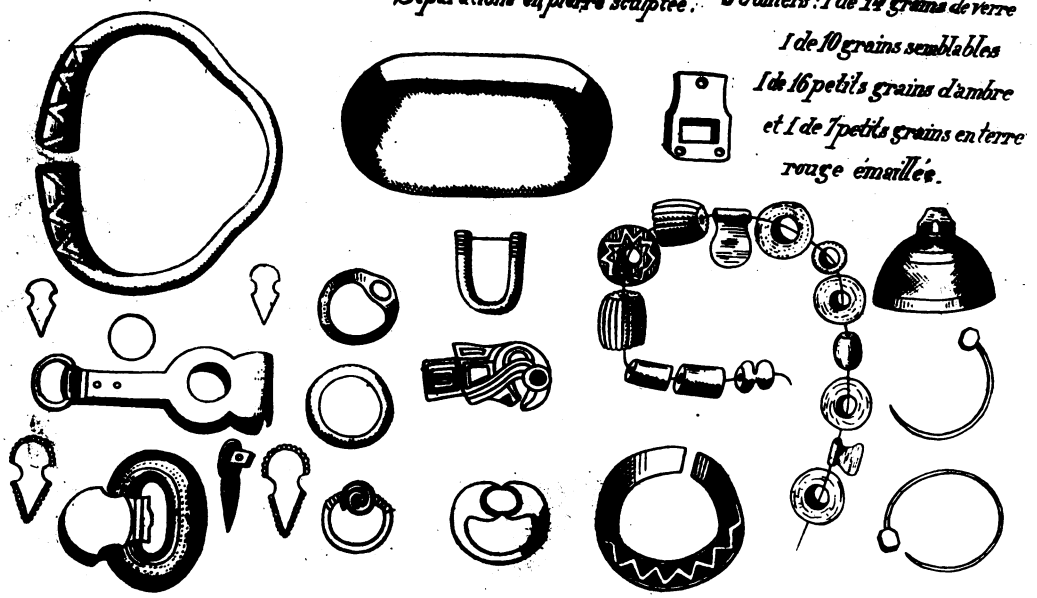

Digitized by Google

Digitized by Google

19 Novembre

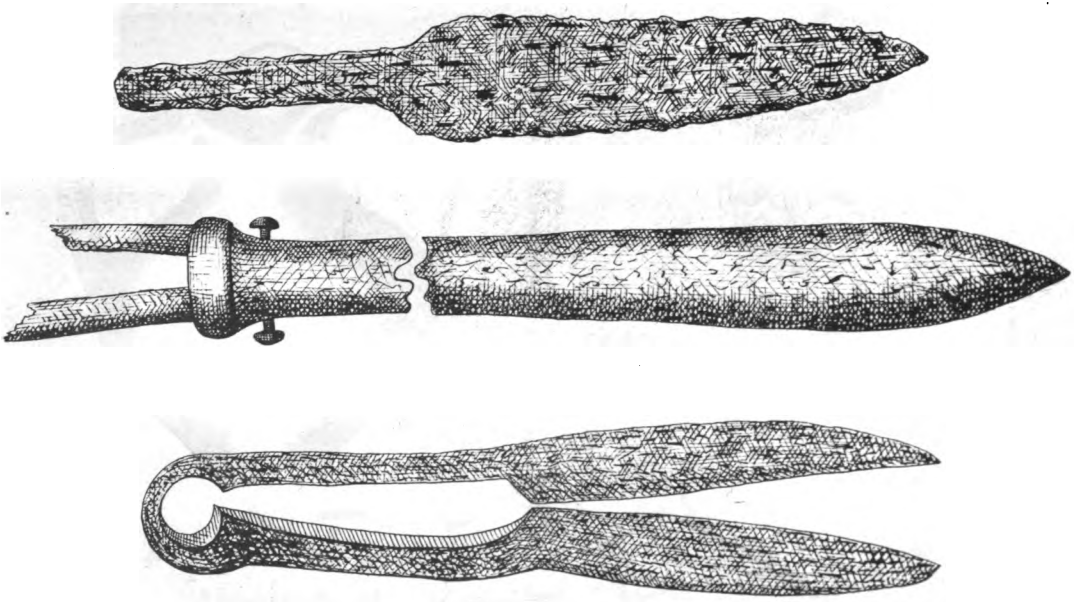

Digitized by Google

Digitized by Google

23 Novembre.

2 Décembre. _ Recherches interrompues en X^bre

5 Janvier 1884

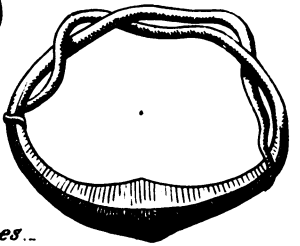

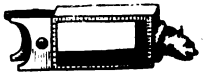

2 boucles. Bracelet. Epingle. 2 bouts de lanières.

Languettes, aiguillettes. 2 monnaies gauloises. 3 plaques de ceinturon en fer à clous de bronze.

Digitized by Google

Digitized by Google

5 Janvier 1884.

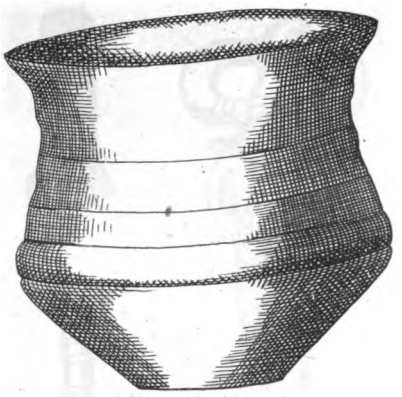

Monnaie Gauloise.

Digitized by Google

Digitized by Google

5 Janvier.

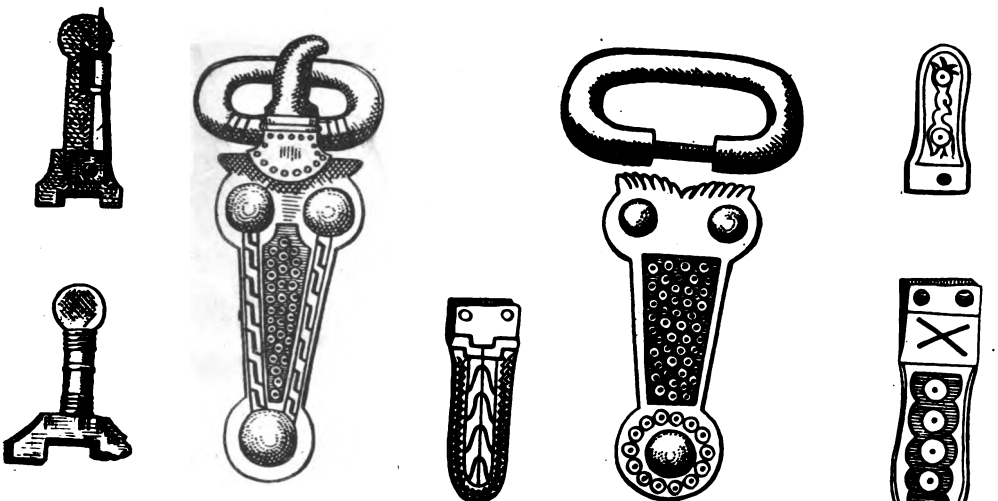

Petite fibule et son revers.

Digitized by Google

Digitized by Google

6 Janvier.

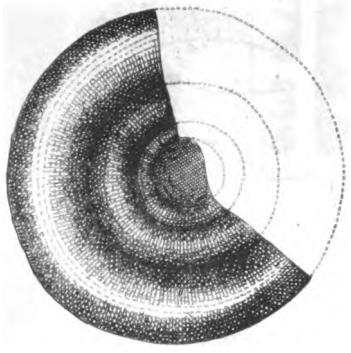

Boule en verre opaque et grossier.

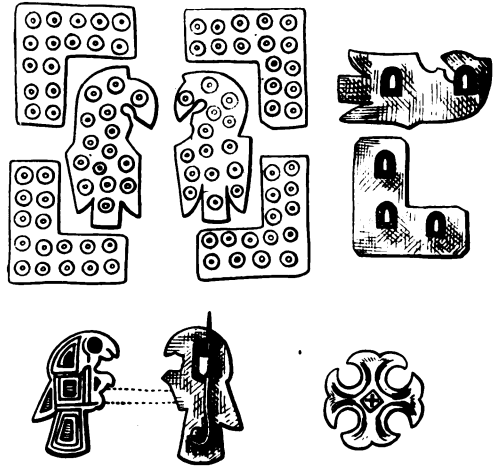

Digitized by Google

Digitized by Google

6 Janvier.

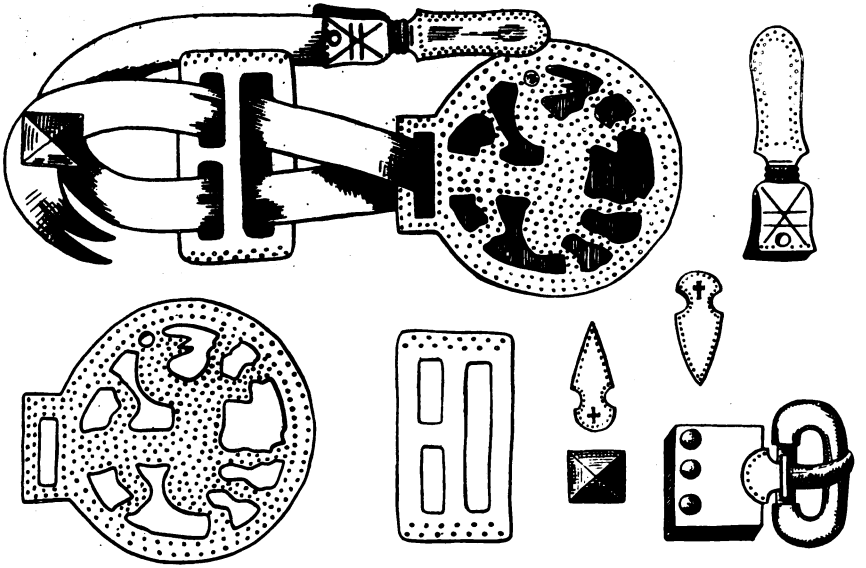

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON

COMPOSITION DU BUREAU

1° Pour l'année 1884-85

COMBIER,	*Président ;*
DE FLORIVAL,	*Vice-Président ;*
DUFRENOY,	*Secrétaire général ;*
GLINEL,	*Secrétaire des séances ;*
MIDOUX,	*Bibliothécaire-Archiviste.*
BAUDEMANT,	*Trésorier ;*

2° Pour l'année 1885-86

Président d'honneur : M. ALLAIN-TARGÉ.

COMBIER,	*Président ;*
DE FLORIVAL,	*Vice-Président ;*
DUFRENOY,	*Secrétaire général ;*
LION,	*Secrétaire des séances ;*
MIDOUX,	*Bibliothécaire-Archiviste.*
BAUDEMANT,	*Trésorier ;*

3° Pour l'année 1886-87

Président d'honneur : M. ALLAIN-TARGÉ.

CORTILLIOT,	*Président ;*
GLINEL,	*Vice-Président ;*
E. LEMAITRE,	*Secrétaire général ;*
DOLLÉ,	*Secrétaire des séances ;*
MIDOUX,	*Bibliothécaire-Archiviste.*
BAUDEMANT,	*Trésorier ;*

Digitized by Google

4° Pour l'année 1887-88.

Président d'honneur : M. Proudhon.

De Florival,	*Président.*
Glinel,	*Vice-Président.*
E. Lemaitre,	*Secrétaire général.*
Dollè,	*Secrétaire des séances.*
Midoux,	*Bibliothécaire-Archiviste.*
Baudemant,	*Trésorier.*

5° Pour l'année 1888-89.

Président d'honneur : M. Proudhon.

De Florival,	*Président.*
E. Lemaitre,	*Vice-Président.*
Lobgeois,	*Secrétaire général.*
Cortilliot,	*Secrétaire des séances.*
Midoux,	*Bibliothécaire-Archiviste.*
Baudemant,	*Trésorier.*

6° Pour l'année 1889-90.

Président d'honneur : M. Bès de Berc.

De Florival,	*Président.*
E. Lemaitre,	*Vice-Président.*
Lobgeois,	*Secrétaire général.*
Cortilliot,	*Secrétaire des séances.*
Souchon,	*Bibliothécaire-Archiviste.*
Baudemant,	*Trésorier.*

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM. *Allain-Targé*, (✻), ancien Préfet de l'Aisne.
Desilve, curé de Basuel.
Desmaze (O. ✻), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.
Filliette, ancien économe des hospices de Laon.
Houssaye (Arsène), (O. ✻), ancien président de la Société des gens de lettres.
L'Hote, ancien inspecteur des douanes, à Aubenton.
Proudhon, (✻), ancien Préfet de l'Aisne.
Sébline (O. ✻), sénateur id.
Turquet (Edmond) (✻), ancien député de l'Aisne.
Waddington, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères, ambassadeur à Londres.
Zeller, recteur de la faculté de Chambéry.

MEMBRES TITULAIRES

MM. *Baillet*, Conseiller de Préfecture, à Laon.
Baton (abbé), archiprêtre, curé de Notre-Dame de Laon.
Baudemant, pharmacien à Laon.
Brismontier, directeur d'assurances à Laon.
Canon, juge au Tribunal civil de Laon.
Combier (✻, O. A.), président du Tribunal civil de Laon.
Cortilliot, directeur du *Journal de l'Aisne*.

Digitized by Google

MM. *Courtois*, pasteur protestant à Vaux-sous-Laon.
Dejamme, juge au Tribunal civil de Laon.
D'Ersu, propriétaire à Laon.
Dollé, photographe, à Laon.
J. Dufrenoy, propriétaire à Laon.
Ermant (O. I), architecte départemental à Laon.
Florival (de), juge au Tribunal civil de Laon.
Glinel, journaliste à Laon.
Grandin, professeur de dessin, à Laon.
Harduin de Grosville, juge au Tribunal civil de Laon.
Hidé, propriétaire à Bruyères.
Lemaître, avocat à Laon.
Lion, notaire à Laon.
Lobjeois, avocat à Laon.
Marlier (abbé), aumônier du Lycée de Laon.
Pasquier, député de l'Aisne.
Rol, pharmacien à Laon.
Rousseau (✻ O. A.), ingénieur civil
Souchon, archiviste départemental.
Souëf (*Charles*), propriétaire à Presles-et-Thierny.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. *Barbey* (O. A.), vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Baudemant, (*Frédéric*), pharmacien à Château-Porcien.
Callay, instituteur à Sissonne.

Digitized by Google

MM. *Chavée-Leroy*, agriculteur à Clermont-lès-Fermes.

Duployé (abbé), curé de Sinceny.

Feret, propriétaire à Paris.

Gauguet, Elie, libraire-éditeur, 36, rue de Seine, Paris.

Hanotaux (Gabriel), (O. ✻), ancien député, directeur des Consulats au Ministère des affaires étrangères.

Lalouette-Fossier, propriétaire à Marle.

Lecomte (abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu à Soissons.

Lempereur, archiviste de l'Aveyron.

Leroux, docteur en médecine à Corbeny.

Letellier, ancien inspecteur d'Académie du Calvados, à Caen.

Mangin, sous-directeur des contributions directes à Avesnes (Nord).

Matton (Auguste), (O. I. ✻), archiviste honoraire du département de l'Aisne.

Menche de Loisne, (O. ✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris.

Mien, directeur des postes à Péronne.

Montier, instituteur à Mons-en-Laonnois.

Morel, chef d'escadron de cavalerie à l'état-major du 2e corps, à Amiens.

Palant (abbé), curé de Cilly.

Papillon, propriétaire à Vervins.

Piette (Ed.) (✻), propriétaire à Vervins.

Piette, ancien juge de paix à Craonne.

Digitized by Google

MM. *Pilloy*, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

Plonquet, docteur en médecine à Aï (Marne).

Poissonnier, ancien notaire à Chauny.

Poquet (abbé) (O. I.), curé-doyen de Berry-au-Bac.

Saint-Quentin, professeur à Lille.

Senneville (G. de), auditeur à la Cour des Comptes, à Paris

Souillac-Boileau, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Château-Thierry.

Vernier (abbé), curé de Saint-Éloy à Saint-Quentin.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

Archéologie Gauloise, Gallo-Romaine et Mérovingienne.

Sépultures découvertes au cours des travaux du Lycée. (Communication par M. Ermant).— Pages XVII, XXI, XXII, XXVI.

Découvertes de cercueils et vases dans plusieurs rues de Laon. (Renseignements donnés par M. Midoux). — XXIII.

Coupe en verre gravé trouvée à Homblières. (Notice de M. Pilloy, sur une). — XXVII.

Murailles Gauloises à Laon(Communication de M. Mahon). XXXVII.

Découverte d'un cimetière franco-mérovingien à Crépy-en-Laonnois. (Annonce faite par M. Midoux de la). — XL.

Artistes.

François Blondel. — (Communications de MM. Midoux et Ermant). — XIX, XXI.

Digitized by Google

Colart de Laon et Colart le Voleur (Manuscrit de M. Melleville et communication de M. Midoux). — XXVII, L.

Le Nain. (Lettre de M. Marsal, présentée par M. Midoux). — XXXIV.

Biographies.

Le Marchant de Cambronne (Manuscrits de). Explications données par M. Combier. — XXVIII, XXIX.

Jean d'Estrées, évêque de Laon (Acte de concession d'une bourse au collége de Laon à Paris, par). Communication de M. Brismontier. — XIV.

Cotte, *Anselme*, *Le Nain*, *Marquette*, *Méchain*, *Wimpffen*, etc. Propositions par M. Midoux de noms à donner au Lycée et aux rues de Laon. — XXXIX, XLVII.

Le Carlier (Envoi du buste de). — LXIV.

La Fontaine (Examen des Commentaires sur les Fables, par M. Bérenger). Etude littéraire de M. Brismontier. — LXVI, LXXIII. — Notice sur . . . Annales de la Société de Château-Thierry. — XXXII.

Marquette (*P.*) (Communications de M. Lobgeois sur le). — CV, CVI.

Alexandre Dumas (Recherches par M. Glinel sur le mariage d') avec Ida Ferrier. — CVI.

Meslier. principal du collège de Laon. — LXVIII.

Gabrielle d'Estrées (Le mariage et le divorce de), par M. Desclozeaux. — LXVIII.

Commissions.

Lecture : IX, XVIII, LX, LXXXIX, CII.

Spéciales : Affectation à un musée des chapelles du palais de justice. — XLIV, XLIX.

Noms d'illustrations locales à donner aux rues de Laon. — XXXIX, XLVI, XLVII.

Digitized by Google

Comptes rendus.

De l'ouvrage de M. Ed. Fleury, sur les *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*. Bul. Soc. d'Emulation d'Abbeville. — X.

Du 4e vol. des *Antiquités du département de l'Aisne*, de M. Ed. Fleury. Même publication. — X.

De deux articles de M. Mouroux : *Sur les peintures murales et la mosaïque du Panthéon*, par M. de Florival. — XXXVI.

Par M. Ed. L'Hôte, du livre de M. Glinel sur *Alexandre Dumas*. — XLII.

Par M. Lemaître de la notice de M. Glinel sur *Félix Arvers*. — LXIX.

De l'ouvrage de M. Combier : *La justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, par M. Louis Lucas. — XX.

Congrès.

(Projet d'un) *à Soissons*. — XXXII, XXXIII, XXXIX.

— de la Société française d'archéologie *à Soissons et à Laon*. — CI, CIII, CIV, CXIX et suiv., CXXVI.

Documents divers.

Bibliothèques du Laonnois (Travail de M. l'abbé Péchenr sur les). — XXV.

Don par M. Midoux de *registres de délibérations de Saint-Remy-Porte*. — XXX.

Don par le même d'un *Journal de Jermesson 1721*. — XXXI, XXXVIII.

Communication par M. de Florival *d'un registre d'octroi de Saint-Quentin*, 1709-1711. — XLIII.

Digitized by Google

Manuscrit de M. Fromage, avocat à Laon. — XXVII.

Les Testaments du XVIIIe siècle dans le bailliage de Vermandois, par M. Combier. — XLIV.

L'Ecossais, drame d'Alexandre Dumas (Etude par M. Glinel de). — XLII, XLV, LXI.

La Fontaine (Examen des commentaires sur les fables par M. Bérenger. Etude littéraire de M. Brissmontier. — LXVI, LXXIII.

Communication par M. Midoux : 1° *des testaments de Mme Romanette*, de MM. *Saget* et *Clerjot*. — LXXXI; 2° *du testament de M. David*. — LXXXX.

Phèdre, poésie inédite d'Alexandre Dumas (Lecture par M. Glinel de). — LXIII.

Questionnaire ornithologique répondu par M. Bourgeois. — LXVIII.

Notice complémentaire sur *Arvers*, par M. Glinel. — LXXXVI.

Poésies inédites d'Alexandre Dumas (Communication de M. Glinel). — LXXXVII.

Don d'un plan de l'abbaye de Saint-Viucent, par le colonel Cuvillier. — XXIII.

Drapeau Tonkinois (Communication de M Midoux). — LXIII.

Pièces manuscrites des XVIIe et XVIIIe siècles de la *municipalité et de l'échevinage de Saint-Quentin*, comprenant des procès-verbaux d'enquêtes sur les besoins commerciaux, sur l'importation des pays voisins, la vérificatiou des poids et mesures, etc. (Communication par M. de Florival. — LXXXXVI.

Etude de M. Combier sur les vœux relatifs à l'*Instrnction publique* dans le cahier de doléances du bailliage de Vermandois. — CVIII, CXV et suiv.

Digitized by Google

Présentation par M. Combier de *thèses illustrées* de 1774 à 1776. — CVIII, CX et suiv.

Oulchy-le-Château, notice par M. Laplace. — CXIII.

Alexandre Dumas (La Vision, poésie inédite d'), com^on^ par M. Glinel. — CIX.

Liesse (Etude sur), par M. l'abbé Ledouble. — LXXXVI.

Lettre de M. Proudhon, préfet de l'Aisne. — CXXIII.

Rétablissement des fonctions de maire à Soissons, par M. l'abbé Pécheur. — LXXXVI.

Communications par M. de Florival des chartes de :

Jeanne, comtesse de Flandre. — XL.

Barthélemy de Vir. — XLII.

Et d'une lettre de l'archidiacre de l'église de Laon à Suger, abbé de Saint-Denis, relatant un voyage de l'évêque *Barthélemy de Vir* à Rome. — LXXXXVI.

D'une lettre du *cardinal d'Estrées*. — LXXXIII.

De lettres de *Jean d'Estrées* et de *François-Annibal III d'Estrées*. — LXXXVI.

Marquette (*P.*) (Etude biographique sur le), par M. Lobgeois. — CV.

Revue de la poésie ; deux pièces de poésie sur le *général Pittié*, par M. L'Hôte. — CVII.

Élections.

Du bureau de la Société : 7 novembre 1884. — III, IX.

Id. 27 novembre 1885. — LIV, LV, LIX, LX, LXII.

Id. 27 novembre 1886. — II.

Admission du vote sous enveloppes cachetées. — II, LIV.

Exposé de la situation de la Société, par M. Combier. — IV et suiv.

Digitized by Google

Nomination de *M. Zeller* comme membre honoraire. — XXXI. — Hommage par lui à la Société de son ouvrage : La Diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle. — LIII, LXIV.

M. L'Hôte, élu membre honoraire — LX.

M. Taiée, id. — CVII.

Nomination de M. Proudhon, président d'honneur. — CXIX.

Histoire.

Journal manuscrit de la Révolution, attribué à M. Devismes. Communication de M. Cortilliot. — XXXVI.

Histoire d'une *Municipalité de village pendant la Révolution*, par M. Dufrenoy. — LXIX, LXXI.

Iconographie.

Une *Paix* du XVIe siècle (Communication de M. de Florival. — XXIII.

Le Christ de l'église d'Ailles (Communication de M. Midoux). — XLV.

Peintures murales de Coucy-la-Ville (Rapport de la Commission. — XLVIII.

Eglise de Pargny : Lutrin sculpté. Tableau de St-Hubert (Renseignements donnés par M. Midoux). — CX.

Eglise de Filain : Lutrin (Communication de M. Midoux). — CX.

Moyen âge et Renaissance.

Anciens remparts de Château-Thierry. (Note de M. Morsalines, architecte à Château-Thierry, sur les). — XXXV.

Porte St-Martin. (M. Midoux rappelle son ancien nom de Soibert). — XXXIX.

Pierres tombales de Pancy et de Nanteuil-la-Fosse (Proposition de M. Midoux). — XLI.

Digitized by Google

L'Eglise de Trucy. — XLVIII, CIX.

— *de Laffaux.* — XLVIII.

Chapiteaux de Chivy. — XLVIII.

Fonts baptismaux de Coucy-le-Château. — XLVIII.

Cloche de Camelin. — XLVIII.

Pierre tombale de Barthélemy de Vir. — XLVIII, CIX.

Chapelles du Palais de justice de Laon.—XLIV, XLIX, LVII, LXI.

Chapellé des Templiers. — XLVII, XLVIII.

Porte de Laon, Eglise et remparts de Coucy le-Château (Communication de M. Midoux). — LXXXXV.

Trésor de Chaourse. — CV.

Musée.

Sa fondation par la Société académique de Laon. — XLIV, XLIX.

Restauration des tableaux (Exposés de M. Midoux). — XIV, XVIII, XXVII, XXXIII, XLIII.

Visite de M. Kaempfen. — XV.

Don par l'Etat d'un tableau de *Doyen.* — XLIII.

Legs de trois tableaux et d'un album d'autographes, par *Mme veuve David.* — CIX.

Dons du général de Wimpffen. — XII.

Envoi du buste de Le Carlier, par Doublemard. — LXIV.

Dons, par le journal l'*Art*, de dix terres cuites. — LXXI;

de l'*Enclos*, lithographie, de Chauvel. — LXXI;

de *médaillons* et des « Premiers Pas », eau-forte, de M. Greux. — LXXII.

Plaque rappelant les noms des donateurs (Proposition de M. Midoux). — LXXIV.

Digitized by Google

Nécrologie.

MM. Béranger. — LXXXXV.
Bourbier. — XVII, LXXXVI.
L'abbé Corblet. — LXXVI.
Ed. Fleury. — XI, XVII, LIII, LXX.
Geoffroy. — LXXXXV.
Gomart (Charles). — XVI, XIX.
Hachette. — CV.
L'abbé Lambert. — LXIX.
Périn (Ch.). — LXXXVI.
Piette. — LIII.
Mathey. — LXI.

Nominations.

De M. Zeller, officier de l'Instruction publique. — LXXXIII.

De M. Matton, membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques. — CIV.

De MM. de Marsy, de Florival, Matton et Midoux, nommés ou maintenus comme membres de la Société des Beaux-Arts. — CXXIV.

Notaires.

(Minutes des). Utilité d'en faire l'inventaire (Vœu de M. Midoux). — XVIII.

Ouvrage de M. Ed. Piette : les minutes d'un notaire de Vervins. — XI, XXIX.

Numismatique.

Don par M. Cortilliot à la Société de médailles trouvées à *Dolignon*. — XIII.

Don par M. Midoux de monnaies romaines. — XIX.

Découverte de monnaies d'or à *Monampteuil*. —

(Communications de MM. l'abbé Baton et Midoux). — XXXV, XXXVIII.

Digitized by Google

Rapports.

De M. Hidé, secrétaire général. — I.

Recettes et dépenses.

Compte rendu de M. Baudemant pour les années 1883-1884. — XII ; 1884-1885. — LXV.

Sociétés savantes.

Académie des sciences morales et politiques (Prix et sujets de concours de l'). — I.

Réunion à la Sorbonne d'avril 1885. — XXI.

Réunion des Sociétés départementales. — XXXII.

Changement de date de la réunion des Sociétés savantes à Paris. — LXXXVII.

Histoire des Sociétés savantes des départements. — CVII.

Palais des Sociétés savantes à Paris (Projet de).—LXXII.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

Pages

Rapport sur les travaux des dernières années, par M. Lobgeois, secrétaire général.

PROCÈS-VERBAUX.

(Voir la table analytique qui rappelle toutes les communications constatées dans ces procès-verbaux).

MÉMOIRES :

La clinique ophthalmologique de Laon (Analyse, par M. Combier, d'une étude de M. le Dr Blanquinque sur). 1

Alexandre Dumas (Compte rendu, par M. Combier, du livre de M. Glinel sur). 4

Epidémies observées en 1885 dans le département de l'Aisne (Rapport de M. le Dr Blanquinque sur les). Compte rendu par M. Combier 6

L'Écossais, drame inédit d'Alexandre Dumas père (Analyse de), par M. Glinel. 9

Un fragment de la tragédie de Phèdre, par Alexandre Dumas père (Etude sur), par M. Glinel 13

Jean d'Estrées, évêque de Laon (1681-1694), par M. de Florival 20

Digitized by Google

Exposé de la situation de la Société Académique, par M. Combier 101

Le divorce au tribunal de Laon, par M. Combier . . 106

Sépulture mérovingienne de Vorges, par M. Hidé . . 133

Obsèques de M. Taïée, membre honoraire 154

— *M. Midoux*, bibliothécaire-archiviste . . 157

Congrès archéologique de France. (Compte rendu des séances générales tenues à Laon, en 1887, par la Société Française d'Archéologie), par M. de Florival, avec gravures exécutées d'après les dessins de M. Midoux 167

Table des planches des découvertes faites à Vorges d[illegible]metière mérovingien. (Vr texte de M. Hidé, même volume, p. 133) 217

Composition du Bureau 219

Liste des membres honoraires 221

— titulaires 221

— correspondants 222

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Portrait de Jean d'Estrées, évêque de Laon . . .	26
Cimetière mérovingien de Vorges (Planches du). Vr table spéciale.	217
Pierres tombales de Guillaume Cabot et de Jehan Pelleau, chanoines, d'après les dessins de M. Midoux. . . .	182
Id. de Regnault Gervais et de.... chanoines, d'après les dessins de M. Midoux	184
Id. de F.-P. Spifame, d'après un dessin de M. Midoux.	187
Id. de Grégoire, chapelain, d'après un dessin de M. Midoux. . .	188
Id. de l'église d'Urcel, d'après un dessin de M. Midoux. . . .	192
Id. de Jeanne de Flandre, d'après un dessin de M. Midoux . .	196
Id. de François de Mussent, d'après un dessin de M. Midoux . .	213
Id. de Jacques de Chambly, d'après un dessin de M. Midoux . .	215
Chapiteau de l'église de Chivy, d'après un dessin de M. Midoux	201

Digitized by Google

ES

Pages

26

217

182

184

187

183

192

96

3

5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 885 383